

Société d'émulation de Roubaix. Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix. 1895-1896.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DE ROUBAIX



ERRATA

Page 10 ; ligne 9, *au lieu de* et de *lire* et des ;

» ligne 30, *au lieu de* qu'il y en a *lire* qu'il y a ;

Page 29 ; ligne 19, *au lieu de* en 1700 *lire* en 1780 ;

Page 31 ; ligne 30, *ajouter* 1852 — 35594 ;

Page 36 ; tableau numérique, *remplacer les points par des virgules* ;

Page 37 ; ligne 12, *au lieu de* similaires de la *notre lire* similaire de la nôtre ;

Page 41 ; ligne 4 *au lieu de* 7.555 *lire* 7,555 ;

» » 5 » 9.629 » 9,629 ;

» » 6 » 5.522 » 5,522 ;

» » 21 *au lieu de* comme pendant *lire* comme, pendant ;

Page 53 ; ligne 1, *au lieu de* 1891 *lire* 1893 ;

Page 79 ; ligne 10, *au lieu de* 4966 *lire* 1966 ;

Page 91 ; ligne 26, *lire* 1747-26 ;

Page 102 ; ligne 16, *au lieu de* 1744-1743 *lire* 1744-1793 :

» 102 ; » 21, » bizarerie » bizarreries ;

» 113 ; » 12, » 1794-1863 » 1794-1843 ;

» 115 ; » 8, » 9441 » 944 ;

» 127 ; » 15, » 36 p^r 100 » 5,36 p^r 100 ;

» 143 ; » 27, » soit p^r 100 » soit p^r 1000 ;

» 149 ; » 4, » 1841 » 18,41 ;

» 151 ; » 4, » 32.795 » 22,795 ;

» 178 ; » 17, » n'est-il » n'en est-il ;

» 202 ; » 2, » on peut » on en peut ;

» 213 ; » 26, » pannée » panée ;

» 225 ; » 10, » insuffisants » suffisants ;

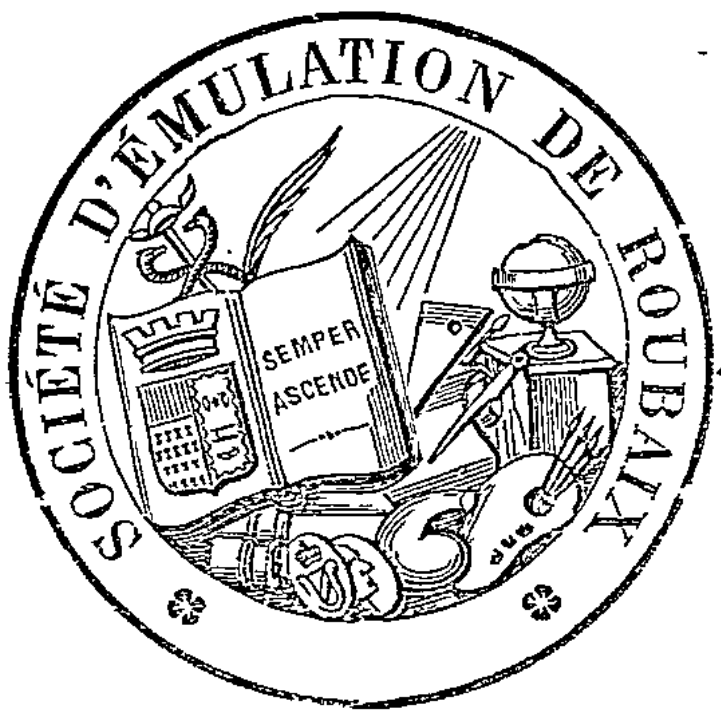
» 226 ; » 19, » tuberculeuse » tuberculose ;

» 236 ; » 25, » tranquillité » tranquillité ;

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DE ROUBAIX

—+—
TROISIÈME SÉRIE
TOME III
(TOME XVII DE LA COLLECTION)

1895-1896



ROUBAIX
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, RUE NEUVE, 17
1896

Pen. 6° 1928

ÉTUDE STATISTIQUE ET CRITIQUE
SUR LE
MOUVEMENT DE LA POPULATION
DE ROUBAIX

(1469 — 1744 — 1893)

PAR

LE DOCTEUR ALEXANDRE FAIDHERBE

Membre titulaire de la Société d'Émulation de Roubaix

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES

(Prix Montyon de Statistique, 1894).

(2^e PARTIE)

*La première partie de ce Mémoire a paru dans le
tome XVI^e, page 147 à 278.*

CHAPITRE V

Comparaison entre Roubaix et diverses Villes Françaises ou Belges

Nous aurions pu, dans notre travail, nous borner à étudier le mouvement de la population à Roubaix, en le considérant d'une manière absolue, mais nous avons cru qu'il serait aussi intéressant qu'instructif de comparer Roubaix avec d'autres villes, comme la Société des Sciences de Lille l'avait fait en 1858 pour la cité où elle a son siège. Toutefois, nous avons cru devoir procéder d'une manière un peu différente de celle qu'elle avait adoptée et qui, tout en lui donnant des éléments d'appréciation suffisants, manquait de justesse dans la base de comparaison adoptée.

Il ne faut pas oublier que nos trois grandes villes industrielles du Nord, Roubaix, Lille et Tourcoing, sont presque aussi belges que françaises par la composition de leur population et que par suite se contenter de les comparer à des villes exclusivement françaises est une grave erreur, puisqu'en effet on met en parallèle des milieux différents : aussi ne nous sommes-nous pas contentés des documents que nous nous sommes procurés en France et avons-nous voulu faire entrer en ligne de compte les chiffres de quelques localités de la Belgique. (1)

(1) Nous tenons à remercier publiquement ici les municipalités qui ont bien voulu répondre à nos demandes de renseignements : Dunkerque, Armentières, Tourcoing, Valenciennes, Amiens, Reims, Le Havre et St-Etienne. Seule, la municipalité de Marseille, en sa qualité d'administration socialiste, présidée par un médecin, n'a pas cru devoir nous répondre : c'est du reste l'usage courant dans le Midi.

Nous devons aussi adresser nos remerciements les plus sincères à M. Belval, membre de l'Académie de Médecine de Belgique et secrétaire de la Commission Médicale du Brabant, qui a bien voulu nous fournir les chiffres, relatifs aux villes belges.

Par ce moyen, nous pouvions établir notre travail de comparaison dans des conditions assez sérieuses pour que les résultats aient une valeur réelle. En effet, nous pourrions mettre notre ville en parallèle avec des localités purement françaises, flamandes françaises, flamandes belges et wallonnes ou à population mixte; d'autre part, nous considérerons des villes à conditions hygiéniques toutes différentes. Enfin nous pourrions étudier des villes dont les populations se livrent à des occupations diverses : villes peu industrielles comme Douai et Valenciennes ; villes de commerce et d'industrie, comme Lille et Gand ; ports maritimes, comme le Havre, Dunkerque, Anvers ; villes industrielles pures, comme Seraing, Verviers, Tourcoing, Reims, Amiens, St-Etienne. Nous aurons ainsi une multiplicité remarquable de types qui, en variant les conditions d'existence des populations, nous mettra à l'abri des erreurs, causées par la comparaison d'individualités trop uniformes.

Toutefois nous n'avons recherché ce grand nombre d'indications qu'en ce qui concerne le mouvement annuel de la population pendant la période 1888-1892. Quant à l'accroissement de la population pendant le cours de ce siècle, nous nous sommes contentés de comparer Roubaix avec les villes industrielles et commerçantes de Reims et du Havre dont la population se rapproche beaucoup de la notre comme nombre.

§ 1

Accroissement comparé de la Population

Nous serons bref sur cette question qui ne présente qu'un intérêt relatif : cependant, nous croyons que le rapprochement des chiffres de la population sans cesse croissante de villes industrielles qui se développent largement, peut être de quelque valeur. On verra en effet par le tableau que nous donnons ci-dessous comment l'immigra-

tion des travailleurs étrangers produit de brusques à-coup qui font monter subitement le total de la population.

ANNÉES	ROUBAIX	LE HAVRE	REIMS
1800	8302		
1803	8704		
1806	8998		
1809		16888	
1815		16231	
1818		21108	
1820	12187		
1821		20768	
1823		21049	
1826	13132		
1828		24562	
1831	18187	23816	
1834		24610	
1836	19445	25618	
1841	24802		
1842		27154	
1846	31039	31325	
1851	34456	28564	
1853		56541 (1)	
1856	39180	64137	
1861	49274	74336	
1866	64706	74900	60731
1872	75987	86825	71994
1876	83334	92068	81328
1881	91757	105867	93823
1886	100299	112074	97903
1891	114917	116369	105408

Comme on le voit, c'est surtout depuis la période impériale que les trois villes ont pris un grand essor, ce qui s'explique facilement par le développement considérable du commerce et de l'industrie à cette époque ; mais, tandis que dans la dernière période 1886-1891 Le Havre a vu sa

(1) Cette augmentation énorme est due à l'adjonction d'Ingouville, Bas-Sanvic et Gravelle-l'Eure à la ville du Havre.

marche se ralentir un peu, celle de Roubaix et de Reims a continué dans une forte proportion.

Il y a pourtant une grande différence entre ces trois villes en ce qui regarde la composition de la population : tandis que Reims et le Havre renferment une faible quantité d'étrangers, ceux-ci forment près de la moitié de la population roubaisienne. On trouve en effet, respectivement dans les deux premières villes 3.732 et 7.101 étrangers en 1891 tandis qu'à Roubaix on en comptait à la même date 54.035, ce qui nous donne les proportions suivantes relativement à la population totale :

Le Havre	32,070 0/00 d'étrangers
Reims	67,367 »
Roubaix	470,209 »

On voit par là que ce serait un tort de comparer Roubaix aux villes de France seules, puisque sa population est formée pour près de moitié d'étrangers sur lesquels on compte 98 pour cent de Belges, provenant surtout des provinces flamandes.

Si d'autre part, nous passons à la répartition de la population par âge, nous ne trouvons pas moins de différence que nous n'en avons déjà signalé : on voit en effet, par le tableau suivant, que la population infantile est beaucoup plus considérable à Roubaix qu'à Reims et au Havre.

AGES	ROUBAIX	LE HAVRE	REIMS
0 à 1 an	2655	2613	2071
1	2202	2009	1639
2	2488	2545	1917
3	2427	2291	1940
4	2409	2156	1751
5	2418	2150	1710
6	2585	2189	1768
7	2410	2071	1793
8	2475	2070	1869
9	2551	2059	1805
10	2474	2044	1884
11	2195	1863	1840
12	2309	1761	1859
13	2312	1862	1870
14	2313	2022	2007
15	2334	1970	1987
16	2412	2064	1930
17	2390	2115	1970
18	2551	2235	2117
19	2184	1845	1751
20	2160	1864	1830
21	2155	1754	2235
22	1940	1881	2229
23	1950	2105	2097
24	2208	2079	2054
25 à 29 ans	10426	12126	9257
30 à 34	9493	10839	8745
35 à 39	7424	9188	7983
40 à 44	6719	7624	7015
45 à 49	6016	6479	6198
50 à 54	5057	5341	5002
55 à 59	3746	4188	3810
60 à 64	2900	3501	3360
65 à 69	2292	2330	2592
70 à 74	1452	1567	1870
75 à 79	807	892	1003
80 à 84	392	387	462
85 à 89	108	106	152
90 à 94	26	25	33
95 à 99	2	6	3
100 ans et plus		1	
Age inconnu		85	

De 0 à 20 ans, le chiffre des habitants de Roubaix est de beaucoup supérieur à celui des habitants du Havre et de Reims; à partir de cet âge, la situation change. La supériorité est moins marquée de 20 à 25; de 25 à 35, le nombre des habitants est moins élevé qu'au Havre et plus fort encore qu'à Reims, mais de 35 ans jusqu'à la fin, Roubaix est constamment en déficit. Les proportions dans chaque ville sont en effet les suivantes par rapport à la population totale, ramenée à 1000 ;

	ROUBAIX	LE HAVRE	REIMS
De 0 à 20 ans	503,830	361,659	355,552
20 à 45	298,336	425,027	412,160
45 à 100	197,834	213,314	232,288

On peut donc conclure à priori de l'examen de ces chiffres que la natalité est plus forte à Roubaix qu'ailleurs, que la population jeune est frappée d'une manière plus sévère par la mortalité, mais qu'en revanche les adultes sont moins exposés, en un mot que, grâce à la sélection naturelle qui s'opère dans les premières années, la partie des habitants qui résiste aux causes de destruction est plus robuste que dans les autres villes.

Du reste la plus grande quantité des enfants se remarque aussi par l'examen du tableau où nous avons indiqué le nombre des enfants légitimes vivants par famille.

	ROUBAIX	LE HAVRE	REIMS
0 enfant	5358	7239	4237
1	4987	7851	7197
2 enfants	4843	6039	5816
3	3843	4073	3505
4	3066	2470	2006
5	1966	1411	1126
6	1415	762	618
7 et plus	1684	642	577
N ^{bre} inconnu		1294	3389
Total des Familles	27162	31781	28471

Malgré l'incertitude dans laquelle peut nous laisser le nombre élevé des familles à chiffre d'enfants inconnu qui sont indiquées au Havre et à Reims, il est manifeste que tout l'avantage est pour Roubaix. En effet, les familles n'ayant pas d'enfant ou n'en ayant qu'un ou deux, sont bien moins nombreuses que dans les autres villes, mais il y en a beaucoup qui ont 4 enfants et au-dessus; on voit même que, pour les familles à 6 et 7 enfants, on arrive au double et au triple.

Quant au rapport des sexes, il est sensiblement égal à Roubaix et au Havre et un peu plus favorable qu'à Reims où la proportion du sexe féminin est plus grande : on trouve en effet.

	ROUBAIX	LE HAVRE	REIMS
Sexe masculin	56338	57186	51355
soit pour 100	490,25	491,70	487,20
Sexe féminin	58579	59116	54053
soit pour 100	509,75	508,30	513,80

Comme on le voit, dans ces trois villes, comme actuellement dans la France en général, le sexe féminin est plus nombreux que le sexe masculin. Encore devons-nous faire remarquer qu'en réalité la situation de Roubaix, par rapport au Havre et à Reims, est encore meilleure qu'elle ne semble à première vue : en effet, il y a au Havre et à Reims une garnison (1) qui vient, dans le recensement, renforcer le chiffre du sexe masculin et par suite entacher d'une certaine erreur les calculs que nous avons faits.

§ 2

Mouvement annuel comparé de la Population

Afin de permettre de mieux apprécier la situation actuelle de Roubaix par rapport aux autres villes, nous commencerons par reproduire les tableaux, établis en 1858 par la Société des Sciences de Lille, et nous ne donnerons qu'ensuite les chiffres de ces dernières années et les calculs qu'ils nous ont permis de faire. On verra ainsi quelles sont les variations qu'ont subi pendant cet intervalle de 35 années les villes françaises et si la situation de Roubaix s'est améliorée par rapport à elles ou si elle est au contraire devenue moins bonne.

(1) Cette garnison est au Havre d'environ 4,000 hommes, tant de l'armée de mer que de l'armée de terre, et à Reims de 3,300 environ, de sorte que la proportion vraie du sexe masculin serait de 483,10 pour la première ville et de 455,90 pour la seconde.

Voici d'abord quelle était la proportion de la natalité des 23 villes, étudiées par la Société des Sciences :

**Tableau comparatif et proportionnel
des naissances de diverses Villes en 1858**

Avesnes	3842 habit	69 nais.	17,95 p 1000 soit 1 nais. sur	55,68
Douai	21509	570	26,50	37,73
Toulouse	87232	2449	28,18	35,62
Cambrai	21371	607	28,40	35,20
Rennes	42141	1234	29,28	34,15
Maubeuge	8123	239	29,42	33,98
Nantes	101576	2995	29,48	33,91
Cassel	4200	125	29,76	33,60
Amiens	54051	1611	29,80	33,55
Lyon	273162	8273	30,28	33,02
Dunkerque	29366	902	30,70	32,55
Rouen	101532	3155	31,07	32,18
Hazebrouck	7926	247	31,16	32,08
Mulhouse	36605	1235	33,73	29,64
Valencien ^{nes}	20625	703	34,08	29,64
Lille	77014	2642	34,30	29,33
Marseille	205968	7409	35,97	27,71
St-Etienne	72472	2772	38,24	26,14
Tourcoing	28485	1130	39,67	25,20
Bailleul	10090	417	41,32	24,19
Armentières	9881	394	41,99	23,81
Le Havre	58234	2465	42,32	23,62
Roubaix	36618	1626	44,40	22,52

Ainsi, en 1858, Roubaix était de toutes ces villes (et sans doute aussi de toute la France) celle qui avait la plus forte natalité : sa situation mérite d'autant plus d'être notée qu'à cette époque la natalité moyenne du pays était de 1 naissance sur 35 habitants pour la population urbaine et de 1 sur 41 pour la population rurale. Roubaix était donc

bien au-dessus de la moyenne et, d'autre part, sa situation au point de vue de la mortalité n'était pas non plus trop défectueuse, comme le montre le second tableau.

**Tableau proportionnel des Décès
dans diverses Villes en 1858**

Avesnes	3842 habit	75 décès	19,52 pr 1000 habit.	ou 1 dec. sur 51,22
Maubeuge	8123	189	23,26	42,76
Cambrai	21371	536	25,08	39,87
Amiens	54051	1430	26,45	37,79
Dunkerque	29366	778	26,49	37,74
Douai	21509	576	26,77	37,34
Nantes	101576	2801	27,57	36,26
Tourcoing	28485	815	28,61	34,95
St-Etienne	72472	2100	28,97	34,51
Lyon	273162	7977	29,20	34,24
Hazebrouck	7926	233	29,39	34,01
Cassel	4200	124	29,50	33,87
Roubaix	36618	1090	29,76	33,59
Lille	77014	2394	31,08	32,16
Toulouse	87232	2821	32,33	31,66
Valencien ^{nes}	20625	677	32,82	30,46
Rouen	101532	3519	34,65	28,75
Mulhouse	36605	1279	34,94	28,62
Bailleul	10090	364	36,07	27,71
Marseille	205968	7440	36,12	27,68
Rennes	42141	1598	37,92	26,37
Le Havre	58234	2259	38,79	25,77
Armentières	9381	367	39,12	25,55

Roubaix avait par suite une mortalité moyenne et meilleure même que celle de plusieurs villes industrielles : de plus cette mortalité était telle que, comparée à la natalité, elle laissait un bénéfice plus large que partout ailleurs, comme le prouvent les chiffres suivants :

Tableau proportionnel des Excédents des
Naissances sur les Décès
dans diverses Villes en 1858

Roubaix	11383 naïs.	7233 décès, soit	63,47 décès pr 100 naïs.
Tourcoing	7911	5706	72,12
St-Etienne	19407	14701	75,75
Maubeuge	1679	1329	79,15
Dunkerque	6320	5446	86,17
Bailleul	2925	2549	87,14
Cambrai	4251	3753	89,28
Amiens	11281	10010	88,73
Lille	18496	16762	90,62
Le Havre	14791	13559	91,67
Armentières	2763	2555	92,83
Nantes	20968	19612	93,53
Hazebrouck	1733	1634	94,28
Valenciennes	4921	4744	96,40
Lyon	57911	55890	96,51
Cassel	881	869	98,64
Marseille	51869	52083	100,41
Douai	3996	4036	101,00
Mulhouse	8651	8955	103,51
Avesnes	483	531	109,93
Rouen	22091	24637	111,51
Toulouse	17144	19749	115,19
Rennes	8636	11186	129,52

La mortalité ne correspondait donc qu'aux deux tiers à peine des naissances et, si cet excédent s'était maintenu jusqu'à nos jours sans qu'il se fit d'immigration, Roubaix aurait 58 à 59000 habitants au lieu de 36618 qu'elle avait en 1858.

Mais comme nous l'avons déjà dit, à côté de la mortalité générale, il est bon de considérer la mortalité infantile qui tend à réduire de suite les gains donnés par la

natalité: les deux tableaux suivants où se trouvent les proportions des décès de 0 à 1 an et de 0 à 5 ans par rapport au chiffre des naissances dans les diverses villes, ont donc une grande importance.

**Tableau comparatif et proportionnel
de la Mortalité infantile de 0 à 1 an dans
diverses Villes en 1858**

Lyon	57911 nais.	6140 décès, soit	10,60 décès pr 100 nais.
Cambrai	4251	567	13,33
Nantes	20968	2840	13,54
Maubeuge	1679	230	13,69
Valenciennes	4921	678	13,77
Tourcoing	7911	1104	13,92
Toulouse	17144	2503	14,59
Douai	3996	564	14,60
St-Etienne	19407	3000	15,45
Marseille	51869	8188	15,78
Amiens	11281	2035	18,02
Dunkerque	6320	1139	18,02
Lille	18496	3396	18,46
Armentières	2763	532	19,25
Roubaix	11383	2247	19,74
Hazebrouck	1733	351	20,25
Cassel	881	213	24,17
Le Havre	14791	3743	25,30
Mulhouse	8651	2234	25,82
Bailleul	2925	858	29,33
Rouen	22091	6823	30,88
Rennes	8636	2768	32,05

On verra par le second tableau que l'ordre de mortalité infantile, établi pour les enfants d'un an, change beaucoup si l'on considère la mortalité de 0 à 5 ans.

Tableau comparatif et proportionnel
de la Mortalité infantile de 0 à 5 ans dans
diverses Villes en 1858

Toulouse	17144 nais.	3157 décès soit,	1841 décès p ^r 100 nais.
Lyon	57911	11912	20,62
Nantes	20968	5267	21,84
Marseille	51869	11673	22,50
Maubeuge	1679	389	23,16
Tourcoing	7911	1901	24,02
Cambrai	3251	1233	29,00
St-Etienne	19407	5640	29,06
Amiens	11281	2325	29,47
Dunkerque	6320	2044	32,34
Douai	3996	1305	32,65
Roubaix	11383	3833	33,67
Hazebrouck	1733	590	34,04
Valenciennes	4921	1687	34,30
Cassel	881	320	36,32
Armentières	2763	995	36,37
Lille	18496	6812	36,82
Le Havre	14791	5704	38,56
Rouen	22091	8920	40,37
Bailleul	2925	1184	40,47
Rennes	8636	3637	42,12
Mulhouse	8651	3785	43,75

Comme la mortalité infantile moyenne de la France était alors de 22,07 pour 100 naissances, on voit que Roubaix avait une situation assez mauvaise en chiffres absolus, mais pourtant bien meilleure que celle de nombreuses villes dont ni l'importance, ni la topographie, n'expliquent une mortalité aussi forte comme Cassel et Bailleul qui semblent, à première vue, être des villes très saines. Il est toutefois manifeste qu'une perte d'un tiers sur les naissances dans les cinq premières années de l'existence

était une perte considérable et qu'il y avait lieu de chercher à améliorer la situation : nous verrons plus loin que ce desideratum n'a pas été rempli.

L'examen des tableaux que nous avons dressés en nous servant des chiffres de dix-sept villes de France et de Belgique, montrera en effet que Roubaix n'a pas gagné sous ce rapport depuis 35 ans et que, si sa population a plus que triplé, elle a, comme la population de toutes les grandes villes, perdu en énergie ce qu'elle acquérait en nombre.

Nos calculs ont porté sur cinq années de 1888 à 1892 inclusivement et nous les avons faits par rapport à la population moyenne, signalée dans les recensements de 1886 et de 1891, afin de pouvoir comparer nos chiffres à ceux de la Société des Sciences : toutefois nous devons dire que cette manière de calculer comporte une cause d'erreur assez sérieuse, en ce qui concerne les villes à développement rapide ; parce que la population, pouvant varier beaucoup d'une année à l'autre, le chiffre des naissances s'en ressent. En veut-on un exemple ? Si l'on évalue la natalité moyenne de Roubaix de 1888 à 1892 en la rapportant à 1.000 habitants, on trouve 37,116, en tenant compte seulement des chiffres de 1886 : on n'en trouve au contraire que 34,774, en considérant le chiffre moyen de la période 1886-1891 et enfin 32,467 avec le résultat du recensement de 1891. On voit que par suite de ces écarts les villes à développement rapide pourront, dans certains cas, avoir une moyenne dépréciée au profit des villes à développement lent.

Voici donc quelles sont les proportions de la natalité moyenne pour la période que nous étudions.

Tableau comparatif et proportionnel
des Naissances
de diverses Villes de 1888 à 1892

Douai	29743 hab.	678 nais. soit	32,795 nais. pr 1000 hab
Valenciennes	28137	650	23,101
Amiens	82132	9645	23,385
St-Etienne	133443	3365	25,221
Verviers	48976	1278	26,091
Liège	144041	3831	26,596
Reims	101655	2899	28,518
Gand	149982	4632	30,883
Lille	193694	5996	30,956
Le Havre	114221	3668	32,113
Dunkerque	38762	1257	32,428
Seraing	32811	1079	32,879
Molembeck-St-Jean	48850	1674	34,268
Roubaix	107608	3731	34,672
Anvers	226875	7922	34,918
Tourcoing	61594	2180	35,392
Armentières	28367	1004	35,393

Ce qui ressort à priori de l'examen de ce tableau, c'est que toutes les villes françaises considérées, sauf une, ont perdu depuis 35 ans sous le rapport de la natalité et la baisse a même été énorme pour certaines d'entre elles. Si nous déduisons en effet la proportion, relevée aujourd'hui, de la proportion constatée en 1858, nous trouvons que

Lille	a perdu	3,35 pour 1000 soit	1/10 environ
Douai		3,70	1/7
Tourcoing		4,38	1/9
Amiens		6,52	1/5
Armentières		6,60	1/6
Roubaix		9,73	1/5
Valenciennes		10,92	1/3
St-Etienne		13,02	1/3

La diminution qu'a subie Roubaix est donc de moyenne importance, mais elle ne mérite pas moins d'être prise en considération. Elle est d'autant plus remarquable que, nous l'avons montré au troisième chapitre, c'est surtout la population d'origine étrangère qui contribue à maintenir une situation relativement favorable. Du reste, s'il nous fallait une preuve que la race flamande est encore prolifique, nous la trouverions dans ce fait que seule la ville de Dunkerque, où cette race a conservé son fonds de précieuses qualités, a vu sa natalité s'accroître quand elle déclinait partout ailleurs. Bien que ce fait n'ait pas trait directement à notre travail, nous tenions à le mettre en relief, comme un fait heureux et trop rare.

Si la natalité a décru d'une manière générale pendant la période 1858-1893, il en a été de même de la mortalité, comme le montrera le tableau suivant :

**Tableau comparatif et proportionnel de la
Mortalité dans diverses Villes en 1892**

Verviers	48976 hab.	957 décès soit	19,540 déc. p ^r 1000 hab.
Liège	144041	2821	19,585
Douai	29743	592	19,870
Seraing	32811	680	20,725
Anvers	226875	4858	21,413
Valenciennes	28137	640	22,746
Amiens	82132	9557	23,167
St-Etienne	133443	3101	23,243
Tourcoing	61594	1535	24,921
Roubaix	107608	2685	24,933
Gand	149982	3799	25,329
Molembeck-St-Jean	48850	1276	26,121
Lille	193694	5079	26,273
Reims	101656	2749	27,042
Dunkerque	38762	1073	27,682
Le Havre	114221	3584	31,378
Armentières	28367	945	33,313

La mortalité ne suit pas; on le voit, un ordre identique à celui de la natalité, et si les villes à basse natalité ont le plus souvent aussi une basse mortalité, Roubaix qui a une natalité forte, reste dans la moyenne, tandis que certaines villes ont une grande mortalité avec un chiffre restreint de naissances. Aussi, si nous faisons la différence des naissances aux décès, de manière à calculer le gain annuel, réalisé de ce chef, nous obtenons la succession suivante, qui nous permet de voir l'avantage réel que chaque ville retire de sa natalité :

**Tableau comparatif et proportionnel
des Excédents dans diverses Villes en 1892**

Amiens	0,218
Valenciennes	0,351
Le Havre	0,735
Reims	1,476
Saint-Etienne	1,978
Armentières	2,080 (1)
Douai	2,925
Lille	4,683
Dunkerque	4,746
Gand	5,554
Verviers	6,554
Liège	7,011
Molembeck-St-Jean	8,147
Roubaix	9,739
Tourcoing	10,471
Seraing	12,154
Anvers	13,505

(1) Les chiffres, donnés pour Armentières, étonnent à première vue, mais il faut tenir compte que la mortalité de cette ville est fortement accrue du chef de l'asile des aliénés, où il meurt chaque année 125 à 150 des 8 à 900 pensionnaires qui l'habitent. Nous avons fait abstraction de ce fait dans nos calculs pour imiter la Société des Sciences, mais nous croyons qu'il serait plus juste de ne pas tenir compte de la population de l'asile : dans ce cas les proportions de la natalité et de la mortalité seraient de 36,434 et de 26,815, laissant un gain annuel moyen de 9,316 pour 1000.

Roubaix se laisse donc distancer par Anvers et aussi par Seraing qui, avec une natalité plus faible, il est vrai, a une mortalité moins considérable et occupe de ce chef une situation meilleure. Mais il faut remarquer que ce sont quatre villes industrielles importantes qui l'emportent sur les autres, ce qui montre que dans les études de ce genre, on ne peut se faire une idée juste des résultats observés qu'en tenant compte à la fois des conditions hygiéniques de la localité et des qualités propres à la population.

Peut-être s'étonnera-t-on que, pour apprécier la situation relative des diverses villes, nous nous soyons contenté de faire la différence de la natalité et de la mortalité, rapportées à 1000 habitants, au lieu de calculer combien il y a chaque année de décès pour 100 naissances, suivant le mode, adopté par la Société des Sciences. La raison en est que cette dernière manière de procéder donne des résultats peu démonstratifs et peu expressifs: ces résultats peuvent même dans bien des cas tromper sur la situation respective de deux villes, comme on le verra en comparant le tableau suivant au tableau précédent. Le rapport est absolument renversé pour certaines localités et les différences considérablement accrues pour d'autres.

**Rapport des Décès pour 100 Naissances
dans diverses Villes en 1892**

Anvers	62,68
Seraing	63,03
Tourcoing	70,51
Roubaix	71,97
Liège	73,63
Verviers	74,83
Molembeck-St-Jean	76,22
Dunkerque	81,10
Gand	82,02
Lille	84,71

Douai	87,23
Saint-Etienne	92,16
Armentières	94,12
Reims	94,83
Le Havre	97,69
Valenciennes	98,37
Amiens	99,09

On voit par l'examen de ces chiffres, qu'on ne peut se servir du calcul des décès par 100 naissances pour apprécier la situation d'une ville, ni d'une manière absolue, ni d'une manière relative, et qu'il est bien plus rationnel de prendre la différence de la natalité et de la mortalité, rapportées à 1000 habitants, parce qu'elle montre exactement le gain annuel moyen.

Si maintenant nous passons à l'examen de la mortalité infantile, nous verrons que la situation s'est modifiée depuis 35 ans dans presque toutes les localités, mais que cette modification ne s'est pas faite le plus souvent dans un sens heureux, surtout en ce qui regarde la mortalité de la première année. Il ressort en effet de l'examen des tableaux ci-après que partout, sauf à St-Etienne et à Douai, la mortalité de 0 à 1 an a crû pendant cette période et que dans la moitié des villes, la mortalité infantile totale est aussi en croissance :

**Tableau comparatif et proportionnel
de la Mortalité Infantile
de 0 à 1 an dans diverses Villes en 1892.**

St-Etienne	16328 nais,	2310 décès soit	13,73 déc. pr 100 nais.
Douai	3391	479	14,12
Valenciennes	3252	504	15,50
Liège	19158	3123	16,30
Seraing	5397	957	17,73
Verviers	6392	1179	18,44
Anvers	39311	7878	20,05
Amiens	9605	1946	20,26

Tourcoing	10899	2296	21,07
Le Havre	18342	4020	21,92
Molembeck-St-Jean	8369	1850	22,11
Lille	29982	7112	23,72
Dunkerque	6687	1597	23,89
Armentières	5015	1224	24,41
Reims	14472	3694	25,52
Roubaix	14983	3932	26,24
Gand	23160	6238	26,96

Comme on le voit, certaines villes ont subi un accroissement énorme de la mortalité infantile de 0 à 1 an et Roubaix est tout particulièrement dans ce cas : si Gand dont on connaît les mauvaises conditions hygiéniques, ne faisait point partie de notre tableau, c'est Roubaix qui tiendrait le dernier rang. Et pourtant la mortalité infantile n'est pas nécessairement élevée dans une grande ville, puisque Anvers qui a la plus forte natalité, reste dans la moyenne pour la mortalité de 0 à 1 an.

La situation varie du reste beaucoup de ville à autre pour la mortalité de 1 à 5 ans, c'est-à-dire quand l'âge de l'allaitement est passé, puisque des villes à forte mortalité de la première année ont relativement peu de décès de cet âge, tandis que d'autres à faible coefficient ont beaucoup de décès de 1 à 5 ans. Toutefois c'est encore Roubaix qui a le chiffre le plus élevé.

**Tableau comparatif et proportionnel
de la Mortalité Infantile
de 1 à 5 ans dans diverses Villes en 1892.**

St-Etienne	16828 nais.	1452 déc.	soit	8,63 déc. pr 100 nais.
Liège	19158	1687		8,81
Amiens	9605	902		9,39
Verviers	6392	600		9,39
Gand	23610	2220		9,58
Seraing	5397	533		9,88

Dunkerque	6687	761	11,58
Reims	8546	989 (1)	11,56
Valenciennes	3252	377	11,59
Anvers	39311	4562	11,60
Le Havre	18342	2156	11,75
Tourcoing	10899	1296	11,89
Lille	29982	3620	12,07
Douai	3391	419	12,36
Molembek-St-Jean	8369	1073	12,82
Armentières	5025	665	13,26
Roubaix	14983	2101	14,02

Comme on le voit, la mortalité de 1 à 5 ans est ordinairement la moitié de ce qu'elle est de 0 à 1 an : seules de toutes les villes, Gand et Douai font exception à cette règle, la première n'ayant environ que le tiers, tandis que pour Douai les chiffres sont à peu près égaux. Si on fait le total de ces chiffres, on obtient le tableau de mortalité infantile générale qui suit :

**Tableau comparatif et proportionnel
de la Mortalité infantile
de 0 à 5 ans dans diverses Villes en 1892.**

St-Etienne	16828 nais.	3762 déc. soit	22,36 d'éc. pr 100 nais.
Liège	19158	4810	25,11
Douai	3391	898	26,48
Valenciennes	3252	881	27,09
Seraing	5397	1490	27,61
Verviers	6392	1779	27,83
Amiens	9605	2848	29,65
Anvers	39311	12440	31,65
Tourcoing	10899	3592	32,96
Le Havre	18342	6176	33,76
Molembeck-St-Jean	8369	2923	34,93

(1) Ce nombre ne comprend que les chiffres des années 1890 à 1892.

Dunkerque	6687	2358	35,27
Lille	29982	10732	35,79
Gand	23160	8458	36,54
Reims	—	—	37,08
Armentières	5015	1889	37,67
Roubaix	14983	6033	40,26

Ainsi donc à Roubaix, il meurt avant l'âge de 5 ans les deux cinquièmes des enfants qui naissent; à Lille et à Dunkerque, les sept vingtièmes; à Tourcoing, le tiers; à Liège, le quart seulement, enfin à St-Etienne à peine plus du cinquième.

Certes on ne peut nier que la situation de Roubaix, sous ce rapport, soit très regrettable, mais est-ce à dire que celle des villes à basse mortalité infantile soit de beaucoup préférable? Nous ne le croyons pas, bien au contraire, et, si on veut bien y prêter attention, on jugera, comme nous, que cette situation, en apparence privilégiée, est en réalité déplorable. En effet, les villes à basse mortalité infantile sont pour la plupart des villes à basse natalité; s'il meurt peu d'enfants, c'est pas par suite d'une meilleure hygiène, c'est parce qu'il n'y en a pas. Seules Seraing et Anvers ont, avec une haute natalité, une mortalité infantile relativement faible.

En résumé, il découle de ce chapitre la conclusion que Roubaix, malgré la décroissance considérable de sa natalité depuis 1858, tient encore un rang fort honorable parmi les villes que nous avons étudiées, et que, sous le rapport de la mortalité générale, son état hygiénique s'est aussi amélioré: mais par contre l'influence funeste de la grande ville sur la population s'est fait sentir, non seulement en réduisant la quantité des naissances, mais en rendant les enfants plus vulnérables, ainsi qu'il arrive dans la plupart des cités de même ordre.

CHAPITRE VI.

Des Causes qui peuvent influencer

SUR LE

Mouvement de la Population de Roubaix.

Des Améliorations désirables.

Il ne suffit pas pour avoir fait œuvre utile d'avoir démontré par des chiffres quelle est la situation exacte de Roubaix à l'époque actuelle et quelle est la diminution proportionnelle des divers facteurs de population et de dépopulation : si intéressants, si importants même que soient les chapitres précédents, ils ne peuvent acquérir toute leur valeur que s'il nous est possible de dégager de leur étude la connaissance des causes véritables qui ont influé sur les naissances et les décès, et d'autre part de déterminer quels remèdes seraient utiles, quelles dispositions il importerait de prendre pour contrebalancer les influences nocives et changer les habitudes malfaisantes.

Nous ne pouvons toutefois nous dissimuler quelles difficultés présente un semblable travail et combien on court de risques de s'égarer dans la détermination de ces divers points. Certains faits, bien clairs et bien apparents pour les uns, n'ont aux yeux des autres ni la même valeur, ni les mêmes raisons; tel médecin, placé dans d'autres conditions que ses voisins, niera l'efficacité des causes morbides auxquelles ceux-ci tendent à donner une part prépondérante; tel autre, étroitement cantonné dans un système de théories, n'acceptera ni les explications, ni les mesures qui semblent très rationnelles à d'autres.

Il faut bien avouer d'ailleurs que l'hygiène, malgré les immenses progrès qu'elle a faits en ce siècle, malgré les moyens perfectionnés dont elle dispose aujourd'hui, n'a

pas encore dit son dernier mot et que bien des pratiques acceptées et recommandées sont tout à fait inefficaces. Enfin, dans bien des cas, l'hygiéniste se heurte à la routine, à l'intérêt, à l'ignorance, à la mauvaise volonté des parties en cause et ne peut, malgré son désir de bien faire, obtenir ce qu'il demande et ce qu'il croit nécessaire.

Est-ce une raison pour se croiser les bras avec découragement et ne rien faire ? Non certes. Il est indispensable au contraire que tous les hommes de bonne volonté unissent leur science et leurs forces pour lutter contre le mal et pour protéger la race contre les causes de destruction qui la menacent sans cesse. C'est en dénonçant sans relâche le danger, c'est en indiquant avec persévérance les remèdes à y apporter qu'on peut espérer vaincre l'indifférence des ignorants et l'hostilité des gens de parti-pris. Mais pour atteindre ce but, il faut étudier sérieusement les questions en litige, s'appuyer sur des faits et ne rien laisser à la décevante hypothèse.

C'est en effet un grave danger que de se lancer dans une étude de ce genre avec une idée préconçue qu'on s'efforce d'étayer bon gré mal gré : il faut au contraire se contenter d'interroger les faits pour constater ce qui est et en tirer ensuite les conclusions qui peuvent naturellement s'en dégager.

Voilà pourquoi dans les chapitres précédents nous avons voulu donner uniquement la partie statistique de notre travail, alignant les chiffres les uns après les autres, nous permettant peu ou point de réflexions de manière à réserver notre liberté entière pour apprécier dans ce chapitre ce qui ressortait de l'étude des chapitres précédents. Nous pouvons maintenant étudier en toute sûreté les causes qui peuvent influencer sur la natalité et la mortalité de Roubaix, et les remèdes qu'il serait possible d'apporter à la situation constatée.

Toutefois dans l'étude de ces questions, il nous arrivera sans doute de dépasser un peu les limites que semble fixer le titre de notre chapitre, mais les digressions que nous nous permettrons nous semblent du moins entièrement justifiées par la connexité étroite de leur objet avec le sujet général de notre étude. Nous ne pouvons en effet étudier les causes qui ont pu influencer sur la natalité et la mortalité, sans toucher aux causes qui tendent à augmenter ou à diminuer la vigueur de l'espèce humaine ; la santé de l'individu et sa force procréatrice sont si intimement liées à l'énergie de la race qu'on ne peut parler des unes sans parler de l'autre, parce que tout ce qui agit sur l'individu, agit par contre-coup sur la race en général et vice-versa.

Cependant nous nous garderons, autant que possible, de nous égarer dans des considérations générales, car nous ne devons pas oublier que nous faisons un travail spécial à Roubaix et que nous avons pris pour base de nos calculs et de nos spéculations les chiffres de sa statistique. Du reste il se peut que nos conclusions soient aussi applicables à d'autres grandes villes industrielles, toutes ces villes ayant de grands points de ressemblance, mais nous ne nous croyons pas autorisé à généraliser les conséquences de notre étude et nous laisserons à nos lecteurs le soin de le faire, s'il y a lieu.

Nous eussions voulu à cause de la complexité remarquable des matières que nous avons à traiter dans ce chapitre, établir un plan très détaillé et multiplier beaucoup les divisions : malheureusement la chose n'est pas possible parce que certaines questions doivent être étudiées sous plusieurs aspects et être reprises à plusieurs occasions, se rattachant naturellement à plusieurs points importants de notre travail, de sorte qu'une classification méthodique est impossible. Nous avons cherché pourtant

à établir dans tout le chapitre un ordre suffisant pour qu'il soit clair et compréhensible, et nous pensons y être arrivé, en suivant constamment l'enchaînement naturel des idées sans créer de grandes divisions.

Nous étudierons d'abord quelles sont les causes qui tendent à restreindre le nombre de naissances, celles qui provoquent les décès et celles qui tendent, en diminuant la vitalité générale de la race, à influencer à la fois sur ces deux facteurs de la population. Nous aurons ainsi à toucher à bien des questions physiques et morales, aussi sérieuses que difficiles à bien exposer ; toutefois quand elles n'auront rien de spécial à Roubaix, nous le répétons, nous glisserons dessus aussi rapidement que le souci de donner une étude complète et compréhensible nous permettra de le faire, nous rappelant que, si notre mémoire doit être soumise à l'appréciation de médecins éminents, nous espérons le voir lire également par des personnes qui s'intéressent au bien-être de la population roubaisienne, sans avoir pourtant étudié les bases scientifiques de l'hygiène et de la démographie.

Mais un autre écueil nous attend : la question si poignante de la diminution de la natalité française a amené dans ces dernières années à considérer divers points de vue qui ne rentrent pas dans notre cadre ; il en est ainsi de l'influence malfaisante de la législation en matière de succession et de celle des diverses causes purement morales qui peuvent amener la restriction volontaire de la natalité.

Loin de nous l'idée de nier l'importance de ces considérations ; bien au contraire, nous croyons sincèrement qu'il est nécessaire pour relever la France et rendre une nouvelle vigueur à sa population de revenir à des dispositions légales plus sages et d'abandonner le fétichisme stupide qui a empêché jusqu'aujourd'hui de porter la main sur ce code, né du caprice des jurisconsultes et créé en

désaccord complet avec le caractère national et les traditions du pays. Nous croyons aussi qu'il est absolument indispensable de réveiller dans toutes les classes de la société les grandes idées morales qui font la force des Nations, de restituer à chacun le sentiment profond du devoir éternel qui doit être la seule règle de conduite, qui doit empêcher de tout sacrifier au bien-être et au plaisir.

Mais nous sommes médecin, et nous faisons œuvre médicale, aussi laisserons-nous aux économistes et aux moralistes le soin de développer ces diverses considérations et de chercher le remède à ces causes morales de décadence : pour nous, nous cantonnant dans nos attributions spéciales, nous nous contenterons de chercher les causes matérielles de la déchéance de la race et les moyens d'y remédier. Nous devons le dire toutefois, il est une question mixte que nous ne pourrions pas nous dispenser d'envisager, c'est celle de la prostitution : et d'ailleurs, cette question n'appartient-elle pas par trop de points au domaine médical pour que nous puissions la négliger ? ne sont-ce pas les médecins qui sont les mieux placés par la nature même de leur profession pour en apprécier les causes et les conséquences ? Ne sont-ils point ceux aussi qui jusqu'ici ont écrit sur cette question les ouvrages les plus sérieux et les plus documentés, nous en prenons à témoin les œuvres de Parent-Duchâtelet et de Jeannel !

Par suite de cette exclusion à priori de l'étude des causes morales et politiques qui peuvent influencer sur le mouvement de la population, nous devons laisser complètement de côté ce qui a trait à la nuptialité puisque cette question n'est nullement liée au domaine médical ou que tout au moins les causes médicales qui peuvent affaiblir la nuptialité n'ont qu'une très médiocre importance, en comparaison des autres. Nous pourrions donc passer de

suite à l'examen des causes physiques qui agissent sur la natalité, tout en reconnaissant qu'ici aussi les considérations morales et économiques ont beaucoup plus d'importance que les considérations médicales et que les moyens hygiéniques à proposer ne pourront être que des adjuvants de réformes beaucoup plus sérieuses à réaliser dans les autres ordres de causes.

Cependant la question médicale n'est pas absolument à dédaigner ici et il peut y avoir un profit sérieux à l'étudier avec quelques détails.

Les causes d'ordre médical qui tendent à diminuer le nombre des naissances, sont l'impuissance et la stérilité, l'avortement et la mortinatalité.

Nous n'entreprendrons pas ici l'étude des diverses formes d'impuissance et de stérilité, ce qui nous entraînerait trop loin et sortirait du cadre d'une étude démographique et hygiénique où nous n'avons pas à exposer la pathogénie de toutes les causes morbides que nous rencontrons : nous signalerons seulement l'action des intoxications alcoolique ou syphilitique, parce que nous aurons à étudier plus loin en détail ce qui a trait à ces diverses causes, et l'action de la débilité générale dont nous allons dire un mot.

La débilité générale et le nervosisme exagéré peuvent être certainement chez la femme une cause appréciable de stérilité par leur action sur les ovaires. De même que chez l'homme l'affaiblissement général de l'organisme peut produire l'impuissance et la stérilité, en diminuant l'énergie physiologique et en tarissant la sécrétion testiculaire, il est vraisemblable que chez la femme l'anémie générale simple ou compliquée peut produire du côté des ovaires une atonie marquée qui arrête les fonctions de l'ovulation : du reste il arrive fréquemment que cette débilité même produit et entretient du côté des voies génitales un état subin-

inflammatoire et catarrhal des plus défavorables à la conception. Le nervosisme de son côté peut agir, soit en troublant les phénomènes de l'ovulation et par suite en empêchant la conception, soit en entravant dès le début la marche normale de la grossesse et en provoquant pendant les premières semaines la disparition de l'embryon.

Ces deux causes tendent certainement à devenir de plus en plus fréquentes dans les grandes villes par suite du développement incessant de l'anémie et de l'hystérie dans toutes les classes ; nous ne nous étendrons guère sur les causes déterminantes de ces deux affections qui sont presque inséparablement unies et se provoquent ou s'aggravent réciproquement, cependant nous ne pouvons laisser d'en dire quelques mots.

Les influences pernicieuses qui provoquent l'anémie et l'hystérie, sont multiples et quiconque connaît les grandes villes, peut facilement en apprécier l'importance. Chacun sait en effet, quel rôle jouent dans la production de ces affections une alimentation insuffisante comme quantité et comme qualité, le travail prolongé dans des locaux trop petits et mal aérés, les veilles prolongées pour certaines classes de la population, une vie sans exercice suffisant et sagement ordonné, une existence trop fiévreuse de travail ou de plaisirs, des études trop astreignantes, l'abus ridicule du piano et d'autres habitudes du même genre pour quelques autres ; pour toutes, l'encombrement des villes, le manque d'air respirable et enfin les soucis et les peines morales de tous genres qui peuvent atteindre l'esprit humain. (1).

(1) Une partie de ces causes pourrait certainement être supprimée et nous verrons plus loin les réformes à apporter à l'hygiène des villes, des habitations et des ateliers. Le mouvement social moderne qui cherche à améliorer la situation des ouvriers, soit au point de vue pécuniaire, soit au point de vue du labeur exagéré, contribuera aussi à diminuer le surmenage et la débilitation des classes laborieuses, s'il ne dévie pas de sa direction purement utilitaire. Mais la neuras-

La stérilité ressortit cependant quelquefois chez la femme à des accidents que l'hygiène pourrait prévenir et que par suite nous avons à examiner ici : elle peut en effet dans certains cas être produite par une lésion de l'utérus ou par une lésion des annexes.

La lésion utérine, capable de produire la stérilité, est presque toujours due à une métrite, soit muqueuse, soit parenchymateuse et reconnaît pour cause provocatrice une infection extérieure, le plus souvent consécutive à un accouchement ou à un avortement dans lequel les précautions antiseptiques ont été nulles ou du moins insuffisantes. Nous croyons que cette cause doit se présenter encore assez fréquemment et qu'à cette époque même elle doit être en progression, puisque, comme nous l'avons montré, le nombre des cas de morts par infection puerpérale est aussi en progression.

Une autre cause non moins importante de stérilité consiste dans les lésions des annexes, surtout dans celles des trompes, consécutives notamment à une infection blennorrhagique. Pendant longtemps on n'a pas donné à cette infection toute l'attention qu'elle mérite et on a bien souvent méconnu de graves lésions dont elle avait été la provocatrice, mais aujourd'hui que d'attentives études microscopiques ont permis de suivre le gonocoque de Neisser dans ses divers habitats, on a relié à l'infection blennorrhagique bien des affections qui primitivement ne semblaient pas en dépendre, au point même que certains auteurs en sont venus à se demander si la blennorrhagie ne pouvait être regardée comme une maladie générale.

thénie des affaires et des plaisirs, quel moyen d'y remédier en en faisant comprendre les dangers ? Et la vanité des parents, comment la corriger assez pour leur persuader qu'ils martyrisent physiquement et moralement leurs enfants en les condamnant à passer de longues heures au piano, pour en faire des machines à ritournelles et d'insupportables pédants ?

L'infection gonococcienne qui, chez l'homme, est si dangereuse par la production des rétrécissements, est donc bien plus terrible encore chez la femme puisque, en provoquant des lésions du péritoine, elle peut amener la mort et que par ses déterminations tubaires, elle produit la stérilité complète, sans compter les dangereuses et les cruelles souffrances qu'elle impose à la femme.

Nous ne parlerons pas ici de la lutte contre la propagation de la blennorrhagie ; cette question est étroitement liée à celle de la propagation de la syphilis dont nous nous occuperons tout à l'heure, et les mesures qui pourront servir à atténuer d'une manière générale cette dernière source de dangers, agiront aussi sur la première.

Il est cependant une remarque que nous devons placer ici : une des causes qui tendent le plus à propager l'infection blennorrhagique, c'est que beaucoup d'individus infectés se soignent mal ou ne se soignent pas assez longtemps. Ceux mêmes qui s'adressent au médecin, n'ont pas la patience de suivre un traitement rationnel et s'en vont bientôt augmenter la clientèle des charlatans de toute espèce qui ne les guérissent pas, font traîner le mal en longueur et nous les renvoyent enfin un peu plus difficiles à soigner qu'au début : dans ces conditions la plupart des blennorrhagiques conservent de la blennorrhée qui se ravive de temps en temps, sous l'influence d'excès, surtout de boissons, et redevient passagèrement infectieuse.

En dehors de ces causes diverses qui restreignent la natalité en empêchant la conception, il faut compter aussi celles qui la restreignent en interrompant la grossesse et en provoquant l'expulsion prématurée du produit de la gestation. Ces causes sont multiples et nous ne pouvons toutes les étudier, car il nous faudrait passer en revue toute la pathologie de la grossesse, mais nous devons au moins examiner certaines d'entre elles que l'hygiène permettrait d'éviter.

Nous avons déjà signalé l'influence des inflammations de l'utérus et de ses annexes sur la conception : cette influence n'est ni moins marquée, ni moins manifeste en ce qui concerne la grossesse, et elle peut amener l'avortement à toutes les périodes de la gestation ; il en est surtout ainsi pour les lésions des annexes, car celles de l'utérus ne permettent guère le développement de l'embryon. Les mesures préventives sont, comme nous l'avons déjà dit, toutes les précautions antiseptiques nécessaires pour éviter l'infection puerpérale et d'autre part la protection de la femme contre la blennorrhagie.

Une autre cause fréquente d'avortements, surtout dans la classe ouvrière, est la fatigue exagérée et la nécessité d'entreprendre de lourds ouvrages : à Roubaix surtout où beaucoup de femmes travaillent en fabrique et sont de ce chef soumises à un labeur quotidien souvent pénible, l'influence pernicieuse de cet excès de fatigues se fait souvent sentir et provoque de nombreux avortements. Chez les femmes de ménage et les servantes, le même accident arrive, surtout à l'époque des fêtes, quand l'entretien et le nettoyage des appartements les ont forcées à se surmener, en activant et en prolongeant leur travail ordinaire : cette cause n'est certainement pas négligeable, car pour notre part nous l'avons rencontrée plusieurs fois.

La constatation de cette cause d'avortement soulève une question très délicate et que le pouvoir législatif devant lequel elle a été portée, n'a pu résoudre d'une manière satisfaisante, c'est la question du travail industriel des femmes enceintes et de la nécessité de leur imposer le repos pendant la dernière période de leur grossesse. Quelque solution qu'on propose d'ailleurs, on n'arrivera jamais à trouver une mesure générale, conciliant tous les intérêts : c'est une question qui est pour nous radicalement insoluble.

On ne peut empêcher une femme enceinte de travailler, puisque souvent son gain, même minime, est nécessaire dans le ménage; si on prononce cette interdiction, il faudra de toute nécessité accorder une indemnité à celles qu'on privera de ces ressources. Si l'on accorde une indemnité, il faudra fatalement l'accorder aux filles-mères comme aux femmes mariées, et dans ce cas ne sera-ce point un encouragement à la débauche? La chose est malheureusement très probable. Aussi croyons-nous que, si désirable que soit cette réforme, la protection légale de l'enfant avant la naissance est irréalisable et que ce serait se créer de graves difficultés que de chercher à la réaliser par un texte de loi.

Il y a cependant quelque chose à faire. Il importe de faire pénétrer dans le peuple et même dans certaines classes plus élevées cette idée que, pendant la grossesse, l'intervention du médecin est utile aux diverses époques, non seulement pour remédier aux accidents graves qui peuvent se produire, mais avant tout et surtout pour les prévenir: souvent un examen sommaire, un bon conseil, un régime approprié peut remédier à une situation fâcheuse dont la gravité n'est pas apparente, et parer à des éventualités dangereuses. Combien d'avortements pourraient ainsi être prévenus ou arrêtés, si le médecin était appelé dès le début et obéi scrupuleusement.

La plupart du temps, les femmes enceintes, par incurie, par ignorance, par crainte aussi, ne se soucient guère de se faire examiner et vont jusqu'à ce qu'un accident se produise, sans avoir pris la moindre mesure pour y remédier. Celles mêmes qui ont déjà eu des accouchements difficiles, ayant parfois provoqué la mort de l'enfant, ne songent pas à prévenir le retour de semblables malheurs. D'autres femmes sont aussi retenues par la question pécuniaire et, sous ce rapport, nous ne pouvons que féliciter

le Bureau de Bienfaisance de Roubaix d'avoir pris le parti de fonder un dispensaire spécial pour les femmes enceintes.

Peut-on apprécier la perte que les interruptions de la grossesse font subir chaque année à la natalité? La chose est bien difficile et nous ne pensons pas qu'elle ait été sérieusement tentée jusqu'à ce jour. Bien des raisons, en effet, se réunissent pour gêner les recherches et fausser les résultats.

Si l'on prend les chiffres des hôpitaux, on a une proportion fausse, parce qu'ordinairement les personnes qui y entrent, après avoir fait une perte, n'y entrent que pour se faire soigner des accidents consécutifs : rétention du placenta, hémorrhagies répétées, infection, etc..., et par suite on ne peut en comparer le nombre à celui des femmes qui viennent accoucher. Si l'on veut faire une statistique en ville, on se heurte au même inconvénient et à d'autres plus sérieux encore : à quoi comparer en effet le nombre des avortements ? à celui des accouchements, mais un médecin peut faire beaucoup d'accouchements et être rarement appelé pour des avortements, en raison même du genre de clientèle qu'il a, ou au contraire faire peu d'accouchements et être obligé de donner souvent ses soins à des femmes qui font une fausse couche : d'autre part, bien des avortements passent inaperçus parce qu'ils sont pris pour de simples retards de règles avec retour trop abondant ou parce qu'on ne veut pas appeler le médecin.

Puisque les avortements accidentels et spontanés peuvent échapper, même en grand nombre, à l'attention du médecin, combien, à plus forte raison, sera-t-il difficile d'évaluer le nombre des avortements criminels pour lesquels on se garde bien de le demander, si ce n'est au bout d'un certain temps, quand il s'est produit des accidents plus ou moins graves, sur la cause desquels on garde, du reste, un

silence prudent et obstiné ? On jure même ses grands dieux, à l'occasion, que rien de répréhensible ne s'est passé.

Pour tout médecin qui a quelque peu observé et qui surtout a su comprendre, il est certain que le nombre des avortements criminels est très considérable dans les grandes villes, et il n'est pas besoin des retentissants procès, trop rares encore en présence de l'étendue du mal, pour se faire une conviction. La quantité de crimes qui restent impunis par ignorance, par inaction ou par absence de preuves, est énorme, et la scandaleuse impunité, accordée trop souvent aux auteurs et aux bénéficiaires des manœuvres abortives, a été pour beaucoup dans le développement de ces monstrueuses pratiques.

Quoi qu'il en soit, nous avons cherché à apprécier d'une manière sommaire la proportion des avortements aux accouchements : nous y étions d'autant plus porté que notre statistique personnelle nous donnait un rapport énorme : 12 avortements pour 15 accouchements, rapport énorme, motivé sans doute par les conditions particulières dans lesquelles nous nous trouvons. Sur ces 12 avortements, trois étaient ou du moins paraissaient la conséquence d'un surcroît de fatigue, un était dû à de la tuberculose avancée et un à une albuminurie assez marquée. Deux cas se produisirent chez des jeunes femmes récemment mariées et très nerveuses, et deux autres chez des femmes, prédisposées par leur genre de vie à des pertes hâtives et fréquentes ; encore, dans un de ces deux cas, avait-on fait des manœuvres qui furent vaguement avouées, mais qui nous parurent trop incomplètes pour avoir été la vraie cause de l'avortement. Dans un cas, nous ne pûmes découvrir de cause appréciable, mais dans un autre la profonde misère pouvait certainement être invoquée ; enfin dans le dernier cas, l'avortement avait été provoqué par un vomitif énergique, délivré par un *pharmacien*, pour

supprimer les dégoûts et l'inappétence que la jeune femme ne s'expliquait pas.

Pour rétablir une moyenne plus juste, nous nous sommes adressé à quelques-uns de nos confrères pour avoir des détails sur ce qu'ils avaient observé dans leur clientèle ; n'ayant pas de notes précises, ils ne purent nous donner pour la plupart que des réponses incomplètes et incertaines. Cependant, l'un d'eux observe en moyenne par an 125 à 150 accouchements et 20 à 25 avortements : un autre voit 3 ou 4 pertes pour une trentaine d'accouchements, un troisième 7 ou 8 pertes pour 50 accouchements environ. De l'ensemble de ces renseignements sommaires, il semble résulter qu'on peut admettre, comme rapport approximatif, que sur sept grossesses, connues du médecin ; une au moins n'arrive pas à terme ou plutôt au huitième mois, car à partir de cette époque, l'expulsion du fœtus devient un accouchement prématuré. Si nous admettons en outre qu'il se produit autant d'avortements, ignorés des médecins, que d'avortements connus, — encore est-ce une appréciation modérée — on verra que la perte, éprouvée chaque année, équivaut au tiers de la natalité, ce qui est énorme. Aussi serait-il bien désirable qu'on pût y porter remède et que la protection de l'enfant avant la naissance fût faite sérieusement et produisît des résultats efficaces.

Pour atteindre ce but de la protection de l'enfance avant la naissance, il faut prendre garde aux causes que nous signalions plus haut, mais il est une autre cause d'avortement beaucoup plus fréquente encore que toutes celles que nous avons indiquées et qui, nous en avons eu des preuves frappantes, est encore bien souvent méconnue : c'est la syphilis. Il est de la plus haute importance de la reconnaître, car ce n'est pas une cause passagère, mais une cause durable qui peut provoquer des avortements à répétition ou la mort des enfants dès leur nais-

sance, qui peut les infecter gravement pour toute leur existence, s'ils échappent à la mort : il faut aussi la reconnaître parce qu'on peut agir sur elle dès le début de la grossesse, et éviter par un traitement rationnel et sévère les accidents qu'elle provoque.

Nous n'avons pu apprécier la part de la syphilis dans le nombre des avortements, faute de détails pour Roubaix ; nos confrères n'avaient pas de chiffres même approximatifs à nous donner, et de notre côté, malgré un interrogatoire sérieux et une observation attentive, nous n'avons pu déceler l'existence certaine de cette infection dans aucun des avortements pour lesquels nous avons donné nos soins.

Il est cependant probable que cette cause doit se rencontrer dans des circonstances assez fréquentes, puisque M. le professeur Fournier, sur 53 syphilitiques dont il a étudié la grossesse, a constaté 25 avortements : « Ainsi, sur 53 grossesses, 28 seulement sont arrivées à terme et 25 (25, remarquez bien ce chiffre, *près de la moitié* !) se sont terminées, soit par accouchement prématuré, soit par avortement. » Or, à Roubaix la syphilis est très fréquente et son action peut dans bien des circonstances se déceler facilement avec un peu d'observation. Sans admettre l'opinion exagérée d'un humoriste de nos confrères qui disait que « Roubaix est une ville plus syphilisée que civilisée » (de combien de villes en France peut-on le dire d'ailleurs !) nous reconnaissons que le nombre des cas augmente d'année en année et que les ravages de cette terrible maladie s'accroissent et s'étendent, faute de précautions suffisantes. Si nous prenons en effet les statistiques de l'hôpital, pour tracer le tableau du mouvement des vénériens depuis 1863.

Tableau général des vénériens soignés
à l'Hôtel-Dieu de Roubaix de 1863 à 1893.

ANNÉES	VÉNÉRIENS	VÉNÉRIENNES	TOTAL	POUR 1000 HABIT.
1863	26	—	26	
1864	—	—	—	
1865	—	—	—	
1866	35	—	35	
1867	30	—	30	
1868	68	—	68	
1869	99	20	119	
1870	92	28	120	
1871	80	37	117	1,819 (1)
1872	120	56	176	
1873	106	53	159	
1874	113	35	148	
1875	104	27	131	
1876	112	30	142	1,799
1877	116	38	154	
1878	128	47	175	
1879	116	40	156	
1880	108	21	129	
1881	121	27	148	1,747
1882	150	60	210	
1883	120	39	159	
1884	121	43	164	
1885	103	36	139	
1886	109	34	143	1,565
1887	113	29	142	
1888	154	43	197	
1889	183	54	237	
1890	223 (2)	52	275	
1891	162	47	209	2,143
1892	200	47	247	
1893	188	75	263	

(1) Peut-être doit-on attribuer le nombre relativement élevé de cette période à la présence à Roubaix de la garnison qui y séjourna de 1867 à 1870.

(2) Est-ce la grande grève de 1890 qui est la cause occasionnelle de cette efflorescence exceptionnelle ?

Sans doute ce tableau n'a qu'une valeur relative, car tous les malades, inscrits sous la rubrique *vénériens*, ne sont pas des syphilitiques, le nombre des blennorhagiens étant assez considérable : cependant il montre qu'après une période de réduction, au moins apparente, les maladies vénériennes ont fait brusquement un retour offensif énorme. En effet cet accroissement subit de 1,565 malades pour 1000 habitants à 2,143 pour 1000 dans l'intervalle d'une période quinquennale est effrayant et nous permet de douter que les moyennes antérieures aient quelque sincérité : du reste pour qui sait quelle répugnance éprouve la population roubaisienne à entrer à l'hôpital pour se faire soigner d'une affection ordinaire, il n'est pas douteux que le nombre des vénériens qui se décident à s'y faire traiter est extrêmement restreint.

Il est donc probable que la quantité annuelle des syphilitiques est beaucoup plus grande que le tableau ci-dessus ne le laisserait supposer, et du reste les constatations médicales montrent l'extension considérable de la syphilis dans la population, comme cela existe d'ailleurs pour la plupart des grandes villes de France.

Quelle est la cause de cette diffusion, notamment à Roubaix ? Quels sont les remèdes à y opposer ?

Nous voici arrivé à la question, sinon la plus importante, du moins la plus délicate de notre travail : nous ne pouvons nous en dissimuler les difficultés, puisque bien des hommes de la plus haute valeur et d'une compétence indiscutable n'ont osé aborder ce problème. Ceux qui, comme Parent-Duchâtelet, Jeannel et quelques autres, ont eu le courage méritoire de regarder le mal en face et de chercher quels correctifs il serait utile et possible d'y apporter, en ont été blâmés par des gens qu'une fausse prudence porte à détourner la tête ou qui veulent, en niant le mal, s'éviter la peine d'être forcés de le combattre.

Et pourtant en présence des ravages lamentables que tout le monde connaît, oserait-on nier qu'il n'y a rien à faire et que l'on doit rester dans une timide et profonde indifférence ? Nous ne le pensons pas.

On ne peut tirer un voile sur cette calamité patente et chercher, en en déguisant les horreurs, à nier l'urgence des mesures à prendre : avec P. Ferrari, nous disons : « La prostitution et la syphilis sont deux des plus grands malheurs de l'humanité et j'en parle, certain de faire œuvre utile et bonne, puisque, d'après l'illustre économiste Stuart-Mill, des maux publics il faut parler publiquement. ». (1).

Toutefois il faut bien se persuader que tous les desiderata formulés ont peu de chances de succès à l'époque actuelle, à cause de l'indifférence des uns et du parti pris des autres.

Les pouvoirs publics affectent en effet sur ce point une coupable négligence et ils sont bien souvent les complices (nous dirions volontiers les protecteurs), tantôt inconscients et tantôt volontaires du libertinage et de la prostitution. La législation actuelle entre pour une bonne part dans cette protection tacite du mal et quand une municipalité intelligente et honnête cherche à enrayer le développement de l'immoralité flagrante dans la commune qu'elle administre, elle se heurte souvent à une impossibilité légale qui annihile sa bonne volonté et ses dispositions. Trop heureux est-on quand on n'entend pas des administrateurs faire l'apologie à peine déguisée de la débauche publique, en cherchant à l'excuser, ou quand on ne le voit pas en tirer eux-mêmes profit par la possession de locaux appropriés.

Les avertissements et les objurgations n'ont pourtant

(1) Ferrari. — Prostituzione e Sifilide, Milano, s. d, pagina 3.

pas manqué, venant des sources les plus autorisées et appuyés par des documents irréfutables qui prouvaient la nécessité d'intervenir, non-seulement au nom de la morale publique, mais au nom de la santé individuelle et de l'avenir de la race.

Nous avons déjà cité les auteurs des deux plus importants ouvrages publiés à ce sujet, mais il y a quelques années à peine, l'Académie de Médecine, justement émue de la situation actuelle, effrayée surtout par le nombre croissant des morts-nés par syphilis héréditaire, étudiait sérieusement la question et, par la plume autorisée de M. le professeur Fournier, émettait dans un volumineux rapport le résultat de son enquête et de ses discussions. Hors de France, l'Académie de Médecine de Belgique, la Société de Médecine interne de Berlin et plusieurs autres grandes sociétés savantes s'inquiétaient aussi des ravages effrayants de la syphilis et de la nécessité absolue de réprimer plus énergiquement la prostitution, sans arriver à secouer la torpeur des pouvoirs publics et sans obtenir la moindre modification aux législations en usage. (1).

Bien loin de là l'ignorance des gens du monde, des gens des hautes sphères politiques, si éloquemment dénoncée par Fournier, et nous ne savons quel scrupule de pudeur faussement interprétée, ont amené bien souvent un résultat diamétralement opposé, qu'a provoqué encore une manière absurde de comprendre la liberté individuelle. Dans des pays où cependant la réglementation de la prostitution avait donné les meilleurs résultats, on a supprimé cette heureuse garantie et, d'une année à l'autre, on a vu la

(1) Depuis que nous avons terminé ce travail, M. le sénateur Bérenger a déposé son projet de loi contre la prostitution, et quelques essais de répression ont été tentés dans d'autres pays. Quand aboutiront-ils ?

syphilis et les autres maladies vénériennes, accroître leurs ravages dans des proportions effrayantes ; il en fut ainsi en Angleterre quand les misses pudibondes et hypocrites de « *the ladies national association for the repeal of the contagious diseases acts* » eurent triomphé de la sagesse du gouvernement et obtenu la suppression des décrets de 1868 ; il en fut ainsi en Italie quand un acte inconsidéré du ministère Crispi bouleversa, le 29 mars 1888, les règles en usage jusqu'alors ; il en fut ainsi aux Indes où la suppression des règlements sur la prostitution porta en deux ans le nombre des soldats syphilitiques de 323 à 570 pour mille.

En présence des exemples frappants qui se montrent de toutes parts et des statistiques vraiment effrayantes que l'on a pu mettre en avant, il semblerait que l'accord devrait être unanime et qu'il n'y aurait qu'à marcher.

Pourquoi n'est-il point ainsi ?

Nous l'avons déjà laissé pressentir ; il y a d'abord l'apathie des gouvernements qui, par crainte de déplaire à certaines parties plus tapageuses que sérieuses de l'opinion publique, se cantonnent dans une neutralité systématique des plus dangereuses. Il y a ensuite l'ignorance du grand nombre, (surtout des honnêtes gens), qui ne sait pas ce qu'est la syphilis, qui n'en connaît les dangers que vaguement, qui ne se rend pas compte que « c'est une infection stable, permanente, ultraféconde en manifestations de tout genre, les unes légères, d'autres importantes, d'autres des plus sérieuses, quelques-unes mortelles même ; c'est une diathèse qui s'empare de tout l'être, qui peut l'affecter dans toutes ses parties, dans tous ses organes, et qui n'est réduite au silence que par un traitement très prolongé, auquel s'astreignent bien peu de malades. En réalité, c'est une maladie désastreuse, néfaste par les dangers multiples qu'elle comporte, dangers indi-

viduels, dangers héréditaires et nous ajouterons aussi sociaux.» (1). Par suite la masse ne comprend pas l'importance des mesures qui, en entravant la liberté de la prostitution, diminuent les chances de contamination syphilitique.

D'autres personnes ne comprennent pas quel intérêt général s'attache à la répression de la prostitution parce qu'elles croient à tort que la syphilis est le triste et juste apanage des débauchés ou des imprudents qui s'y exposent volontairement parce qu'ils oublient qu'il y a entre tous les individus de l'espèce humaine une étroite et menaçante solidarité. Leur confiante sécurité n'est en effet qu'une illusion et le poison syphilitique menace tous les hommes, les plus honnêtes comme les moins estimables ; il peut s'infiltrer partout, par la faute d'un membre dévoyé ou par un malheureux accident, il peut contaminer les familles les plus pures et y porter la désolation et la honte. Tous ont donc intérêt à ce que les pouvoirs publics prennent des mesures énergiques, et soutenir le contraire serait bien moins la preuve d'un monstrueux égoïsme que la marque d'un funeste aveuglement.

D'autres ne veulent pas d'une réglementation de la prostitution parce que c'est une atteinte à la liberté individuelle, ou au contraire parce que, dans certains cas, c'est une apparence de protection officielle, donnée à la débauche. A ceux qui professent cette seconde opinion, nous nous contenterons d'opposer la spirituelle réponse de M. le docteur Thiry : « Les autorités protègent-elles les ordures et légalisent-elles les immondices lorsqu'elles prescrivent d'en débarrasser la voie publique ? » (2).

(1) Fournier. — Rapport à l'Académie de Médecine, *Semaine Médicale*, année 1887, n° 23, page 230.

(2) Thiry. — Discussion sur la répression de la prostitution à l'Académie de Médecine de Belgique. — *Semaine Médicale*, 1887, n° 9, page 84.

Quant à ceux qu'arrête une fausse notion de ce que doit être la liberté individuelle, nous pourrions leur répondre fort longuement, mais nous nous demandons s'il faut prendre au sérieux leurs protestations et leurs réclamations. Qu'avec les honnêtes gens, on use, même à l'excès, de toutes les garanties possibles et qu'on les traite avec des égards raffinés, ce qui n'existe pas toujours, nous l'admettons et la chose est légitime : mais ici il s'agit de personnes qui, volontairement et sciemment, se mettent hors de la société, qui renoncent aux plus belles prérogatives de leur sexe pour se livrer publiquement à la débauche, qui, par leur conduite scandaleuse et, comme conséquence directe de leur infâme commerce, deviennent un danger immense et permanent pour l'ordre et pour la santé publique, et l'on discuterait sur le droit de prendre à leur égard les mesures nécessaires pour restreindre au minimum le mal qu'elles font. Voilà ce que nous ne pouvons comprendre et que nous trouvons parfaitement ridicule. *Populi salus lex prima !* Quand il y va de l'avenir, du salut du pays, nous ne pouvons comprendre de semblables discussions.

Nous en dirons autant de ceux qui, s'appuyant sur des motifs de pure sentimentalité, s'apitoyent sur le sort misérable de ces créatures disgraciées : il ne faut pas qu'une compassion naturelle, mais bien peu justifiée, empêche de prendre les mesures que réclame la protection générale et disons-le aussi, l'intérêt même de ces personnes.

Enfin il est une dernière classe d'opposants que nous signalerons, sans nous y arrêter beaucoup, car nous doutons qu'il s'en rencontre en France : cette classe est composée de prudes qui, comme les membres de la *National Association*, ne veulent pas de réglementation de la prostitution, sous prétexte que c'est un outrage aux bonnes mœurs et une atteinte à la réputation de vertu du pays.

Ce genre d'hypocrisie n'existe pas chez nous heureusement et, si nous avons de grands défauts, voire des vices, nous savons les reconnaître au lieu d'affecter une innocence, bien démentie par les faits, n'est-ce pas, chastes fils d'Albion ?

Nous nous sommes étendu longuement sur cette nécessité de réprimer la prostitution, parce que bien des préjugés s'y opposent et que nous croyons, avec les maîtres éminents dont nous citons les noms plus haut, que les médecins doivent réclamer sans cesse sur ce point pour montrer le danger au public et au gouvernement, pour obtenir enfin une législation sage et prévoyante. C'est en instruisant et en agitant l'opinion qu'on parviendra à créer une protection efficace de la santé publique.

Si la prostitution affectait dans toutes les villes les mêmes allures qu'elle affecte à Paris, rien ne serait plus facile que de fixer quelles sont les mesures à prendre à Roubaix : il nous suffirait de résumer le grand rapport de M. le professeur Fournier et d'en reproduire les conclusions : nous aurions ainsi un véritable code de police sanitaire, mais, comme le disait M. le docteur Leloir dans une lettre à l'Académie de Médecine à l'occasion de la discussion du rapport, la prostitution dans certaines de nos villes du Nord n'a pas l'allure ordinaire de Paris. Il faut donc des dispositions particulières en rapport avec cette forme spéciale.

La provocation sur la voie publique existe sans nul doute à Roubaix. En 1884, sur l'initiative énergique d'une nouvelle administration municipale, la surveillance attentive de la police avait nettoyé les quelques rues qui jusque-là avaient été parcourues le soir par un nombre d'ailleurs restreint de femmes : mais, depuis un certain temps, cette surveillance faisant défaut, la provocation ouverte a reparu et plusieurs points ont été envahis de nouveau par la prostitution affichée.

Cette prostitution affichée est doublement dangereuse :

elle est dangereuse parce que c'est une invite publique et permanente à la débauche, parce que c'est un piège continu tendu aux passants ; elle est dangereuse à un autre point de vue quand c'est de la prostitution non surveillée, au sens administratif du mot, de la prostitution clandestine.

Administrativement en effet, on entend par prostituée clandestine toute femme, vivant de la débauche habituelle, rémunérée et flagrante, qui ne s'est pas fait inscrire sur les registres du service des mœurs et qui ne se soumet pas aux visites sanitaires régulières. Or à Roubaix, il n'y a pas vingt femmes (en dehors des maisons de tolérance) qui viennent aux visites : combien par conséquent y a-t-il de prostituées clandestines ?

Beaucoup sans doute et beaucoup plus qu'on ne pourrait le croire d'après le tableau ordinaire de la provocation publique. C'est qu'en effet la prostitution à Roubaix s'étale relativement fort peu dans les rues où la police, si elle était libre de ses actes, pourrait bien vite en avoir raison. L'immense danger, c'est la prostitution des débits de boisson.

Ce qui à Paris, au moins dans les quartiers du centre, est la minorité, malgré son développement, est presque la règle générale à Roubaix. Malgré tous les dangers de la provocation publique, disons le mot, du *raccrochage* sur le trottoir, on ne peut, vu le nombre relativement restreint des femmes qui s'y livrent, le considérer comme nul à côté de la prostitution dans les cabarets, prostitution d'autant plus dangereuse qu'elle est plus difficile à saisir sur le fait, prostitution d'autant plus dangereuse qu'elle guette le consommateur partout et toujours.

On comprend qu'il ne nous est pas possible de donner des chiffres et que nous ne pouvons dire combien, sur les 1849 débits de boisson, officiellement recensés en 1892, il y a de bouges, les tenanciers oubliant généralement de

prendre pour cela une patente spéciale, mais d'après nos constatations personnelles, d'après celles de nos confrères, d'après les renseignements de personnes bien informées, nous pouvons affirmer que le nombre en est énorme. Dans telle rue, sur cinq estaminets, il n'y en a qu'un d'honnête : dans telle autre, sur six, nous croyons qu'il n'y en pas un. Peut-être ces rues, en raison du quartier où elles sont situées, ont-elles une proportion beaucoup plus forte que la moyenne ordinaire, mais, quoi qu'il en soit, nous le répétons, le nombre des cabarets borgnes est énorme.

Pour peu qu'on y réfléchisse, on comprendra tout le danger de cette prostitution des cabarets : combien de malheureux, entrés dans un établissement de ce genre sans la moindre arrière-pensée reprehensible, ont pu sous l'influence de la boisson, ou même d'un entraînement passager, se laisser aller à une imprudence irréparable si la malechance a voulu qu'ils rencontrassent justement une femme en puissance de syphilis contagieuse ! Combien en sont ainsi sortis, contaminés pour jamais et prêts à répandre à leur tour l'horrible virus !

A côté de la prostitution proprement dite et des cabarets renfermant des femmes à demeure, nous pouvons signaler ceux qui sont de simples maisons de passe et ceux dont les tenanciers se contentent de l'excitation à la débauché, soit en recevant, soit en attirant chez eux des mineurs, soit encore en faisant de la partie féminine de leur famille, du moins prétendue, une enseigné et un appât pour les jeunes gens en quête d'aventures. Et cette dernière forme de l'excitation à la débauché est de toutes la plus répugnante et la plus fréquente, car elle existe, non seulement dans les débits de boisson, mais aussi dans nombre d'autres magasins, et elle est également la plus difficile à réprimer parce que l'autorité de la police s'arrête forcément devant le lien familial et ne peut guère intervenir dans ce cas.

Enfin nous avons à signaler une dernière catégorie de

prostituées, également difficiles à saisir et à surveiller, parce que, appartenant par leur existence et leurs manières, sinon par leur origine, à un milieu plus relevé que celui dont nous venons de parler, la police peut moins facilement les surprendre en flagrant délit et par suite les soumettre à des règlements : c'est la catégorie dite des entretenues.

Nous savons que Parent-Duchâtelet et d'autres auteurs n'admettent pas que la police puisse prendre des mesures à l'égard de ces femmes-là, pas plus qu'à l'égard des femmes à parties et des femmes de théâtre, sous prétexte que, se livrant à un petit nombre d'individus seulement, elles ne peuvent être assimilées à des femmes publiques.

La distinction nous paraît aussi subtile qu'injuste ; qu'une femme vraiment entretenue, c'est-à-dire n'appartenant qu'à un seul amant qui subvient à tous ses besoins et défraye entièrement son existence, ne puisse être inscrite comme prostituée, nous l'acceptons, mais souvent il n'en est pas ainsi et cette femme, pour suppléer au manque de fortune de son amant, pour satisfaire ses goûts extraordinaires de luxe, ne se fait pas faute dans bien des cas de recevoir quiconque peut lui offrir un prix suffisant et nous ne voyons pas bien ce qui la distingue alors d'une prostituée vulgaire. Est-ce parce qu'étant plus jolie ou plus intelligente, elle peut mettre ses faveurs à un plus haut prix et par suite recevoir un moins grand nombre de clients ? S'il en est ainsi, la distinction est absolument injuste puisque c'est une prime à la débauche élégante, aussi funeste à certaines classes de la société que la prostitution des cabarets est dangereuse pour les masses.

En présence de ces faits, quelles mesures semblent rationnelles ?

Puisque la prostitution est un mal et une honte pour les nations, l'idéal serait de pouvoir la supprimer complè-

tement et de nettoyer ainsi le monde de cette lèpre morale, mais l'expérience des siècles a prouvé que cette suppression totale était impossible : ce que Charlemagne et Saint-Louis et bien des souverains, depuis ces grands chefs d'Etat, n'ont pu faire, le fera-t-on dans notre société moderne ? Nous ne le pensons pas : tant que le fond de la race humaine sera un mélange de bonnes et de mauvaises qualités, tant que les hommes sentiront bouillonner dans leurs veines les passions malsaines, la prostitution existera et ce n'est pas un bouleversement social qui en amènera la disparition, comme l'annoncent pompeusement certains orateurs socialistes. Leur système du reste ne serait autre que la prostitution légale permanente .

Si la misère était vraiment la cause unique du dévergondage des prostituées, certes, il serait possible d'arriver à l'éteindre, mais cette cause est relativement peu importante, on du moins, elle n'est souvent que secondaire.

Certaines femmes, en effet, se livrent à la prostitution parce que, séduites et abandonnées ensuite par un amant, elles trouvent plus facile d'accentuer l'irrégularité antérieure de leur vie, soit pour nourrir leur enfant, soit par une tendance naturelle à la débauche dont leur faute première n'a été qu'une première manifestation ; cette dernière cause se rencontre en effet bien souvent puisque des femmes, appartenant à des familles honorables, voire à des familles riches, quittent tout pour se rouler dans la fange et se faire inscrire comme prostituées. D'autres se prostituent pour satisfaire leurs goûts de coquetterie, de gourmandise et surtout leur penchant à la paresse, et cette dernière cause est une des plus importantes à signaler : bien souvent on voit des filles quitter leur travail ou leur service pour se faire inscrire ; bien souvent des femmes publiques que des personnes charitables essayent d'arracher à leur infâme métier, refusent de revenir à une conduite plus régulière parce qu'il faudrait travailler.

Comment supprimer la prostitution puisqu'il est des causes sur lesquelles on ne peut rien ? Vous pouvez faire des lois contre la séduction et l'abandon, vous pouvez chercher à supprimer la misère ; mais la coquetterie, la gourmandise et la paresse, comment les supprimerez-vous ? inscrivez dans des programmes menteurs le droit au travail, vous doublerez, et plus encore, le nombre des prostituées, puisque vous proclamez aussi le droit à la paresse !

On ne peut donc espérer supprimer la prostitution, mais on peut du moins la restreindre fortement et surtout tâcher de la rendre la moins nuisible possible : or, nous l'avons dit, elle est nuisible à la fois parce que sa publicité est une excitation permanente à la débauche et parce que, d'autre part, elle est une propagatrice de maladies terribles. Il s'ensuit donc que c'est dans cette double direction qu'il faut prendre les mesures voulues pour réprimer le mal dans la plus grande mesure permise.

La première de ces mesures est l'interdiction absolue de la provocation publique et, sous ce rapport, dans toutes les discussions, l'unanimité a été absolue entre les médecins qui se sont occupés de la question : on ne doit pas permettre aux femmes de raccoler sur la voie publique, quel que soit d'ailleurs le moyen mis en usage, et toute contravention de ce chef doit être rigoureusement poursuivie devant les tribunaux pour outrage public aux mœurs et, le cas échéant, pour excitation de mineurs à la débauche.

La seconde mesure consiste à transformer le plus possible la prostitution clandestine en prostitution surveillée et soumise aux visites sanitaires : surtout à l'époque actuelle, sauf en ce qui concerne la prostitution des débits de boisson, il serait des plus faciles pour la police de surprendre la plupart des prostituées libres, même celles que nous signalions plus haut, comme appartenant à la classe des

entretenues, et de les soumettre à ses règlements ordinaires. Pour cela, il suffirait de surveiller les lieux où elles s'affichent publiquement de préférence, et surtout les maisons ou les cafés où ces femmes logent en nombre, et qui deviennent ainsi de véritables maisons de tolérance clandestines où elles reçoivent qui veut se présenter et où se passent souvent des scènes révoltantes.

Quant à la prostitution des débits de boisson, bien que difficile à surveiller et à réprimer, on pourrait cependant arriver à en arrêter le scandaleux développement, en renouvelant et en aggravant les dispositions actuellement en usage. Aucune femme ne devrait être autorisée à servir dans un débit de boissons, si elle n'est majeure et pourvue d'un certificat de bonnes vie et mœurs, renouvelé tous les trois mois : en cas de contravention, des poursuites sévères seraient exercées contre le tenancier ; quant à la servante, elle serait aussi passible de peines correctionnelles et, en cas de récidive, pourrait être inscrite d'office sur les registres de la police, surtout au cas où un examen médical montrerait qu'elle est atteinte d'une maladie vénérienne. Il va sans dire que tout individu, condamné pour outrages aux mœurs ou pour excitation à la débauche, ne pourrait plus tenir de débit de boissons et qu'une femme à qui le certificat de bonnes vie et mœurs aurait été refusé, comme servante, serait frappée de la même incapacité. On atteindrait ainsi un double but : réprimer la prostitution et restreindre le nombre des cabarets, ce qui ne serait pas inutile, comme on le verra plus loin.

Quant aux maisons de tolérance proprement dites, on ne doit pas chercher à les détruire, mais au contraire s'efforcer le plus possible d'y refouler la prostitution. C'est là en effet qu'elle peut le mieux être surveillée et que ses écarts sont le mieux réprimés : là du moins elle ne trompe personne et ne peut tendre de pièges dangereux à celui qui

ne cherche pas le mal. Celui qui entre dans ces maisons, sait et avoue ce qu'il désire ; il ne peut prétexter son ignorance ou arguer d'une provocation publique.

Nous savons pourtant toutes les objections qui ont été faites aux maisons de tolérance : nous connaissons les déclamations fougueuses de Mirabeau, les prétextes de sentimentalité de certains politiciens, les raisons morales sérieuses de la Commission Belge, mais rien de tout cela ne nous a convaincu. Sans nier la grande valeur des arguments développés par MM. Nothomb, Mussche, Woeste, etc. (1), nous nous en rapportons plutôt aux leçons données par les faits, et nous croyons que l'existence des maisons surveillées est le moindre mal et que vouloir les supprimer, ce serait accroître la prostitution clandestine avec tous ses dangers.

D'ailleurs, sauf quelques rares exceptions, comme MM. les docteurs Lefebvre (de Louvain) et Moeller (de Bruxelles) qui s'appuient sur des considérations toutes particulières (2), les médecins sont unanimes aujourd'hui à admettre l'utilité de cette institution, comme moyen d'éviter des dangers sociaux beaucoup plus grands et comme mesure prophylactique contre la syphilis ; leur opinion s'appuie sur les expériences qui en ont été faites à plusieurs époques et dans plusieurs pays quand, en supprimant ou en réduisant le nombre des maisons, on a vu le nombre et la gravité des cas de maladie s'accroître considérablement, par le développement concomitant de la prostitution non surveillée. Il en fut ainsi à Paris sous la Restauration quand le gouvernement, mal conseillé et guidé par une idée théorique trop absolue, enjoignit au préfet de police de restreindre les maisons de prostitution.

(1) Commission chargée de préparer un projet de loi sur la police des mœurs. — Procès-Verbaux des séances. — Bruxelles, 1891, passim.

(2) Ibidem.

Comme mesures complémentaires, il serait nécessaire que tous les étrangers de l'un ou de l'autre sexe, favorisant la prostitution ou en tirant leurs ressources de quelque manière que ce fût, pussent être expulsés *ipso facto*, comme n'ayant pas des moyens d'existence justifiés ; que les mineures ne pussent, sous aucun prétexte, être inscrites sur les registres de la police, mais fussent envoyées en correction, au cas où la famille se reconnaîtrait formellement ou tacitement hors d'état de les maintenir dans le droit chemin ; enfin que le fait pour une femme mariée de se livrer à la prostitution fût regardée comme adultère et poursuivi selon les prescriptions du code pénal.

Il ne faut pas cependant se bercer de fausses illusions : malgré ces mesures, il sera bien difficile de détruire entièrement l'infection vénérienne dont nous avons montré la subtilité et la permanente menace, il sera même bien difficile de supprimer la prostitution clandestine, qui sait trouver cent moyens d'éviter les recherches de la police et de se dérober aux effets des règlements.

Aussi tout en agissant par les mesures répressives pour restreindre la prostitution et en rendre l'existence la moins dangereuse possible, faudra-t-il que tous ceux qui peuvent avoir un peu d'influence sur les masses et surtout sur la jeunesse, s'efforcent d'en montrer les dangers et l'horreur pour mettre en garde contre ses séductions et contre la contagion de l'exemple.

Cette action ne peut s'exercer efficacement par l'intermédiaire du gouvernement et des administrations : c'est à l'action privée qu'il faut demander de l'accomplir. Il est indispensable, en effet, que les sociétés particulières, dûment averties du danger que fait courir la prostitution à l'hygiène morale et physique, et instruites des remèdes les plus propres à annihiler ses effets désastreux, se liguent pour atteindre le résultat désiré. Il est à souhaiter

en effet que tous ceux qui ont à cœur le maintien de la nationalité française et la résurrection de la vieille énergie vitale du pays s'unissent dans un double but à poursuivre, la lutte simultanée et incessante contre la syphilis et l'alcoolisme.

L'alcoolisme est en effet la seconde plaie qui décime à notre époque l'espèce humaine et qui produit des effets aussi désastreux que la syphilis, puisque, comme elle, il débilité et tue l'individu, tout en compromettant ses facultés génésiques et en frappant sa postérité de déchéance congénitale. Ses dangers sont multiples et d'une incontestable gravité : si difficile qu'il soit de condenser en quelques pages le tableau du mal qu'il fait, nous allons pourtant essayer de rappeler exactement ici l'action de l'alcoolisme sur la population.

Nous ne nous arrêterons guère pourtant sur l'alcoolisme aigu, sur l'ivresse proprement dite, avec les accidents qu'elle provoque, les maladies dont elle facilite le développement, et surtout les délits et les crimes dont elle est la provocatrice : ces faits sont de pratique journalière et tout le monde les connaît. Ce qu'il importe surtout de faire ressortir, ce sont les dangers de l'alcoolisme chronique, intoxication lente de l'individu par l'ingestion habituelle des boissons alcooliques. Encore certaines boissons peuvent-elles seules amener cet état terrible de déchéance : autrefois quand le vin, dans certains pays, la bière ou le cidre dans d'autres, étaient les seules ou à peu près les seules boissons de consommation courante, et qu'ils étaient généralement de bonne qualité, on connaissait bien l'ivresse ordinaire, mais non l'alcoolisme : on avait bien des affections stomacales, mais pas une diathèse générale.

L'alcoolisme a fait son apparition lorsque les alcools ont commencé à entrer dans la consommation courante et surtout depuis que le prix élevé des alcools de vin a poussé

l'industrie privée à développer dans une mesure exagérée la fabrication des alcools de grain, de pomme de terre, de betteraves, etc.... Ce sont en effet ces derniers alcools, dits industriels, qui sont les plus dangereux parce qu'ils renferment dans une proportion considérable les alcools supérieurs, tous-éminemment toxiques; comme l'ont montré les recherches expérimentales de divers physiologistes.

L'anatomie pathologique de l'alcoolisme, d'origine fort récente, est certes bien loin encore d'être complète et il est sans aucun doute des lésions qui en dérivent et qu'on n'a pu encore lui rattacher, mais le cadre des altérations qu'on est arrivé à déterminer et à classer, est déjà si étendu qu'il n'est, semble-t-il, aucun organe à l'abri de l'action nocive de ce poison universel.

Les organes abdominaux, directement intéressés par le passage immédiat de l'alcool, sont le siège d'altération variées: l'estomac, après une période d'inflammation plus ou moins longue suivant la quantité d'alcool ordinairement ingérée, subit bientôt une dégénérescence complète par atrophie de la muqueuse et par destruction de la tonicité musculaire et l'on assiste ainsi aux accidents consécutifs de la gastrite, d'abord aiguë, puis chronique, qui se complique ordinairement alors de la dilatation d'estomac, source de graves intoxications secondaires par fermentation.

Le foie est touché ensuite parce que l'alcool passe en nature dans la veine porte et arrive ainsi, dès son entrée dans la circulation, à l'un des organes les plus sensibles à l'influence des irritants divers: la phlogose déterminée amène d'abord une cirrhose hypertrophique, souvent des plus considérables, à laquelle succède plus tard la cirrhose atrophique, avec ses accidents mortels de stase veineuse. Le cœur et les vaisseaux sont également touchés à des degrés divers suivant les individus, car la

sensibilité à l'action délétère de l'alcool n'est pas la même pour tous, mais cette action n'en est pas moins évidente. La dégénérescence du myocarde et la surcharge graisseuse du cœur, sa dilatation aigue dans certains cas, la stéatose et la calcification des artères, le ramollissement des parois veineuses sont autant de manifestations alcooliques qui peuvent hâter et même entraîner rapidement la mort chez des individus prédisposés, et en attendant rendre l'existence pénible par les accidents divers qu'elles déterminent.

Les poumons eux-mêmes sont atteints, secondairement à l'affection cardiaque, ou souvent même d'une manière directe, affirme M. Newton Pitt qui a trouvé à l'autopsie de nombreux cas de lésions fibreuses de l'appareil respiratoire survenues chez des alcooliques et ayant simulé pendant la vie la tuberculose à forme chronique (1). Du reste l'action prédisposante de l'alcoolisme pour la tuberculose est des plus manifestes et aucun médecin ne songe plus à la nier : comme l'ont montré M. le docteur Lancereaux et bien d'autres après lui, la tuberculose guette les alcooliques parce que ce sont forcément des dégénérés en état défectueux de résistance contre les infections extérieures. Il en résulte que la tuberculose affecte quelquefois chez eux une marche terriblement rapide qui rend le diagnostic très difficile, par une confusion toute naturelle avec les grandes infections.

L'appareil génito-urinaire n'est pas moins exposé que les autres : si du côté des reins, il se produit une congestion à laquelle succède bientôt une altération profonde du tissu parenchymateux, amenant après elle l'albuminurie et toute la série des accidents urinémiqes, du côté des organes génitaux, la légère surexcitation primitive fait

(1) *Semaine Médicale*, 1891, page 35.

bientôt place à une diminution d'énergie physiologique et même au bout d'un certain temps à une atrophie plus ou moins complète des glandes séminales.

Mais le système sur lequel se localisent les manifestations les plus considérables et les plus faciles à apprécier, est sans contredit le système nerveux. Les névrites alcooliques ont été décrites maintes fois et Newton Pitt que nous citons plus haut, a montré qu'elles consistaient souvent en lésions tuberculeuses des nerfs; du reste les névralgies extraordinairement douloureuses des alcooliques sont bien connues, ainsi que tous les phénomènes d'hypérésie et d'hypéralgésie.

Mais c'est particulièrement vers le cerveau que se fait remarquer l'action délétère de l'alcool: l'alcoolisme chronique provoque de ce côté une dégénérescence qui attaque en même temps les diverses parties de l'organe encéphalique. Les lésions artérioscléreuses sont sans doute les plus anciennes et entraînent, comme conséquence presque fatale, l'apparition des autres troubles; cependant on ne peut méconnaître que la prolifération exagérée du tissu conjonctif et la diminution des éléments nobles du cerveau ne puissent se produire d'elles mêmes.

Aussi les troubles de l'activité psychique sont-ils multiples et graves et le tableau qu'en tracent les auteurs, en est effrayant sans être trop chargé: « Dans l'alcoolisme, dit Hallopeau (1), il peut se produire graduellement une débilité intellectuelle progressive qui aboutit, par une pente insensible, à l'abrutissement et n'est pas subordonnée à une périencéphalite; d'autres fois, d'après Morel, la démence se développe rapidement et entraîne bientôt la mort. Ordinairement la démence alcoolique débute par de l'amnésie, de l'apathie, de l'indifférence et un affaiblissement

(1) Pathologie générale, deuxième édition 1887, page 647.

des sentiments moraux ; les malades se montrent insouciants ; plus tard ils deviennent gâteux et peuvent arriver à la démence absolue.»

Cullerre n'est pas moins précis : « L'action des poisons comme cause déterminante de l'aliénation mentale joue un rôle dont l'importance croît chaque jour, grâce à la diffusion de l'alcoolisme. (1). »

Nous pourrions multiplier les citations et faire défiler tour à tour tous ceux qui ont écrit sur la folie ou sur les affections cérébrales, mais la chose nous semble inutile, car l'influence de l'alcoolisme sur le développement de l'aliénation mentale, de l'épilepsie, de l'hystérie et des diverses affections chroniques de l'encéphale, est aujourd'hui établie d'une manière si évidente qu'elle n'a plus besoin d'être démontrée. Un tiers au moins des aliénés, sinon plus, le sont du fait de l'alcoolisme et combien de crimes et de suicides ont été la conséquence de ce vice ; on admet que l'ivrognerie provoque 12 à 13 pour cent des suicides constatés en France, mais dans les cas, rangés sous les rubriques « misère, revers de fortune, débauche, amour, débilitation intellectuelle, etc.... » combien devrait-on en rapporter à l'alcoolisme, comme à leur vraie cause première ? Plus de la moitié peut-être.

Enfin, pour compléter le tableau des principales actions délétères, exercées par l'alcool sur l'individu, rappelons que toutes les affections aiguës des divers organes et notamment les grandes phlegmasies (pneumonie, fièvre typhoïde, etc....) revêtent une sévérité toute particulière chez les intoxiqués et peuvent malgré une gravité extraordinaire rester longtemps latentes et faire explosion soudain en affectant une allure des plus rapides. Les traumatismes sont aussi beaucoup plus graves chez les alcooliques que

(1) Cullerre. — Traité pratique des Maladies mentales, 1890. p. 157.

chez les individus sains, non seulement parce que la dégénérescence des artères et des parties molles rend la cicatrisation plus pénible et la suppuration plus facile et plus dangereuse, mais aussi parce que tout traumatisme, comme toute grande phlegmasie d'ailleurs, est un prétexte à l'apparition du *délirium tremens*, la plus redoutable manifestation de l'alcoolisme chronique.

Mais l'alcool, comme la syphilis, est un poison qui ne se contente pas de frapper l'individu, mais qui exerce encore sur la descendance son redoutable pouvoir. Non seulement, comme nous l'avons laissé pressentir, l'alcoolique est moins apte à procréer, mais sa descendance même est affectée d'une tare originelle dont les effets se font sentir à la fois dans le domaine physique et dans le domaine intellectuel. Enfants chétifs, parfois atteints de monstruosité congénitales, destinés à mourir jeunes ou à rester longtemps délicats, les descendants d'alcooliques sont surtout menacés par l'idiotie et l'épilepsie, ou du moins par une dépression manifeste de l'intelligence et par une tendance des plus marquées à subir l'action des causes convulsivantes, comme M. Lancereaux en a apporté un remarquable exemple. (1)

Aussi n'est-ce pas sans raison que nombre de médecins se sont inquiétés de cet état et ont rapporté en grande partie à l'alcoolisme la dégénérescence frappante de la race humaine à l'époque actuelle : comme M. Bergeron l'a dit « c'est l'introduction de ces alcools (de fabrication) dans la consommation, qui a eu pour résultat la transformation de l'ivresse en alcoolisme et il faut aussi le constater, la déchéance que l'on observe dans les générations nouvelles et qui nous fait entrevoir l'avenir sous les plus sombres couleurs. » (2). Cette opinion du savant

(1) Lancereaux. — Leçons de clinique médicale, 1892, t. I, p. 9.

(2) *Semaine Médicale*, 1886, page 299.

secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine est du reste basée sur les expériences de M. Dujardin-Beaumetz.

Ce qui est particulièrement effrayant, c'est en effet cette généralisation des ravages de l'alcoolisme, généralisation qu'aggrave encore ce fait qu'un fils d'alcoolique est prédisposé à le devenir lui-même. Aussi voit-on maintenant nombre de jeunes gens, presque des enfants, déjà en proie à la passion des liqueurs fortes, quand ce ne sont pas des parents imbécilles qui leur apprennent eux-mêmes par amusement à en connaître le goût de trop bonne heure et à vaincre leur répugnance.

Les ravages multiples de l'alcool justifient trop l'émoi de ceux qui sont au courant de la question et qui comprennent le danger que l'abus des liqueurs fortes fait courir à la race. Partout on a dénoncé ce danger qui, si grave soit-il en France, n'atteint cependant pas le degré où il est arrivé dans les pays de race germanique et de race scandinave.

L'alcoolisme varie du reste suivant les régions et est en rapport avec le genre particulier des boissons qu'on y consomme : à Paris, les trois types principaux sont l'intoxication par le vin, par l'absinthe et par le rhum et autres liqueurs ; dans notre région du Nord, les produits en cause sont surtout la bière et le genièvre qui sont les boissons favorites de la plus grande partie des ouvriers, le vin et les liqueurs plus relevées, étant surtout consommés par la population bourgeoise.

Les dangers de la bière, même absorbée en assez grande quantité, seraient assez modérés, si elle était de bonne qualité ; mais la bière de qualité inférieure renferme ordinairement des produits plus ou moins nuisibles qui, substitués aux composants normaux, privent cette boisson de ses propriétés bienfaisantes et en font une mixture indigeste et malsaine ; aussi les grands buveurs de bière sont-ils

exposés, non seulement à la gastrite, à l'ulcère et à la dilatation de l'estomac, mais encore à des lésions graves du foie et des reins qui peuvent être mortelles. Quant aux dangers du genièvre, ils sont ceux de toute boisson alcoolique, d'un degré élevé, avec cette circonstance aggravante que, pour en rendre la saveur plus violente, on y introduit ordinairement des condiments qui agissent énergiquement sur la muqueuse de l'estomac et aggravent la gastrite alcoolique.

Roubaix, avec sa population ouvrière et surtout avec le grand nombre d'individus d'origine belge qui s'y trouvent, ne pouvait échapper à la loi générale et éviter les ravages de l'alcoolisme. Cependant il est bien difficile d'apprécier la situation exacte de la ville sous ce rapport parce que les documents précis nous manquent : pour savoir à quoi nous en tenir, il faudrait une enquête sévère, poursuivie pendant un laps de temps assez long par tous les médecins, surtout par ceux qui, chargés d'un service quelconque dans les usines, peuvent approcher les ouvriers ou les étudier de plus[près]. Hors de là, tout ce qu'on pourra dire, ne sera que paroles en l'air et suppositions hasardées.

Cependant si le calcul de la quantité vraie des alcooliques par rapport à la population est irréalisable, il est possible d'apprécier la marche de la consommation des boissons alcooliques en ville et c'est dans ce but que nous avons réuni les chiffres, fournis depuis 1862 par le service de l'octroi. Ces chiffres cependant ne sont pas absolument exacts, car ils ne comprennent que les quantités déclarées et sur lesquelles les brasseurs ou les importateurs ont payé les droits d'octroi, mais il est probable que la consommation réelle est beaucoup plus considérable, surtout depuis ces dernières années. En effet, d'un côté, la fraude tend à s'étendre de plus en plus et certainement elle réussit à soustraire à la surveillance des préposés une quantité notable d'alcool qui entre ainsi en ville sans payer d'oc-

troi, et, d'autre part, la fabrication de bières chargées que l'on dédouble plus tard pour les livrer au consommateur, est encore une cause d'erreur qui ne peut se négliger.

Quoiqu'il en soit, ces chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes et si on jette les yeux sur le tableau suivant, on verra que la consommation des boissons alcooliques est en progression constante à Roubaix, surtout en ce qui concerne la bière.

**Tableau général de la
Consommation des Boissons alcooliques
à Roubaix de 1863 à 1894**

ANNÉES	VIN	ALCOOL	CIDRE, POIRÉ HYDROMEL	BIÈRE
	Hectolitres	Hectolitres	Hectolitres	Hectolitres
1863	5335,89	2808,61	143,59	76606,71
1864	6563,17	3304,61	122,05	87300,87
1865	7950,10	3671,26	84,19	100838,01
1866	12419,12	4572,29	28,26	104252,85
1867	7297,69	4383,78	68,55	96805,31
1868	7611,73	4402,68	116,11	91302,10
1869	10675,35	4846,21	149,84	91887,46
1870	6029,07	4112,31	11,63	79520,09
1871	9017,97	3735,48	34,35	71334,49
1872	9222,49	3946,30	26,71	86835,78
1873	9245,60	3969,77	20,85	93097,21
1874	7955,16	3897,72	65,94	99137,32
1875	13217,59	4405,73	175,36	100466,42
1876	11349,87	4550,34	111,77	123514,53
1877	10324,06	4402,9775	54,94	116077,07
1878	10541,82	4545,0411	94,99	120501,04
1879	11990,02	4725,0880	73,25	130076,11
1880	10562,03	4988,61	54,96	132818,11
1881	10775,19	5072,5750	41,62	141619,73
1882	11378,83	5119,9310	91,57	158534,24
1883	11271,48	5253,0390	61,18	161118,62
1884	12402,18	5510,2304	334,66	165395,10
1885	12300,73	5425,9235	262,89	176187,38
1886	13244,92	5652,28	605,82	179974,32
1887	14232,68	5968,38	287,39	199992,81
1888	15025,45	6123,05	360,72	204861,84
1889	15763,79	6376,34	537,30	215597,97
1890	16865,10	6430,39	424,14	238532,46
1891	16312,38	6476,20	449,33	228967,32
1892	16992,57	7085,17	224,54	229319,53
1893	19299,96	7460,66	710,20	288078,22
1894	20841,20	7231,6513	768,41	297089,10

Mais dira-t-on, êtes vous certain que cette augmentation n'est pas subordonnée à l'accroissement continu de la population : pour répondre à cette objection très juste, nous avons calculé, pour chaque période quinquennale, correspondant à l'un des recensements, quelle était la consommation annuelle moyenne par habitant et nous avons obtenu le tableau que voici :

**Consommation moyenne
des Boissons alcooliques à Roubaix
par périodes quinquennales**

ANNÉES	VIN	ALCOOL	BIÈRE
	en litres	en litres	en litres
1866	12,93 par personne	6,29 par personne	149,14 par personne
1872	11,63	5,42	111,25
1876	12,83	5,23	134,33
1881	12,20	5,48	157,84
1886	13,40	5,72	184,73
1891	14,83	5,89	208,93 (1)

Ainsi donc la consommation du vin s'est peu développée puisque chaque habitant n'en boit en moyenne qu'un sixième de plus que ce qu'il buvait en 1866 ; pour l'alcool pur, c'est-à-dire, pour l'eau-de-vie, le genièvre et les similaires, il semblerait même qu'il y a eu un recul notable depuis cette époque et une augmentation assez légère sur les périodes suivantes, mais en revanche le débit de la bière a pris une extension effrayante. Tandis que vers 1866, un habitant buvait en moyenne 150 litres de bière par an, il en boit maintenant plus de 200. Cependant il y a deux observations à faire à ce sujet : le nombre des naissances diminuant, la population de Roubaix comprend

(1) Et pour l'année 1893 seule 250 litres 70 par habitant, en comptant les enfants au biberon. Mais il a fait si chaud !

aujourd'hui une plus grande proportion d'adultes qu'autrefois et d'autre part il vient chaque jour du dehors un nombre assez considérable d'ouvriers qui travaillent en ville et y prennent une partie de leurs repas, de sorte qu'en réalité la proportion n'est pas absolument exacte. Il n'en reste pas moins établi que la consommation de la bière a beaucoup augmenté depuis 30 ans.

La consommation de la bière ne s'est pas seule accrue ; cet accroissement a été parallèle à celui du nombre des établissements où se vendent des boissons alcooliques. Le nombre des débits de boisson recensés a triplé depuis 1863, mais, à côté de ces estaminets patents et patentés, il faut compter tous les débits de boissons plus ou moins reconnus, plus ou moins clandestins, qui se sont multipliés considérablement dans ces derniers temps, sans parler des maisons particulières où l'on vend à boire à la dérobée. Il n'y a guère aujourd'hui d'épicerie ou de débit de tabac où l'on ne vende en même temps des liqueurs et de la bière à consommer sur place : ce sont donc autant d'établissements qu'il faut faire entrer dans le compte général des débits de boisson, comme nous le faisons dans le tableau suivant :

Tableau général des Débits de Boissons
de Roubaix de 1863 à 1892 (1)

Années	Marchands de vin		Brasseurs	Estaminets	Cafés	Cercles et Sociétés	Epiciers		Hôtels et Restaurants	Débits de Tabac	Tonnelliers	Totaux
	Gros	Détail					gros	détail				
1863	18		4	580			306		8			916
1864				528			312		16			856
1865			5	600			339		15		26	985
1866			5	605			355		17		26	1008
1867			5	663			352		16		26	1062
1868			8	664			373		26		31	1102
1869			9	709	15	8	398		19		37	1195
1870			10	672	20	9	9	421	16		46	1203
1871			12	680	19	9	10	435	18		46	1229
1872			10	640	10		7	193	16		47	916
1873	18		10	640	10		8	194	28			1008
1874			10	640	10		8	194	28		18	
1875			10	640	10		8	194	28		18	
1876			10	877	2		6	210	3		20	1128
1877			10	877	2		6	210	3		20	1128
1878			10	877	2		6	210	3		20	1128
1879			10	1290	3		6	210	7		20	1546
1880			10	1324	3		6	210	7		20	1580
1881			10	1671	3		6	210	7		20	1927
1882			12	1168	29		11	608	12		25	1865
1883	29	83 (2)	12	1682	16		1	608	14			2445
1884		45	12	1544	17		14	647	15		11	2305
1885		37	12	1635	28		14	665	13		12	2416
1886		37	12	1635	28		14	665	13		12	2416
1887		31	16	2030	28		15	603	16		7	2746
1888	19	39	17	1523	34	14	14	684	23	26	11	2404
1889	23	44	18	1641	41	14	14	689	35	29	12	2560
1890	24	55	18	1670	39	12	17	725	31	31	14	2636
1891	25	63	19	1771	45	12	17	733	36	32	13	2766
1892	24	64	19	1849	46	11	18	748	35	33	13	2860
1893	31	72	20	1853	50	11	17	771	35	32	14	2906

(1) Il faut remarquer qu'il y a eu dans la statistique commerciale de Roubaix de nombreuses variations et beaucoup de négligences qui mettent quelque irrégularité dans notre tableau.

(2) Le simple examen de ces chiffres montre de quelle manière absurde était faite autrefois la statistique commerciale de Roubaix. Nous ne pouvons nous empêcher en revanche de féliciter et de remercier M. Sayet du soin qu'il a apporté depuis quelques années dans la confection de cette statistique qui aujourd'hui du moins donne des renseignements aussi exacts que possible.

En 1863, il y avait donc environ 6 à 700 maisons où l'on vendait des boissons au détail : aujourd'hui on peut compter au moins 2900 et une statistique récente en fixe même le nombre à 3100 pour l'année dernière.

Or, tandis que le nombre des débits de boissons quintuplait, la quantité de boissons débitées a doublé à peine : comment dans ces conditions les débitants peuvent-ils faire leurs affaires ? Pour les épiciers qui ne cherchent dans la vente des boissons alcooliques qu'un supplément de commerce et de gain, la question a moins d'importance : mais pour les débitants proprement dits qui voient ainsi leur vente réduite, qu'arrive-t-il ? Certains cherchent une augmentation de leurs bénéfices en falsifiant les liquides, ou, comme nous l'avons dit à propos de la prostitution, en se livrant à la *traite des blanches*.

Si nous ne pouvons apprécier mathématiquement l'influence de l'alcoolisme sur la santé générale de la population, il est un point sur lequel la statistique pourrait nous fixer si elle était faite avec tout le soin désirable : c'est sur les crimes ou les délits, commis sous l'influence de l'ivresse ; malheureusement la statistique de Roubaix laisse beaucoup à désirer sous ce rapport. Pourtant si incomplets, si inexacts même que soient les chiffres, fournis par le Rapport du Maire sur le mouvement de la maison municipale d'arrêt, nous croyons devoir les reproduire pour donner une idée approchée de la vérité.

Tableau partiel (1)
de la Criminalité à Roubaix de 1863 à 1893

Années	Affaires de mœurs	Ivresse et Tapage	Rixes, coups et blessures	Fraude	Rébellion	Totaux
1863	31	289	35	46		927
1864	27	448	75	35	1	1075
1865	15	333	129	64	6	935
1866	5	78	90	7	1	1203
1867	30	158	122	77	7	1336
1868	51	164	135	130	3	1198
1869	17	152	146	120	10	1181
1870	12	202	67	80	10	955
1871	40	181	89	34	48	944
1872	32	190	120	144	21	1287
1873	27	231	70	176		1224
1874	27	224	65	202	34	1113
1875	24	306	41	206	39	1155
1876	34	270	63	108	20	1102
1877	31	139	20	110	41	669
1878	36	215	36	6	18	696
1879	36	191	45	195	22	953
1880	16	376	41	9	3	989
1881	21	288	46	5	70	846
1882	45	395	49	8	58	919
1883	30	436	58	4		1029
1884	20	8	31	231	60	836
1885	16	12	55	312	66	964
1886	27		65	380	107	1357
1887	27		68	1	72	721
1888	34		56	223	109	1017
1889	38	6	70	2	102	736
1890	38	4	51	275	96	1106
1891	35	531	46	346		1664
1892	32	534	82	346	119	1435
1893	83	321	177	1	125	1278

Il est inadmissible que, de 1884 à 1890, il y ait eu si peu d'arrestations pour ivresse, car les autres années donnent un chiffre énorme, surtout en 1891 et 1892; encore la police est-elle souvent trop indulgente par force et se contente-t-elle d'arrêter les ivrognes par trop tapageurs.

(1) Comme on le verra, nous n'avons pas donné le détail entier de la criminalité, mais seulement les parties qui peuvent intéresser le sujet que nous traitons. Est-il nécessaire de faire remarquer la manière déplorable dont cette partie de la statistique roubaisienne a été traitée certaines années ?

Nous ne sommes pas mieux renseigné en ce qui concerne les dégénérescences cérébrales par alcoolisme, n'ayant en mains que les chiffres du mouvement annuel des aliénés à l'hôpital, aliénés qui n'y séjournent souvent que peu de temps pour être ensuite dirigés sur les asiles départementaux.

**Tableau général des Aliénés à l'Hôtel-Dieu
de Roubaix de 1868 à 1893**

ANNÉES	HOMMES	FEMMES
1868		
1869	27	12
1870	18	9
1871	11	10
1872	23	12
1873	13	7
1874	11	14
1875	21	6
1876		
1877	22	10
1878	13	11
1879	24	19
1880	23	14
1881	24	23
1882	27	19
1883	28	7
1884	30	19
1885	33	17
1886	23	24
1887	28	13
1888	25	26
1889	26	15
1890	33	19
1891		
1892	33	21
1893	47	26

Il est certain que ces chiffres sont fort incomplets, car un nombre considérable d'aliénés est envoyé directe-

ment dans les asiles, sans passer par l'hôpital; mais, d'après les renseignements qu'a bien voulu nous fournir notre confrère, M. le docteur Godefroy, médecin de l'Hôtel-Dieu, le nombre des aliénés, internés chaque année, est au moins de 70 à 80 et plus de la moitié des cas d'aliénation mentale sont imputables à l'alcoolisme.

Enfin, pour terminer, il serait intéressant de connaître combien d'accidents sont dûs à l'ivresse aiguë, mais c'est une statistique qui ne peut se faire à l'aide d'indications rétrospectives et qui nécessiterait aussi une enquête sérieuse: pour nous cependant, nous croyons pouvoir affirmer qu'un tiers au moins, sinon plus, peut s'y rapporter et que beaucoup de grands accidents d'atelier et de chantier sont dûs à cette cause.

Nous avons indiqué le mal et les désastres qu'il produit: quels peuvent être les remèdes à appliquer?

Ce n'est pas sans intention que nous disons: *les remèdes*, car il est facile de comprendre qu'on ne peut combattre l'alcoolisme par un seul côté et qu'un ensemble complet de mesures énergiques est nécessaire pour arrêter le fléau.

Ces mesures sont de divers ordres: les unes fiscales, les autres pénales, les dernières enfin persuasives, si l'on peut employer l'expression. Les mesures fiscales et pénales rentrent nécessairement dans les attributions du gouvernement et doivent être sévèrement appliquées: prônées isolément ou collectivement par tous ceux qui se sont occupés de la question, elles peuvent avoir une influence manifeste sur la consommation de l'alcool, puisqu'en Hollande, l'application stricte de la loi a, en cinq ans, fait baisser le taux de 9 litres 81 par tête à 8 litre 50 et réduit de plusieurs milliers le nombre des débits de boissons.

Les mesures fiscales à employer, telles que les ont exposées au 4^{me} Congrès International contre l'Abus des

Boissons Alcooliques, tenu à La Haye en août 1893, M. Goeman Borgesius, membre des Etats-Généraux de Hollande, et M. le Dr Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine, consistent dans l'élévation au maximum de la licence et des droits sur l'alcool et dans le dégrèvement au minimum des boissons hygiéniques : « vins naturels, bière, café et thé. »

Ces mesures, excellentes dans la plupart des contrées, le seraient aussi à Roubaix, mais nous avons une réserve à faire, puisque nous avons dit que la part principale de l'alcoolisme revenait, dans notre ville, à la consommation croissante de la bière : aussi y a-t-il lieu de chercher un autre moyen d'action de manière à réduire sa consommation qui nous semble exagérée.

Les mesures pénales seraient plus efficaces encore, selon nous, que les mesures fiscales, si elles étaient appliquées méthodiquement et sans défaillance voulue ou accidentelle. Sans doute, nous ne demandons pas que l'on tombe dans les exagérations ridicules de certains théoriciens et de quelques Etats d'Outre-Atlantique : la prohibition absolue de l'emploi des boissons alcooliques est une utopie et elle amène forcément une violation permanente de la loi par des subterfuges plus ou moins hypocrites.

Aussi, ce qu'il faut frapper, c'est l'abus et surtout l'excitation à l'abus : celui qu'il faut atteindre, c'est moins l'ivrogne qui n'a plus qu'une demi-conscience et par suite une responsabilité limitée, que le débitant qui profite de son vice et est en conséquence tenté de le favoriser et de le développer. Est-ce à dire que les pénalités contre l'ivresse publique et scandaleuse doivent être supprimées ? non certes, mais elles doivent être les mêmes pour le débitant coupable.

L'ivresse scandaleuse devrait, comme maintenant, être frappée de peines sévères d'amende et de prison et surtout

entraîner, quand la récidive est fréquente, la privation des droits politiques, la déchéance de la puissance paternelle, et même l'incapacité civile absolue ; mais le provocateur de l'ivresse devrait être frappé de peines pécuniaires et de jours de prison plus sévèrement encore que l'ivrogne, et le cas échéant, privé du droit de tenir un estaminet.

Du reste, il serait nécessaire de réformer la loi, comme le demande M. Bergeron, de manière que seuls des individus d'une moralité reconnue puissent tenir des débits de boissons : quiconque aurait été condamné à plusieurs reprises pour ivresse, pour fraude, pour affaires de mœurs, serait par le fait même incapable d'être cabaretier. Par ce moyen et par les mesures contre la prostitution clandestine, on arriverait à limiter facilement le nombre des estaminets et à les rendre moins dangereux, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral.

Quant aux moyens préventifs et persuasifs, c'est à l'initiative privée à les employer. Nous avons déjà fait allusion au rôle que pourraient jouer dans cette salubre entreprise les sociétés particulières : c'est à elles en effet à mener la croisade contre l'alcoolisme de même que contre la prostitution, et elles réussiront si elles veulent ne demander que des choses raisonnables et pratiques. Vouloir l'abstinence absolue de l'alcool, c'est courir à un échec certain, et l'on s'exposerait fort à ressembler aux membres de certaine société qui, après avoir applaudi chaleureusement à une charge à fond contre les dangers de certaine habitude, s'empressent de sacrifier à cette vieille tyrannie et oublient dans un nuage de fumée les bons conseils qu'ils ont reçus..... ou donnés.

L'action privée doit, comme l'ont magistralement exposé à La Haye MM. Ruysch, Forel, Robyns et Vleton, s'exercer à l'école, en montrant aux enfants les dangers de l'alcoolisme ; dans la famille, en encourageant la

femme à lutter discrètement, mais fermement, contre les mauvaises habitudes de son mari et de ses fils ; dans les réunions d'hommes et surtout d'ouvriers, en tâchant de leur faire comprendre les inconvénients de leurs funestes penchants et les avantages hygiéniques et pécuniaires de la modération dans l'emploi des boissons fermentées.

Enfin il faudrait tâcher d'habituer l'ouvrier à aimer son logis et, pour cela, il est indispensable que sa maison soit saine et convenable : la défectuosité des logements ouvriers est en effet une des causes les plus puissantes du développement de l'alcoolisme et quiconque a pu voir de près ce qui en est, reconnaîtra avec M. le professeur Brouardel « dans quelle large mesure sont associées les conditions défectueuses des ouvriers et les habitudes du cabaret. Quand les habitations sont incommodes ou malsaines, l'ouvrier n'y reste que pendant la nuit et souvent il entraîne au cabaret sa femme et ses enfants. (1). » C'est donc un point qu'il importe de prendre en considération et qu'il est nécessaire d'étudier avec soin. Celui qui aura donné à l'ouvrier une maison où il puisse se plaire, aura fait beaucoup pour l'arracher à la peste de l'alcoolisme. Honneur donc à qui saura comprendre cette grande vérité et la mettre en pratique : il aura bien mérité de la patrie !

D'autres mesures pourront, comme l'amélioration des logements d'ouvriers, agir efficacement sur l'alcoolisme et tendre à en réduire la fréquence, si l'on sait les appliquer régulièrement et patiemment. Il est certain que l'emploi modéré de l'alcool répond à un besoin d'excitation des plus naturels pour tous ceux qui exercent une profession pénible, qui sont exposés aux intempéries de l'air ou dont une cause quelconque diminue la résistance à la fatigue

(1) *Semaine Médicale*, 1886, p. 400.

et il leur donne une substantiation qui peut être parfois utile.

Malgré les dénégations de certains physiologistes, l'alcool est un aliment d'épargne qui peut rendre de grands services aux classes travailleuses, surtout dans les pays froids et humides, comme le nôtre, mais à la condition de n'être pas toxique, de n'être pas absorbé à jeûn et de n'être pris qu'à faibles doses : aussi croyons-nous que la proscription absolue de l'alcool est une erreur et un danger, et c'est pourquoi elle a échoué dans un pays où toutes les excentricités sont admises, après y avoir entraîné, nous tenons à le répéter, la mise en pratique des hypocrisies les plus fantastiques.

Il ne faut donc point chercher à empêcher d'une manière absolue l'emploi de l'alcool, mais on doit faire connaître aux intéressés que d'autres aliments d'épargne moins dangereux et aussi efficaces à faibles doses, par suite plus économiques, peuvent remplacer avantageusement l'alcool : c'est le café et le thé.

Malheureusement le prix très élevé de ces produits coloniaux empêche leur emploi rationnel dans l'alimentation ouvrière : tandis que le thé est tout à fait inconnu des classes travailleuses, le café est remplacé chez elles par un infect breuvage où la chicorée domine et qui n'a par suite ni l'arôme agréable, ni toutes les propriétés toniques que devrait avoir la véritable infusion de café. Et pourtant, malgré les conditions défectueuses dans lesquelles il est employé, le café est encore très utile, puisque l'expérience a montré qu'à forces égales et à alimentation égale, voire inférieure, l'ouvrier qui emploie le café a plus d'énergie au travail et plus de résistance à la fatigue que celui qui ne s'en sert pas.

Il serait donc nécessaire et nous ne faisons que rappeler ici le vœu unanime de tous les congrès contre l'alcoo

lisme qu'une diminution indispensable des impôts permit l'abaissement des prix du café et du thé pour que leur généralisation se fit et aidât à diminuer l'emploi de l'alcool : on ne demande en effet aucun sacrifice pécuniaire aux gouvernements, on leur propose un simple changement de base de contributions.

Nous nous sommes étendu bien longuement sur cette double question de la syphilis et de l'alcoolisme, parce que leur influence funeste est énorme et qu'elle s'exerce à tous les âges de l'existence : ils produisent des désastres dès avant la naissance, peuvent ruiner une vie entière et conduisent souvent prématurément l'homme au tombeau. Du reste les détails que nous avons donnés, nous dispenseront d'y revenir dans le cours de notre chapitre où nous allons maintenant étudier les causes multiples qui influent sur la mortalité et les moyens d'y remédier.

Lorsque la femme enceinte a échappé aux causes d'avortement que nous avons signalées, l'enfant est encore exposé à de nombreux accidents et la preuve en est dans le nombre croissant des morts-nés que nous avons signalé au quatrième chapitre. Nous n'avons pas à insister longuement sur les causes de la mortinatalité qui est souvent due à la syphilis ou à l'alcoolisme des parents, et dans d'autres cas à la longueur du travail quand le bassin rétréci de la mère ou une mauvaise présentation empêche la sortie normale de l'enfant : nous avons indiqué suffisamment les moyens à employer pour éviter ces accidents dans la mesure du possible.

L'enfant est né vivant, bien ou mal constitué, infecté ou non d'une tâche originelle : un nouveau danger le menace, le plus grave de tous, celui qui, dans les grandes villes, et à Roubaix, plus peut-être que partout ailleurs, cause la plus forte mortalité, le danger d'une alimentation mal comprise et d'une hygiène détestable.

Nous avons dit qu'à Roubaix 26,24 pour cent, c'est-à-dire plus du quart des enfants qui naissent, meurent avant d'atteindre l'âge d'un an : or si nous comparons le chiffre des morts par gastro-entérite à celui des naissances, nous trouvons un rapport annuel moyen de 11,24 pour cent ; donc un enfant sur 9 meurt de gastro-entérite, d'après la statistique ; mais, si nous rappelons qu'il y a bien des cas où la gastro-entérite se complique au bout de quelques jours d'une autre affection, bronchopneumonie, méningite, etc..., à laquelle on attribue finalement le décès, on comprendra que la mortalité totale par gastro-entérite est encore plus forte qu'on ne pourrait le croire, d'après ces données.

Quoi qu'il en soit, et pour ne rien exagérer, admettons une mortalité d'un enfant sur huit par gastro-entérite dans le cours de la première année et la possibilité d'éviter cette affection une fois sur deux dans les cas où elle est mortelle et nous verrons qu'on aurait pu, pendant la période 1889-1892 à laquelle nous avons emprunté ces chiffres, économiser l'existence d'au moins douze cents enfants qui sont morts avant l'âge d'un an. Ne serait-ce pas déjà une énorme économie et qui mériterait les plus grands efforts pour être réalisée, puisque la natalité se réduit de plus en plus.

Or quelles sont les causes qui provoquent le développement de la gastro-entérite ?

La cause la plus importante, nous pourrions même dire la seule, est la mauvaise alimentation pendant la première enfance.

L'aliment le plus rationnel, le plus sain et le plus profitable pour le nouveau-né est sans contredit le lait de la mère qui lui est destiné naturellement et dont les qualités nutritives se développent normalement pendant une certaine période de temps au fur et à mesure que l'enfant réclame une nourriture plus fortifiante. Le sein mater-

nel devrait donc être donné à l'enfant au moins pendant toute la première année et celui-ci ne devrait pas recevoir d'autre nourriture.

La chose n'est cependant pas toujours possible, nous le reconnaissons. Dans trois cas en effet, la mère ne doit pas nourrir, non seulement dans son propre intérêt, mais aussi dans celui de son enfant : quand elle est tuberculeuse parce qu'elle risque de l'infecter, quand elle a une maladie organique du cœur, enfin quand elle est *réellement* débile ; dans ces trois cas, le médecin a pour devoir absolu de s'opposer à l'allaitement maternel.

D'autre part, la femme ne peut pas nourrir, soit parce qu'elle n'a pas de lait, soit parce que la nécessité de travailler pour assurer son existence et celle de son enfant ne lui permet pas de s'en occuper. La première condition se rencontre parfois, mais bien moins souvent qu'on ne le pense, et il est peu de femmes qui n'aient pas assez de lait pour nourrir leur enfant du moins en partie, quitte à suppléer à ce qui manque par un lait étranger : malheureusement certaines d'entre elles ne comprennent pas la beauté et les avantages de l'allaitement et, pour éviter une fatigue, pour ne pas s'imposer la privation de leurs plaisirs ordinaires, pour ne pas flétrir leur beauté !!! refusent leur sein à l'enfant qu'elles ont mis au monde. Rien ne peut excuser une semblable lâcheté et il est regrettable que trop souvent des médecins, par une condescendance coupable, aient autorisé et couvert de leur autorité de semblables abandons du devoir en admettant, les yeux fermés, les raisons plus ou moins spécieuses de leurs clientes.

Quant aux malheureuses que les dures exigences de la vie contraignent à abandonner partiellement leur enfant pour s'assurer et lui assurer l'indispensable, il est à souhaiter que la charité leur vienne en aide et leur permette

par des secours généreux de nourrir le plus possible leurs enfants.

Pour remédier au défaut d'allaitement maternel, deux moyens se présentent, l'allaitement par une nourrice mercenaire et l'allaitement artificiel. Du premier nous avons peu de choses à dire; s'il est bien fait, l'existence de l'enfant est assurée comme par l'allaitement maternel, mais il se présente toujours la crainte de la négligence coupable d'une femme salariée et la possibilité de la transmission de la syphilis.

La question qui nous intéresse le plus, est celle de l'allaitement artificiel, parce que, mal compris et mal exécuté, il expose le nourrisson aux plus grands dangers : c'est là la vraie source de la gastro-entérite et de plusieurs affections graves de l'enfant : l'athrepsie, le rachitisme, la surcharge graisseuse de l'abdomen, etc...,

L'allaitement artificiel se fait ordinairement en donnant à l'enfant du lait de vache, de chèvre, de brebis ou d'ânesse, mais à Roubaix le lait de vache est seul ou presque seul employé, à cause de l'impossibilité presque absolue de se procurer les autres : ce lait est toujours donné, allongé d'eau, sucré et bouilli, et l'enfant l'aspire au moyen du biberon à tube, nous ne l'avons guère vu donner autrement. Mais indépendamment de cela, on donne à l'enfant divers liquides plus ou moins sains, eau sucrée, eau d'orge, eau pannée qu'on lui fait ingurgiter en grande quantité et qu'on laisse souvent traîner des heures entières dans le biberon.

L'inconvénient de ces divers liquides est de noyer l'estomac de l'enfant qu'on remplit ainsi d'une grande quantité de matières, absolument impropres à l'alimentation, susceptibles de fermenter facilement et par suite de nature à nuire considérablement. Le lait même est dangereux dans bien des cas parce que, souvent falsifié d'avance,

cuit à l'air libre, soumis à tous les germes pathogènes de l'air, il devient un aliment indigeste et peut être la source d'accidents de fermentation de diverses natures.

Le biberon lui-même, lavé rarement ou toujours insuffisamment, la tétine, laissée des heures entières dans la bouche du nourrisson, sont aussi le siège de multiples réactions nuisibles et contribuent à aggraver les dangers que nous signalions.

Et pourtant ces inconvénients sont encore moindres que ceux qui nous restent à signaler. Entraînées par l'exemple et les conseils de leur entourage, obsédées surtout par la préoccupation de nourrir fortement l'enfant et de le rendre gros, « *de lui faire un bon estomac* », les mères le bourrent, même tout jeune, de soupes et de bouillies : combien avons-nous vu de ces malheureux avortons, gavés de potages à la farine, au pain, aux pommes de terre, à l'oignon, à l'oseille, voire de *lait battu* (1), de tartinées et de viandes, et à qui on donnait à boire par amusement de la bière, du vin, et pis encore, du café et du genièvre ! A Roubaix, ces pratiques sont générales dans la classe ouvrière et très communes dans les autres, qu'elles soient le fait des parents ou celui des domestiques. Par sottise ou par amusement, on empoisonne les enfants avec cette alimentation stupide !

L'effet de ces habitudes malfaisantes ne tarde pas à se faire sentir : le muguet généralisé, avec les accidents qu'il peut entraîner ; la dyspepsie intestinale, avec ses coliques, sa flatulence, ses selles molles et liquides, son insomnie ; la gastro-entérite infectieuse à tous les degrés, diarrhée jaune ou verte, vomissements presque incoercibles, choléra infantile ; l'athrepsie, avec sa plainte continuelle et angoissante, guettent le nourrisson ainsi gavé et suffisent large-

(1) Résidu du lait après la fabrication du beurre.

ment à expliquer la mortalité effrayante que nous signalions plus haut. Par ignorance souvent, par mauvaise volonté parfois, par entêtement toujours, les parents tuent leurs enfants.

Malheureusement il est souvent bien difficile de leur faire entendre raison : l'influence des grands-mères, des voisines avec leurs habitudes, d'il y a cinquante ans, et tous les préjugés qu'elles ont ramassés dans le cours de leur existence, vient contrecarrer les avis salutaires que peuvent donner les personnes éclairées et bien intentionnées. Le médecin lui-même n'échappe pas à une hostilité plus ou moins avouée quand il veut combattre les idées erronées, et si, sûr du rôle qu'il doit jouer, il insiste et veut imposer la vraie ligne de conduite à suivre, il s'expose à d'amères critiques et même à un refus obstiné.

Cette conspiration de l'ignorance et de la sottise qui produit de si regrettables résultats, ne pourra se briser qu'avec peine et par une action patiente : comme pour la syphilis et l'alcoolisme, c'est l'action privée qui sera la plus puissante dans cette croisade du bien. Aussi ne pouvons-nous qu'approuver chaleureusement l'intelligente initiative de la Commission cantonale d'hygiène de Roubaix qui s'est constituée en *Comité pour la Protection de l'Enfance* et veut chercher à réformer les habitudes des mères et des nourrices pour conserver à la ville le plus d'enfants possible.

Nous ne pouvons, nous le répétons, que louer cette généreuse tentative et exprimer le vœu qu'elle rencontre, tant près des médecins de la localité que parmi le public éclairé, toutes les sympathies que commande une œuvre semblable ; nous comptons aussi que cette œuvre réussira, par la manière dont elle fonctionnera, à rallier les suffrages de tous ceux qu'intéresse cette question si pressante et si importante de la protection de l'enfance.

Substituer à l'allaitement artificiel malsain, actuellement en usage, un allaitement rationnel, conforme aux règles de l'hygiène et de la physiologie, est en effet le seul moyen de réduire la mortalité infantile de 0 à 1 an. Pour cela il faut apprendre au public et lui répéter sans relâche que le biberon sans tube est le meilleur et même le seul qu'on puisse employer, parce qu'il présente le moins de chances de fermentation, ayant moins d'organes où le lait puisse stagner et pouvant par suite se nettoyer plus facilement et plus complètement qu'aucun autre.

Au point de vue du lait, il faut aussi lui faire comprendre que le lait, stérilisé chaque jour et conservé dans des flacons hermétiquement bouchés jusqu'à l'heure de s'en servir, est celui qui convient le mieux à l'enfant et est ordinairement (1) le mieux digéré, sans présenter les dangers de fermentation du lait, conservé à l'air libre. Il est certain que cette idée de stériliser le lait chaque matin sera difficilement acceptée par les ouvriers, non seulement parce que la stérilisation leur semblera une opération compliquée et longue, mais encore parce que cette obligation de ne déboucher le flacon qu'au moment de le donner à l'enfant et surtout de ne le faire servir qu'à une seule tétée, leur semblera exorbitante. Cependant avec de la patience et de la persuasion, on pourra réussir à obtenir l'emploi de certaines précautions.

Il sera beaucoup plus difficile de faire renoncer à l'habitude de donner à l'enfant une foule d'aliments indigestes, comme on le fait maintenant, car c'est là certainement le préjugé le plus tenace. Il en sera de même de la

(1) Quelquefois cependant l'estomac de l'enfant se refuse absolument à digérer le lait stérilisé suivant les procédés en usage; peut-être dans ce cas la pasteurisation simple serait-elle préférable et encore le lait pasteurisé lui-même n'est pas toujours bien toléré.

mauvaise habitude qu'ont les mères, soit qu'elles allaitent, soit qu'elles nourrissent au biberon, de donner à manger à toute heure quand l'enfant se met à crier : cependant cette régularité parfaite dans les heures de tétées est d'une haute importance, puisqu'un enfant élevé avec du lait pur et selon les règles que nous avons indiquées plus haut, est atteint cependant de dilatation d'estomac et de dyspepsie intestinale quand on ne fixe pas les tétées à des intervalles réguliers. Or à toutes les observations que vous faites, les parents vous opposent sans cesse cette raison qu'on ne peut laisser l'enfant crier des heures ou qu'on ne peut le déranger de son sommeil : ils oublient que l'enfant, si jeune soit-il, se laisse former au gré des parents pourvu que ceux-ci aient la fermeté et la tenacité nécessaires pour lui imposer leur volonté sans brusquerie, mais aussi sans faiblesse. Un enfant qui n'est pas malade, ne crie pas quand on lui donne la nourriture suffisante et il n'est pas besoin de le gaver sans discontinuer pour qu'il se porte bien et se taise.

Nous n'avons pas à nous arrêter sur les autres points de l'hygiène de la première enfance, puisqu'ils n'intéressent pas directement notre sujet : les autres accidents de cet âge, dus à la malpropreté, ne contribuent que rarement à provoquer la mort ; la syphilis a été suffisamment étudiée pour qu'on comprenne l'action de ses formes héréditaires sur les jeunes enfants ; quant aux maladies infectieuses, nous allons les étudier, pour tous les enfants en général.

Si la mortalité de 1 à 5 ans est encore fort élevée à Roubaix, elle est cependant moins considérable que de 0 à 1 an, puisqu'elle est seulement de 14,02 pour 100. Cette mortalité est due pour une part à la gastro-entérite grave, beaucoup moins fréquente pourtant qu'avant un an, aux fièvres éruptives et à leurs complications, à la tubercu-

lose et surtout à la diphtérie, car c'est particulièrement à cette époque de la vie qu'elle exerce ses ravages, et les données statistiques de la ville de Roubaix prouvent qu'on enregistre fort peu de décès de ce genre avant 1 an et après 5 ans.

De la gastro-entérite, nous ne dirons rien : les causes en ont été indiquées plus haut. Ce sont elles qui sont encore en jeu et l'influence de la mauvaise alimentation provoque aussi l'apparition du rachitisme, rarement mortel par lui-même, il est vrai, mais qui, par les déformations multiples qu'il produit, est une menace permanente de complications graves pour l'organisme et qui peut encore agir plus tard chez la femme, dans la période active de la vie génitale, en entravant la marche des accouchements et en provoquant ainsi parfois la mort de l'enfant et même celle de la mère. Tout se tient et s'enchaîne dans l'organisme et dans l'existence de l'homme et il n'est guère de cause morbide qui ne puisse avoir à distance un retentissement considérable.

Nous ne parlerons pas ici de la tuberculose infantile, souvent méconnue par les parents et par les médecins, parce que nous étudierons plus loin ce qui a trait à la bacillose, mais nous devons signaler d'une manière particulière la fréquence à cet âge de la méningite qui paraît déjà vers 5 ou 6 mois, et est parfois annoncée à cette époque par des troubles dyspeptiques d'assez longue durée qui peuvent donner l'éveil quelque temps à l'avance à l'observateur consciencieux, surtout quand on constate en même temps des traces de congestion des bases pulmonaires.

De toutes les affections qui frappent l'enfance à cet âge, les plus importantes sont sans contredit les maladies éruptives et la diphtérie. C'est en effet à cette période de la vie que les enfants ont le plus de chances de les contracter puisqu'ils commencent alors à se mêler aux autres

et par suite s'exposent à l'action des contagés transmissibles : vaccinés par une première atteinte, ils sont désormais à l'abri ou à peu près du retour d'un semblable accident. Il n'est donc pas étonnant que ces affections soient en apparence le partage presque exclusif de la seconde enfance.

Il est certain que la promiscuité dans les asiles et dans les écoles exerce une influence fâcheuse sur la propagation de ces infections et que les enfants vont y puiser les germes qu'ils colportent ensuite en ville : nous en avons vu pour notre part de remarquables exemples à Conchil-le-Temple (Pas-de-Calais) (1) et à Roubaix où nous avons pu suivre la marche d'épidémies de rougeole : celle-ci débute dans une école, était propagée dans les familles par les enfants dont les frères et sœurs allaient ensuite répandre l'infection dans d'autres établissements d'instruction et la rougeole faisait tâche d'huile et se répandait ainsi peu à peu de quartier en quartier ou de village en village. Nous avons vu aussi la diphtérie, d'abord concentrée en quelque sorte dans une école de Roubaix, ne diffuser que lentement dans la ville après un certain laps de temps.

D'un autre côté, l'infection familiale est des plus nettes et presque fatale : quelles que soient les recommandations des médecins, jamais il n'obtient chez l'ouvrier que l'isolement soit effectué. On ne veut pas envoyer le malade à l'hôpital parce que la population de Roubaix en a ordinairement une vraie terreur, du reste fort peu justifiée, mais on ne consentira pas davantage à prendre les mesures d'hygiène les plus élémentaires.

Aussi, dans ces conditions, la loi qui a imposé la déclaration obligatoire des maladies épidémiques, est-elle

(1) A. Faidherbe. — Note sur l'existence des maladies infectieuses au bord de la mer, in *Mouvement hygiénique*, décembre 1895.

aussi insuffisante qu'elle est inapplicable, et partant elle est plus nuisible qu'utile. Nous n'avons pas à répéter ici tous les arguments qui ont été longuement développés contre sa rédaction et son application dans les sociétés médicales, ce serait sortir du cadre de notre travail, mais nous pouvons affirmer que ses résultats seront médiocres parce qu'elle est incomplète.

Il faudrait en effet pour que les mesures, prises contre la propagation des maladies épidémiques, fussent efficaces, que l'autorité pût prescrire l'isolement d'urgence dans tous les cas où le médecin traitant notifierait que les mesures de prudence nécessaires ne sont et ne peuvent être prises dans la maison : dans ce cas, le transfert immédiat dans un pavillon d'isolement spécial et la désinfection consécutive de l'immeuble assureraient dans la plus grande part possible la sécurité de la famille. Mais tant que le transfert ne pourra s'opérer obligatoirement, la protection de la société contre les maladies épidémiques sera une chimère.

Nous savons d'avance toutes les objections qu'on fera à une semblable proposition : on nous opposera que c'est une violation de la liberté individuelle et le retour aux pratiques des temps anciens. Nous les avons soigneusement étudiées, ces pratiques, nous avons vu avec quelle sage et bienfaisante sévérité les Magistrats des siècles précédents internaient dans leurs maladreries, dans leurs lazarets, dans leurs Pesthuyzen (1), les lépreux et les pestiférés et il est manifeste que c'est, grâce à ces mesures énergiques, qu'ils ont réussi à débarrasser le pays de ces terribles contagions que nous ne connaissons plus que de nom. L'expérience actuelle a du reste démontré aussi tout

(1) A. Faidherbe. — Les Médecins des Pauvres et la Santé Publique en Flandre et particulièrement à Roubaix. — Roubaix 1889.

l'avantage de l'isolement et les résultats précieux qu'on en peut obtenir dans la lutte contre les maladies infectieuses : la difficulté n'est donc pas là et réside surtout dans cette question de la liberté individuelle qu'on soulève à tort et à travers quand il s'agit de mesures préventives, utiles à la généralité, mais gênantes pour les individus.

Nous avons déjà dit ce que nous pensions de la liberté quand il s'agit de la prophylaxie de la syphilis ; nous sommes bien près d'avoir les mêmes idées en ce qui concerne la prophylaxie de toutes les maladies infectieuses, et nous croyons que c'est faire un bien mauvais usage de sa liberté que de vouloir en constituer un obstacle à toutes les réformes utiles, surtout quand il s'agit de cette grande œuvre de la protection de l'homme contre les causes diverses de mortalité.

Il faut bien avouer d'ailleurs qu'on semble dans certains cas faire bon marché de la liberté et qu'il est fort peu raisonnable de venir nous parler de la sauvegarder quand on la transgresse si facilement en tant de circonstances. Peut-être à tout bien considérer pourrait-on dire que la liberté en France a servi à commettre beaucoup de sottises et à empêcher encore plus de bien !

Nous en revenons toujours au même argument : tout individu qui, soit volontairement, soit involontairement, constitue un danger pour la sécurité publique, doit être traité, comme tel et mis hors d'état de nuire ; ce principe qui justifie les arrestations préventives dans certains cas, qui justifie toujours l'internement des aliénés, qui justifie les mesures sanitaires, prises à la frontière pour prévenir l'introduction du choléra, peut et doit aussi s'appliquer constamment aux individus, atteints de maladies contagieuses, en reconnaissant toutefois qu'il faut avoir des égards pour eux et les traiter, non en coupables, mais en malades.

Aussi le médecin traitant devrait-il être seul juge des mesures à prendre et du moment opportun pour les prendre : il devrait avoir seul qualité pour s'assurer que l'isolement est possible dans la maison et qu'il est effectif ; il devrait réclamer le transfert quand les conditions d'habitation ou de convenance familiale l'exigent, il devrait enfin avoir le droit de prescrire la désinfection de l'immeuble, en fixer le mode et l'heure au service municipal. L'autorité ne devrait intervenir que quand il y aurait lieu d'appuyer le médecin ou quand elle aurait des raisons sérieuses de croire qu'il manque à son devoir. La prophylaxie des maladies contagieuses aurait ainsi une efficacité réelle et ne revêtirait pas le caractère de vexation que tend à lui donner la loi sur la déclaration des maladies épidémiques : le médecin ne serait plus le délateur officiel et obligé sans utilité pratique, il serait l'expert compétent et autorisé du service d'hygiène.

Il est certain cependant que les mesures d'isolement les plus complètes et la désinfection la plus sévère des locaux contaminés ne suffiront pas à faire disparaître les maladies contagieuses, et surtout la diphtérie. Tandis que la rougeole, la scarlatine, la variole sont dues à l'action d'un contagé, provenant d'un autre malade, transporté par l'air, déposé dans les plis d'un vêtement, sur le mur d'un appartement, sur un jouet, rarement colporté par une tierce personne et finalement introduit dans l'appareil respiratoire, la diphtérie peut reconnaître d'autres modes de propagation dont les principaux sont les animaux et l'eau.

On a beaucoup discuté sur la possibilité du transfert de la diphtérie aviaire à l'homme et vice-versa, on a prétendu que les deux diphtéries étaient de nature essentiellement différente et ne pouvaient se transformer l'une dans l'autre, cependant il semble bien établi aujourd'hui

par les nombreux exemples qu'ont apportés les auteurs, que la diphtérie des oiseaux est directement transmissible à l'homme et qu'il en est de même de celle du chat, tout au moins. Or cette cause n'est pas à négliger dans une ville qui compte de nombreux pigeonniers, souvent fort mal aménagés dans des locaux exigus, et peut-être des recherches minutieuses établiraient-elles que certaines des épidémies de diphtérie qui ont ravagé Roubaix pendant ces dernières années, ne doivent pas reconnaître d'autre cause.

Les eaux sont un autre moyen de contagion qui provoque cependant moins souvent l'apparition de la diphtérie que celle de la fièvre typhoïde dont la gravité semble décroître à Roubaix, puisque sa mortalité est descendu en trente ans de 1,78 pour 100 de la mortalité générale à 1,18, soit une diminution d'un tiers : cependant il ne faudrait pas trop se fier à cette diminution de la mortalité par dothiéntérie, car au moment même où nous écrivons une épidémie très grave ravage un quartier de Roubaix et a déjà enlevé avec la plus grande rapidité nombre de jeunes filles et d'enfants. (1).

Cette recrudescence soudaine s'explique assez bien avec les théories actuelles de la réviviscence des germes qui tantôt seraient inoffensifs ou du moins modérément dangereux et tantôt, par suite d'une influence extérieure encore mal connue, reprendraient leur virulence ordinaire et produiraient des affections graves, tandis que leurs congénères produiraient des affections bénignes d'un type similaire. Cette conception, basée sur la coïncidence du *bacillus coli communis* avec le bacille d'Eberth et le bacille virgule

(1) En mai 1894 ; une nouvelle épidémie a éclaté en septembre-octobre 1895 à la suite des fortes chaleurs de l'été et de l'automne et continue à sévir dans les quartiers situés entre Roubaix et Tourcoing.

dans certaines eaux, sur le mélange fréquent des cas de gastro-entérite simple et de dothiéntérie, de cholérine légère et de choléra grave, explique assez bien certains faits jusque là obscurs et bien qu'elle n'ait pas encore reçu l'appui d'une démonstration mathématique, elle semble infiniment probable.

Dans un fort (1) qui comprend encore 110 habitants, nous avons, en moins de 20 mois, observé quatre cas de fièvre typhoïde classique, dix-sept cas de gastro-entérite fébrile chez des adultes ou des enfants, quatre cas de diarrhée verte infectieuse et enfin un cas de choléra infantile, soit un ensemble de 26 affections du système digestif dont 3 mortelles sur 110 personnes : encore certains cas de gastro-entérite pourraient-ils passer pour des cas de typhus abortif. Or, le fort dont nous parlons est composé de vieilles maisons, dont beaucoup sont mal pavées ; les puits y sont insuffisants et donnent une eau défectueuse, certainement mélangée à des matières organiques qui proviennent des eaux ménagères, jetées à même sur le terrain dépourvu de pavés et d'aqueducs. Aussi pouvons-nous affirmer que le sol est imprégné de matières putrescibles dont les résidus de fermentation vont souiller l'eau des puits. Il est donc infiniment probable que les diverses affections que nous avons observées, sont dues uniquement à la pollution du sol.

Ce que nous avons remarqué sur ce point, la plupart de nos confrères ont eu l'occasion de l'observer dans les divers quartiers de la ville et la conviction de tous est que le sol est fortement infiltré et qu'il n'y a qu'un petit nombre de puits, en état de donner de bonne eau : encore ces puits eux-mêmes sont-ils menacés d'être souillés dans un délai plus ou moins court.

(1) Réunion de maisons ouvrières.

Il semblerait donc que la fièvre typhoïde, au lieu de diminuer de fréquence et d'intensité à Roubaix, devrait plutôt augmenter, mais, depuis dix ans, le réseau des égouts, qui était manifestement insuffisant, a été refait et développé, et nous sommes persuadé que ces grands travaux ont eu une grande utilité et ont beaucoup contribué à assainir la ville sous ce rapport, en asséchant considérablement le sol. Malheureusement nos recherches n'ont pu nous mettre à même d'apprécier exactement les effets de ces travaux, faute de détails rétrospectifs insuffisants sur la plus ou moins grande insalubrité des divers quartiers et sur leur mortalité respective.

Reste à fournir à la population de Roubaix une eau saine, pouvant servir à l'alimentation. La question, à l'étude depuis de longues années, a subi des retards de diverses natures à cause des difficultés de remplir les diverses conditions qui s'imposaient; le Nord en effet ne renferme guère dans la région où est situé Roubaix, de source capable d'alimenter une ville de 120.000 habitants; de plus il faut aussi tenir compte des besoins de l'industrie qui réclame une quantité d'eau sans cesse croissante pour le service de ses machines; enfin il faut prévoir un développement ultérieur qui peut toujours rendre insuffisantes les mesures prises actuellement.

Après des tâtonnements inévitables, on a enfin rencontré à Anhiers, village, situé au bord de la Scarpe, près de Douai, une nappe d'eau pure, capable d'alimenter une ville aussi largement que besoin est : les travaux d'adduction, déjà exécutés en grande partie, permettent d'espérer que bientôt Roubaix sera largement pourvu de l'eau potable qui est indispensable à son alimentation et à sa salubrité.

Et pourtant la distribution d'eau saine et abondante, pas plus que les diverses mesures prophylactiques, si-

gnalées plus haut, ne suffiront pas à réduire la mortalité dans la proportion désirable, tant qu'on n'aura pas réussi à trouver le moyen de combattre énergiquement et efficacement la propagation terrible de la tuberculose. C'est là en effet un des points sur lesquels il est urgent d'agir avec vigueur et ténacité ; c'est là, tous les médecins le savent, l'un des grands dangers et un danger croissant des populations urbaines à notre époque. Sans doute les autres maladies infectieuses donnent une forte mortalité, mais celle-ci l'emporte de beaucoup sur elles.

A Roubaix, nous l'avons montré, les fièvres éruptives, la fièvre typhoïde et la diphtérie n'ont produit que 7,95 pour 100 des décès de 1865 à 1888 et 10,34 de 1889 à 1892, tandis que la tuberculose pulmonaire produisait de 11,04 à 15,99 pour 100 des morts ; mais à ces derniers chiffres, il faut encore ajouter les décès, causés par la méningite, la péritonite tuberculeuse, les affections osseuses et articulaires, toutes affections qui relèvent pour la plus grande partie de la tuberculose et qui nous donnent alors un total de 16,70 pour la période 1889-1891 ; encore faut-il faire la part des oublis et des fausses attributions à d'autres catégories, comme nous en avons eu la preuve manifeste.

Relever ce chiffre de 16,70 pour cent, c'est assez dire l'importance de la lutte contre cette affection cruelle qui atteint, au dire des auteurs, le tiers de l'humanité et en tue au moins le septième. Sans doute cette lutte est bien difficile, puisque les congrès médicaux, réunis pour en fixer les bases, n'ont pu encore tomber d'accord sur l'ensemble des mesures à prendre ; mais, quelque faible résultat que donnent les moyens prophylactiques actuels, il est absolument indispensable de les employer pour tâcher de réduire le nombre des individus, atteints par le bacille de Koch.

L'étude complète des causes prédisposantes et des

modes d'infection a permis de formuler déjà certaines règles bien établies dont la stricte exécution mettrait nombre d'individus à l'abri de la contagion tuberculeuse ; malheureusement, il faut bien le dire, les avis des hygiénistes restent souvent lettre morte, parce qu'ils constituent une gêne et que jamais un malade ne s'imposera un sacrifice, si léger soit-il, qui ne sera pas utile à sa propre personne.

Il est cependant indispensable d'obtenir la collaboration des malades eux-mêmes dans cette lutte contre la généralisation de la tuberculose, puisque l'expérience montre que la principale source d'infection consiste dans la dispersion des crachats bacillaires, projetés n'importe où, desséchés et réduits en poussière qui se répand dans l'atmosphère et va porter ainsi le mal dans d'autres poitrines. Cette infection peut d'ailleurs se faire directement ou indirectement, par l'emploi d'objets, ayant servi aux tuberculeux, ou par le séjour dans les appartements qu'ils ont habités.

Un second mode direct d'infection consiste dans l'alimentation par la chair ou le lait d'animaux tuberculeux et, sans avoir l'importance ou la fréquence du précédent, il ne peut certainement pas être négligé dans la pratique, comme le prouvent de nombreuses observations. Nous ne rappelons que pour mémoire les inoculations tuberculeuses accidentelles et l'infection par la voie génitale qui, pour être plus rares, peuvent encore se rencontrer dans la pratique courante.

Les causes prédisposantes sont multiples et il est impossible de les énumérer toutes, aussi nous contenterons-nous de rappeler les principales. En première ligne, se place l'hérédité tuberculeuse qui, en affaiblissant congénitalement l'individu, le rend plus apte à contracter la maladie dont étaient atteints les parents, et à côté nous pouvons ranger toutes les autres causes qui, en diminuant la force normale

de l'individu, restreignent dans une proportion plus ou moins grande sa puissance de résistance à l'infection, comme sont l'anémie et la chlorose, la dyspepsie, l'alcoolisme, les longues suppurations, les affections chroniques de tous genres et les affections nerveuses qui dépriment à la fois le physique et le moral.

A la suite de ces causes générales, viennent les affections de l'appareil respiratoire qui, en entretenant un état indéfini de congestion et d'inflammation, présentent au bacille de Koch un terrain tout préparé pour le recevoir et le faire pulluler, comme on le voit après la rougeole, les bronchites, les bronchopneumonies, etc... A Roubaix surtout, une cause qu'il est très important de signaler, est la pneumokoniose, c'est-à-dire l'engorgement du poumon par les fines particules de laine et de coton et les poussières de toutes sortes qui sont constamment en suspension dans l'atmosphère des usines : la présence de ces corps étrangers détermine vers les bases une pneumonie chronique qui parfois simule la tuberculose à s'y méprendre, mais bien plus souvent en facilite le développement.

Les lésions articulaires et osseuses par traumatismes, surtout quand elles ont été mal soignées ou tout-à-fait négligées au début, fournissent à la tuberculose un point d'élection des plus nets et l'on voit alors survenir la tumeur blanche avec tous ses accidents.

Enfin, parmi les causes adjuvantes, nous devons signaler les séjours prolongés dans une atmosphère limitée, humide et chaude, le manque d'exercice au grand air, l'alimentation insuffisante, tant en qualité qu'en quantité, les excès de tous genres, etc.

Que faire pour remédier à ces multiples dangers ?

Il faut d'abord et avant tout prendre des mesures pour éviter la dispersion des germes tuberculeux que nous signalions plus haut, et pour cela deux moyens se présentent :

empêcher les malades de cracher n'importe où et désinfecter les locaux qu'ils ont occupés.

La première de ces précautions est facile à formuler et, à première vue, rien n'est plus simple que d'obtenir d'un malade qu'il crache dans un vase approprié, rempli d'un liquide antiseptique de préférence à toute autre matière, qu'on viderait aussi souvent que de raison dans les fosses d'aisances ou qu'on pourrait stériliser par l'ébullition dans une lessive alcaline. Un crachoir de poche a même été inventé par le Dr Dettweiler (de Falkenstein) et certainement on aurait, par son emploi, une grande garantie de salubrité, en évitant cette projection continuelle sur le sol des rues et des lieux publics de crachats bacillaires ou tout au moins suspects : le seul tort du *Taschen Flaesche* est d'être d'un prix relativement élevé de sorte que son achat constituerait une dépense devant laquelle reculeraient les clients peu fortunés.

Ce ne sera point du reste le seul obstacle à la généralisation de son emploi : la crainte du ridicule, toujours si puissante, et surtout la crainte assez justifiée de se signaler à tous comme malade, arrêteront nombre de personnes. Et puis l'égoïsme immense des tuberculeux les empêchera toujours de se soumettre aux règles imposées par le médecin, quand ces prescriptions n'auront pas trait à leur confort personnel : il semble que leur maladie même agisse sur leur esprit au point de leur faire perdre toute notion de devoir envers les autres. Bien des fois nous avons recommandé à des tuberculeux de recueillir leurs expectorations dans un vase approprié, et presque toujours à nos visites suivantes, nous les retrouvions crachant dans leurs mouchoirs et bien plus souvent encore sur le sol et les parois de la chambre qu'ils occupaient.

Si l'on ne peut obtenir du malade même ces mesures de prudence, il faut instruire suffisamment son entourage pour que celui-ci y prête une constante attention et obtienne

à force de recommandations et de surveillance, une réforme des habitudes des malades. Il serait bon aussi d'engager à nettoyer plusieurs fois par semaine le sol de la chambre à l'eau phéniquée, de manière à la désinfecter.

Il est regrettable sous ce rapport que la loi sur la déclaration obligatoire des maladies épidémiques, ou plus exactement le règlement d'utilité publique, corollaire de cette loi, n'ait rien prescrit au sujet de la tuberculose et qu'on n'ait pas cru devoir y édicter des mesures contre la plus terrible des maladies contagieuses, quand on s'amusa à y inscrire l'ophthalmie des nouveau-nés où il ne peut être question de désinfection (1) et où par suite l'action publique ne peut trouver à s'exercer.

Il semblerait pourtant que la tuberculose aurait dû être signalée, sinon dès que le diagnostic est établi, mais au moins quand il y a lieu de prendre des mesures pour désinfecter les locaux, habités par le malade, soit lors de son départ, soit lors de son décès. Cette obligation légale eût pourtant été d'un grand secours pour le médecin, en lui permettant de parler avec plus d'autorité pour prescrire l'assainissement du domicile infecté.

Il ne suffirait pas d'ailleurs d'avoir établi ces mesures prophylactiques dans les maisons particulières : il est une autre série de locaux où il serait urgent et important de créer une protection générale contre l'infection tuberculeuse ; ce sont les ateliers. Nous avons dit que leur atmosphère constituait un danger parce que les matières en suspension dans l'air amenaient la pneumokoniose, cause prédisposante de la tuberculose, mais ils facilitent aussi le développement de la maladie, quand il s'y trouve des

(1) Et où le secret professionnel est presque toujours fortement engagé.

ouvriers atteints eux-mêmes qui répandent leurs crachats sur le sol.

Il serait donc nécessaire tout à la fois d'installer dans chaque atelier des crachoirs et d'obliger les ouvriers à s'en servir, non seulement par une surveillance sérieuse, mais même par une pénalité le cas échéant : d'autre part, il faudrait chercher un moyen pratique de désinfecter les ateliers sans détériorer les machines qui s'y trouvent. Sans doute ce sera là une des grosses difficultés, mais la question vaut la peine qu'on s'en occupe, car l'intérêt en jeu est trop considérable pour qu'il n'y ait pas une nécessité absolue de chercher le moyen d'y arriver.

En dehors de ces mesures, d'autres pourraient encore se prescrire utilement, mais leur application ne saurait souvent se généraliser. La première concerne les enfants de tuberculeux : nous avons déjà dit que l'allaitement par la mère devrait être strictement interdit quand elle était tuberculeuse. Il y a mieux encore que cela à souhaiter : il serait bon en ce cas que l'enfant fût tout à fait séparé de la mère pendant un certain temps et quand la chose est possible, envoyé à la campagne afin d'y être nourri et de s'y fortifier ; alors seulement quand il serait âgé de quelques années et devenu vigoureux, on pourrait le laisser rentrer en ville, sans grand danger. Malheureusement la chose est peu praticable dans bien des cas, parce que les parents ne peuvent s'imposer un pareil sacrifice : aussi faut-il suppléer à ce moyen excellent en cherchant d'autres modes de protection et en s'efforçant de fortifier la race en luttant contre les causes multiples de débilitation qui la rendent si vulnérable aux maladies infectieuses.

Nous avons indiqué ce qu'il y avait lieu de faire, à notre avis, contre la syphilis et l'alcoolisme, mais contre l'anémie essentielle, contre cette maladie générale de l'époque actuelle et des grandes villes, que fera-t-on ? Comment

arriver à rendre de l'oxygène aux habitants des cités où l'air circule mal et n'est jamais pur, où l'intoxication carbonique chronique se fait d'une manière lente, continue et malheureusement trop certaine ? car en dehors des causes terribles que nous signalions plus haut, on ne peut nier l'influence de cette asphyxie insensible qui épuise sournoisement les populations entassées, en les privant constamment d'une part de cet oxygène dont elles ont tant besoin.

Le problème est malheureusement presque insoluble, parce qu'il est trop complexe et qu'il est encore plus social qu'hygiénique.

Suffirait-il pour combattre les effets désastreux de l'entassement dans les villes de créer de larges artères à travers les divers quartiers ? Non : ces rues et ces boulevards ont certes une grande utilité et facilitent l'aération des cités, mais ils ne suffisent pas, car entre eux se trouvent nécessairement des îlots de maisons plus ou moins vastes où l'air ne se renouvellera guère mieux qu'auparavant. Et du reste cette circulation supplémentaire peut-elle chasser cet excès d'acide carbonique et de produits gazeux divers qui souillent l'atmosphère des grandes villes industrielles ! Serait-il même utile de forcer les propriétaires de machines à vapeur à surélever les cheminées de leurs usines, sous prétexte de lancer à des hauteurs plus grandes les produits de combustion, et par suite à créer un moindre danger pour la santé publique ? C'est encore une mesure bien illusoire et dont la base théorique, du reste fort discutable, nous semble démentie par la réalité des faits.

Aucun de ces moyens ne peut à lui seul remédier aux inconvénients que nous signalions, et, même réunis, ils ne donneraient qu'un médiocre résultat : le grand danger des villes, c'est surtout l'entassement des individus les uns

sur les autres, entassement qui fait resserrer de plus en plus la superficie, réservée à chaque individu, et par suite aussi restreindre le cube d'air qui lui est dévolu. De là ces logements insuffisants et trop étroits, ces maisons sans cour, ces bâtiments à plusieurs étages qui empêchent l'air et la lumière de circuler : de là aussi, dans les grandes villes et surtout à Roubaix, ces courées et ces forts où la population se trouve étouffée, où les règles les plus vulgaires de l'hygiène sont souvent méconnues et où trop souvent la promiscuité malsaine qui y règne, provoque une anémie morale, triste complément de l'anémie physique et pire encore qu'elle-même.

Si certaines de ces cours sont bien entretenues et saines, la plupart offrent le triste tableau que nous en traçons : dans certaines, les maisons humides et malsaines n'ont pas même de pavé et le sol n'est formé que de terre battue ; souvent il n'y a qu'une place en bas et une en haut de sorte que le manque d'air se fait sentir également la nuit et le jour. Cette disposition mauvaise des maisons se trouve encore aggravée, du moins l'hiver, par ce fait que les ouvriers, ayant une peur exagérée du froid, s'obstinent à ne jamais aérer leur demeure et entretiennent un feu violent sur lequel se trouve toujours quelque ustensile de cuisine, contenant de l'eau en ébullition et donnant par suite des nuages de vapeur qui augmentent d'autant les inconvénients du séjour dans la place.

Ces mauvaises habitudes, nous les avons constatées cent fois, et rarement nos avis ont prévalu contre la crainte du froid qu'entretiennent soigneusement toutes les commères du voisinage : souvent il n'y a pas moyen de respirer dans les maisons d'ouvriers et l'atmosphère du corps de garde est encore préférable à celle qui s'y trouve confinée. Ajoutez à cela l'odeur de la graisse et la fumée des pipes et vous vous demanderez comment il est possi-

ble de soigner et de guérir dans un pareil milieu un enfant, atteint de bronchopneumonie ou de toute autre affection des voies respiratoires qui demanderait un air pur et une température constante et modérée.

Nous savons maintenant quels sont les desiderata, mais comment les réaliser? Il faut avouer que la chose est difficile : l'entassement de la population dans les villes est un des malheurs de notre époque, tout le monde le reconnaît, mais nul n'indique le moyen d'y remédier.

Autrefois, dans notre région du moins, il existait un remède qui pouvait jusqu'à un certain point conjurer le mal : c'étaient les *actes de garantie* (1) par lesquels tout individu, quittant son village pour aller s'installer dans un autre, était reconnu comme sien par sa communauté d'origine qui s'engageait à le reprendre à sa charge, s'il tombait dans la misère : il s'ensuivait nécessairement que tout étranger, incapable de vivre en ville, retournait à la campagne.

Cette ingénieuse disposition, très favorable aux localités industrielles, n'avait pas alors la même portée qu'elle aurait aujourd'hui : on ne voyait pas alors cet exode en masse de la campagne vers la ville auquel nous assistons de nos jours (2); on ne courait pas le risque que des bandes de malheureux vinssent grever la table des pauvres de leur commune d'origine du soin de les nourrir, après avoir dissipé leur peu de biens en ville à la poursuite d'une fortune chimérique. Ce serait plus qu'une atteinte à la liberté, ce serait un outrage à la justice que de faire ainsi

(1) Th. Leuridan. — Les tables des pauvres à Roubaix. — Mém. Société Émulation de Roubaix, Deuxième série, tome I, 1885, p.20.

(2) Il existait pourtant d'une manière accentuée, comme nous l'avons montré dans un travail sur la famille de Robert Farvacques, médecin du Roi Philippe IV d'Espagne.

payer aux campagnes le mal que produisent de nos jours les grandes cités.

Le seul moyen qui pourrait être efficace et qui, malgré l'opposition qu'il soulèverait, aurait grande chance de pouvoir être appliqué, ce serait d'agir directement sur les habitations en proscrivant impitoyablement toutes celles qui ne rempliraient pas les conditions hygiéniques voulues. Sans doute les Commissions des logements insalubres s'efforcent souvent d'améliorer la situation dans lesquelles se trouvent les maisons ouvrières, mais leur rôle est encore trop effacé et bien insuffisant. Que peuvent faire en effet pour l'assainissement d'une ville comme Roubaix, la réfection de quelques planches de latrines et de quelques regards d'égouts ? c'est quelque chose, il est vrai, mais c'est encore bien peu. Il faut faire plus et mieux, si l'on veut aboutir à un résultat satisfaisant.

Proscrire impitoyablement ce qui reste de vieilles maisons basses et humides, souvent enfoncées dans le sol et les faire démolir sans pitié ; en agir de même avec les constructions en torchis ou en matériaux du même genre ; interdire la location des maisons qui n'ont pas un cube d'air minimum et qui ne sont pas munies de fenêtres mobiles, de dimensions suffisantes ; obliger à paver, au moins en briques, les maisons dont le sol est encore formé de terre battue ; exiger un aménagement complet et soigneux des égouts et des fosses d'aisance et, quand le moment sera venu, l'installation d'une distribution d'eau potable ; ne plus laisser construire de rangées de maisons face à face ou le long d'un mur d'usine, s'il n'y a pas un écartement minimum, variable suivant la hauteur de l'obstacle ; telles sont les principales réformes que nous souhaiterions voir accomplir.

Mais, nous objectera-t-on, en imposant aux propriétaires de maisons ouvrières de semblables obligations, on les

forcera à augmenter considérablement les loyers et les travailleurs ne pourront plus trouver à se loger. En pleine ville, soit, et c'est justement le but que nous poursuivons. Ceux qui seront à même de payer un loyer relativement élevé, auront du moins des maisons saines et présentant une certaine commodité, maisons dont le séjour ne sera pas nuisible comme celui de beaucoup de taudis qui se rencontrent encore maintenant. Quant aux autres, force leur sera de chercher à se fixer plus loin, soit aux confins de la ville, soit même sur le territoire des villages voisins. Ce serait le seul moyen d'atteindre le double but utile que nous indiquions plus haut : diminuer l'entassement dans la cité et forcer l'ouvrier à aller à la campagne chercher un air plus pur et fuir la promiscuité malsaine des courées. Du reste ce que nous savons des ouvriers, nous prouve que c'est le vrai moyen de relever la population ouvrière et de la fortifier. Forcés de faire un chemin assez long pour se rendre de leur demeure à l'atelier et vice-versa, ils devront ainsi se donner nécessairement un exercice en plein air qui leur sera plus profitable et plus économique que les longues stations dans les estaminets de leur quartier. Trouvant à la campagne le moyen d'avoir près de leur habitation un petit morceau de terre à cultiver, avantage inappréciable sous tous rapports, ils s'y attacheront et acquerront ainsi le goût de la tranquillité et l'éloignement du cabaret. Roubaix y gagnera sous tous rapports : la population centrale y sera moins étouffée et partant moins exposée à s'anémier et à se tuberculiser et les ouvriers qui lui viendront du dehors seront plus robustes et plus sages, comme nous le voyons déjà pour les nombreux ouvriers qui viennent chaque jour des villages voisins et font plusieurs kilomètres pour se rendre à leur travail.

Nous avons presque terminé cette étude que nous aurions voulu faire plus complète et qui est pourtant déjà bien longue : cependant nous croyons avoir étudié les points

principaux qui se rattachent à notre sujet, c'est-à-dire les causes principales qui diminuent la natalité ou accroissent la mortalité. Nous ne parlerons pas de la progression de la falsification des denrées alimentaires, question bien importante, mais qui ne présente rien de spécial à Roubaix; nous ne parlerons pas non plus de la lutte contre le cancer, cette terrible affection qui tend à devenir de plus en plus fréquente et cause dans notre ville 3,54 pour 100 des décès; la science est encore impuissante à en empêcher la propagation, n'ayant pu découvrir le mode certain suivant lequel elle se fait. Quant aux autres questions d'hygiène, nous n'avons pas à les envisager, puisqu'elles n'ont pas directement d'action sur la mortalité.

Arrivé au terme de cette revue des causes physiques qui peuvent influencer sur la natalité et la mortalité roubaisiennes, et des remèdes médicaux qu'on peut appliquer aux maux que nous avons signalés, nous pouvons nous demander quel résultat probable il y a lieu d'en attendre et jusqu'à quel point l'hygiène est assez puissante pour arrêter l'œuvre destructrice de l'âge et de la maladie? Nous nous posons même une question qui peut paraître singulière à première vue, mais que la réflexion permettra de comprendre: jusqu'à quel point doit-on souhaiter l'abaissement de la mortalité roubaisienne?

Si l'on se reporte à ce que nous avons dit à la fin du chapitre précédent, en comparant les chiffres de la natalité et de la mortalité des diverses villes, on verra que les villes à basse mortalité sont aussi des villes à basse natalité et que, si Roubaix a une forte mortalité infantile, elle a aussi une natalité élevée relativement à celle des autres cités.

Nous pouvons donc en conclure légitimement que la mortalité ne peut s'abaisser indéfiniment que si la natalité s'abaisse de son côté, et que ces deux facteurs de la popu-

lation sont, dans une certaine mesure, fonctions l'une de l'autre: si donc la mortalité est faible dans une localité, c'est que la natalité y est faible aussi et que la sélection naturelle, inévitable dans toute agglomération d'individus, s'y fait en quelque sorte avant la naissance au lieu de se faire après. Ce fait dont Malthus avait négligé de noter la haute importance quand il formulait sa loi pernicieuse autant que fausse, nous donne la base sur laquelle nous devons nous appuyer pour formuler la réponse à notre question.

Il n'est pas à souhaiter que la mortalité s'abaisse indéfiniment, puisque cet abaissement ne peut se faire qu'en vertu d'un abaissement concomitant de la natalité et que par suite cet abaissement excessif de la mortalité serait bien plus une preuve de dégénérescence de la race qu'une démonstration de la vigueur des individus et de l'excellence des précautions hygiéniques.

Il est certain cependant que nous pouvons et que nous devons espérer une diminution de la mortalité dans une certaine mesure. Les points sur lesquels nous devons attendre une amélioration, sont la mortalité infantile, résultant d'une alimentation vicieuse, la mortalité par maladies infectieuses et la mortalité par tuberculose. La mortalité par variole devrait disparaître absolument, si la vaccine était obligatoire: la mortalité des autres maladies infectieuses serait très réduite si les mesures prophylactiques étaient sagement déterminées et strictement appliquées, la mortalité par gastro-entérite diminuerait de moitié si les parents étaient assez instruits, assez intelligents, assez dévoués (1) pour s'astreindre à nourrir leurs enfants, comme ils doivent l'être.

On peut agir sans crainte, on ne fera jamais trop pour

(1) Ajoutons aussi: pourvu que les parents peu fortunés soient convenablement aidés.

améliorer l'hygiène publique et privée sous ce triple rapport et quand les pouvoirs officiels, le corps médical et l'initiative privée auront marché dans cette voie jusqu'au bout de leur devoir et de leurs forces, il restera encore assez de maladies dangereuses pour épuiser la race humaine et en enlever un à un les individus, car on n'aura pas détruit les caprices et les vices, on n'aura pas détruit non plus les préjugés et les sottes pratiques de la masse.

Nous ne voulons pas entrer ici dans une discussion philosophique sur l'influence du physique et du moral, sur l'action pernicieuse que l'homme exerce sur sa santé et sur sa vie même par la satisfaction des instincts les plus bas de son être, bien que la médecine des passions soit une branche légitime de la médecine générale, mais des préjugés ridicules et des sottes pratiques auxquels nous nous heurtons chaque jour, qui contrecarrent nos prescriptions les plus justes, qui empêchent nos efforts d'aboutir, nous pouvons bien dire un mot, puisque à Roubaix comme partout ailleurs, la médecine des commères et le charlatanisme éhonté s'étalent et font fortune.

Dans un livre destiné aux mères de famille (1), le docteur Arnaldo Longhena, assistant à l'Institut Royal d'Obstétrique de Parme, se plaint qu'en Italie, en plein dix-neuvième siècle, on préfère recourir à l'inspiration des guérisseurs de contrebande qu'à celle des médecins ; qu'il se console, ce n'est pas qu'au-delà des Alpes qu'on fait fi des avis du médecin et surtout qu'on ne l'appelle qu'après avoir laissé le mal progresser et devenir incurable.

La Commission de la Société des Sciences de Lille dont nous avons parlé au chapitre cinquième, disait déjà dans son rapport en 1858 : « Disons aussi que l'habitude de notre classe ouvrière de s'adresser directement au pharma-

(1) Longhena. — *La prima Infanzia e la sua Igiene*. — Milano, 1882, pagina 141.

-cien, surtout pour les enfants, en négligeant l'intermédiaire du médecin, est très fâcheux. Les pharmaciens, en usurpant les fonctions de ce dernier, violent la loi, ils empêchent souvent l'homme de l'art d'arriver auprès du malade en temps opportun et donnent aux parents une quiétude qu'ils n'auraient pas sans eux. Nous montrons aux pharmaciens ce que peut avoir de funeste leur complaisance, et, au besoin, nous appelons l'attention de l'autorité sur ces abus. (1). »

Les habitudes n'ont pas changé depuis, loin de là, et ce n'est pas au pharmacien seul qu'on s'adresse (ce ne serait encore que demi-mal), mais c'est aux rebouteurs les plus stupides et les plus malfaisants dont l'ignorance n'a d'égal que l'aplomb remarquable et l'audace étonnante. Quel confrère n'a vu, comme nous, un malheureux affublé d'emplâtres, prétendus antirhumatismaux, pour guérir une *phlelgmatia alba dolens*, suite de cancer de l'estomac ; un enfant, torturé par un bandage herniaire pour guérir une hypertrophie testiculaire d'origine ourlienne et bien d'autres pratiques plus dangereuses encore que nous pourrions rappeler ? Quel est celui surtout qui a toujours pu garder son sérieux ou retenir sa colère en entendant des individus de toute espèce venir discuter le diagnostic du médecin et prétendre même imposer leur manière de voir ou leur thérapeutique infaillible.

Malheureusement ces pratiques dangereuses sont courantes et les autorités, par leur aveuglement volontaire et leur tolérance coupable pour ces êtres malfaisants, se font les complices du charlatanisme. Aussi avons-nous raison de dire que, dût l'hygiène supprimer tous les germes morbides, l'espèce humaine saurait encore trouver le moyen de se rendre sérieusement malade par ses excès et ses sottises.

(1) Loc. cit., page 11.

CHAPITRE VII

CONCLUSIONS

Après avoir étudié en détail le mouvement de la population à Roubaix pendant un long espace de temps et spécialement pendant les cent cinquante dernières années, il est nécessaire de tirer de ces données en quelque sorte mathématiques des conclusions précises ; les considérations développées au chapitre sixième sur les causes de la situation actuelle et les remèdes à y opposer nous mettent à même de les formuler plus facilement.

De l'ensemble de notre travail, il paraît résulter que :

I. — La population de Roubaix s'est accrue d'une manière anormale pendant le dix-neuvième siècle, grâce à l'immigration en grand d'éléments étrangers qui ont modifié puissamment l'aspect ethnique de la population.

II. — Cet accroissement rapide a été le signal et la cause, au moins indirecte, d'un affaiblissement général de l'énergie de la population, comme le prouvent la diminution du chiffre des naissances et l'augmentation considérable du sexe féminin par rapport au sexe masculin.

III. — Le coefficient de nuptialité de Roubaix s'est accru constamment depuis le début du dix-septième siècle jusqu'à nos jours ; mais il est encore relativement faible.

IV. — Le coefficient de natalité qui était en 1858 le plus fort de celui des villes de France, s'est abaissé depuis lors dans des proportions considérables et il est à craindre que ce mouvement fâcheux ne s'accroisse.

V. — Cette diminution est due à l'action de diverses causes, les unes morales, les autres physiques.

VI. — Les causes physiques de la diminution de la natalité sont l'affaiblissement général de la race par l'accumulation dans les villes, la déchéance, produite par la propagation continue de la syphilis et de l'alcoolisme, l'augmentation des cas de stérilité chez la femme par suite des lésions de l'utérus et de ses annexes, quelles qu'en soient d'ailleurs les causes provocatrices, et enfin la fréquence croissante des avortements spontanés ou provoqués.

VII. — La diminution du coefficient général de mortalité de Roubaix a suivi une marche parallèle à celle du coefficient de natalité.

VIII. — Malgré cette diminution de la mortalité générale, la mortalité infantile et la mortalité par maladies infectieuses sont en croissance continue.

IX. — La progression de la mortalité infantile est due à la faiblesse congénitale, à la syphilis héréditaire, à l'hérédité alcoolique et tuberculeuse et surtout à la mauvaise alimentation que donnent nombre de familles à leurs enfants. Il faut aussi incriminer, pour une bonne part, l'influence des fièvres éruptives compliquées.

X. — Les moyens de diminuer la mortalité d'une manière générale sont de combattre la débilité générale croissante :

a) en assainissant les logements d'ouvriers, en construisant de nouveaux suivant les règles de l'hygiène, en prohibant sévèrement la location des locaux défectueux et en dérivant en dehors des agglomérations une partie de la population ;

b) en créant une distribution régulière et abondante d'eaux reconnues vraiment saines ;

c) en réprimant sévèrement la prostitution clandestine

et en soumettant à des visites fréquentes et sérieuses les prostituées inscrites, de manière à réduire au minimum les cas de contagion syphilitique et blennorrhagique, et en assurant à tous les syphilitiques les moyens de se soigner jusqu'à parfaite guérison ;

d) en réprimant sévèrement l'alcoolisme par des mesures énergiques contre les ivrognes et surtout contre les débitants de boisson, fauteurs de l'ivresse, en surélevant les droits et en obligeant à ne vendre que des alcools non toxiques.

XI. — Les moyens de réduire la mortalité infantile, surtout celle de la première enfance, sont :

a) d'encourager le plus possible l'allaitement maternel dans toutes les classes de la société ;

b) de régulariser la pratique de l'allaitement artificiel en faisant admettre l'emploi du lait stérilisé et des biberons sans tube ;

c) d'instruire soigneusement les diverses classes de la société des points capitaux de l'hygiène infantile.

XII. — Les moyens de réduire la mortalité par maladies infectieuses sont :

a) la désinfection sérieuse et *obligatoire* de tout local où a séjourné un individu, atteint de maladies infectieuses ;

b) l'isolement aussi complet que possible de tout malade contagieux ;

c) la désinfection périodique des locaux scolaires, indépendamment de celle qui sera faite quand il se sera produit un cas de maladie infectieuse ;

d) la désinfection périodique des ateliers dans la mesure compatible avec les conditions techniques de l'industrie ;

e) la responsabilité civile du propriétaire qui louerait, sans l'avoir fait désinfecter, une maison ou une chambre qu'aurait occupée un contagieux ; (1).

f) l'emploi régulier du crachoir à liquide antiseptique pour les tuberculeux à domicile et pour tous les ouvriers indistinctement dans les ateliers ;

g) l'obligation absolue de la vaccination et de la revaccination dans des conditions légalement déterminées et des poursuites sévères contre les défaillants.

XIII. — Il serait aussi nécessaire d'exercer une surveillance plus active et une répression plus énergique envers les falsificateurs de denrées alimentaires.

XIV. — Enfin il est indispensable de vulgariser les notions d'hygiène et de mettre en mouvement l'action privée pour obtenir les réformes nécessaires dans la législation et dans les mœurs.

(1) Commence à être admis dans la jurisprudence, mais à titre de cas isolé.

SUPPLÉMENT I.

Statistique de l'An IX

QUESTIONS AUX MAIRES SUR L'ÉTAT-CIVIL ⁽¹⁾

1°. — La population de votre commune était-elle plus ou moins forte en 1789 qu'en l'an IX ?

Dans quelle proportion se trouve cette diminution ou augmentation ?

Quelles causes assigne-t-on à cette différence ?

R. — La population était en 1789 de 8559
en l'an IX de 8151

Diminution 408

Cette différence provient des effets de la guerre dont ce territoire a été le théâtre ce qui a fait retirer plusieurs familles à Lille ou ailleurs. Les réquisitions et conscriptions ont beaucoup aussi contribué à cette diminution.

2°. — Y avait-il en 1789 plus ou moins d'hommes ou de femmes mariées dans la commune qu'en l'an IX ?

Dans quelles proportions ?

Pourquoi ?

R. — Il y en avait en 1789 3119
et en l'an IX 3081

Diminution 38

Cette diminution prend sa cause dans les motifs énoncés ci-dessus.

3°. — Y avait-il en 1789 plus ou moins de célibataires mâles ou femelles au-dessus de 30 ans qu'en l'an IX ?

Dans quelle proportion ?

Quelle est la cause de cette différence ?

R. — Il y avait en 1789 un vingtième de plus de célibataires au-dessus de 30 ans qu'en l'an IX ?

(1) Archives de Roubaix, F—4^b 1.

En ce qu'il y avait un plus grand nombre de prêtres (1) et que la réquisition ou conscription ont (sic) déterminé différens citoyens à s'établir, ce qu'ils n'auraient fait en 1789, beaucoup étant incliné en ce temps pour l'état ecclésiastique.

4° Y a-t-il eu plus ou moins de mariages en 1789 qu'en l'an IX ?

Combien ?

Pourquoi ?

R. — Il y en a eu 47 en 1789 et 53 en l'an IX.

Cette différence est renfermée dans les motifs énoncés ci-dessus.

5°. — Le nombre des mâles était-il plus ou moins fort que celui des femelles en 1789 qu'en l'an IX ?

De combien d'individus ?

Quelle en est la cause ?

R. — Il y avait en 1789 un vingtième de citoyennes de plus que de citoyens. Et cette proportion était la même en l'an IX.

6°. — Y avait-il plus ou moins d'enfans dans la commune en l'an IX qu'en 1789 ?

Dans quelles proportions ?

Pourquoi ?

R. — Il y avait un quarantaine d'enfans de plus en l'an IX qu'en 1789, malgré que la population était moins forte.

Parce que les individus s'établissent plus facilement croyant éviter la conscription et qu'il n'y a plus de prêtre.

7°. — Y a-t-il une différence entre le nombre des enfans naturels nés en 1789 et celui des mêmes enfans nés en l'an IX ?

Quelle est cette différence ?

Quelles en sont les causes ?

(1) Cette raison ne pouvait être invoquée à bon droit pour Roubaix qui, avant la Révolution, ne renfermait guère que cinq ou six prêtres dont deux professeurs, chargés d'enseigner le latin.

R. — Il naquit en 1789 5 enfans naturels et 6 en l'an IX.

..... (1).

8° Y a-t-il une difference entre le nombre des morts (non compris les militaires en état de service) en 1789 et celui des morts en l'an IX ?

Quelle est cette différence ?

Quelle en est la cause ?

R. — Il mourut en 1789	314 individus.
et en l'an IX	244

Diminution	70
------------	----

Cette différence a pour cause : 1° un vingtième de population de plus et 2° la dissolution d'un assez grand nombre de vieillards en 1789.

9°. — A quel âge se marie-t-on ordinairement dans votre commune ? A quel âge s'y mariait-on avant la Révolution ?

S'il y a de la différence, il faut en indiquer la cause.

R. — L'on se marie à 18, 19 ans, croyant éviter la conscription.

Avant la Révolution, on ne se mariait guère avant 22 à 25 et 30 ans.

10°. — Les familles étaient-elles plus ou moins nombreuses en l'an IX qu'en 1789 ?

Pourquoi ?

R. — Les familles étaient plus nombreuses en l'an IX qu'en 1789.

Parce qu'elles sont divisées par l'établissement et surtout par le plus grand nombre de filles et de garçons, malgré que la population soit moindre.

(2).....

.....

(1) On aurait du continuer à répondre : « parce qu'il n'y a plus de prêtres. »

(2) Nous avons supprimé les questions 11 à 21 qui n'avaient pas trait à notre sujet : signalons seulement que l'an IX il y avait 1394 maisons dans le bourg et 187 au dehors.

Roubaix avait 6 médecins et chirurgiens en 1789 et seulement 3 officiers de santé en l'an IX.

22°. — Les hommes et les femmes savent-ils généralement lire et écrire dans votre commune (1) ?

R. — Il s'en faut des $\frac{3}{4}$ car les ouvriers pensent plutôt à apprendre leurs enfans à faire des épeules dès qu'ils ont 4 à 5 ans que de leur faire apprendre à lire et écrire.

Il est certain qu'avant la révolution il y avait au moins un douzième de plus qui apprenaient à lire et à écrire et généralement parmi les familles aisées l'éducation des enfans était ornée de la langue latine qui développait les facultés de celui qui en était doué un peu avantageusement.

.....

24°. — Y a-t-il des sourds et muets dans votre commune ?

Combien y en a-t-il ?

Combien y en avait-il en 1789 ?

R. — Il y en avait en l'an IX 104 dont 60 citoyennes, 96 en 1789 dont 56 citoyennes, (2).

25°. — Y a-t-il des aveugles des deux sexes dans votre commune ?

Combien y en a-t-il ?

Combien y en avait-il en 1789 ?

R. — Il y en a 12 dont 8 femmes et en 1789 16 dont 9 femmes.

26°. — Y a-t-il des fous ou des imbécilles dans votre commune ?

Combien y en a-t-il ?

Combien y en avait-il en 1789 ?

R. — Il y a 12 dont 7 femmes et en 1789 il y en avait 10 dont 6 hommes.

27°. — Combien y a-t-il de bossus des deux sexes de naissances (sic) dans votre commune ?

(1) Nous avons tenu à reproduire cet aveu d'un partisan de la Révolution sur le recul causé par cette période si vantée par ses fidèles.

(2) Il est assez singulier de remarquer que, pour toutes les infirmités, le nombre des femmes atteintes est plus fort que celui des hommes. Quelle en est la raison ???

Combien y en avait-il en 1789 ?

Combien de bossus par suite d'accidents ?

Combien y en avait-il en 1789 ?

R. — Il y en a 24 dont 14 citoyennes.

Et en 1789 il y en avait 20 dont 12 citoyennes.

Par suite d'accidents il y en a 18 dont 10 citoyennes et en 1789 il y en avait 16 dont 9 femmes.

28°. — Combien y a-t-il de boiteux des deux sexes de naissance dans votre commune ?

Combien y en avait-il en 1789 ?

Combien y a-t-il de boiteux par suite d'accidents ?

Combien y en avait-il en 1789 ?

R. — Il y en a 230 dont 129 citoyennes et en 1789 il y en avait 220 dont 117 citoyennes (1).

Par suite d'accidents il y en a 16 dont 10 citoyennes et en 1789 il y en avait 12 dont 8 citoyennes.

SUPPLÉMENT II

Situation de l'An IX (2)

Nombre de feux ou ménages	{	1789. —	1665		
		An IX. —	1641		
Naissances	{	Mâles	{	1789. —	159
				An IX. —	154
	{	Femelles	{	1789. —	134
				An IX. —	141
Enfants naturels	{			1789. —	5
				An IX. —	6
Morts	{			1789. —	314
				An IX. —	244
Mariages	{			1789. —	47
				An IX. —	53

(1) Le nombre de boiteux est énorme, puisqu'il en suppose un sur moins de 40 habitants.

(2) Comparée à celle de 1789. (Arch. F-1 b 1).

Nombres d'individus de tout âge et de tout sexe existans dans la commune non compris les militaires en l'an IX. — 7884.

Militaires sous les armes	267
Mâles, militaires compris	3975
Femelles	4176
Hommes mariés	1426
Femmes mariées	1655 (1)
Hommes célibataires au-dessous de 30 ans	259
Femmes id id	242
Répartition par âge :	
Au-dessous de 5 ans,	1070
De 5 à 10 ans	843
De 10 à 15	903
De 15 à 20	793
De 20 à 30	948
De 30 à 40	1112
De 40 à 50	1018
De 50 à 60	666
De 60 à 70	533
De 70 à 80	204
De 80 à 90	61

SUPPLÉMENT III

Répartition de la Population par Quartiers

	Le 1 ^{er} Nivôse an XIII (2)	Le 23 Oct. 1809
Il y avait dans le bourg	4430 habitants	4421
aux Trois-Ponts	332	375
au Pile	320	352
au Tilleul	372	379
à la Potennerie	504	543
au Grand-Chemin	119	120
à l'Epeule	253	260
au Trichon	518	577

(1) Cette discordance de chiffres s'explique par l'absence de nombreux militaires mariés.

(2) Le 28 Décembre 1804.

aux Barbieux	174	183
au Fontenoy	522	579
à la Fosse-aux-Chênes	662	693
à l'Hommelet	497	516
	8703	8998

SUPPLÉMENT IV.

Répartition des Maisons par Quartiers

Au 5 Novembre 1811, il y avait		
dans le Bourg (centre)	877 maisons et	993 ménages (1)
aux Trois-Ponts	68	78
au Pille	57	65
au Tilleul	63	76
à la Potennerie	78	88
au Grand-Chemin	20	28
à l'Épeule	46	56
au Trichon	89	100
aux Barbieux	31	40
au Fontenoy	90	120
à la Fosse-aux-Chênes	100	125
à l'Hommelet	75	89
	1594	1851

Il nous a semblé intéressant de calculer au moyen des chiffres précédents la moyenne des personnes par famille, non-seulement pour la ville entière, mais pour chaque quartier. Voici le résultat de nos calculs :

Centre	4,45
Trois-Ponts	4,81
Pille	5,41
Tilleul	4,99
Potennerie	6,17
Grand-Chemin	4,28
L'Épeule	4,64
Trichon	5,77
Barbieux	4,57

(1) Nous n'avons pas reproduit les chiffres d'habitants indiqués : ils sont les mêmes que ceux portés au tableau précédent pour 1809.

Fontenoy	4,82
Fosse-aux-Chênes	5,54
L'Hommelet	5,79
Moyenne générale	4,86

Comme on le voit, les chiffres varient beaucoup d'un quartier à l'autre, mais, sauf pour le Grand-Chemin, ils sont partout plus élevés que pour le Centre. L'agglomération produisait-elle déjà son influence funeste sur la population de Roubaix ? ou bien, par raison de commodité et de prudence, les célibataires vivaient-ils de préférence au centre ? Quoi qu'il en soit, la moyenne de cette époque était de beaucoup supérieure à la moyenne actuelle qui atteint seulement 3,52.



INDEX DES TABLEAUX NUMÉRIQUES

I. — Population

	PAGES
1° Tableau général des Naissances et Décès de 1589 à 1893	13
2° Tableau général des Recensements de l'an VIII à 1891	31
3° Tableau comparatif de l'Accroissement de la France, de Paris et de Roubaix au dix-neuvième siècle.	33
4° Tableau comparatif des éléments français et étranger dans la composition de la population Roubaisienne	35
5° Tableau proportionnel des éléments français et étranger pour 100 habitants.	36
6° Tableau comparatif de l'accroissement de Roubaix, du Havre et de Reims	139
7° Tableau comparatif du classement de la population de Roubaix, du Havre et de Reims par âge	141
8° Tableau comparatif du nombre d'enfants par famille du XVI ^{me} au XVIII ^{me} siècle	77
9° Tableau du nombre d'enfants par famille en 1886.	78
10° Tableau du nombre d'enfants par famille en 1891	78
11° Tableau proportionnel du nombre d'enfants par famille en 1886 et 1891	79
12° Tableau comparatif du nombre d'enfants par famille à Roubaix, au Havre et à Reims	143

II. — Mariages

13° Tableau proportionnel du nombre des mariages par 1000 habitants de 1800 à 1841.	47
14° Tableau proportionnel du nombre des mariages par 1000 habitants de 1846 à 1891	51
15° Tableau comparatif des célibataires, des mariés et veufs.	54

	PAGES
16° Tableau proportionnel du nombre des mariés par 1000 habitants	55
17° Tableau de la durée des mariages.	56

III. — Naissances .

18° Tableau comparatif du sexe des nouveau-nés de 1773 à 1789	61
19° Tableau comparatif du sexe des nouveau-nés de 1817 à 1843	68
20° Tableau proportionnel des naissances par 1000 habitants de 1799 à 1842	66
21° Tableau proportionnel des naissances par 1000 habitants de 1846 à 1891.	72
22° Tableau comparatif et proportionnel des naissances de diverses villes en 1858	145
23° Tableau comparatif et proportionnel des naissances de diverses villes en 1892	151
24° Tableau proportionnel des naissances naturelles de 1817 à 1843, ...	69
25° Tableau proportionnel des naissances naturelles de 1844 à 1893	74

IV. — Décès

26° Tableau comparatif des excédents des naissances sur les décès de 1694 à 1743	85
27° Tableau comparatif des excédents des naissances sur les décès de 1744 à 1793	91
28° Tableau comparatif des excédents des naissances sur les décès de 1794 à 1843	99
29° Tableau comparatif des excédents des naissances sur les décès de 1844 à 1893.	108
30° Tableau proportionnel de la mortalité par 1000 habitants de 1800 à 1842.	101
31° Tableau proportionnel de la mortalité par 1000 habitants de 1844 à 1893.	110
32° Tableau comparatif de la mortalité des sexes de 1773 à 1793	94
33° Tableau comparatif de la mortalité des sexes de 1825 à 1843.	103

	PAGES
34° Tableau comparatif de la mortalité par âge de 1780 à 1793	95
35° Tableau des décès par âge de l'an II à l'an VIII.	102
36° Tableau comparatif de la mortalité par âge de 1817 à 1843	105
37° Tableau comparatif et proportionnel de la mortalité par âge de 1862 à 1893	112
38° Tableau de la mortalité moyenne par mois de 1694 à 1706	87
39° Tableau de la mortalité moyenne par mois de 1737 à 1743	87
40° Tableau proportionnel de la mortalité par mois de 1825 à 1843	104
41° Tableau proportionnel de la mortalité par mois de 1862 à 1891	113
42° Tableau proportionnel de la mortalité par mois de 1862 à 1891, non compris l'année 1866 (choléra).	114
43° Tableau proportionnel de la mortalité par mois de 1887 à 1891	115
44° Tableau proportionnel de la mortalité infantile par mois de 1825 à 1843	104
45° Tableau proportionnel de la mortalité infantile par mois de 1844 à 1893.	116
46° Tableau proportionnel des morts-nés de 1825 à 1843	106
47° Tableau proportionnel des décès dans diverses villes en 1858.	146
48° Tableau proportionnel des excédents dans diverses villes en 1858	147
49° Tableau comparatif et proportionnel de la mortalité dans diverses villes en 1892.	152
50° Tableau comparatif et proportionnel des excédents dans diverses villes en 1892	153
51° Idem	154
52° Tableau comparatif et proportionnel de la mortalité infantile de 0 à 1 an, dans diverses villes, en 1858.	148
53° Tableau comparatif et proportionnel de la mortalité infantile, de 0 à 1 an, dans diverses villes, en 1892.	155

	PAGES
54° Tableau comparatif et proportionnel de la mortalité infantile, de 0 à 5 an, dans diverses villes, en 1858.	149
55° Tableau comparatif et proportionnel de la mortalité infantile, de 1 à 5 ans, dans diverses villes, en 1892.	156
56° Tableau comparatif et proportionnel de la mortalité infantile, de 0 à 5 ans, dans diverses villes, en 1892.	157
57° Tableau général des causes de décès, à Roubaix, de 1865 à 1893.	118
58° Tableau de classement des causes de décès . . .	122
59° Tableau proportionnel de la mortalité par diverses causes	135

V. — Divers

60° Tableau général des vénériens, soignés à l'hôpital de Roubaix, de 1865 à 1893.	174
61° Tableau général de la consommation des boissons alcooliques à Roubaix, de 1863 à 1893.	198
62° Tableau proportionnel de la consommation moyenne des boissons alcooliques à Roubaix, de 1866 à 1891.	199
63° Tableau général des débits de boissons de Roubaix, de 1863 à 1893.	201
64° Tableau général de la criminalité à Roubaix, de 1863 à 1893.	203
65° Tableau général des aliénés soignés, à l'Hôtel-Dieu de Roubaix, de 1866 à 1893.	204

INDEX DES TABLEAUX GRAPHIQUES

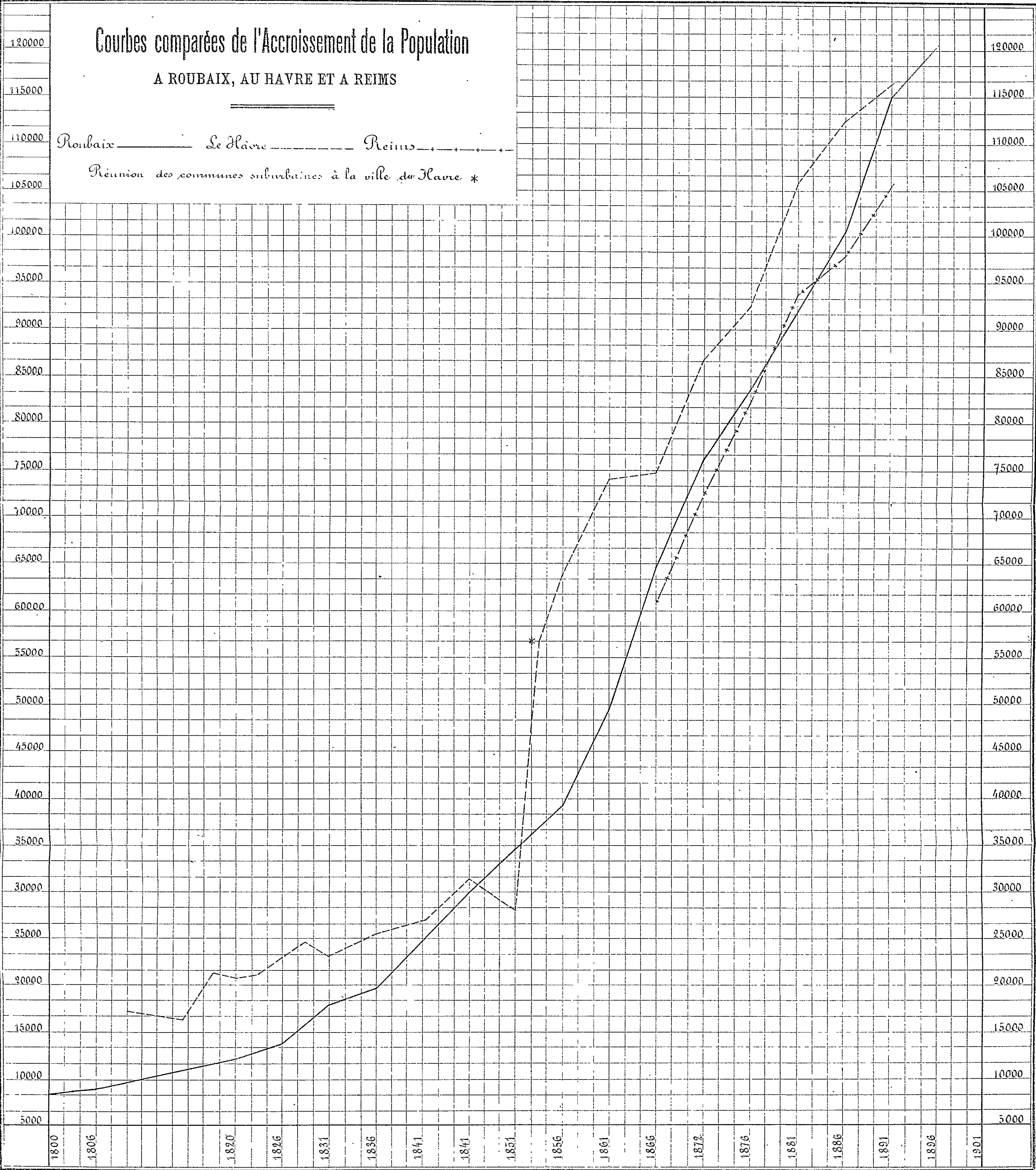
- 1° Courbes comparées de l'accroissement de la population de Roubaix, du Havre et de Reims, au dix-neuvième siècle.
- 2° Graphique des Naissances, des Mariages et des Décès, de 1744 à 1793.
- 3° Graphique des Naissances, des Mariages et des Décès, de 1794 à 1843.
- 4° Graphique des Naissances, des Mariages et des Décès, de 1844 à 1893.
- 5° Courbe de la mortalité moyenne par mois, de 1862 à 1891.
- 6° Courbe de la mortalité infantile, de 0 à 1 an et de 1 à 5 ans, pour la période 1863-1893.
- 7° Graphique de la natalité comparée de dix-sept villes de France et de Belgique, en 1888-1892.
- 8° Graphique de la mortalité comparée des mêmes villes
- 9° Graphique de la mortalité infantile comparée des mêmes villes.

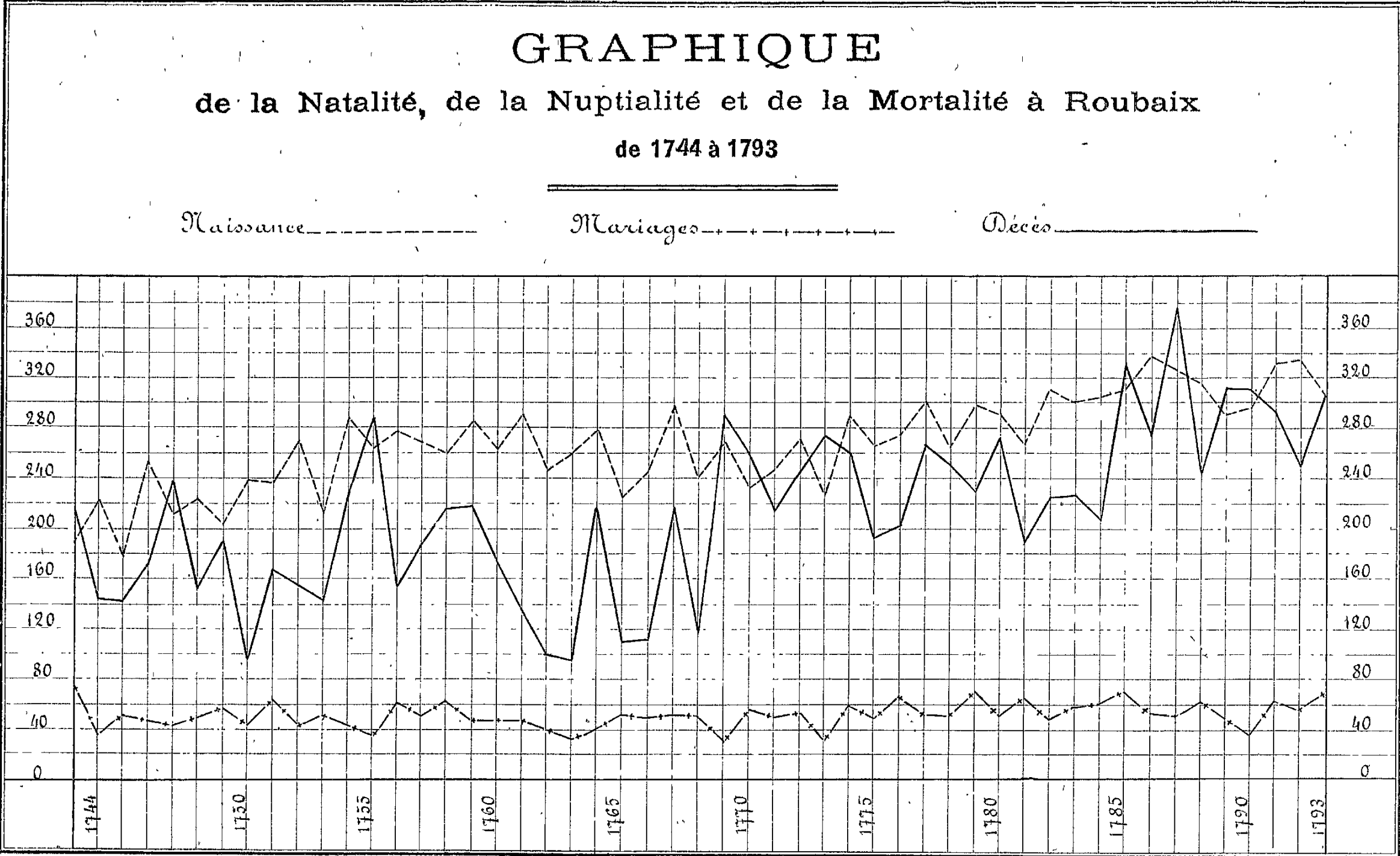
TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Préface	5
Tableau général des Naissances, Mariages et Décès, de 1589 à 1893.	13
Chapitre I. L'Accroissement de la Population. Français et Etrangers.	22
Chapitre II. Progression des Mariages	39
Chapitre III. Progression des Naissances	57
Chapitre IV. Progression des Décès	80
Chapitre V. Comparaison entre Roubaix et diverses Villes Françaises ou Belges.	137
Chapitre VI. Des Causes qui peuvent influer sur le Mouvement de la Population de Roubaix. Des Améliorations dé- sirables.	159
Chapitre VII. Conclusions.	241

SUPPLÉMENTS

I. Statistique de l'an IX. Questions aux Maires sur l'État-Civil	245
II. Situation de l'an IX	249
III. Répartition de la Population par Quartiers	250
IV. Répartition des Maisons par Quartiers	251
Index des Tableaux Numériques	253
Index des Tableaux Graphiques	257
Table des Matières	258





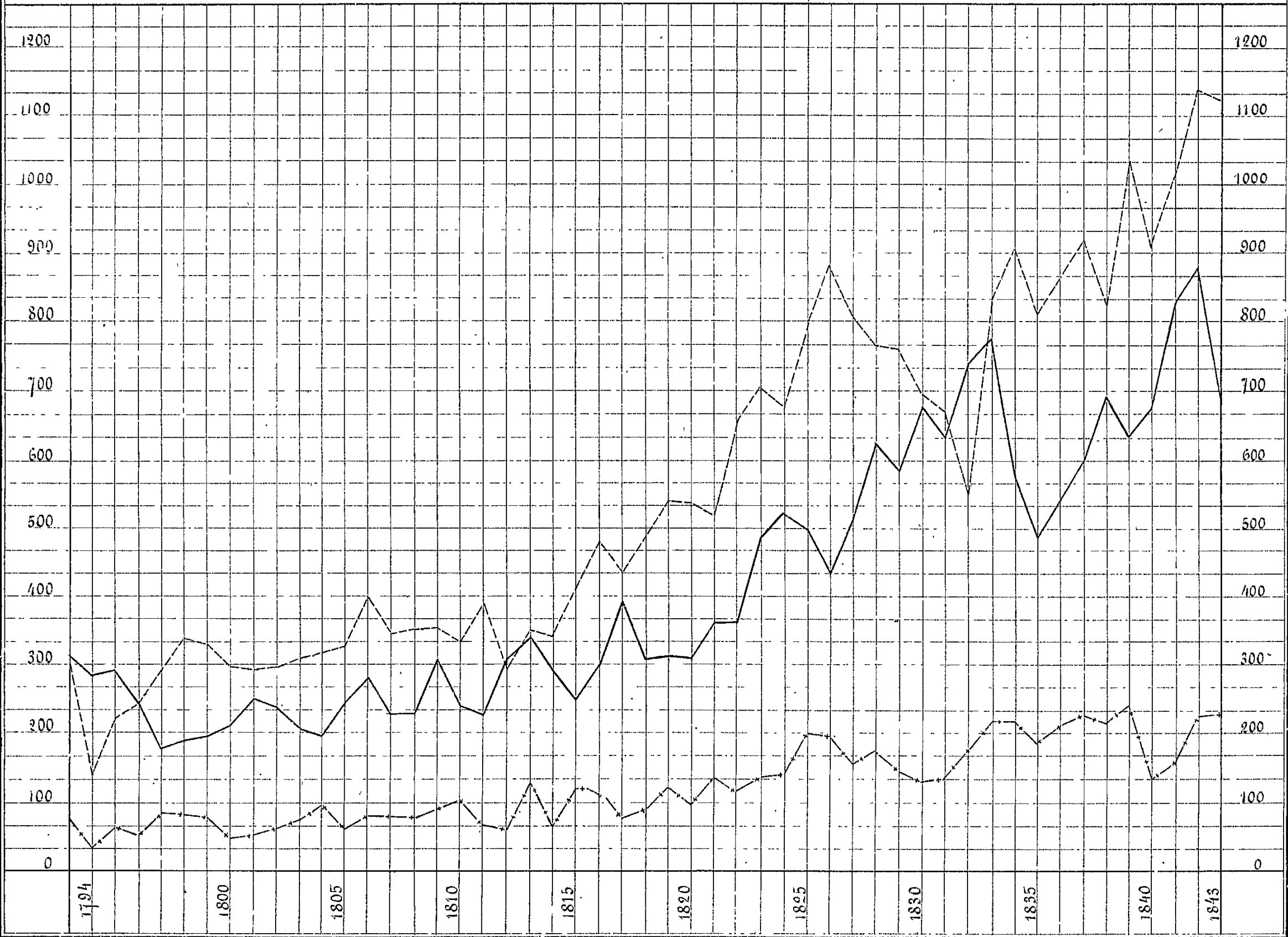
GRAPHIQUE

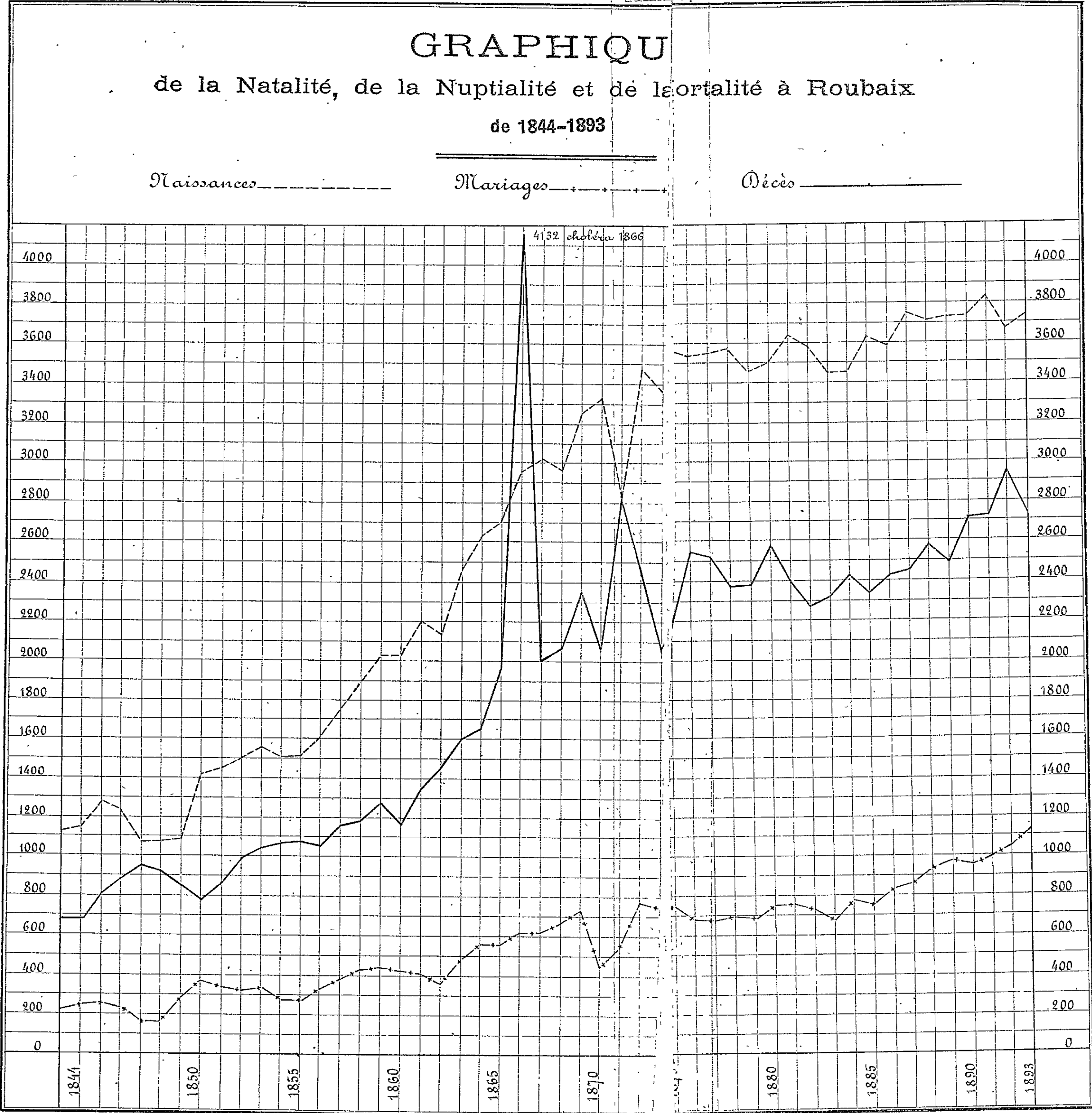
de la Natalité, de la Nuptialité et de la Mortalité à Roubaix
de 1794 à 1843

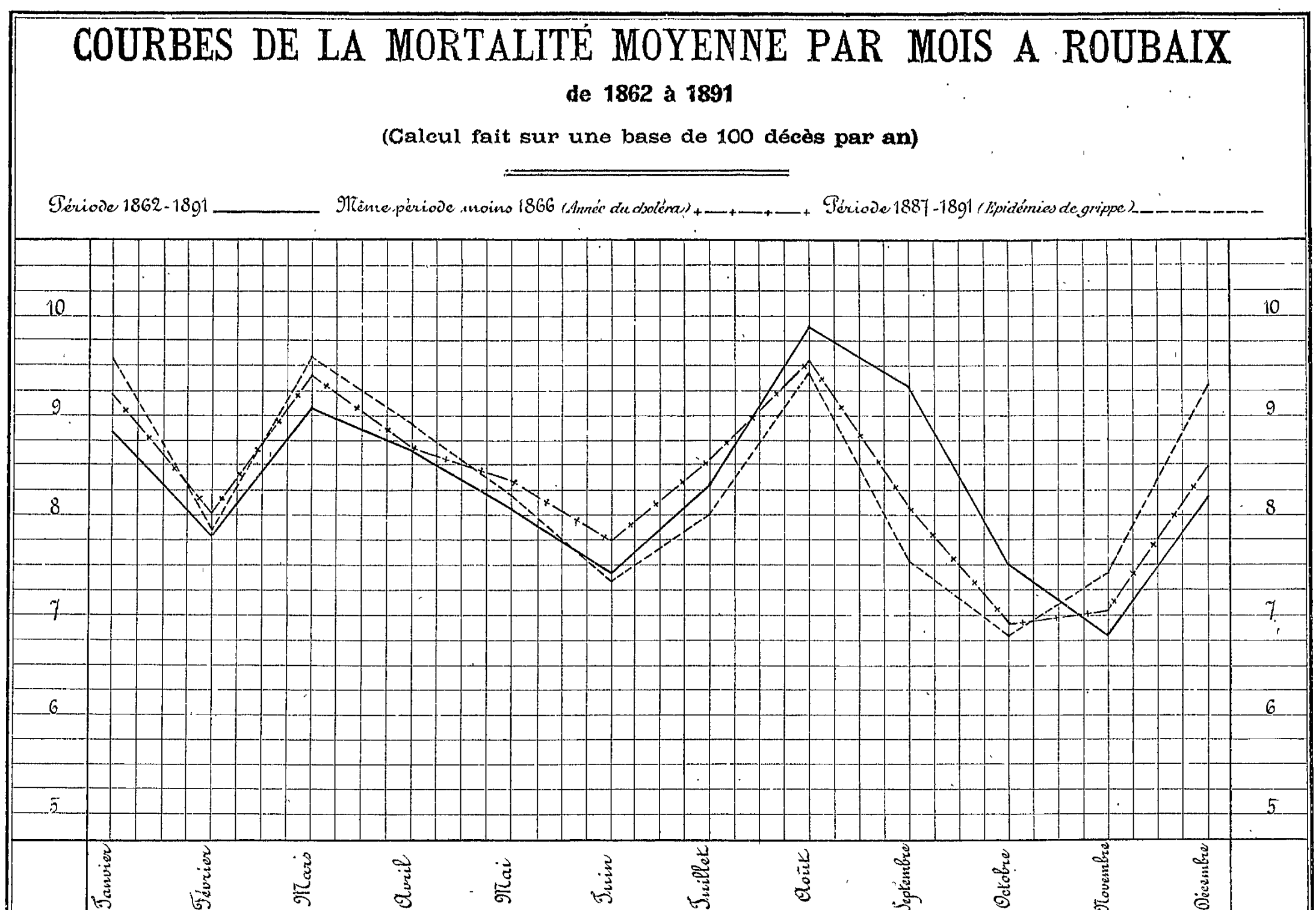
Naissances -----

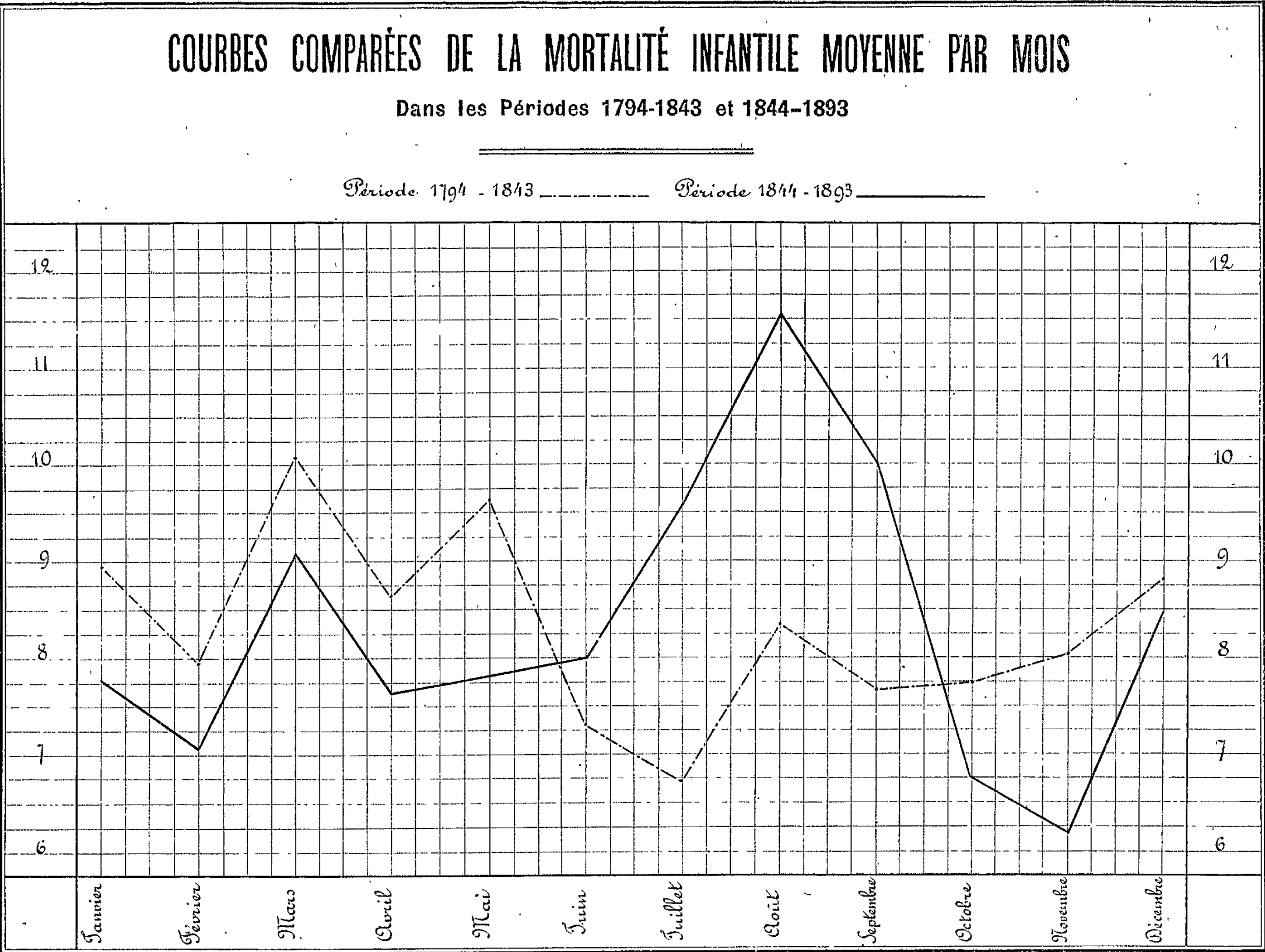
Mariages .-.-.-.-.-

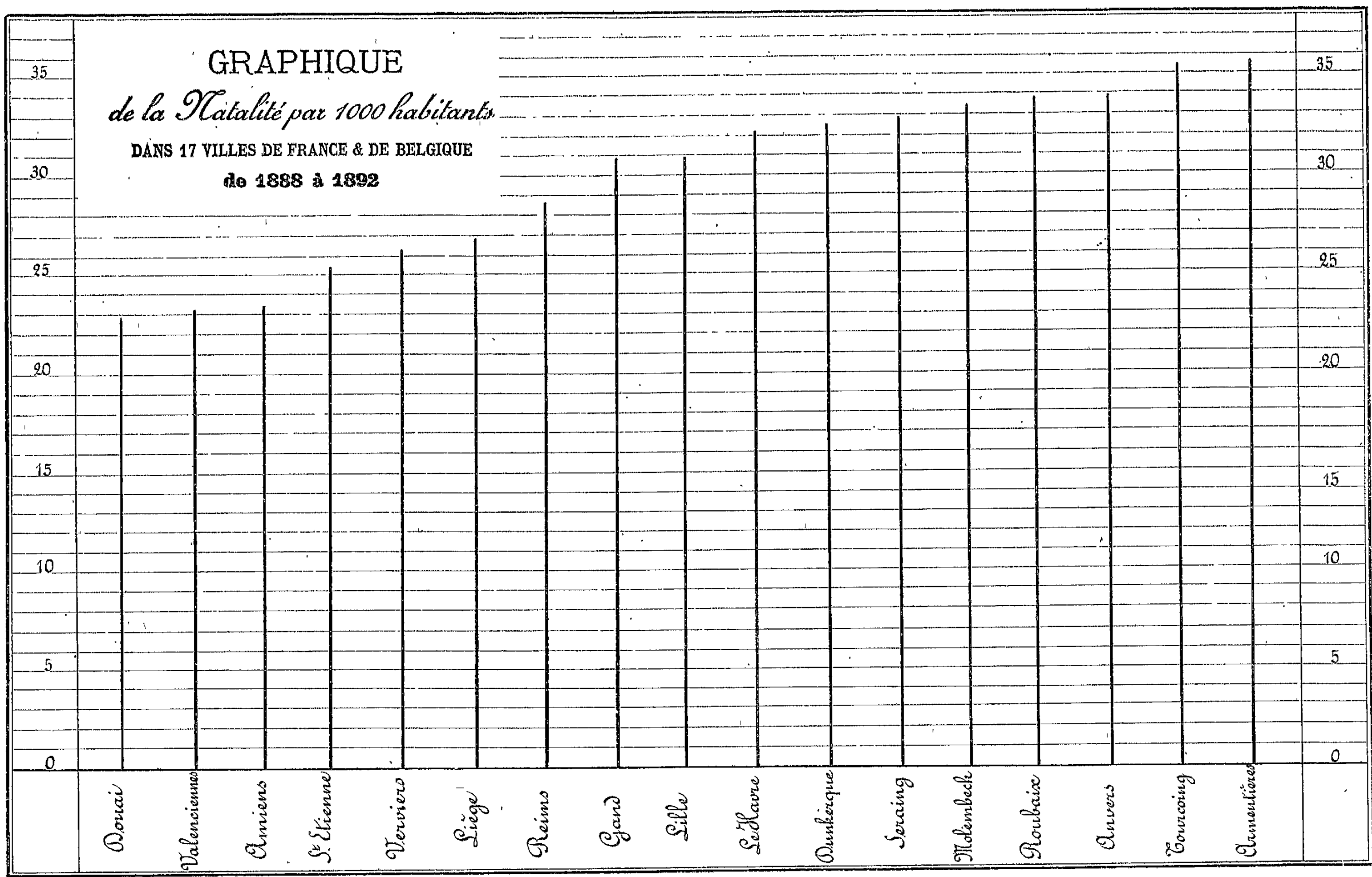
Décès -----

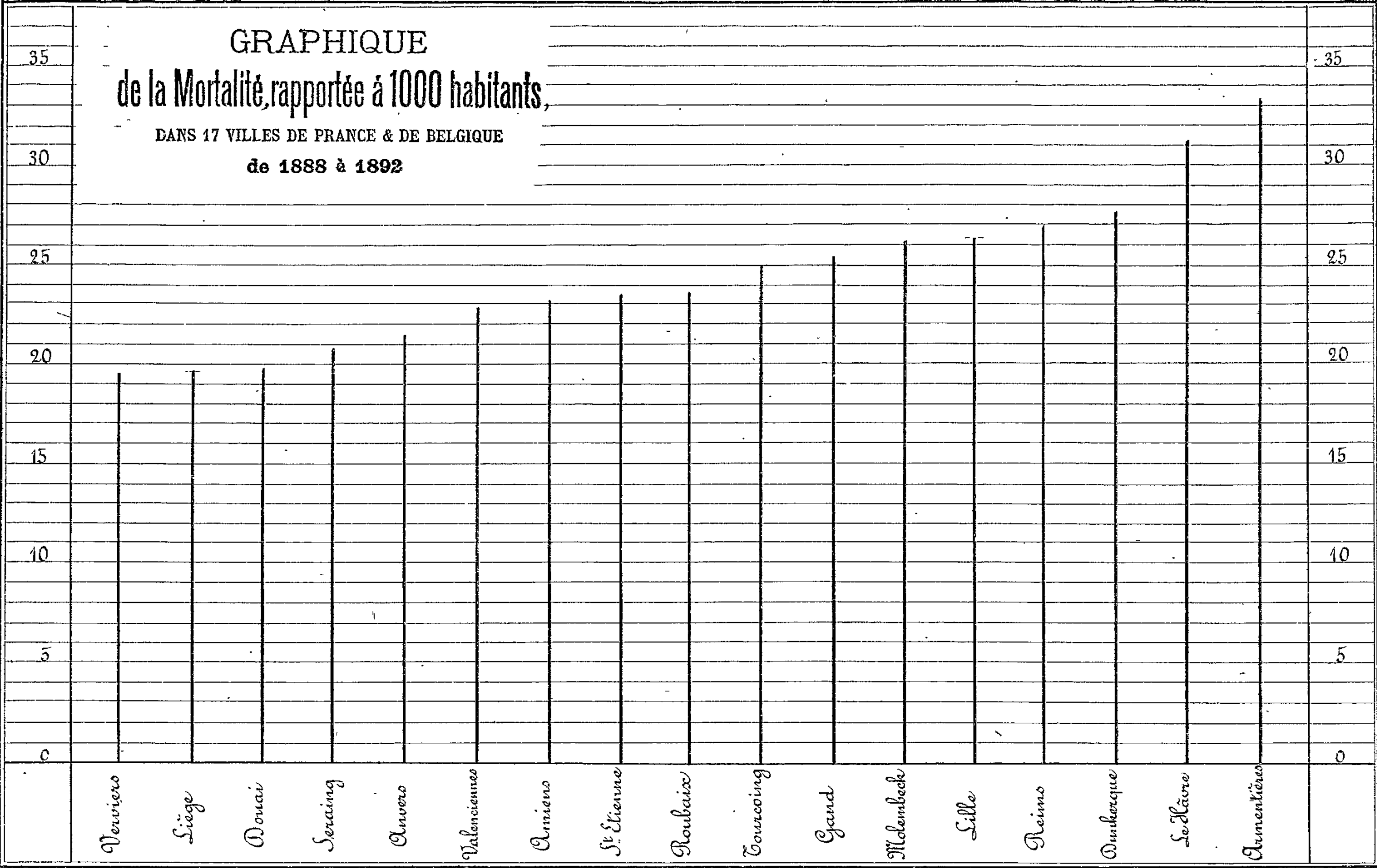


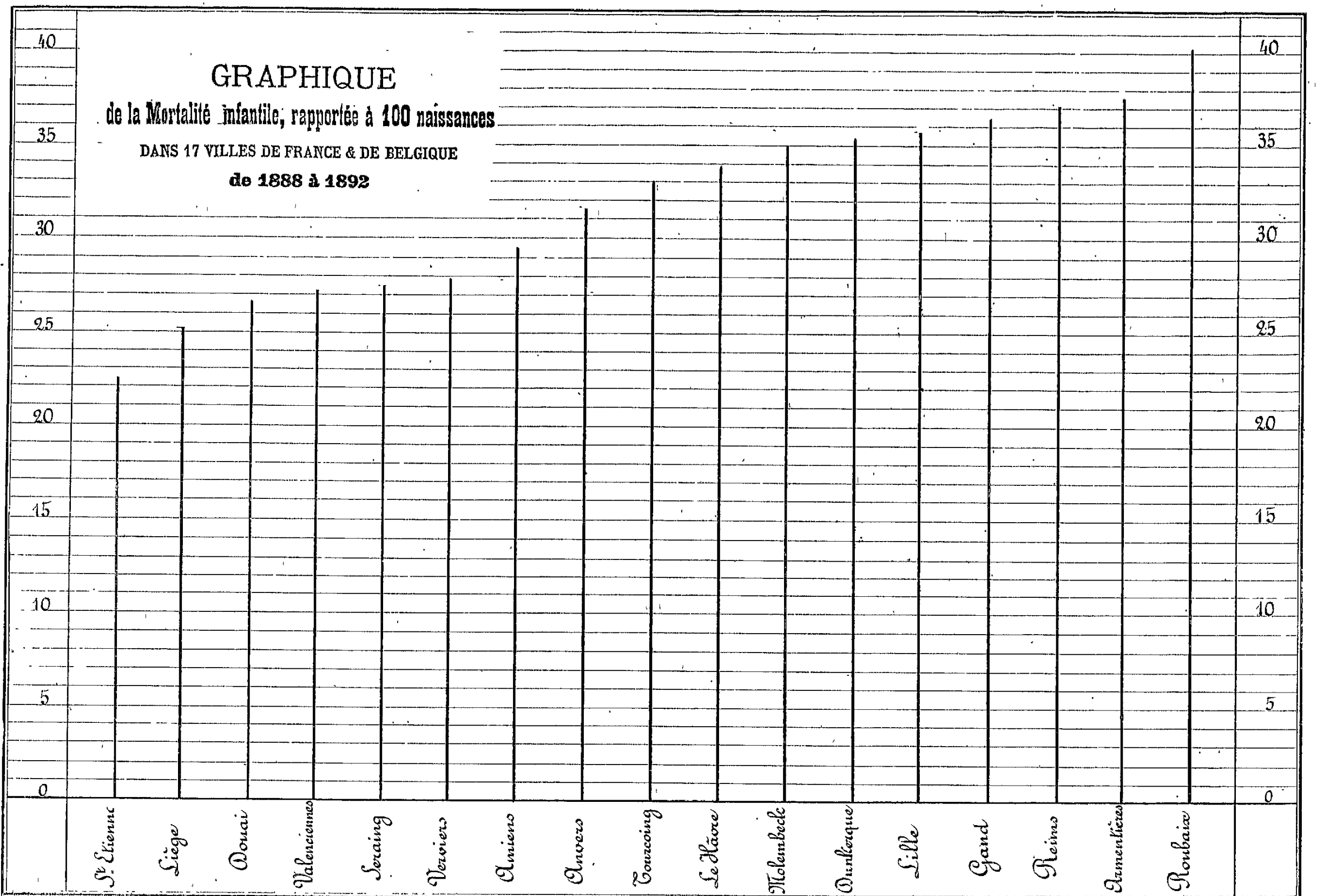












R A P P O R T
SUR LES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DE ROUBAIX
EN 1894 & 1895
PAR L'ABBÉ TH. LEURIDAN, Secrétaire.

MESSIEURS,

Depuis la Fête Jubilaire du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, c'est-à-dire depuis le 27 novembre 1893, la *Société d'Émulation* a enrichi la collection de ses *Mémoires* d'un tome XV^e, commençant la troisième série de ses publications, et de la moitié d'un tome XVI^e. Ce dernier, qui contient les travaux de l'année 1894 et devait conséquemment être terminé dans les premiers mois de 1895, ne paraîtra, je vous en dois l'aveu, qu'avec un retard considérable ; j'ai perdu tout espoir de le voir s'achever avec la présente année.

Quelle est la cause de ce retard ? Est-ce donc que nous manquerions de travaux à publier ? Que non ! L'important mémoire de M. le docteur Faidherbe, couronné par l'Institut, suffira, à lui seul, à compléter ce XVI^e volume et à remplir la moitié du suivant ; dix ou douze autres travaux de nos collègues attendent patiemment leur tour dans le silencieux repos de nos cartons. Peut-être alors notre dévoué trésorier nous a-t-il opposé l'insurmontable veto d'un déficit budgétaire ? Rassurez-vous encore, Messieurs,

car je puis vous donner, en son nom, l'assurance d'une prospérité financière telle qu'elle pourra subvenir à l'impression du volume en cours, du suivant, et de la majeure partie d'un troisième. Il ne reste donc plus qu'un dernier agent en cause : notre collègue qui veut bien « nous éditer ». Mais je ne voudrais pas médire d'un absent et, oublieux du passé, je préfère envisager l'avenir pour lequel j'ai reçu des promesses si belles qu'elles m'ont presque effrayé. Elles présagent ni plus ni moins qu'une lutte, un duel à outrance, dont l'issue ne pourrait être que l'épuisement rapide, complet et irrémédiable de notre caisse et l'envoi au vieux fer des presses surmenées par la rapidité qu'elles auront mise à nous servir.

L'avenir, Messieurs, nous réserve de beaux jours !

Le retard que je viens de signaler aura du moins l'avantage appréciable de rendre plus courte la première partie de mon rapport qui doit comprendre les travaux imprimés de nos collègues.

Notre XV^e volume s'ouvre par une intéressante *Notice sur le docteur Belval de Saint-Aubert et ses œuvres inédites*, par M. le docteur FAIDHERBE.

« Il est agréable sans doute d'écrire la biographie d'un homme célèbre et de raconter pompeusement ses hauts faits, les marques d'estime qu'il a reçues, les triomphes qu'il a remportés : le sujet s'impose de lui-même et il semble que, dans ce cas, il rejaillit sur l'auteur quelques parcelles de l'illustration de son héros. Mais n'est-il pas plus beau de faire l'éloge de l'humble travailleur méconnu, de dévoiler, aux yeux de tous, les mérites secrets d'une existence aussi laborieuse qu'honorable et de faire rendre à ce déshérité de la fortune et de la gloire la part d'estime qui est due à ses efforts et à sa bienfaisance ? Niera-t-on

qu'il y ait une bien douce jouissance à accomplir une pareille œuvre de réhabilitation ? »

C'est ce qu'a voulu faire notre collègue à l'égard de cet humble médecin de campagne, qui ne fut pas seulement un homme honnête et vertueux, un praticien d'un dévouement infatigable et désintéressé, mais un chercheur patient et intelligent, disons le mot, car il est juste, un savant inconnu.

Merci à notre cher docteur de nous l'avoir fait connaître.

* * *

M. Alexandre FAIDHERBE père nous a donné une étude très consciencieuse qu'il intitule trop modestement : *Sim-
ples remarques sur les difficultés orthographiques de la
langue française.*

Avec la compétence que lui ont acquise les quarante trois années qu'il a passées dans l'enseignement primaire, M. FAIDHERBE aborde la question de la réforme de notre orthographe et propose une solution à notre avis fort sage.

Après avoir signalé les excès successifs de rigueur et d'indulgence en cette matière, notre collègue se demande s'il est impossible, sans la défigurer, d'apporter à notre orthographe usuelle surtout, de notables simplifications. Non, répond-il sans hésiter ; il suffit pour cela que l'Académie étende un peu plus loin les réformes qu'elle a osé tenter dans la dernière édition de son dictionnaire.

« Nous ne lui demandons pas de fixer la langue qui varie, comme toutes les langues vivantes, avec la mode, les mœurs, les idées, le progrès des sciences et les relations de peuple à peuple. Chaque siècle voit mourir nombre de mots dont le dictionnaire conserve précieusement les momies au milieu des vivants et près des berceaux des

nouveau-nés, en même temps que la science ressuscite, pour notre usage, le grec et le latin, et que les nations voisines, principalement l'Angleterre, nous inondent de termes à l'aspect barbare qui nous arrivent presque tous à cheval ou à vapeur et qu'on ne peut songer à faire arrêter par la douane.

» Nous ne demandons pas qu'on supprime d'un seul coup certaines lettres comme l'*y*, le *ge* etc., ce sera l'œuvre du temps ; l'Académie a déjà supprimé bon nombre d'*h* qui n'ont pas réclamé et d'*y* qui tentent au contraire un timide retour offensif. Mais avec la prudence qu'elle y apporte, il faudra une vingtaine d'éditions de son dictionnaire pour arriver à une réforme sérieuse.

» Enfin nous demandons moins encore qu'on mette partout l'orthographe en harmonie avec la prononciation. Une telle réforme ne créerait guère moins de difficultés qu'elle n'en ferait disparaître, étant donné surtout que la prononciation est loin d'être identique chez tous ceux qui se piquent de parler le français.»

M. Faidherbe se déclare plus modeste dans ses prétentions. Il se borne, dans son travail, à signaler un choix très judicieux des difficultés et des contradictions de notre orthographe, sur lesquelles pourrait, avec avantage, porter la réforme tant désirée par nos bons petits écoliers et même..... par leurs parents.

Nous sommes bien certains qu'on ne trouvera pas excessifs les *desiderata* de notre vénéré président, et que les plus timides ou les plus réservés ne le jugeront pas trop révolutionnaire.

Je ne ferai que citer, puisqu'elle figurait à l'ordre du jour de notre séance jubilaire, la *notice nécrologique sur M. Henri Dubar-Ferrier*, notre tant regretté membre fondateur.

Mais, à ce sujet, je me propose, dans l'une de nos prochaines séances, de lancer une interpellation à l'un ou l'autre de nos collègues qui nous avaient promis de combler les lacunes de nos notices nécrologiques, promesse dont nous attendons toujours la réalisation.

La poésie a tenu sa place dans ce volume comme dans les précédents.

Voici d'abord la : *Méditation religieuse et poétique à l'occasion de la devise de la Société d'Émulation de Roubaix « Semper ascende » ou étude de la connaissance de Dieu et de la supériorité de cette connaissance sur toutes les autres*, par M. SCRÉPEL-CHRÉTIEN.

O « *Semper Ascende* » devise qui m'est chère !
Monter, monter toujours, monter vers la lumière
D'un vol audacieux !
Je veux imitant l'aigle aux ailes déployées
Parcourir en un bond les sphères éthérées,
Et pénétrer aux cieux !

Cette devise qui, pour notre Société, n'a pas été un vain mot, le poète la voudrait voir adopter non seulement dans l'étude des sciences humaines et de la science divine, mais dans la vie pratique. Il la voudrait faire entendre au peuple ; il la voudrait mise en pratique par la France tout entière.

Mais il faut à nos voix de plus vastes domaines,
Il nous faut les monts et les plaines ;
Et ce n'est point encore assez ;
La France entière doit entendre
Notre cri : « *Semper Ascende* »
« *Semper Ascende* » toujours tendre
Vers l'Idéal divin, le règne de l'amour
Qui ferait de la terre un céleste séjour.

Oui ! « *Semper Ascende* » Toi, France, ô ma patrie,
Monte, monte toujours ! Que ta démocratie
Apprenne du Seigneur à connaître la loi !
Que tes arts, ta science et ta philosophie
Au Dieu du Sinaï proclament tous leur foi !
Qu'à son souffle puissant, ton génie enflammé
Vole de par le monde accroître ses domaines !!
Va donc, soldat du Christ ; va, peuple baptisé,
Cours apprendre son nom aux peuplades lointaines !
Et par de tels exploits, ô pays bien-aimé,
Tu suivras la devise : « *O Semper Ascende.* »

Voici encore, du même auteur, *Le Vent*, autre méditation poétique et religieuse.

O vent ! que me dis-tu ? Que dit ta voix plaintive ?
Es-tu des trépassés la plainte fugitive,
O doux écho des Cieux ?
Des races d'autrefois m'apportes-tu l'histoire ?
Des conquérants fameux me diras-tu la gloire,
O vent mélodieux ?

Oui, c'est cela, mais mieux que cela encore, que le murmure du vent apporte sur son aile rapide à notre poète. Président des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, il ne peut imposer silence à son cœur qui le porte toujours vers le pauvre.... et le langage mystique du vent lui transmet l'écho fidèle de l'immortelle encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers, que vous, Messieurs les patrons chrétiens de Roubaix, avez si bien comprise, parce que, depuis longtemps déjà, vous la pratiquiez par une admirable intuition de votre charité.

Enfin, de l'Italie, ô vent, ta voix sonore
A nos cœurs attentifs vient murmurer encore
Des sons mystérieux.
Du vicaire du Christ porte nous la parole,
Que sur tes ailes vole,
Du grand Pape Léon le discours glorieux.

Va donc porter son nom aux plus lointains rivages,
Va dire ses leçons aux savants comme aux sages
Aussi bien qu'aux ignorants !

Pour servir ses desseins, prends ta course rapide ;
Ouvre les cœurs fermés, remplis toute âme vide,
Et fais de tout un peuple, un peuple de croyants.

Pareil aux chevaliers antiques,
Peuple Français, « fais ce que peux »
Et Toi... pour étouffer les souffles sataniques,
Esprit divin... « souffle où Tu veux. »

Il faut être poète et poète chrétien, comme l'est
M. SCRÉPEL, pour comprendre ainsi les mystérieuses harmonies de la nature. Il faut être poète et poète chrétien, comme l'est M. LÉON PETIT, pour comprendre, ainsi qu'il l'a fait, *les Voix de la mer*, lorsqu'il les interrogea :

O Mer ! quand, dans la nuit, je viens sur ton rivage
Ecouter les sanglots de tes flots sur la plage,
Devant la double immensité
Du ciel, où le tableau des astres se déroule,
De l'onde, qui se meurt sur la grève que foule
Mon pas un instant arrêté ;

Quand ta voix mugissante arrive à mon oreille
Pleine de bruits stridents, d'une clameur pareille
A l'orage qui va grondant ;
Quand je me sens bien seul, séparé de ce monde,
Alors je t'interroge, et mon faible cœur sonde
Tes secrets, malgré mon néant.

Et que lui dit la mer ? Et pourquoi gémit-elle ? Le poète
l'a compris et va nous le dire :

Et l'onde mugissait sur la rive sonore,
Une blanche lueur de la prochaine aurore
Annonçait enfin le retour ;
Quand mon cœur entendit une voix solennelle,
Echo retentissant de la plainte éternelle
Des peuples, sans foi, sans amour.

C'était la noble voix d'un pontife suprême ;
La tiare sur son front de feux étincelait,
Vieillard, il supportait le poids du diadème,
Et l'esprit du Très-Haut chez lui se révélait.

Peuple, prête l'oreille à ma voix qui t'appelle,
Cette voix qui, peut-être, est celle de l'adieu !
Tu souffres, tu gémis ! Pape, je le révèle,
Le mal est dans ton cœur, tu ne connais pas Dieu.

Je voudrais analyser, Messieurs; mais ce n'est pas possible. Il faut que je cite textuellement :

Tu ne connais pas Dieu quand ta clameur immense
S'élève dans la nuit des temps, sans espérance,
Quand tes flots agités comme ceux de la mer
Font monter à mon cœur un souvenir amer.

Tu fuis les dogmes saints, le divin Évangile,
Les leçons du Sauveur qui descendit des cieux
Tu préfères à Dieu cette idole d'argile
Qui demain dans la boue étonnera tes yeux.

On t'a dit : « Malheureux voici la loi de haine
Qui remplace aujourd'hui la loi sainte d'amour ;
La charité, pour toi, n'est-elle pas la chaîne
Que tu dois, peuple fier, rejeter sans retour ?

« La famille est un joug ; l'enfant dès son jeune âge
Sera comme l'ivraie à nos champs arraché ;
L'Etat forge pour lui les fers de l'esclavage
Des larmes de son cœur nul ne sera touché.

« On entendra gémir les mères éplorées,
Leurs mains déchireront leurs seins endoloris ;
De leurs tendres enfants brusquement séparées,
Les échos rediront leurs sanglots et leurs cris. »

O peuple, lève-toi ! Que la France chrétienne,
Qui compte dans ses rangs Jeanne au cœur valeureux,
Se soulève à son tour et que son bras retienne
Sur les bords de l'abîme ouvert, les malheureux.

Puisque sans Dieu le peuple a connu la souffrance,
Qu'il a, comme la mer qui soulève ses flots,
Ses pleurs, ses désespoirs, ses larmes, ses sanglots,
En travaillant pour Dieu, vous sauverez la France !

Mon cher collègue, voulez-vous me permettre un conseil ? Nous savons que les causes qui vous sont confiées sont d'ordinaire gagnées d'avance. Mais, croyez-moi, ne vous donnez donc point la peine de rédiger vos savantes et éloquentes plaidoiries. Même quand vous plaideriez pour le *Bec Auer*, dont je parlerai tout à l'heure, plaidez en vers. Pas un juge, pas un juré n'y pourra résister !

A côté de la poésie — et voyez, Messieurs, combien sont variés les travaux que nous insérons dans nos mémoires, — voici la médecine !

De la préparation et de l'emploi thérapeutique de la glycérine solidifiée simple ou associée à divers médicaments, tel est le sujet d'une savante communication de M. le docteur BALLENGHIEN.

C'est encore, mais pour une autre raison, une étude qui défie l'analyse. Laissez-moi seulement féliciter notre collègue de cet esprit de travail raisonné et d'initiative qui lui a permis d'améliorer cet utile élément thérapeutique, et de lui exprimer l'espoir qu'il ne s'arrêtera pas en si bonne voie. Tout progrès, en cette matière, apporte avec lui un nouveau lustre pour la science médicale et un nouveau soulagement pour notre pauvre humanité souffrante.

Au point de vue industriel et commercial, je dois vous citer le travail remarquable et remarqué de M. l'abbé VASSART, sur les *Conditions publiques*.

C'est aux élèves des écoles professionnelles, industrielles et commerciales, c'est aux industriels et aux négociants eux-mêmes, que ce travail est destiné.

Ceux qui se préparent à diriger les opérations du peignage, de la filature, du tissage, de la teinture et des apprêts ne peuvent plus rester étrangers aux questions d'état hygrométrique, de charges, de résistance, d'élasticité, de torsion des fibres textiles : ils peuvent avoir le plus vif intérêt à connaître les conditions physiques, chimiques et mécaniques dans lesquelles les fibres leur sont remises, ainsi que les diverses modifications par lesquelles elles passent sous l'influence des opérations successives du travail industriel.

Quant à ceux qui sont déjà lancés dans le mouvement de l'industrie et du commerce, il est par trop évident qu'ils ne peuvent échapper à des méprises souvent bien préjudiciables, qu'autant qu'ils seront parfaitement renseignés sur les mêmes questions.

Enfin les réflexions claires et pratiques qui sont exposées dans ce travail indiqueront les points délicats du conditionnement et du décreusage et prouveront qu'il reste quelque chose à faire pour résoudre d'une manière plus satisfaisante ces problèmes qui ont une si grande portée sur la moralisation du commerce et de l'industrie et qui assureront et étendront davantage encore les services rendus par les Conditions publiques.

Puisqu'il est ici question de services à rendre à l'Industrie, et notamment à l'Industrie Roubaisienne, j'ajouterai, pour tout commentaire, que ce n'est ni le premier, ni le dernier que leur aura rendus M. l'abbé VASSART. Au

point de vue scientifique, n'est-il pas vrai que l'Industrie Roubaisienne a contracté à son égard une bien grosse dette ?

J'en aurai fini avec nos travaux imprimés, lorsque je vous aurai rappelé, Messieurs, l'ordre du jour de notre dernière séance générale.

Nous entendîmes d'abord un discours présidentiel. Je ne parle pas d'un discours du chef de l'État, ni même d'un discours de l'un de ces hauts personnages qui tiennent entre leur main..... la sonnette parlementaire; non ! il s'agit d'un discours beaucoup plus simple et plus modeste, mais, sans aucun doute, plus pratique de notre président *pro tempore* M. l'Abbé VASSART.

Ce discours traite de la science, de la vraie science, c'est-à-dire de celle dont le regard intelligent recherche les causes sans s'arrêter aux phénomènes, de celle qui sur toutes ses branches inscrit le nom divin en caractères ineffaçables.

Laissez-moi, Messieurs, vous en citer les dernières phrases :

« Notre devise *Semper ascende*, répond à la formule du progrès qui peut se traduire dans tout ordre de choses par une marche ascensionnelle. Elle renferme aussi un esprit, une méthode qui se caractérise par les efforts et les tendances de l'âme vers le vrai, le beau et le bien et dont j'ai cherché particulièrement à m'inspirer dans ce travail. J'ai cueilli à la hâte quelques fleurs dans les champs de la science, pour vous en faire un bouquet de fête ; mais votre goût si délicat pour les beautés littéraires voudra bien y ajouter la richesse de coloris et la suavité de parfum dont les austérités de la science pourraient les avoir dépouillées.

J'ai touché quelques notes sur cet immense clavier de la création et soulevé quelques accords peut-être trop graves ; je laisse à vos âmes éprises du beau le soin de faire entendre les *voix célestes* et les *harpes éoliennes* qui formeront l'accompagnement dans ce concert à la gloire de Celui qui est l'*alpha* et l'*oméga*, la raison d'être dernière de tout ce qui existe, la cause première de toutes les causes et de toutes les lois et vers lequel les membres de la Société d'Émulation de Roubaix doivent être fiers de remonter toujours : *Semper ascende*.

De cette séance générale, vous vous rappelez encore, Messieurs, l'étude philosophique sur *La Paix*. Au risque de livrer un terrible assaut à la modestie de M. SCRÉPEL-CHRÉTIEN, je lui dirai, ce que tous vous pensez, qu'il excelle en ce genre de travaux.

La paix ! qu'est-ce que la paix ? en quoi consiste la paix ; quelles sont les conditions de la paix, pour les individus, pour les familles, pour les sociétés ? quels sont les fruits de la paix ? Notre excellent vice-président nous l'a dit en des termes qui dénotent un profond penseur doublé d'un délicat littérateur.

De cette séance aussi, la poésie eut sa part. M. PETIT nous donna lecture de l'*Ame de Roubaix* écrite pour la circonstance.

Que diront de toi, ô Roubaix, ceux qui te connaissent ?

Ils diront de Roubaix l'étonnante industrie,
Les labeurs incessants qui vont de la patrie
Au loin porter le nom ;
Ils diront le talent du travailleur habile,
Les splendides tissus que produit cette ville
Digne de son blason.

Mais ils diront surtout la grandeur de l'idée
La foi de nos aïeux sur l'abîme gardée,
Les temples saints remplis,
Et, quand sonne la cloche aux notes cadencées,
De nos vrais ouvriers les foules empressées
Dans les sacrés parvis !

Ils diront : (Permettez que je vous remémore
De nos chers fondateurs la pensée, à l'aurore
De notre société)
Qu'à Roubaix, on comprend les beaux-arts, le génie
Et que l'intelligence est loin d'être bannie
Du sol de la cité !

Et, dans une suite de près de deux cents vers, l'aimable poète résume, par un trait caractéristique, chacun de vos travaux, Messieurs ; Il donne ainsi la preuve que Roubaix, ville de l'industrie par excellence, sait vivre de la vie intellectuelle, religieuse et artistique.

Notre séance et le banquet intime qui la suivit se terminèrent par un toast poétique, où M. l'abbé VASSART nous exposa l'origine de notre devise : *Semper Ascende*, et nous en montra le sens et la portée. Point n'était besoin, Monsieur l'abbé, de vous accuser, en cette occasion, d'avoir mis trop peu de poésie dans la prose de votre discours présidentiel et trop de prose dans votre poésie. Ayant parfaitement constaté le contraire, nous nous permettrons, sur ce point, de n'être pas de votre avis.

..*

Je passe maintenant, Messieurs, aux travaux restés manuscrits, que la trop grande modestie de leurs auteurs n'a point voulu livrer à l'impression, ou qui attendent leur tour, comme je vous le disais en commençant.

M. l'abbé GHESQUIER nous a fait une intéressante communication sur l'*Argon*, le troisième élément de l'air.

Jusqu'en ces derniers temps, l'on avait considéré l'air atmosphérique comme formé uniquement d'azote et d'oxygène. Mais à la suite de diverses expériences, on en vint à supposer l'existence d'un troisième élément constitutif. On ne tarda pas à l'isoler et on l'appela d'abord *ikazote*, puis *argon* ou *inactif*. Ce nouveau corps est remarquable surtout par ses propriétés physiques. Sa densité est supérieure à celle de l'oxygène ; il pèse 19,9 fois plus que l'hydrogène et est assez soluble. Il a été liquéfié à $-186^{\circ}9$, sous la pression atmosphérique et solidifié sous forme de masse cristalline ressemblant à de la glace à -189° . M. Ghesquier nous parle aussi des propriétés chimiques de ce gaz et des heureux progrès que pourra amener sa découverte dans le domaine des sciences.

M. Léon PETIT, délaissant pour un moment son art favori, la poésie, nous a entretenu *des procédés d'éclairage au gaz par incandescence*. Amené à étudier tout spécialement cette question en vue d'une intéressante affaire dont il est l'avocat, notre collègue a bien voulu nous communiquer le résultat de son travail et nous initier aux mystères, très lumineux d'ailleurs, du bec Auer et de ses contrefaçons. Vraiment, M. Petit nous a paru tout aussi à l'aise dans ces arides détours de la procédure industrielle, que parmi les riants sentiers qui conduisent au Parnasse.

Dans le domaine de l'histoire j'ai à vous signaler tout d'abord : *Les égards de la manufacture de Roubaix, brève histoire du corps de métier et de ses luttes*, par M. Th. Leuridan.

La publication de ses notes sur « Les vieilles seigneuries, les vieilles censes et les vieilles familles de Roubaix » a démontré à l'auteur que les souvenirs du Roubaix des temps passés excitent encore vivement l'intérêt de notre population. De là ce nouveau travail dont, dans une première lecture, il nous a indiqué la raison et le but et dans lequel, avec l'histoire d'une institution modeste en soi, mais dont l'action a laissé des traces ineffaçables, doit se déployer le tableau des générations industrielles qui nous ont légué leur indomptable persévérance dans la lutte et ont ainsi préparé la voie à l'étonnante prospérité du Roubaix de nos jours.

M. Leuridan nous a montré la manufacture de Roubaix à son origine et l'opposition que son établissement rencontra de la part de Lille surtout, sa constitution en corps de métier, sa réglementation d'où fut bien vite bannie toute mesure restrictive pour n'y conserver que les dispositions qui avaient pour objet la moralisation de la fabrique, confiée à la vigilance de cinq maîtres se renouvelant partiellement chaque année et qu'on appelait Egards.

Dans une seconde lecture, l'auteur a rappelé les fréquentes tentatives du corps de métier pour s'affranchir du joug des villes privilégiées et agrandir son domaine. Il a exposé ses péripéties diverses et constaté ses progrès réalisés quand même à travers toutes sortes de difficultés et de déceptions, de démêlés au dedans et au dehors, d'exactions fiscales et de compressions continues.

Dans une troisième lecture, M. Leuridan nous a narré la lutte suprême de la fabrique de Roubaix et ses efforts inouïs, une fois délivrée de la tyrannique rivalité des corporations voisines, pour se maintenir sous un régime de liberté réglée qui pouvait seule enrayer les écarts d'une liberté sans limite. Ces efforts, vaincus par la force des choses, mais dignes de la cause qu'ils soutenaient, restent

pour l'historien la justification glorieuse de la devise roubaisienne : « *Probitas in industria.* »

Enfin, la quatrième lecture, qui n'a pas été la moins intéressante, a été consacrée tout particulièrement aux Égards, à leur rôle, leur nomination et leur indépendance, à leur nombre et à la classe où ils se recrutaient ; à leur salaire, leurs dépenses personnelles, leur comptabilité, et aussi à la maison encore debout où ils exerçaient leur office.

Dans cette maison s'établissait, vers 1888, un estaminet sous l'enseigne : « *A l'ancienne Égarderie,* » exhumant ainsi le souvenir effacé d'une institution qui pendant 237 ans avait été le ferme soutien de la fabrique de Roubaix et la gardienne vigilante de sa bonne renommée. Pour beaucoup cette enseigne était une énigme ; la Notice de M. Leuridan en donne le mot.

Du même auteur encore, une *Notice historique sur Chéreng*, où il relève d'abord la singulière méprise d'un savant belge à propos de l'étymologie du nom de ce village. Le collectif *Cher-eng*, la pierreie, serait pur celtique. Le radical *Chair*, *cair*, signifierait pierre, comme Chercq-en-Hainaut, et ce serait de ce dernier radical *cair* que proviendraient les mots français *carrier* et *carrière*. A Chercq, la pierre s'est exploitée à ciel ouvert tandis qu'à Chéreng, localité située à six kilomètres de Lille, on a pratiqué des galeries souterraines qu'il attribue à d'anciennes carrières de pierre dont le village est tout miné. C'est du fond de ces galeries, véritables catacombes, qu'on extrait les blocs de pierre blanche tendre qui, travaillés à leur sortie par la scie et le ciseau du carrier, sont ensuite livrés au commerce de la bâtisse. « Voilà de ces particularités », ajoute M. Chotin, qu'un étymologiste ne peut ignorer ni laisser ignorer s'il veut être cru sur parole. »

Il n'y a à cela qu'une difficulté, dit M. Leuridan, c'est que personne n'a jamais entendu parler de l'exploitation des pierres de Chéreng ni des galeries souterraines dont tout le village serait miné. A Chéreng, le savant étymologiste ne sera pas cru sur parole.

L'étymologie du nom de Chéreng ne retient pas plus longtemps l'auteur qui passe aux premières mentions de ce nom en 1145 et 1148 et donne l'analyse d'une charte de Philippe d'Alsace où l'on apprend dans quelles circonstances et par quelles formes de procédures intéressantes l'abbaye de Cysoing fit, vers 1181, l'acquisition de la dîme de Chéreng et par quel signe symbolique elle en fut investie.

Puis vient la description du domaine de Chéreng et des fiefs qui en dépendaient, suivie de la succession des seigneurs qui ont possédé cette terre, parmi lesquels le célèbre baron de Vuorden qui sous Louis XIV a joué un rôle des plus distingués et qui, comme écrivain, mérite d'être placé au premier rang par la clarté et la grâce de son style.

Il y avait dans l'agglomération territoriale de Chéreng deux terres d'empire, Tressin et Montreul. L'auteur explique la nature de ces terres exemptes ou franches qui avaient leur administration et leur justice propres et dont l'indépendance juridictionnelle entraînait l'immunité locale, c'est-à-dire le droit d'asile. Il s'arrête surtout à la belle seigneurie de Montreul qui avait donné son nom à une damoiselle de la maison de Ligne, Jeanne de Montreul, laquelle possédait aussi, au XIII^e siècle, la seigneurie du Fontenoit, à Roubaix et légua ses biens à sa sœur la dame de Werchin.

Du domaine féodal l'auteur passe à la partie civile comprenant les aides ou impôts, la statistique et la population, les faits historiques et les personnages divers.

Il décrit ensuite l'église de Chérenge et ses objets mobiliers remarquables : têtes de poutres, boiserie du chœur et de la chapelle Saint-Vaast, baptistère roman, cloche curieuse par la danse macabre qu'elle représente, calice du XVII^e siècle, pierre tumulaire consacrée à la mémoire du baron de Vuorden, seigneur de Chérenge. Enfin, la cure de Chérenge, son patronat, la chronologie des curés qui l'ont desservie depuis 1449, terminent cette intéressante notice.

Et maintenant, Messieurs, je me trouve devant vous dans la décevante position d'un débiteur dont vous êtes en droit d'exiger, jusqu'au bout, l'acquit de la dette contractée ; mais qui, à son tour, a eu à traiter, comme créancier, avec d'autres débiteurs dont l'infidélité ou le retard l'a mis dans l'impossibilité de faire honneur à votre créance.

Je m'explique. Empêché trop souvent, pour des raisons que vous connaissez, de prendre part à nos réunions mensuelles, j'avais eu la confiance de demander à nos collègues un court résumé de leurs communications. Plusieurs se sont exécutés aussitôt avec une bonne grâce, de laquelle je les remercie bien sincèrement. D'autres sont demeurés sourds au cri de ma détresse. Je les en excuse et je m'en excuse auprès de vous, Messieurs ; et je m'en console, par la pensée que l'analyse de ces travaux enrichira d'autant notre prochain compte-rendu.

NOTES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE CHÉRENG

Par Th. LEURIDAN

MEMBRE FONDATEUR

I.

Chérens ; étymologie de ce nom ; erreur singulière d'un savant étymologiste. Premières mentions de ce village. La dîme de Chérens ; forme symbolique d'investissement.

Le nom de Chérens, suivant M. Mannier, serait l'abréviation de Cherens-Hem et aurait un caractère tout germanique; (1) mais cette origine est repoussée par M. Chottin. Ce dernier a signalé dans son *Étymon du Hainaut*, (2) les nombreuses désinences des finales collectives usitées dans les pays de langue gauloise. Elles varieraient, pour ainsi dire, de département à département; ainsi, tandis que les Français auraient choisi la forme *ai*, *aie*, *ois*, les wallons du pays de Liège auraient préféré la forme *eux*, et ceux du Hainaut belge et français auraient adopté la forme *ain* qui se serait modifiée en *aing*, *eng*, *en*, quelque fois même en *in*.

(1) *Études étymologiques..... sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord*, p. 108.

(2) Deuxième édition, Tournai 1867.

M. Chottin aurait le premier deviné et établi la nature de ces dernières finales en tant que collectives. Cette découverte, postérieure au travail de M. Mannier, ne pouvait manquer, selon M. Chottin, de jeter un grand jour dans la science étymologique, car lorsqu'on sait que les finales des noms tels que ceux de Espain, Blandain, Hertain, Fouleng et Chéreng, sont purement collectives, il ne reste plus qu'à découvrir le radical pour avoir la signification de l'ensemble, et on leur trouve ainsi la valeur de *l'épinaie, la friche, le jardin, la plaine unie, la foute-laie, la pierraie*.

Le collectif *cher-eng*, pour *cheraie, cherai*, serait pur celtique; le radical *cher, cheyr, quer, cair*, signifierait pierre, comme Chercq en Hainaut, et ce serait de ce dernier radical *cair* que proviendraient les mots français *carrier* et *carrière*. A Chercq, la pierre s'est exploitée à ciel ouvert, tandis qu'à Chéreng, localité située à six kilomètres de Lille, on a pratiqué des galeries souterraines dont le village est tout miné. C'est du fond de ces galeries, véritables catacombes, qu'on extrait les blocs de pierre blanche tendre qui, travaillés à leur sortie par la scie et le ciseau du carrier, sont ensuite livrés au commerce de la bâtisse. « Voilà de ces particularités locales, ajoute l'auteur, qu'un étymologiste ne peut ignorer, s'il veut être cru sur parole. » (1). Il n'y a à cela qu'une difficulté, c'est que personne n'a jamais entendu parler de l'exploitation des pierres de Chéreng ni des galeries souterraines dont tout le village serait miné. A Chéreng, le savant étymologiste ne sera pas cru sur parole.

On rencontre pour la première fois le nom de Chéreng, *Ceren*, dans les lettres de Simon, évêque de Noyon et de

(1) *Une chasse aux noms de lieu dans le département du Nord*, annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres, t. VIII, p. 59.

Tournai donnant, le dimanche de l'Incarnation, jour de Noël 1145, l'autel de ce village à l'abbaye de Cysoing. (1) Le successeur de Simon, Anselme, évêque de Tournai, qui n'occupa que pendant trois ans ce siège séparé de celui de Noyon, renouvela cette donation vers 1148, réservant son droit et celui de ses ministres. (2) Gérard, évêque de Tournai après Anselme, approuva, en 1164, (3) cette même donation que le pape Alexandre III confirma le 10 janvier 1180. (4)

Mais l'autel de Chéreng, suivant une distinction que j'ai déjà constatée dans les églises de notre contrée au moyen âge et notamment dans celles d'Annappes et de Lesquin, (5) ne comprenait plus alors que la maison pastorale, les oblations et le tiers de la dîme ; restait le bode ou les deux autres tiers de la dîme que, malgré l'autorité des conciles, on considérait comme un bien qui pouvait être et avait été en effet abandonné aux laïques. Dans l'origine, la dîme était, comme on sait, un droit purement ecclésiastique, exercé exclusivement par le clergé ; mais les seigneurs ayant usurpé ce droit ou l'ayant reçu en fief, avaient donné naissance à ce qu'on appelait les dîmes inféodées, c'est-à-dire les dîmes détournées du but de leur institution et passées des mains de l'Église en celles des laïques.

Les conciles n'avaient pas cessé de s'élever contre la possession des dîmes par les laïques. On peut citer, entre

(1) Archives du Nord, fonds du Cysoing, original. — De Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, n° XIII.

(2) Fonds de Cysoing, original. — De Coussemaker, XV. *Altaria de Cheren et de Tuflers*.

(3) Fonds de Cysoing, original. — D'Achery, II, 882. De Coussemaker, XXV, *Altare de Ceren*.

(4) Fonds de Cysoing, original. — D'Achery, II, 882. De Coussemaker, XXXIX. *Ecclesiam de Cheren*.

(5) *Notice historique sur Annappes*, année 1066. — *Les Châtelains de Lille*, année 1096.

beaucoup d'autres, le concile de Rome en 1070, (1) celui de Clermont en 1095, (2) et surtout le concile œcuménique de Latran en 1139, portant défense aux laïques de posséder les dîmes des églises qui, d'après l'autorité des canons, devaient avoir une destination religieuse. « Quelles que soient les personnes, évêques ou rois, dont ils les tiennent, qu'ils sachent, disent les Pères, qu'en ne les restituant pas à l'Église, ils se rendent coupables de sacrilège et s'exposent à la damnation éternelle. » (3)

Naguère encore, le troisième concile de Latran tenu en 1179, venait de défendre aux laïques de transférer en aucune manière à d'autres laïques les dîmes qu'ils ne possédaient qu'au péril de leurs âmes, enjoignant à ceux qui les avaient reçues de les restituer à l'Église sous peine d'être privés de la sépulture ecclésiastique. (4) Mais rien n'est plus difficile que la restitution et généralement en France et même en Flandre on restait sourd à cette injonction.

Quoiqu'il en soit l'abbé de Cysoing eut, vers 1181, l'occasion d'acquérir les deux tiers inféodés de la dîme de Chéreng, *Cerenz*. L'analyse d'une charte de Philippe d'Alsace nous apprend dans quelles circonstances et par quelles formes de procédures intéressantes cette acquisition se fit.

Amauri de Landas, feudataire du comte de Flandre pour la dîme de Chéreng, avait sous-inféodé cette dîme à Simon de Lalaing, et celui-ci au père de Jean de Tressin,

(1) 6^e Canon : Défense aux laïques de retenir les dîmes qui n'ont été établies que pour des usages pieux, quand même elles leur auraient été cédées par des rois ou des évêques.

(2) 19^e et 20^e canons : Défense aux laïques de retenir les dîmes et les autels, c'est-à-dire les églises.

(3) 10^e Canon.

(4) Canons 13, 14 : *Prohibemus etiam, ne laici decimas cum animarum suarum periculo detinentes in alios laicos possint aliquomodo transfere. Si quis vero receperit, et ecclesie non tradiderit, christiana sepultura privatur.*

chevalier. Jean, pauvre et écrasé de dettes, se trouvait réduit à vendre ou sa dîme ou sa terre labourable. Ses parents, consultés, furent d'avis qu'il offrît la dîme, d'abord à ses frères et à ses proches, et, faute par eux de vouloir l'acheter, qu'il la vendît et la transmitt à une église, avec l'assentiment de ceux de qui il la tenait en fief. Nul de ses proches n'ayant voulu s'en rendre acquéreur, il alla trouver l'abbé et les religieux de Cysoing, les suppliant de la lui acheter et de le soulager ainsi de sa misère et de ses dettes. Déjà possesseurs d'une partie de cette dîme, ceux-ci consentirent à acheter l'autre partie, si Jean pouvait la leur remettre affranchie de toute seigneurie. A force de coûteuses démarches il en vint à bout et le prix fut arrêté à 145 marcs d'argent. Cela fait, Jean, sa femme et son fils, Simon de Lalaing, Amauri de Landas et de nombreux amis comparurent à Lille, avec l'abbé et ses religieux, devant le comte à qui tout fut exposé en détail et qui, voyant un chevalier dans l'embarras, donna son assentiment à cette vente. Alors devant le comte et ses barons, Jean avec sa femme et son fils, remit la dîme à Simon, son seigneur, et à sa femme Richesent dont ce fief était le patrimoine ; Simon le remit à Amauri et celui-ci au comte. Ayant ainsi en main cette dîme dégagée de leur seigneurie, le comte somma trois fois ses barons de lui dire s'il pouvait en gratifier l'église de Cysoing ; sur leur réponse qu'il le pouvait, qu'il pouvait même la retenir pour son propre usage, le comte la transmitt en toute franchise à l'abbé Samuel et aux religieux de Cysoing, chargeant ses hommes, Siger de Pérenchies et Adam, prévôt de Lille, d'en faire remise pour lui, par *raim et gazon, ramo et cespite*, sur l'autel du saint pape et martyr Calixte, en présence du clergé et du peuple. (1)

1) Fonds de Cysoing, original scellé. — De Coussemaker, n° XLI.

Cette forme d'investissement par *raim et gazon* m'arrête un instant. Sous la législation romaine, on entourait la passation des contrats d'une sorte de mise en scène qui devait ajouter à la force de l'engagement contracté. C'est ainsi que la propriété des biens se transmettait non par un simple pacte, mais par la tradition, par la délivrance. Il en fut de même sous le droit coutumier : La propriété d'une chose ne passait d'une personne à une autre que par une tradition réelle ou feinte et l'on donnait à cette tradition une forme dramatique. Dans la cession des terres, pour consacrer le droit du nouveau propriétaire par un signe sensible, public, et en même temps symbolique ; on avait généralement adopté, comme la représentation du bien, un rameau et un gazon qu'on mettait en main de l'acquéreur ou qu'on déposait publiquement et solennellement sur l'autel, si cet acquéreur était un établissement religieux.

La vente de la dîme de Chéreng, *Cherens*, fut ensuite confirmée par Évrard, évêque de Tournai. « Comme aux siècles d'or ont succédé des temps pleins de périls, dit le Prélat, et que les biens des serviteurs de Dieu, consacrés à l'usage des églises sous l'œil de la Providence, sont convoités par la cupidité des fils du siècle, il convient au pasteur d'étendre son bras protecteur et de veiller avec un soin jaloux sur la part du Christ, afin de préserver le domaine de l'Église des usurpations continuelles des ennemis de la Croix (1).

L'église de Chéreng est encore reprise, en 1192, dans la bulle par laquelle le pape Célestin III prend sous sa protection le monastère de Cysoing et le confirme dans la possession de tous ses biens.» (2)

(1) Fonds de Cysoing, original. — J. de Coussemaker, XLIV.

(2) Ibidem. — Buzelin, *Gallo-Flandria*, p. 364. — Migne, *Celestini III romani pontificis, epistolæ*, col. 4236. — I. de Coussemaker, Ll.

II.

La seigneurie de Chéreng.

La seigneurie de Chéreng s'est formée du fief de Montmort qui comprenait, avec ses dépendances, la plus grande partie du territoire et auquel furent rattachées, par concession ou par appropriation, les prérogatives seigneuriales sur le village. Toute distinction entre Montmort et Chéreng était effacée au XV^e siècle.

Le fief de Montmort, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief, comprenait, en 1376, un manoir seigneurial sur motte entourée d'eau, et 7 bonniers de jardin, 43 bonniers de terres ahanables, 6 bonniers de prés, 16 bonniers de bois, la seigneurie sur 80 bonniers de rejets, pâtures et eaux, et un terrage sur 2 bonniers 13 cents. Les hôtes et tenants dudit fief devaient annuellement au seigneur 8 rasières et demie de blé, 17 rasières 10 hotteaux d'avoine, 6 livres en argent, un dousel de cervoise, un œuf, 56 chapons, 2 oies, un mouton de rente. Le seigneur y exerçait la haute justice, y tenait plaids généraux trois fois l'an et percevait un droit de péage sur le pont à Tressin, l'un des quatre ponts du Mélançois.

De la seigneurie de Montmort ou de Chéreng relevaient, en 1376, 21 fiefs ou hommages qui devaient au seigneur un droit de relief à la mort de l'héritier et le dixième de leur valeur à la vente, don ou transport. Par suite de nouvelles concessions, les fiefs mouvant de Chéreng étaient, en 1620, au nombre de 34, parmi lesquels : Le Chastel, les Foreaux, Fremeville, le Sart et Veuzin, à Chéreng. Entre les fiefs innommés, l'un devait pour relief, un chapon blanc avec une sonnette au pied ; un autre, deux fers d'argent pesant deux estrelins ; le possesseur de ce dernier avait en outre la charge de renclore comme en prison les bêtes errantes sur la seigneurie de Chéreng.

III.

Les seigneurs de Chéreng : Familles Creton d'Estourmel, de Gaillard, de Rancevillers, de Valy, des Boves, de Bachy, de La Hamaide.

Marie Creton, dite d'Estourmel, épouse de Wistasse de Hertaing, aurait été dame de Chéreng et d'Espaing en 1300.

En 1319, Pierre de Gaillard, seigneur de Chéreng, reconnaissait par ses lettres que les bourgeois de Lille étaient exempts de tous droits de pontenage, vinage, chaussée et travers du Pont à Tressin. Un demi-siècle plus tard, la seigneurie de Chéreng ou de Montmort était aux mains de la famille de Rancevillers, dont l'héritière avait épousé Gérard de Valy.

Le dernier jour de juin de l'an 1376, ce Gérard de Valy, du chef d'Améline de Rancevillers, sa compagne, servait le rapport et dénombrement du fief de Chéreng sous le nom de Montmort (1). Après ces deux époux vint un chevalier du nom de Jean des Boves. En 1391, Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, mandait au bailli et hommes de fief de la salle de Lille de recevoir le déshéritement fait par Jean des Boves, chevalier, au profit de Jean de *Bassy*, bourgeois de Tournai, anobli par le roi de France, du fief de Montmort sis en la paroisse de Chéreng (2).

Jean de *Bassy* fit rapport du fief le 27 février 1407 et le 21 mars 1416, et fit son testament en 1417. Il avait épousé Maigne le Curesse avec laquelle il gît en l'église de Saint-Quentin à Tournai. Jean de Bachy, l'anobli, portait pour armes : *de gueules ou chef d'or, chargé d'un*

(1) Archives du Nord, *Répertoire des fiefs*.

(2) Archives du Nord, Chambre des comptes, *Inventaire sommaire*, B. 1115.

lion rampant de sable (1). Il eut de Maigne le Curesse une fille, Marie de Bachy, dame de Chérengh, Haudioncelle, Luchin, etc., qui épousa Thierry, bâtard de La Hamaide, fils naturel de Jean, seigneur de La Hamaide, de Renaix et de Condé, tué à la bataille d'Azincourt en 1415. La Hamaide, portait *d'or à trois hamaides de gueules*.

Jean de La Hamaide, seigneur de Haudion, Haudioncelle, Mainvault et Chérengh, fils de Thierry et de Marie de Bachy, brisa ses armes au canton dextre, en chef, d'un écusson aux armes de sa mère. Il fut garant d'un traité que Philippe, duc de Bourgogne, fit avec l'évêque d'Utrecht en 1455 (2). Jean fit rapport du fief de Chérengh le 15 mai 1457, acte dans lequel il se qualifie écuyer. Il épousa Marie de Louchier, dame de Luchin qui lui donna trois fils : Jacques, qui suit ; Jean, seigneur de Haudion, Haudioncelle et Mainvault, et Michel, seigneur de Luchin.

Jacques de la Hamaide, seigneur de Chérengh, servit avec d'autres seigneurs au magnifique festin que Charles, duc de Bourgogne, donna à Trèves à l'empereur Frédéric. Il s'était allié en 1458 à Michelle de Croix, dite de Drumez, dame de la Vechte fille de Gautier et de Jeanne Yseulx. Elle lui donna quatre enfants ; Jean II, mort sans postérité ; il avait fait rapport de la seigneurie, le 20 Juillet 1496 ; Michel, qui suit ; et deux filles.

Michel de la Hamaide, seigneur de Chérengh, eut pour femme Anne de Wingle dont il eut cinq enfants : Jacques, qui suit ; Henri, chanoine à Cambrai, Marie, épouse de Louis de la Porte, seigneur de Vertain et de La Quièze à Templeuve-en-Pevèle ; Jeanne, alliée à Philippe de Bethencourt ; et Claude, prévôt le Comte à Valenciennes.

(1) Comte du Chastel, *notices généalogiques tournaisiennes*, Tome 1, *Bachy*.

(2) Duthilleul, *Petites histoires*, T. II *Chérengh*.

Jacques II, de la Hamaide, chevalier, seigneur de Chérengh, épousa Marie de Namur, fille du seigneur de Trivières. De cette alliance vinrent Charles qui suit, et Catherine alliée à Louis, seigneur de Saumain et Louvignies-lez-Soignies, chevalier.

Charles de La Hamaide, chevalier, seigneur de Chérengh et de Trivières, gouverneur de Binche, fit foi et hommage pour le fief de Chérengh le 12 mai 1593. Il mourut en décembre 1596, à Binche où il fut inhumé. Il avait épousé Marie de Ulpén, dame de Héripont, qui lui avait donné Charles, qui suit, deux autres fils et quatre filles, dont une mariée à Pierre de Tenremonde, seigneur de Bachy. Celle-ci mourut le 27 octobre 1631 et fut inhumée à Bachy près de son mari. Marie de Ulpén, douairière de Chérengh, mère de sept enfants, obtint du souverain l'autorisation de séparer en plusieurs portions et de vendre les terres qu'elle possédait en Hainaut et dans le Namurois, afin de payer les dettes contractées par feu son époux. (1).

Charles II de la Hamaide, chevalier, seigneur de Chérengh et de Trivières, releva le fief de Chérengh le 27 novembre 1598. Il s'allia à N. de Wils et mourut en avril 1649. C'est tout ce que l'on sait de lui si l'on ajoute qu'il eut un fils qui lui succéda.

Jean III de la Hamaide, chevalier, seigneur de Chérengh et de Trivières, releva le fief de Chérengh le 4 mars 1650. Il avait épousé avant 1636 Marie de Recourt et de Licques, fille de Philippe, baron de Wissekerque et de Jeanne Witthem. (2). Le 4 mai 1658, il passait à Bruxelles un acte relatif aux armoiries du seigneur du Sart. (3). Il mourut en

(1) Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 1638 ; années 1594-1603.

(2) P. Anselme, *Histoire généalogique de France*.

(3) Joseph de Saint-Genois, *Monumens anciens*, III, 340.

septembre 1668, et c'est au nom de son *hérédité jacente* qu'on releva le fief, le 16 septembre de l'année suivante, (1).

Cette hérédité se retrouve en la personne d'Adrien-Henri-François de la Hamaide, seigneur de Chéreng, colonel au régiment du prince de Nassau, et en celle de son frère Charles, seigneur de Trivières et de Héripont. Le seigneur de Chéreng eut de sa femme Anne Marie Renard, une fille, Anne-Marie de la Hamaide, née le 27 mars 1683 et qui épousa, par contrat du 7 septembre 1703, Robert-François du Chastel de la Howardrie, chevalier, seigneur de Boussoit. A cette occasion, Charles de la Hamaide se dessaisit au profit de sa nièce de ses terres et seigneuries de Héripont et Trivières.

(1) Arch. du Nord, déclaration des reliefs appartenant aux religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem.

IV.

Le baron de Vuorden, seigneur de Chéreng ; ses descendants. Familles de Rasoir et de Carondelet ; la baronne de Noyelles. Famille Imbert.

On lit dans le Nobiliaire des Pays-Bas, (1) que Maximilien-François de Fiennes obtint l'érection de ses terres d'Anstaing, de Gruson et de Chéreng en marquisat, sous le nom de Fiennes, par lettres de l'an 1698. Je n'ai pu vérifier cette note dont ne font mention ni la *Flandre illustrée* de Jean de Seur, ni le *Théâtre de la Noblesse de Flandre* ; mais en ce qui concerne Chéreng, il faut entendre que des terres situées en cette paroisse, et non la seigneurie même, auraient été réunies à Anstaing et à Gruson pour former le marquisat de Fiennes ; car avant cette époque, c'est-à-dire en 1694, la seigneurie de Chéreng avait été vendue au célèbre Baron de Vuorden. (2).

Michel-Ange de Vuorden, né à Chièvres en 1629, avait débuté comme capitaine dans l'armée espagnole. Attaché ensuite à l'ambassade d'Espagne à Paris, mais toujours leurré d'espérances vaines par les ministres qui l'employaient, il s'était retiré à Tournai pour y exercer sa charge de grand bailli des États de cette ville lorsqu'elle fut conquise par Louis XIV. D'abord mis en suspicion et envoyé en exil, puis rappelé et comblé de faveurs, il avait été nommé chevalier d'Honneur au parlement de Tournai et grand bailli des États de Lille pour le prince d'Épinoy, seigneur hautjusticier de Cysoing. Il avait obtenu, en 1669, la réunion à la châtellerie de Lille des cinq villages : Avelin, Provin, Bauvin, Ennevelin et Mons-en-Pevèle,

(1) Édition Herckenrode, p. 748.

(2) Archives du Nord, *Portefeuille De Muysart*,

qui en avaient été détachés par le traité des Pyrénées. Veuf sans enfants de sa première femme, Jacqueline-Thérèse Desmazières de Sarteau, il avait épousé le 5 juin 1675, Marie-Catherine de Croix, fille de Jacques et sœur de son meilleur ami le comte de Wasquehal. Les inscriptions latines qu'il avait composées pour célébrer les événements mémorables du règne de Louis XIV et le Journal historique qu'il avait rédigé pour accompagner le texte de ces inscriptions et leur servir de liaison, joints aux nombreux services qu'il avait rendus à la cause du roi en Flandre, lui avaient valu le brevet de baron.

Vicomte de Langle, seigneur de Chéreng, le nouveau baron possédait aussi les seigneuries de Campagne et Blarenghem qu'il avait achetées en 1664. Les armes de Michel-Ange, baron de Vuorden, et de Marie-Catherine de Croix, son épouse, enregistrées à l'armorial général de France, étaient *d'argent, à un lion de sinople, lampassé et armé de gueules, chargé sur l'épaule d'un écusson d'or, à trois losanges de gueules, accolé d'argent à une croix d'azur.*

L'estimable baron de Vuorden, qui, dans un siècle si fécond en grands hommes et en grands événements, joua un rôle des plus distingués, et qui, comme écrivain, mérite d'être placé au premier rang par la clarté et la grâce de son style, mourut le 3 août 1699, dans sa 71^{me} année, ayant vécu en honnête homme et en chrétien plein de foi, et laissant cinq enfants des sept que lui avtaï donnés sa seconde femme. Outre le *Journal historique* qu'il publia en 1684 et 1685, on a du baron de Vuorden un grand nombre d'ouvrages manuscrits qui reposent à la Bibliothèque de Cambrai, où l'on conserve aussi sa vie écrite par sa fille Marie-Louise de Vuorden de Campagne.

Le Baron de Vuorden eut pour successeur, son fils Charles Herman, baron de Vuorden, qui mourut sans

postérité mâle en 1701. A celui-ci succéda son frère puîné, Louis Michel, baron de Vuorden, mort aussi sans postérité mâle en 1730, laissant la seigneurie de Chérengh à sa sœur Marie-Louise, dame de Campagne, mariée 1^o à Louis-François, écuyer, sieur de Saint-Thual ; 2^o à Louis-François-Joseph de Rasoir d'Audomez, qui portait : *d'azur à trois flèches d'or, posées en bande, la pointe en haut*. (1). Ces deux époux ne laissèrent que des filles dont les deux aînées Marie-Marguerite-Louise de Rasoir, dame d'Audomez, et Marie-Angélique-Bernard de Rasoir, vicomtesse de Langle, dame de Chérengh, Biâtre, le Hove, Rasoir, etc., épousèrent successivement Jean-Louis de Carondelet, baron de Noyelles-sur-Selle ; cette dernière par dispense du pape Clément XII. Vingt-trois enfants naquirent de ces deux mariages.

On doit à la piété filiale les portraits du baron de Carondelet et de sa femme. Le cinquième enfant du baron, l'abbé Alexandre-Louis-Benoit de Carondelet-Noyelles, seigneur de Biâtre, docteur et économiste de la maison de Sorbonne, à Paris, chanoine écolâtre du chapitre de Seclin, puis chanoine théologal de la métropole de Cambrai et vicaire-général de ce diocèse, a fait graver ces portraits en 1781, par C. S. Gaucher d'après la peinture de De Pasche. Le portrait de la baronne, dame de Chérengh, est très remarquable ; on en peut voir la description dans la Notice historique sur Noyelles et ses barons, par M. l'abbé Desilve, curé de Basuel. (2).

Il se trouve aux Archives départementales du Nord un registre des *Dépenses de Madame la baronne de Noyelles* ;

(1) Ces armes étaient des armes parlantes, les flèches s'appelant autrefois rasoirs. Le fief de Rasoir était situé sur le territoire de Biâtre. (Desilve, notice sur Noyelles-sur-Selle et ses barons.)

(2) *Mémoire de la Société des Sciences de Lille*, 3^e série, t. VII. Je tiens de l'amabilité de M. l'abbé Desilve un exemplaire de ce beau portrait.

MATERNAE MEMORIAE ALEX. LUD. BENED. DE CARONDELET.



--- talem se læta ferebat.

Hy. Rind. L. 1. 1.

l'aîné des fils, qui plus tard fait des folies constatées par le registre même, y a écrit sur l'intérieur de la couverture : *Hic liber pertinet à dominam, dominam potentissimam de Rasoir, baronne de Noyelles. Fecit filius natu maximus die 24 januarii anno 1759.* A travers beaucoup de comptes de ménage, on y peut recueillir des renseignements très intéressants sur la famille. Du reste, le livre est écrit avec une imperfection d'orthographe qui aurait fait honneur à la *très puissante dame*, s'il avait été vrai qu'en cette qualité elle dût dédaigner l'instruction ; mais qui ne relève guère la petite-fille du savant Vuorden quand elle inscrit l'achat des manuscrits de son aïeul. « 14 mai 1763. » Pour quatorze manuscrits, un registre et un recueil de » plan figuré qui sont tous fait par feu mon grand père » Michel-Ange baron de Voerden, lesquels manuscrit » étoient entre les mains d'un homme de Laon qui n'a pas » voulu les céder à moins de cette somme cy. . . 48 fr.» Cette dame, née en 1716, est morte à Cambrai le 31 décembre en 1778.

Mais longtemps avant la mort de la baronne de Noyelles, la seigneurie de Chéreng avait été vendue à Jacques-Ignace Imbert, contrôleur de la recette des États de Lille, et relevée en 1754 par N. Imbert, fils de celui-ci. Catherine-Thérèse-Joseph Imbert, mariée par contrat du 16 juillet 1765, à Nicolas-Eugène Imbert, seigneur de Sénéchal, était dame de Chéreng en 1768, et demandait le partage des marais entre les communautés de Willem, Annappes, Chéreng, Flers, Tressin, Baisieux, Ascq et Forest. (1). On voit figurer parmi la noblesse du Baillage de Lille qui prit part à l'élection des députés aux États généraux de 1789, M. Jacques-Joseph-Auguste Imbert, écuyer, seigneur de Chéreng. Imbert porte *d'azur à une bande d'argent, chargée en chef d'une moucheture d'hermines, accostée de deux molletes à cinq pointes d'argent.*

(1) Archives de Willems, DD. 1.

V.

Fiefs relevant de la seigneurie de Chéreng : Le Chastel, les Foreaux, Fremeville, le Sart et Veuzin.

On a vu, que de la seigneurie de Chéreng relevaient un certain nombre de fiefs situés dans la paroisse et dont quelques uns portaient un nom. Bien que peu importants, ils demandent néanmoins une courte description.

LE CHASTEL consistait en 2 bonniers 12 cents de terre tenant à la piedsente de Lille à Tournai, et en rentes sur 5 bonniers 12 cents.

LES FOREAUX comprenaient 3 bonniers de terre à labour, un terrage de 7 cents et quelques rentes.

Ces deux fiefs, soumis à 10 livres de relief, appartenaient, au XVII^e siècle, à Robert de la Hamaide, prêtre, prévôt de l'église métropolitaine de Cambrai, qui les vendit au sieur Gilles Marissal.

FREMEVILLE, soumis à 10 livres de relief, comprenait 7 bonniers de terre à labour tenant à la piedsente des Puctes à Waresquiel. au chemin de l'église vers les Longues-rues, au chemin de Lille à Tournai, au chemin de l'Épinette et au chemin de la Fosse-aux-cats vers l'église de Gruson, et quelques rentes.

Charles et Louis de Cordes, père et fils, écuyers, seigneurs de Guisegnies, possédèrent successivement Fremeville au XVII^e siècle. Ces personnages appartenaient à la branche cadette de la maison de Vaudripont, laquelle en prenant le nom de de Cordes avait adopté pour armes *d'or à deux lions adossés de gueules, les queues passées en sautoir, armés et lampassés d'azur*, et pour cri : *cul-à-cul Vaudripont*. Suivant une légende de la famille, ces armes et ce cri rappelaient la vaillance de deux frères qui avaient

combattu les infidèles en lions « tout ensanglantez et empourprez de sang », et avaient été trouvés gardant quelque pont ou passage, « terrassez, morts par terre, dos à dos ». (1)

Le Sart, fief vicomtier, soumis à cent sous de relief, consistait en rentes sur 28 cents de labour et en un terrage de 12 cents.

Alexis Descaillet présentait le dénombrement de ce fief en 1504. Jean De Lattre, jaugeur de vin, à Lille, l'achetait en 1567. En 1689, le fief du Sart appartenait aux enfants d'Eustache Le Gay du Chastel, procureur du roi à la gouvernance de Lille, et fut attribué en partage à Ursule, fille dudit Eustache, qui épousa Jean Godefroy, seigneur d'Aumont, directeur de la Chambre des Comptes à Lille. Leur petit-fils, Denis-Joseph Godefroy de Maillart, dernier directeur de cette Chambre, le possédait à l'époque de la Révolution.

Veuzin, fief vicomtier soumis à 10 livres de relief, comprenait 4 bonniers tenant au chemin de l'église de Chéreng, vers le marais commun, au chemin de la cense du Chastel vers les Longues-rues, au chemin de l'Épinette de Hertembus vers Bourghelles, et des rentes sur 4 bonniers.

Jacques de Frayère, seigneur de la Mairie, demeurant à Tournai, avait acheté, en 1561, ce fief qui fut revendu à Gilles Marissal au siècle suivant.

(1) Bozière, *Armorial de Tournai*, dans les *mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, T. 6, p. 208.

VI.

Les seigneuries de Tressin et de Montreul, terres d'Empire.

On appelait terres d'Empire, terres exemptes ou terres franches, les territoires de mouvance étrangère et comme tels échappant à l'action des justices et des administrations ordinaires du pays. Ces terres étaient dites exemptes ou franches non à titre de privilège ou de concession, mais uniquement parce qu'elles dépendaient d'une autre province que celle où elles étaient situées. Elles avaient leur justice propre exercée par leurs hommes de fief en matières criminelles et par leurs hommes cotiers en matières civiles et suivaient généralement la coutume de leur chef-lieu. Leur indépendance juridictionnelle entraînait l'immunité locale, c'est-à-dire le droit d'asile dont l'exercice a laissé des traces historiques dans plusieurs de nos terres franches.

Avant le XVI^e siècle, les terres d'Empire refusaient de payer les impôts dans la province où elles étaient situées et tiraient parti de l'éloignement de leur chef-lieu pour ne pas les acquitter dans la province dont elles dépendaient. On verra au chapitre suivant que, en 1496 et encore en 1505, les gens de loi de Chéreng se plaignaient que « Aucuns manans sous l'Empire maniaient 15 bonniers de terre à labour et 1 bonnier de pré et jardins sans payer aucune taille au Roi, ce qui portait les manans de la châteltenie à s'amasser sur l'Empire pour être exempts des aides au grand intérêt du village. » Nos gens de loi visaient les seigneuries de Tressin et de Montreul. Toutefois, les terres d'Empire ne purent se maintenir plus longtemps dans cette immunité ; toutes durent enfin contribuer aux charges de l'État, les unes sous forme de don volontaire, les autres sous forme de rachat.

TRESSIN à Chéreng, fief tenu de la courde Tenremonde, au comté d'Alost, comprenait un manoir avec 3 bonniers d'héritage et 11 bonniers de terre ahanable, 16 hôtes et 30 tenants qui devaient au seigneur des rentes annuelles. 5 hommages en relevaient.

Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, sire de Walincourt et de Cysoing, ber de Flandre, faisait, le 12 mai 1383, rapport et dénombrement du fief de Tressin (1) qui resta la propriété de ses descendants, seigneurs de Cysoing et de Montreul ci-après.

MONTREUL. La belle seigneurie de Montreul « gisant au » lieu que l'on dit à Tressin ès paroisses de Chéreng, de » Tressin et d'Anstaing, tenue du comte de Flandre en » franc-empire, de son empire de Tenremonde, à 10 livres » de relief, ayant haute justice, moyenne et basse, bailli, » lieutenant, hommes de fief, hommes renteux, (2) juges, » sergents et messiers », comprenait le manoir de Montreul avec motte, fossés, jardins et chingles (3) occupant un bonnier ; 2 bonniers et demi de bois à taille et un pré faucable autour dudit manoir, 10 bonniers 7 cents de terre, 36 bonniers de marais, toute la rivière et pêcherie de la Marque depuis le Pont à Tressin jusqu'à l'écluse de Grinsart, un moulin à eau dit le moulin de Tressin, le tonlieu des bêtes, une boucherie, 10 hôtes et 36 tenants payant rentes au seigneur de Montreul, et enfin 9 hommages innommés. (4)

Fastré de Ligne, chevalier, fils cadet de Wautier I^{er}, seigneur de Ligne; et frère de Wautier II avec lequel il

(1) Archives du Nord, 7^e Cartulaire de Flandre, f^o 60.

(2) Hommes payant rentes, juges de leurs pairs dans les matières civiles et de police.

(3) Clotures.

(4) Archives du Nord, n^o 113 de l'*État général des registres et documents de la Chambre des Comptes*.

paraît dans deux actes de 1215 et de 1224, (1) était qualifié sire de *Monstreul*. Il vivait encore en février 1246 (n. st.) promettant de reconnaître pour seigneur celui des enfants de la comtesse Marguerite que désignerait le roi saint Louis. (2) Fastré de Ligne eut deux filles que les généalogistes ne mentionnent pas : Mahaud de Ligne, qui épousa Jacques de Werchin, et Jeanne de Montreul qui n'a pas contracté d'alliance.

Par une charte du 6 mars 1268, Jeanne de *Mosteruel* et sa sœur Mahaut, dame de Werchin déclarent que leurs héritiers n'auront aucun droit sur un tonneau de vin donné par l'abbaye d'Anchin en accroissement de leur manoir de Vendegies (3). Cette charte est munie du sceau de Jeanne. *Sigillum domicelle Johanne de Mosteruel*. L'écu, portant une bande, (*d'or à la bande de gueules* qui est de Ligne) est chargé d'un lambel de cinq pendants, (4) brisure que son père avait dû adopter comme cadet de la maison de Ligne.

En 1272, du consentement, de Mahaud, dame de Werchin, sa sœur aînée et héritière, Jeanne de Montreul, qui avait acquis le fief de Fontenoit à Roubaix, assigna sur cette seigneurie le revenu d'une chapellenie fondée par elle pour le repos de son âme en l'église de l'abbaye de Flines où elle fut inhumée. Sur sa tombe, placée dans le transept, on lisait ces mots tracés par une main moderne, sans doute en place d'une inscription disparue :

» Chy gist demiselle Jehenne, fille Monsieur Fastré de

(1) Don Bouquet, *Recueil des Historiens de la France*, t. XVII p. 106, an. 1215.— Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, p. 70, an. 1224.

(2) Teulet, *Layette du Trésor des chartes*, t. II, p. 599.

(3) Archives du Nord, fonds de l'abbaye d'Anchin.

(4) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1359.

» Ligne, Sr de Monstreul, laquelle morut l'an
» MCCLXXIV. » (1)

Les biens de Jeanne de Montreul passèrent donc, en 1274, aux mains de la dame douairière de Werchin. Celle-ci avait donné à son mari au moins sept enfants parmi lesquels Gérard II et Jacques II, successivement sires de Werchin.

Le 29 avril 1293, Jacques, sire de Werchin, sénéchal de Hainaut, permettait aux dames de Flines de prendre sur sa grange de Fontenoy, à Roubaix, les soixante sous parisis que sa tante « demisièle de Monstriel » leur avait donnés en accroissement de la chapellenie fondée par elle en l'église de l'abbaye et en mai 1323, il se reconnaissait débiteur envers l'abbaye de la dite rente de soixante sous assignée par sa tante « demisièle Jehane de Monsteruel » sur sa terre de Fontenoy. (2).

Jacques II eut pour successeur Gérard III, époux d'Isabeau d'Antoing, dame du Biez. Leur fils Jean II, sire de Werchin, sénéchal du Hainaut, dit le Goutteux, s'allia à Jeanne, héritière de Walincourt et de Cysoing, et aussi dame de Templemars et de la Royère à Néchin, terres qui lui venaient de son aïeule Béatrix, héritière des seigneurs de Cysoing. Il fut l'un des bienfaiteurs de Froissart qui lui a témoigné sa reconnaissance dans quelques vers de son *Buisson de Jonèce*. (3).

Jacques III, fils de Jean II et de Jeanne de Walincourt seigneur de Walincourt, de Cysoing, de Templemars, de la Royère, et ber de Flandre depuis la mort de sa mère, en

(1) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, p. 192, et *Histoire de l'abbaye de Flines*, p. 440.— Un hameau de Flines portait le nom de Monstreul, (cartulaire p. 477). Était-ce en souvenir de la demoiselle Jeanne, ou bien est-ce le Montreul de Chéreng qui devrait son nom à la mémoire de ladite demoiselle ?

(2) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, pp. 348 et 553.

(3) *Poésies de Froissart*, p. 337 de l'édition Buchon.

1339, recueillit, vers 1375, les seigneuries de Werchin, du Fontenoy, de Montreul et autres biens paternels, ainsi que la sénéchaussée de Hainaut. Il avait épousé, en 1374, Jeanne d'Enghien, dame de Villers, Havré, etc., châtelaine de Mons. De cette union naquirent Jean III, Jeanne et Philippotte de Werchin, successivement seigneur et dames de Werchin, de Walincourt, de Cysoing, etc., en qui s'éteignit la maison de Werchin.

Jean III de Werchin, sénéchal de Hainaut, sire de Walincourt, de Cysoing, de Templemars et autres lieux, servait le 20 mars 1392, le rapport et le dénombrement de son fief de Montreul à Chérens. (1). Ce seigneur avait épousé Marguerite de Luxembourg, fille de Gui et de Mahaud de Châtillon, dont il fut le second mari et dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut à Azincourt en 1415, laissant ses biens à sa sœur aînée Jeanne de Werchin, veuve sans postérité de Henri de Melun, fils de Hugues, seigneur d'Antoing et d'Épinoy, et de Marguerite de Piquigny. Jeanne, à son tour laissa ses biens à sa sœur Philippotte de Werchin, qui les transmit à la maison de Barbançon.

Philippotte de Werchin avait épousé Jean de Barbançon, chevalier, seigneur de Jeumont. De leur union étaient nés Jean de Barbançon, qu'on peut considérer comme l'auteur d'une nouvelle maison de Werchin, et trois filles. Jean II de Barbançon sénéchal de Hainaut et ber de Flandre, sire de Werchin, de Cysoing, de Walincourt, de Jeumont, était allié à Jeanne Le Flameng, dame de Cany, de Faigneules, qui mourut à la fin du mois d'avril 1460. Lui-même mourut le 1^{er} août 1470. Ils avaient, entre-autres enfants, Jean et Jacques de Barbançon. Jean mourut sans postérité, laissant ses biens et ses dignités héréditaires à son frère Jacques.

(1) Archives du Nord, n^o 113 de l'*État général des registres et documents de la Chambre des comptes*.

Jacques de Barbançon, seigneur de Jeumont prit le nom et les armes de Werchin. Il laissa de sa femme, Jacqueline, fille de Colart, sire de Moy, un fils, Nicolas de Werchin, sénéchal de Hainaut, baron de Cysoing et premier ber de Flandre, seigneur de Werchin, Walincourt, Jeumont, Faigneules, Le Biez, Templemars, Montreul, La Royère, etc. Il épousa Yolente de Luxembourg, qui, en 1502, à la mort d'Isabeau de Roubaix, sa mère, était dame de Roubaix, de Herzelles, de Wasquehal, etc.

En 1501, haut et puissant seigneur Nicolas de Werchin, sénéchal de Hainaut, baron de Cysoing, premier ber de Flandre, seigneur de *Monstreul*, accorde aux habitants de Tressin, qui sont sous la seigneurie des religieux de Loos-lez-Lille, de faire à leurs dépens un pont sur la Marque qui est de sa dite seigneurie de *Monstreul*, pour l'aisement du passage de leurs bestes allant au marais, en payant par an, pour chacune beste, 12 deniers. (1).

Nicolas de Werchin, conseiller et chambellan du roi de Castille, mourut au Biez, le 10 juillet 1513, et sa femme à Jeumont, le 6 mai 1534, mais tous deux furent enterrés à Roubaix dans le chœur de la chapelle de l'hôpital Sainte-Élisabeth. (2). Ils avaient eu de leur union : Antoine, seigneur de Werchin, sénéchal de Hainaut, baron de Cysoing et premier ber de Flandre, qui mourut sans génération ; Pierre de Werchin qui suit, deux autres fils et trois filles. L'aînée des filles, Isabeau de Werchin, était marié à Jean II, de Trazegnies, par contrat passé au Biez, le 23 avril 1513. Dans l'énumération des terres et domaines qui constituaient la dot d'Isabeau figurent les profits et revenus des seigneuries de Montreul et Tressin, pendant les trois années qui suivront le trépas du sénéchal. (3).

(1) Archives du Nord, Portefeuille de Muyssart.

(2) Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. III, p. 56.

(3) Saint-Genois, *Monumens anciens*, t. I, p. 139.

Pierre de Werchin, baron de Werchin et de Cysoing, sénéchal de Hainaut et premier ber de Flandre, seigneur de Roubaix, etc., releva la terre de *Monstreul* gisant à Tressin, paroisse de Chéreng, à lui échue par le trépas de noble homme Antoine de Werchin. (1). Il avait épousé Hélène de Vergy, fille de Guillaume, seigneur de Champlite et de Saint-Dizier, maréchal et sénéchal de Bourgogne, et d'Anne de la Rochechouart. Il en eut deux filles ; Yolente qui suit, et Charlotte de Werchin, dame de Jeumont, mariée à Charles, puis à Maximilien de Hennin, successivement comtes de Boussu. Pierre de Werchin mourut vers 1557, et fut enterré dans l'église des Chartreux à Chercq, près Tournai.

Yolente de Werchin, la plus riche et l'une des plus illustres héritières de son temps, était veuve, depuis le 13 août 1553, de Hugues de Melun, premier prince d'Épinoï, connétable héréditaire de Flandre, châtelain de Bapaume, qu'elle avait épousé en 1545. Elle fit, le 23 mars 1562, rapport et dénombrement de son fief de « Monstreul gisant au Pont-à-Tressin ». Son sceau est un écu à sept besants sous un chef, parti d'un billeté au lion. (2). C'est-à-dire : *D'azur à sept besants d'or posés 3, 3 et 1, au chef d'or, qui est de Melun, parti d'azur semé de billettes d'argent, au lion de même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout, qui est de Werchin.*

Yolente eut trois fils et deux filles : Charles, mort jeune ; Pierre de Melun, héritier des biens et dignités paternels ; Robert de Melun, marquis de Roubaix, à qui devaient appartenir les propriétés de sa mère, mais qui mourut avant elle ; Hélène de Melun, mariée, en premières

(1) Archives du Nord, n° 113 de l'*État général des registres et documents de la Chambre des Comptes.*

(2) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 388.

noces à Floris de Montmorency, puis au comte de Berlaumont, morte sans postérité ; et Marie de Melun, femme de Lamoral, prince de Ligne, comte de Fauquembergue. Ce fut au nom de cette dernière que le prince de Ligne releva le fief de « Monstreul gisant à Pont-à-Tressin », à elle échu par le trépas d'Yolente de Werchin, princesse d'Épinoy, arrivé le 13 mai 1593. (2). Après Marie de Melun, je ne trouve plus nommément les seigneurs de Montreul.

(2) Archives du Nord, n° 113 de l'*État général*.

VII.

Les aides. Statistique et population. Faits historiques. Personnages divers.

La répartition entre les paroisses des aides que le Souverain demandait aux États de la province se faisait d'après le nombre de feux, de bonniers et de bestiaux qu'elles contenaient et sur la déclaration des gens de loi et du pasteur de chaque localité. De là des dénombrements et des recolements périodiques résumés ci-après et dans lesquels perce toujours l'intention calculée des magistrats de diminuer l'importance de leur endroit, afin de lui éviter une trop forte augmentation. L'impôt une fois réglé par paroisses, les gens de loi en faisaient eux-mêmes la sous-répartition entre les habitants qui y étaient sujets, chaque chef de famille étant taxé pour son feu, pour la quantité de terre qu'il occupait et pour les bestiaux qu'il nourrissait.

Le 26 septembre 1449, suivant la déclaration de Jean de Rume, curé ; de César Prouvost, Jean Agache, Pierre de Thieffries, Willaume le Couvreur, Guillemain Planquelle, collecteur ; Jean de Tieffries, Aleaume Willant, Pierre Goudaillier, les gens de Chérench avaient été assis, aux aides de 1448, à 32 livres de 40 gros. Ils étaient alors 60 personnes payant taille et 12 *maisnies* (1) qu'ils avaient taxées. Des gens payant taille il y en avait 14 environ qui en ce moment prenaient les biens des pauvres.

Les laboureurs étaient appauvris depuis 10 à 12 ans à cause de mauvaises récoltes, ce qui les avait contraints de prendre de l'argent en rentes viagères. Leurs terres valaient en cense 4 rasières et demie de blé et en vente 64

(1) Famille, ménage, maison, tous ceux qui la composent, de *mansio*, maison.

francs le bonnier ; elles devaient l'une parmi l'autre une rasière de blé à la priserie du prince, par bonnier. Le village fut taxé à 36 livres de 40 gros (1).

En 1497, pour Chérencs, comparurent sire Jacques de Sachy, prêtre, vice-curé du lieu, Roger Castellain, Alard Morel, Jean Leclercq, Martin de Flines, dit le couvreur et Michel Halumiers, lesquels affirmèrent par serment qu'il y avait en la paroisse 40 feux ou environ contribuant à l'aide avec ceux de la châtellenie et non compris ceux de l'Empire. De ces 40 feux 20 prenaient les biens de la carité des pauvres, et de ces derniers huit ou neuf ménages allaient demander l'aumône journellement, les autres vivant de labour aux champs du mieux qu'ils pouvaient.

Il y avait environ 12 paires de chevaux dont la moitié labouraient journellement, les autres allaient paître au marais et les pauvres gens s'en aidaient pour voiturier ou autrement.

Le village était aussi peuplé qu'en 1491, mais il était fort intéressé de ce que plusieurs gens reséans bien assis s'étaient retirés sur la terre d'Empire contigüe à Chérencs et qu'on disait exempte de contribuer aux aides. On avait payé cette année au receveur des aides 48 livres de 40 gros y compris l'aide dernièrement accordée à Monseigneur pour faire la guerre en Gheldres. (2)

Dans l'enquête de 1505, comparurent pour chérencs Lottard de Callonne, lieutenant du Bailli, Alard Morel, Pierart Lesperon et Luc Hennot, qui déposèrent que audit lieu il y avait 54 feux dont 30 prenaient les biens de la carité des pauvres ; de ces 30, 10 ou 12 ménages allaient

(1) *Recolement de l'aide des châtellenies de Lille, Douai et Orchies et enquête sur les plaintes des habitants.* (Archives du Nord, ancien L. 285, f° XXIV V°)

(2) *Information sur l'état des habitants des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies* (Archives du Nord, ancien D, 293, f° XXI V°)

quérir leur pain ; 102 bonniers de terre à labour et 18 bonniers de manoir, jardins et prés, lesquelles terres à labour pouvaient valoir 16 rasières de grains à l'avesture et en vente 150 francs le bonnier ; les manoirs, jardins et prés 18 francs par an et en vente 360 francs ; 20 bêtes chevalines allant au marais, 70 vaches et 80 bêtes blanches ; — un pâturage commun.

Aucuns manans sous l'Empire maniaient 15 bonniers de terre à labour et 1 bonnier de pré et jardins sans payer aucune taille au Roi, ce qui portait les manans de la châtellenie à s'amasser sur l'Empire pour être exempts des aides au grand intérêt du village. (1)

On comptait à Chéreng, en 1553, 51 feux et 181 bonniers de terre non compris le marais. Ce marais, commun à plusieurs villages, fut partagé en exécution de l'arrêt du conseil d'État du Roi, du 10 septembre 1774, à charge par chaque village de pourvoir au curement de la rivière de la Marque dans la partie échue à ses habitants. Le territoire de Chéreng contient actuellement 412 hectares ; Sa population était en 1790 de 1100 habitants ; elle est en 1890 de 1384 habitants. Le principal des quatre contributions s'élève à 8.255 francs ; les centimes communaux à 99.

Chéreng est à deux lieues et demie de Lille et sur la route de cette ville à Tournai. Ce village fut en 1340, le théâtre de fréquentes escarmouches entre les troupes françaises commandées par Philippe de Valois, et les Anglais, Flamands et Liégeois réunis.

On lit dans les *Mémoires de Nicolas Soldoyer*, de Tournai, qu'en 1566, pendant les troubles religieux, il y avait à Lannoy « un prédicant nommé Maistre Denis

(1) *Enquête sur l'état et faculté des contribuables des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies* (Archives du Nord, ancien A, 103, fo LIIII).

» Chemin, fils du maréchal de Chéren, mi-chemin de Tournai
» à Lille, lequel en toutes ses presches il a baptisé et marié
» à la façon de Genève, c'est-à-dire à la Calviniste. » (1)

L'armée des alliés campa à Chérengh pendant près de trois mois avant l'ouverture de la campagne de 1712 ; le prince Eugène la passa en revue dans le village.

Le 9 janvier 1756, baptême à Chérengh de Louis-Joseph Le Clercq, fils de Paul-André, écuyer, seigneur des Alleux et de Marie-Elisabeth d'Hervy. Le père signe : Des alleux.

Outre ceux qui viennent d'être cités dans les enquêtes de 1449, de 1497 et de 1505, j'ai recueilli quelques noms pouvant avoir leur intérêt pour les anciennes familles de Chérengh :

Jean-Baptiste Leconte, bailli de Chérengh en 1706.

Paul Prévost, homme de loi de la terre et communaut de Chérengh, avant 1756.

Alexandre Plancq, censier-bailli de l'Hamayde et maître des Postes royales à la résidence de Pont-à-Tressin, et privilégié comme les commensaux de la maison et couronne de France, 1756.

Pierre-Michel Waquier, lieutenant de Montreuil-Empire, 1756.

Philippe-Joseph Derets, homme de loi, 1756.

Philippe-Joseph Vanghelle, lieutenant de Chérengh, 1758 ; mort à Chérengh le 28 septembre 1770.

(1) P. 238.

VIII.

**L'église de Chérengh ; objets mobiliers remarquables :
têtes de poutre, boiseries du chœur et de la cha-
pelle Saint-Vaast, baptistère roman, cloche avec
danse macabre, pierre tumulaire, calice. — La
chapellenie ; la cure. Chronologie des curés.**

L'architecture de l'église de Chérengh révèle le XV^e siècle.
« Un certain nombre d'églises de l'arrondissement de
Lille, dit Mgr Dehaisnes, présentent des voûtes en berceau
formées par des bardeaux ou feuilletts, soit en chêne, soit
d'autre bois, cloués sur les courbes de la charpente. Les
extrémités des pièces de bois restées visibles à la naissance
de la voûte sont souvent décorées de sculptures représentant
des anges, des phylactères, des écussons, des têtes de
saints, des figures grimaçantes, exécutées avec beaucoup
d'originalité. Les amateurs d'antiquités sont à l'affût de
ces petits objets d'art, que l'on appelle *Têtes de poutre*, et
dont le nom technique est faux-entrait. » Parmi les plus
intéressants encore aujourd'hui conservés dans l'arrondis-
sement de Lille, l'auteur signale ceux de la curieuse
voûte en bois de l'église de Chérengh. (1)

Les boiseries du chœur et celles de la chapelle Saint-
Vaast sont des ouvrages sculptés par un ciseau habile,
qui portent la date de 1735. (2)

On voit dans l'église de Chérengh un baptistère qui
offre un beau caractère d'architecture romane, et qu'on
peut attribuer au XII^e siècle. « Ce joli monument consiste
en une cuve ronde en pierre, orné d'un entrelacs fort
gracieux qui sépare deux cordons formés d'oves. Quatre

(1) *Notices descriptives sur les objets mobiliers conservés dans
les établissements publics de l'arrondissement de Lille*, 1894, p. 38.

(2) *Ibidem*, p. 40.

têtes se détachent en ronde bosse au milieu de cet entrelacs : Ces têtes ont un caractère bysantin fort prononcé ; leurs cheveux lisses et plats, longs et coupés en brosse au-dessus des oreilles ; la forme des yeux, l'expression du visage, ne permettent pas de douter que ce monument n'appartienne au XII^e siècle. La cuve est placée sur un fût cylindrique à base écrasée, formée d'une scotie et d'un seul boudin. Aux quatre points qui correspondent aux têtes des parties supérieures, de larges feuilles plates se détachent de la base et viennent remplir les quatre angles du socle. Cette disposition révèle, comme on sait une origine romane. La hauteur totale du monument est de 1 mètre 05 centimètres et le diamètre extérieur de la cuve de 0,98 centimètres. (1)

Une cloche de l'église de Chérengh est curieuse par le sujet quelle représente. On y voit une danse des morts où figurent quatre personnages. La mort ouvre la danse portant elle-même une cloche qu'elle agite ; derrière elle défilent en dansant, un personnage à hauts de chausses bouffants, à casaque serrée à la taille et à longs cheveux, qui paraît représenter le paysan, puis un docteur portant le bonnet et une robe longue qui représente peut-être le prêtre, et enfin encore la mort qui ferme la marche. Cette cloche semble dater du XVI^e siècle. (2)

On signale aussi une dalle de l'église de Chérengh. C'est une pierre tumulaire offrant les caractères du XVII^e siècle, consacrée à la mémoire de Michel-Ange, baron de Vuorden, vicomte de Langle, seigneur de Chérengh. (3).

(1) *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. 4, p. 138 ; — et un dessin de M. Benvignat à la page 420.

(2) Mgr Dehaisnes, *Notices descriptives sur les objets mobiliers conservés dans les établissements publics de l'arrondissement de Lille*, p. 16.

(3) *Ibidem.* p. 52.

Enfin l'église de Chérens possède un calice assez bien ciselé qui semble dater du XVII^e siècle. (1).

L'église de Chérens est sous l'invocation de saint Vaast; elle était autrefois fréquemment visitée par les pèlerins qui venaient y honorer saint Loup. Il y avait dans cette église, dès avant 1560, une chapellenie constituant un bénéfice de XXXI livres à la collation de l'abbé de Cysoing. (2).

L'abbé de Cysoing nommait à la cure. L'abbaye possédait à Chérens, pour la portion congrue de la cure, 4 bonniers 11 cents de terre rapportant, au dernier siècle, 170 livres; elle possédait aussi une seigneurie et la dîme donnant un revenu de 1486 livres 18 sous. Le curé avait une portion de la dîme et 3 bonniers de terre.

CHRONOLOGIE DES CURÉS DE CHÉRENS.

Jean de Rume, 1449.

Jacques de Sachy, (vice-curé) 1497, 1498.

Jacques Grignon, pasteur de Chérens, est parrain, le 17 septembre 1663.

Jacques Roose, pastor in Chérens, est parrain, le 24 décembre 1669. Il est mort ex-curé de Chérens, le 21 mars 1694.

Michel Picquet, pasteur, prit sa résidence à Chérens, le 1^{er} jour de septembre 1682.

L. Cauwet, pastor in Chérens, 1691.

Charles-Martin Bourgeois, arrivé dans sa cure le 24^e jour de décembre l'an du Seigneur 1691. Il est mort, dit-on, en 1722. (Cameracum christianum.)

(1) Mgr Dehaisnes, *Notices descriptives sur les objets mobiliers conservés dans les établissements publics de l'arrondissement de Lille*, p. 15.

(2) *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 16, p. 176.

Josse Carpentier, d'Haubourdin, prit possession de l'église paroissiale de Chérengh, le 4 juillet 1722 et y vint le 23^e jour du même mois. — Il est décédé à Chérengh, le 9 novembre 1742 et fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse.

Pierre-Joseph Prévost, curé le 6 janvier 1744. Né à Fives, fils de Pierre et de Marie-Catherine Duprez, censiers. il est mort à Chérengh, âgé de 48 ans, le 21 août 1744, et inhumé le même jour (sic) dans le cimetière de cette paroisse.

Simon Descamps, pasteur. Son premier acte est du 6 novembre 1745. Il est mort à Chérengh, le 23 février 1757, âgé de 52 ans, fils de feu Jean-Pierre et de Marie-Catherine Legrand. Il a été inhumé dans le chœur de l'église.

Philippe-Joseph Delebecque, curé. Son premier acte est du 24 décembre 1757. Il est mort subitement à Chérengh et inhumé dans le chœur de l'église, le 4 février 1762.

Pierre-Joseph Debadts, curé. Son premier acte est du 9 juin 1762. Il est mort à Chérengh, le 18 décembre 1784.

B.-C. Dugauquier, 1785-1792; refusa le serment.

Stalar, constitutionnel.

Eugène Paillez, 1803.

P.-F. Potiez, 1803; mort en 1810.

F.-M.-F. Gliémar, 1804-1820.

C. Dopigez, 1820.

L. Cauliez, 1827; mort en 1828.

Gombert, 1827-1831.

Jaclin, 1831-1840.

Henri-Désiré Leroy, 1840-1890, né à Lille, le 2 août 1804; ordonné prêtre le 18 décembre 1830; nommé vicaire de Mastaing en 1831, de Cysoing en 1835; curé de Prouvy et Rouvigny en 1837; et, en 1840, curé de Chérengh où il est décédé le 15 juin 1890.

« Le Jeudi 19 juin 1890, ont eu lieu à Chérenge les funérailles de M. Leroy, curé de cette paroisse depuis cinquante ans. La population chrétienne de Chérenge a montré, dans cette solennelle et douloureuse circonstance, quels sentiments de foi et de reconnaissance lui avait inspirés son vénéré pasteur. Les écoles, la confrérie de Notre-Dame du Perpétuel Secours, le Conseil municipal, la Musique et le Conseil de fabrique formaient le cortège. Toute la population suivait ou se pressait recueillie ou agenouillée sur le parcours. Près de 40 prêtres témoignaient, par leur présence, quel religieux souvenir ils gardaient de ce vétéran du sacerdoce. D'ailleurs, au milieu des touchantes démonstrations de la piété filiale, pas de couronnes ni de discours, rien qui ne fût digne de ce prêtre toujours fidèle observateur des convenances et des usages ecclésiastiques.

« Pendant le demi-siècle qu'a duré son ministère, M. Leroy voulut être avant tout un curé. Sa paroisse et son église étaient son unique occupation, les nouvelles ecclésiastiques toute sa distraction, les visites qu'il recevait de ses confrères sa plus douce consolation; la solitude de son presbytère semblait suffire à son bonheur, et l'on sait combien scrupuleusement il l'a gardée.

Son exactitude pour la célébration des offices était légendaire; son zèle pour la beauté de la maison de Dieu et pour le bon ordre des cérémonies se révélait encore aux jours de son extrême vieillesse.

« Alors même que l'âge ralentissait ses pas et rendait plus pénibles ses mouvements, il voulait chaque jour encore monter au saint autel; puis, devenu presque aveugle, il se faisait conduire ou plutôt traîner chaque dimanche jusqu'à l'église. Là assis dans son fauteuil, il ne se lassait point de réciter son Rosaire, et s'associait encore par intervalles aux chants des offices de cette voix éclatante que l'on aimait à reconnaître.

« S'il ne pouvait plus visiter ses malades, il continuait néanmoins de les aider de ses aumônes et de ses prières. Conformément à son désir, des secours furent distribués le jour de ses funérailles aux pauvres de Chérenge et de Tressin. M. Leroy avait en effet, pendant 32 ans, desservi cette dernière paroisse. Deux fois chaque dimanche, il se rendait à cette église, éloignée de trois quarts d'heure de son presbytère. Quand il se vit contraint par l'âge de prendre un peu de repos, il eut du moins la consolation de voir cette pieuse population confiée aux soins d'un jeune prêtre plein de zèle et dotée en peu de temps d'une nouvelle église, d'un presbytère et d'une école dirigée par des religieuses.

« Grâce à la générosité de M. Le Hardy du Marais et aux démarches de M. l'abbé Ruffin, la paroisse de Chérenge eut enfin son école des sœurs, le 8 février 1890, deux religieuses de Sainte-Marie d'Angers venaient prendre la direction d'un asile libre. M. Leroy les accueillit avec joie et reconnaissance. Ses vœux les plus ardents étaient dès lors réalisés : ne pouvait-il point mourir en paix ? C'est dans ces sentiments de l'action de grâce pour les faveurs dont Dieu l'avait comblé et de confiance en la miséricorde divine, qu'il récita à haute voix son « *Nunc dimittis* » la veille de sa mort. » (1).

Thiry, 1890-1892, venant de la cure de Villers-aux-Tertres, nommé curé de Chérenge en Juillet 1890 ; transféré à Phalempin.

Delecambre, né à Armentières en 1832, curé de Chérenge en 1892.

Dehaese, né à Bailleul en 1852, curé de Chérenge, en fonctions depuis 1892.

(1) La Semaine religieuse du diocèse de Cambrai, du 28 juin 1890.

TABLE DES CHAPITRES

- I. CHÉRENG ; étymologie de ce nom ; erreur singulière d'un savant étymologiste. Premières mentions de ce village. La dîme de Chéreng ; forme symbolique d'investissement.
 - II. LA SEIGNEURIE DE CHÉRENG.
 - III. LES SEIGNEURS DE CHÉRENG : Familles Creton, d'Estourmel, de Gaillard, de Rancevillers, de Valy, des Boves, de Bachy, de La Hamaide.
 - IV. LE BARON DE VUORDEN, seigneur de Chéreng ; ses descendants. Familles de Rasoir et de Carondelet ; la baronne de Noyelles. Famille Imbert.
 - V. FIEFS RELEVANT DE LA SEIGNEURIE DE CHÉRENG ; Le Chastel, les Foreaux, Fremeville, le sart et Veuzin.
 - VI. LES SEIGNEURIES DE TRESSIN ET DE MONTREUL, terres d'Empire.
 - VII. LES AIDES. Statistique et population. Faits historiques. Personnages divers.
 - VIII. L'ÉGLISE DE CHÉRENG ; objets mobiliers et remarquables ; têtes de poutre, boiseries du chœur et de la chapelle Saint-Vaast, baptistère roman, cloche avec danse macabre, pierre tumulaire, calice. — La chapellenie ; la cure. Chronologie des curés.
-

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES COMMUNALES
DE
HOUPLIN-LEZ-SECLIN
ANTÉRIEURES À 1790,
Par l'Abbé Th. LEURIDAN.

Les documents antérieurs à 1790 concernant la commune d'Houplin-lez-Seclin, si l'on excepte les *Registres aux actes de baptêmes, de mariages et de sépultures*, étaient restés inconnus jusqu'ici. Nous en avons trouvé quelques-uns disséminés parmi les différents dossiers de papiers modernes auxquels ils semblaient se rapporter ; les autres gisaient ignorés dans un grand coffre « aux vieux papiers » où, nous a-t-on dit, on puisait autrefois sans aucun discernement. Il ne nous a pas été possible de connaître la nature des documents ainsi disparus.

De ceux qui ont échappé aux diverses causes de destruction, nous avons fait le triage et le classement selon le cadre ordinaire des *Inventaires sommaires des Archives communales antérieures à 1790*. Ce travail nous a paru nécessaire non pas à cause du nombre, très restreint d'ailleurs, de ces documents, (six séries sur neuf font complètement défaut) mais comme mesure utile de conservation et à cause de leur intérêt au point de vue de l'histoire de la localité.

La série DD contient de très précieux renseignements sur les marais communaux, sur les procès auxquels ils ont donné lieu, sur leur mode d'administration, sur leurs revenus.

Grâce aux registres de la série GG, nous avons pu dresser une généalogie certaine des seigneurs d'Houplin, du nom de Du Chastel et rectifier les diverses assertions des généalogistes, toutes plus au moins inexactes et d'ailleurs fort incomplètes.

C'est encore l'un de ces registres, le plus ancien (1679 à 1737) et le plus intéressant, qui nous a fourni la matière d'une courte notice insérée dans les *Mémoires de la Société d'Émulation de Roubaix* (1) et nous a servi de guide pour les *Annales de la Commune*. Il contient, écrite par le curé d'Houplin pour ainsi dire au jour le jour, l'histoire de cette période si agitée.

Ce n'est donc pas la quantité des documents, mais uniquement leur importance au point de vue local, qui nous a décidé à publier cet inventaire.

D'ailleurs, en histoire locale, rien n'est à négliger et n'est-ce pas le cas de répéter : *Colligite fragmenta, ne pereant ?*

SÉRIE AA.

Titres constitutifs et politiques de la Commune
(Vacat).

SÉRIE BB. — **Administration communale**
(Vacat).

SÉRIE CC. — **Impôts ; Comptabilité**
(Vacat).

SÉRIE DD. — **Propriétés communales ; Marais**

DD 1. (Liasse). — 2 cahiers in-octavo, ensemble 24 feuillets, parchemin ; 9 pièces, papier.

1609-1747. — *Marais.* — *Pièces du procès contre la communauté de Seclin.* — Permission accordée par les Archiducs Albert et Isabelle aux bourgeois, manans et habitants de Seclin de donner en ferme, pour 12 ans, 15 à 16 bonniers de leurs marais communaux vers le bac à Wavrin,

(1) *Un registre d'État-Civil*, dans le tome XIV, page 57.

pour en employer le produit au paiement de leurs dettes et charges, 16 mars 1609. (1). — Transaction entre l'abbé de Loos et les gens de loi de Seclin, au sujet de cet octroi : « Nonobstant que ceux de Seclin auraient, dans leur requête, donné à entendre leur appartenir lesdits maretz en fond et propriété, ils reconnaissent l'abbé de Loos, l'Hôpital de Seclin, les manans d'Houplin et de Wachemy, être avec eux propriétaires èsdits marais, moyennant la charge et répartition accoutumée du cens et droit dit de gave vers le prince, comme seigneur direct de Seclin. » Eu égard à la nécessité urgente de Seclin, l'abbé consent à ce que la ville jouisse de l'octroi du 16 mars 1609, mais à l'expiration des 12 ans, la portion démembrée sera remise à usage de marais commun ; l'abbé jouira en compensation du quinzième du loyer de cette portion. 13 août 1609. — Extraits du cueil-loir des rentes seigneuriales d'Houplin, Beaumanoir et Ancoisne, renouvelé en 1676 et appartenant à Jacques Pottier, bailli desdites seigneuries, et du chasserel desdites seigneuries commençant en 1684 : « L'Hôpital Notre-Dame lez-Seclin, pour droit et franchise que le seigneur d'Houplin et Beaumanoir a sur le marais d'Ancoisne à prendre sur les recettes de la gave due chacun audit hôpital par les manans d'Ancoisne, doit chacun an à Saint-Rémy 6 havots 2quarels d'avoine et à cause de la Mairie d'Ancoisne, pour cause que dessus, doit 2 havots d'avoine ». — Transaction du 25 octobre 1701 entre l'abbé de Loos, l'Hôpital de Seclin et les habitants d'Houplin et les bailli et gens de loi de Seclin : « Sont convenus amiablement de se reconnaître mutuellement co-propriétaires du marais, savoir l'abbé de Loos pour un neuvième, les manans d'Houplin pour un quart et l'hôpital pour un trentième, à tel effet qu'ils ont droit à cette proportion tant pour les plantis, abattis de bois, que pour les autres profits et avantages. » — Approbation de cette transaction par le Parlement de Flandre, 16 janvier 1702. — Sentence du Bureau des finances de Lille en la cause de Barthélemy-François Hangouart, comte d'Avelin, seigneur engagiste de Seclin, contre l'abbé de Loos, l'Hôpital de Seclin et les manans d'Houplin : « Avons déclaré le sr comte d'Avelin en qualité de seigneur engagiste de la terre et seigneurie de Seclin, être en droit de planter sur les crêtes, lisières et flégards du marais de

(1) Archives départementales du Nord, *Troisième registre aux placards*.

Seclin, suivant l'usage ordinaire et la coutume du pays. » — Arrêt du Parlement de Flandre, du 30 mai 1707, approuvant le désistement de la sentence précédente consenti par messire Hangouart, le 22 mai 1707, sur l'appel interjeté par l'abbé de Loos, l'Hôpital de Seclin et les manants d'Houplin. — Mémoire pour la communauté d'Houplin contre celle de Seclin, pardevant M. Jean Moreau, chevalier, seigneur de Seychelle, intendant de Flandre. Ceux de Seclin demandent d'affermir 30 à 40 bonniers de marais commun, non seulement à eux, mais aussi aux habitants d'Houplin et de Wachemy; ils ne le peuvent à cause de la transaction du 13 août 1609; puis ils demandent le partage du marais: ce partage leur a été refusé déjà par sentence du 29 novembre 1724. D'ailleurs ce marais est commun à plusieurs communautés: il provient de la libéralité des souverains qui l'ont accordé à charge de 27 rasières 3 havots et 5 sous en argent dont l'Hôpital paie 2 rasières; la cense de la Pouillerie, à l'abbé de Loos, 3 rasières; la ville de Seclin, 9 rasières 3 havots; Houplin, 9 rasières; Wachemy, 3; le censier d'Hailly, une. — Ordonnance rendue le 2 février 1747 par M. de Séchelles et prescrivant le partage dudit marais, après qu'on en aura fait un arpentage exact. — Mémoire pour servir d'instruction aux conseils des habitants d'Houplin en cas où l'on les trouverait fondés d'appeler de l'ordonnance précédente et du partage fait en conséquence le 22 novembre de la même année. Dans ce partage, Houplin n'a eu qu'un quart, tandis que de tout temps il a payé le tiers de la redevance; encore ce quart est-il de plus mauvaise qualité.

DD 2. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 14 feuillets, parchemin.

1770. — *Marais*. - - Adjudication faite, le 26 octobre, par les rewarls, manants et habitants d'Ancoisne, d'environ 4 bonniers du marais d'Ancoisne à usage de plantis, pour le terme de 40 années, de 1771 à 1811. — Charges: la distance entre les arbres sera de 19 pieds; à l'expiration du bail, les arbres devront être abattus et enlevés; les preneurs livreront caution en dedans 8 jours; ils payeront chaque année, outre la location, une reconnaissance de 5 patars de chaque « cent pieds » courant; au crieur, une seule fois, 2 patars du cent de pieds; au notaire, 8 patars; et enfin le 20^e denier du prix de l'adjudication; ils pourront faire des mottes autour des arbres pour les protéger. — Le

montant de l'adjudication des 15 portions désignées produit 1070 florins.

DD 3. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1779. — *Marais.* — Requête des rewarts et habitants d'Ancoisne à M. de Calonne. — Ils ont déjà présenté une requête demandant la résiliation de tous les arrentements accordés pour le marais d'Ancoisne, parce que plusieurs d'entre ceux-ci avaient été passés sans autorisation. En réponse à cette requête, une ordonnance a déclaré nuls tous ces arrentements et commandé aux gens de loi de rembourser les arrentataires et de les indemniser de leur non-jouissance et prescrit auxdits arrentataires de faire abattre les arbres dans la quinzaine. — Depuis lors, les arrentataires réclament en outre une indemnité pour les plantis et les frais de plantation ; les gens de loi demandent que cela leur soit refusé puisqu'ils profitent des arbres en question.

DD 4. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 30 feuillets, imprimé ; 1 pièce papier.

XVIII^e Siècle. — *Marais.* — *Procès contre le seigneur de Santes.* — Extrait de l'information tenue par les commissaires du roi, en 1505, à Houplin : « Requis sur le 4^e article, dient et affirment que ausdits manans, en contribuant au gave que le roy nostre sire lève en l'eschevinaige de Seclin, leur appartient le paisson pour leurs bestiaux es marais de Seclin et sy appartient aux manans d'Ancoisne le pasturage en ung autre marais en payant chacun an certain droit au seigneur de Santes. » — *Précis pour les rewarts et habitans du hameau d'Ancoisne, paroisse d'Houplin-lez-Seclin, contre Jean-Baptiste-Guillaume Vanzellers, écuyer, seigneur de Santes, et les habitans dudit lieu. De l'imprimerie de L. Danel, sur la Grand'Place, à Lille.* M. Vanzeller a obtenu un arrêt du Conseil d'Etat en date du 13 Décembre 1763, qui lui permet de mettre en valeur, avec les communs de son village, une partie des marais d'Ancoisne dont il s'est dit propriétaire conjointement avec la communauté d'Ancoisne. Celle-ci proteste en se prétendant propriétaire desdits marais et en réclamant une portion dans les marais de friches de Santes ou les revenus de cette portion, pour lui tenir lieu du droit de paisson et d'aisement qu'elle a acquis à prix d'argent. — Rapports et dénombrements du fief de

Santes servis, le 15 novembre 1390, par Philippe de Lannoy, chevalier, seigneur de Santes, de Willerval, de Wahagnies et de Tronchiennes ; — le 2 mai 1594, par Josse Duchastel, écuyer, seigneur de Courchelettes, bailli de Lannoy, procureur de Mgr Florent, comte de Berlaymont, commis par Sa Majesté à l'administration des biens de messire Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, comte de Buren, seigneur de Lannoy, Santes, etc. — Accord du 31 décembre 1342, entre Hugues de Lannoy, chevalier, seigneur de Santes et les manans et habitants d'Ancoisne au sujet de l'aisement de l'herbage des marais de Santes. — Acte du 16 février 1607, par lequel les manans d'Ancoisne, pour gratifier noble homme Loys Du Bois, seigneur de la Longuerie, qui leur a rendu service pour la conservation de leur marais, et pour autres bons services, cèdent à noble homme Florent Du Bois, sieur du Molinel, Beaumanoir (son fils), un droit de plantis dans le marais d'Ancoisne, etc.

DD 5. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1782. — *Triage du Marais.* — Jean-François Thibaut, lieutenant, Denis-Honoré Libert et Louis-Joseph Rogez, échevins, Jean-Baptiste d'Haubersart, Jacques-François Darras et Michel Lepetit, notables d'Houplin et députés de la communauté, établissent un procureur pour les affaires de leur marais, afin de supplier Sa Majesté d'accorder à leur village le triage du marais, sous telle reconnaissance annuelle qu'il sera convenu. Présent Pierre-Joseph Lefebvre, clerc d'Houplin. — Mémoire pour les gens de loi, habitants, corps et communauté d'Houplin, touchant leur demande en remise du triage de leur marais. — Tout compris, ledit marais contient 41 bonniers 13 cents 87 verges, mesure de Lille, estimés 26.767 florins 6 patars. — Après les lettres-patentes du 27 mars 1777, on vit surgir plusieurs prétendants au triage. Le subdélégué avait fait délimiter le tiers seigneurial à prélever seulement s'il y avait lieu ; pendant quelque temps, aucun seigneur ne se présenta et les habitants, mal conseillés, et croyant que nul seigneur n'avait droit au tiers, demandèrent d'être établis receveurs séquestres de ce tiers mis en dépôt. Ce fait éveilla l'attention. Le Chapitre de Saint-Pierre, qui possède à Houplin une importante seigneurie avec toute justice, dont le domaine et les mouvances environnent ledit marais, fut le premier à manifester ses prétentions, en soutenant que ce marais devait être présu-

mé venir originairement de sa concession. Le receveur du domaine fixe de Lille forma ensuite opposition. au nom de Sa Majesté. En troisième lieu, le comte de Pétrieu réclama ce tiers en qualité de seigneur d'Houplin. A leur jugement, les habitants d'Houplin croient que Sa Majesté est seule apte à réclamer ce tiers puisque le marais est démembré de celui de Seclin, terre du domaine. Ils espèrent toutefois que Sa Majesté ne prendra pas ce tiers, ou que, si elle le prend, elle voudra bien l'accenser de nouveau à la communauté d'Houplin, moyennant une redevance annuelle.

DD 6. (Liasse). — 42 pièces, papier.

1781-1787. — *Marais.* — Correspondance échangée au cours du procès de la communauté d'Houplin, au sujet de son marais, entre les gens de loi du village et leurs procureurs, avocats, etc. — 4 mars 1782 : Les gens de loi d'Houplin ont proposé à ceux de Seclin de se joindre à eux pour se pourvoir au Conseil de S. M. et demander d'être continués dans la pleine jouissance de leur marais, ainsi qu'ils ont fait depuis la concession de 1240 ; les gens de loi de Seclin ont refusé d'abord en donnant « quantité de raisons qui font connaître la passion qu'ils ont pour protéger en ceci le comte d'Avelin qui leur a demandé le triage du marais. » — 25 mai 1782 : « Messieurs de Loos ont beaucoup d'embarras à cause du nouveau abbé. » — 13 février 1783 : « Le souverain a cédé en 1259 ou environ aux habitants de Templeuve, d'Ennevelin, Fretin et Péronne, les marais desdits lieux, de même que les marais des onze villes du côté de Bouchain et ceux des six villes du côté de Flines. » — 25 mars 1783 : « La requête de la Communauté d'Houplin sera présentée cette semaine. » — 23 juin 1783 : « M^{me} la douairière du Chastel est bien disposée à nous favoriser. » — 26 mai 1784 : On demande de faire presser l'affaire du marais d'Houplin, « attendu qu'il y a du tumulte pour faire remplir la taille de frais. » — 13 septembre 1784 : « Le long silence au sujet de cette affaire occasionne une espèce de division dans notre communauté. » — 28 septembre 1786 : « Il y a lieu d'espérer que cette affaire sera jugée incessamment ; cependant il y a plusieurs oppositions de la part de différents seigneurs. » — 26 octobre 1786 : « L'affaire est toujours indécise, à cause des oppositions subsistantes de la part de quantité de seigneurs voisins. »

DD 7. (Registre). — In-quarto, 48 feuillets, papier.

1780-1781. — *Marais d'Ancoisne.* — Compte

présenté à M. Lagache, subdélégué de M. de Calonne, intendant de Flandre, en présence d'Antoine-Joseph Maillard et de Mathias Duthilleul, rewarts de la communauté d'Ancoisne, à l'intervention de Pierre-Joseph Bauvin, représentant des habitants d'Ancoisne, par Albert-Aimé-Joseph Scribe, en qualité de receveur des marais d'Ancoisne appartenant à la communauté dudit lieu, pour les années 1780 et 1781. — *Recettes* : 1° Portions de marais données à bail pour 9 ans, par adjudication du 7 octobre 1779 : 33 portions formant 7 bonniers 2 cents 85 verges rapportant par an 872 florins 12 patars 6 deniers ; — arrentements accordés le même jour, pour 99 ans, de 8 portions formant 5 bonniers 11 cents 32 verges, rapportant par an 179 florins 7 patars 6 deniers ; — « La communauté s'est réservé pour rouir une portion d'un bonnier 12 cents. » — pots de vin et dixième denier des adjudications précédentes. — 2° Redevances des 66 portions ménagères occupées par les manants d'Ancoisne à raison de 45 patars par an : 297 florins. — 3° Vente de bois dans le marais, le 9 décembre 1777 : 1533 florins et, y compris 16 patars de frais pour chaque lot, 1613 florins. — Total des recettes : 4544 florins 4 patars. — *Dépenses* : 1° Locations et arrentements non recouvrés, 1408 florins. — 2° Portions ménagères non recouvrées, 101 florins 5 patars. — 3° Frais de la vente de bois, 35 florins 16 patars ; — à M. Duriez, procureur, pour deux tiers des dépenses auxquels les habitants d'Ancoisne ont été condamnés par sentence de la Gouvernance du 8 mars 1777, confirmée par arrêt du Parlement du 8 août suivant, 604 florins 17 patars 3 cinquièmes ; — obligation à ordre créée par les rewarts et employée à payer le rapport du procès au Parlement entre les habitants d'Ancoisne et M. Vanzeller et les habitants de Santes, 980 florins ; — dépenses de bouche au partage du marais, 31 florins 10 patars ; total 1652 florins 3 patars 8 deniers. — 4° Droit de recette d'un et demi pour cent et dépenses pour la reddition des comptes, 89 fl. 2 pat. 6 den. — 5° Honoraires de M. Lagache, du greffier, des rewarts, du bailli d'Ancoisne et frais de voyages pour la reddition des comptes : 73 fl. 6 pat. — Total des dépenses : 3323 florins 17 patars 2 deniers. — Excédent de recettes 1220 florins 6 patars 10 deniers : « Ainsi pour la balance de ce compte premier rendu depuis le défrichement ordonné par lettres patentes du 27 mars 1777. »

DD 8. (Registre) — In-quarto, 88 feuillets, papier.

1782-1786. — *Marais d'Ancoisne.* — Compte deuxième présenté à M. Lagache, subdélégué, par Albert-Aimé-Joseph Scribe. — Préliminaires: Requête des rewaris et habitants d'Ancoisne à M. de Calonne pour obtenir l'autorisation de lever en rente héritière 12.219 florins destinés à acquitter les dettes de la communauté, 14 mai 1780. — Autorisation pour 5.000 florins, 1^{er} juin 1780. — Autre requête demandant l'autorisation de lever, dans le même but, 9.000 florins en rentes viagères. Convocation des habitants pour délibérer sur cet emprunt. Etat des dettes de la communauté d'habitants d'Ancoisne : honoraires d'avocats et de procureurs : 3.710 florins 5 patars 3 deniers ; indemnités aux arrentataires du marais pour l'abattage des arbres prescrit, en 1777, par l'Intendant, pour le défrichement dudit marais, 5.000 florins. Total 8.710 florins 5 patars 3 deniers. Autorisation de l'Intendant, 7 novembre 1782. — Levée de 7 rentes viagères sur différents particuliers. Capital 14.000 florins ; rentes 1.111 florins 10 patars. Accord intervenu, pardevant M. de Calonne, entre M. Vanzeller, seigneur de Santes, et les rewaris et habitants d'Ancoisne, au sujet du marais d'Ancoisne - Santes en litige, contenant 42 bonniers : la communauté d'Ancoisne aura en toute propriété 40 cents de terre, appelés le Riez Châtelet ; le droit de plantis sur le chemin dudit riez à la planche de Santes appartiendra au seigneur de cedit village, mais les arbres actuels seront vendus au profit d'Ancoisne et l'entretien du chemin se fera à frais communs. 21 décembre 1781. — Compte des années 1782 à 1786 : *Recettes* : 1^o Fermages et arrentements : 5209 florins 7 patars 6 deniers. — 2^o Cens des portions ménagères : 742 florins 10 patars. — 3^o Produit des parties du marais échues à la communauté par transaction avec M. Vanzeller et adjugées pour 6 ans, le 30 septembre 1782 : 1.382 florins. — 4^o Pots-de-vin et 10^{me} denier : 130 florins. — 5^o Recouvrements de rendages et de cens de portions ménagères en retard de paiement et portées en dépenses au compte précédent : 1.048 florins 13 patars. — 6^o Levée des rentes viagères : 14.000 florins. — 7^o Reliquat du compte précédent : 1.220 florins 6 patars 10 deniers. — Total des recettes : 23.732 florins 17 patars 10 deniers. — *Dépenses* : Secours aux pauvres de la communauté, remis au pauvriseur Ferdinand-Joseph de Croix : 75 florins 9 deniers. — Vacations et dépenses des gens de loi pour la communauté :

230 florins 18 patars. — Mesurage du marais et frais de réparations au pavé du hameau : 482 florins 10 patars. — Frais de procédures, impressions de mémoires, honoraires d'avocats, indemnités, etc., au sujet du marais : 13.123 florins 7 patars 1 denier. — Cours des rentes viagères : 5575 florins 4 patars 6 deniers. -- Reprise pour modérations aux occupants, non valeurs par insolvance ou décharge, etc. : 1899 florins 17 patars. — Droits de recette du comptable, formation des comptes : 454 florins 13 patars 6 deniers. — Honoraires des auditeurs et frais de voyages : 185 florins 10 patars. — Total des dépenses : 21.796 florins 2 patars 1 denier. — Excédent de recettes : 1936 florins 15 patars 9 deniers.

DD 9. (Registre). — In-quarto, 74 feuillets, papier.

1787-1789. — *Marais d'Ancoisne.* — Compte troisième d'Albert-Aimé-Joseph Scribe. — *Recettes* : Location du marais et arrentements. (D'après le nouveau bail du 1^{er} octobre 1788, les 33 portions de marais ne produisent plus annuellement que 537 florins 11 patars 3 deniers). — Portions ménagères. — Recouvrement des sommes portées en reprise aux comptes précédents, etc. — Total des recettes : 5484 fl. 13 p. 5 d. — *Dépenses* : Cours des rentes viagères. — Sommes irrécouvrées. — Droits du comptable et des auditeurs ; frais d'exécutions ; etc. — Total des dépenses : 6842 fl. 18 p. 10 d. — Déficit : 1358 florins 5 patars 5 deniers.

SÉRIE EE. — **Affaires militaires**

(Vacat)

SÉRIE FF. — **Justice ; procédure ; police**

(Vacat)

SÉRIE GG. — **Culte ; Instruction ; Assistance publique**

GG 1. (Registre). — In-quarto, long et étroit, 124 feuillets, papier.

1679-1737. — *Baptêmes* « Les noms des enfants baptisés en l'église paroissiale d'Houplin-lez-Seclin par moy maistre Nicaise Hennuyer, prestre et pasteur dudit lieu, depuis le mois de juin 1679. » — Dans ce registre se trouvent, au

bas des pages, de nombreuses pensées ou dévises pieuses telles que : *Soli Deo honor et gloria ; Noli fieri judex nisi virtute valeas irrumperere iniquitates ; Sancta Maria, succurre miseris ; Gratia ejus in me vacua non fuit ; Sancte Quintine, ora pro nobis ; Un homme sans oraison est un animal sans raison ;* etc., etc. On y lit aussi un grand nombre de notes relatives aux événements contemporains : nous reproduisons, à leur date, les principales. — Le 25 mars 1680, est marraine Gertrude-Jacqueline de Varennes, fille de Monsieur d'Houplin. — 17 août 1681, parrain Monsieur Jean-Baptiste Haubert, seigneur de Noyelles ; marraine Gertrude Jacqueline de Varennes, fille à Monsieur d'Houplin. — 12 mars 1682, parrain Nicaise Hennuyer, pasteur dudit lieu ; marraine M^{lle} Louise de Varennes, sœur à M. d'Houplin. — Le troisieme d'octobre 1682, sur les deux heures après midy est né et le cinquiesme du même mois et année fut baptisé en nostre église paroissiale d'Houplin, François-Dominique de Varennes, fils légitime de Michel-François de Varennes, seigneur d'Houplin, etc., et de Madame Philippe-Françoise de Gand ; parrain M. Dominique-Joseph de Varennes, frère audit seigneur d'Houplin ; marraine Marie-Anne de Lannoy, dame d'Hem. — 1684, fort grand hiver. — juillet 1684, grandissime sécheresse ; deux mois sans pluies. — 5 décembre 1684, marraine Anne-Françoise Michelle de Varennes, fille de M. d'Houplin. — 19 septembre 1686, marraine Philippe-Françoise de Gand, dame d'Houplin. — 2 novembre 1688, parrain M. Ferdinand-Hippolyte de la Cornuse ; marraine M^{lle} Marie-Gertrude-Jacqueline de Varennes, fille de M. d'Houplin. — Le 18 de septembre 1692, il fit un tremblement de terre sur les deux heures du midy ; on croioit que toutes les maisons tomberoient et ceux qui estoient sur les sièges estoient élevés. — 8 février 1695, parrain M. François-Dominique de Varennes, fils à M. d'Houplin. — Après un acte du 27 mars 1697 : Grande nouvelle de la paix : *Deus det nobis suam pacem et vitam æternam. Amen !* — 11 juin 1697, M^{me} Anne-Françoise-Michelle de Varennes, comtesse de Blangerval, s'accoucha avant son terme, au château de Beaumanoir, d'un fils lequel fut baptisé par la sage-femme et enterré dans le chœur de l'église d'Houplin. — Après un acte du 8 septembre 1697 : Les nouvelles sont très bonnes ; il est cession d'armes publiée le 3 octobre de cette année. — 13 décembre 1697 : On publie demain la paix. — Le 31 décembre 1698 : Toute la terre gémit pour la cherté des

blés. — 23 février 1699 : Il ne fait pas bon d'aller de nuit ; on ne fait parler que de voleurs et on fait de gros vols. — Après un acte du 17 août 1699 : Dieu soit béni ! on a fait une fort bonne dépouille : le grain est diminué de 40 patars. — 27 octobre 1699, marraine M^{lle} Marie-Gertrude-Jacqueline de Varennes, fille à M. d'Houplin. — 26 novembre 1699 : Le blé qui valloit l'an passé 17 livres, ne vaille plus ceste année que 10 livres. — Après un acte du 23 septembre 1700 : Qu'il est triste de voir ce que l'on voit aujourd'hui ! de voir avaler le péché comme l'eau. — 28 décembre 1700 : Dieu soit béni ! La France et l'Espagne sont bons amis. — Avril 1701 : L'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande se joignent contre la France et l'Espagne. — Juin 1701 : Que le Bon Dieu donne force au roy pour réduire la Hollande ! — 25 octobre 1703 : Vive le roy et la maison royale ! — Le 8 juillet 1704, j'ai posé la première pierre du pavement de notre église ; la seconde, le clerc appelé Vincent Delcroix et la troisième, le marguillier, appelé Antoine Boulenger. — Le 13 août 1704, la France a fait une grosse perte en Allemagne. — Le 19^e d'aoust 1706, M. le comte de Pétrieux, avec Madame sa femme, firent leur entrée comme seigneurs de cette paroisse à petit bruit parce qu'il estoit grande guerre. Menin étoit siégé le 8 et se rendit le 22 du même mois. — Le 25 décembre 1706, est né à 12 heures de nuit et le 27 du même mois et an fut baptisé en notre église d'Houplin, Albéric-François-Noë du Chastel, fils légitime de noble et illustre seigneur Albéric-Adrien-François-Joseph, comte de Pétrieu, seigneur d'Houplin, etc., et de M^{me} Marie-Ernestine de Houchin, comtesse de Pétrieux, etc. Parrain Gilbert-François-Joseph de Gand, marquis d'Hem ; marraine Isabelle-Claire-Eugène-Antoinette de Houchin, sœur à ladite comtesse de Pétrieux. — Septembre 1707 : Dieu soit béni ! la reine d'Espagne est accouchée d'un prince des Asturies. — Le 25 juillet 1708 est née et le 28 du même mois fut baptisée Marie-Françoise-Louise-Gertrude du Chastel, fille légitime de noble et illustre seigneur Albéric-Adrien-François-Joseph, comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin, Ancoisne, etc., et de dame Marie-Ernestine de Houchin. Parrain Loys-François-Joseph de Houchin, marquis de Longastre ; marraine Marie-Jacqueline-Gertrude de Varennes, dame d'Anwin. (Morte). — Septembre 1708 : Nous sommes dans une guerre la plus cruelle du monde ; on pille tout ! — Décembre 1708 : Malheur des malheurs ! on fait la presche dans la ville de Lille. — Février 1709 : La pauvre Châtel-

lenie de Lille est dans une misère sans pareille ; le blé vaillé 38 livres ; il n'y a pas d'apparence de moissonner ; la moisson prochaine toute est englée ; une partie de ma paroisse est allée mendier au pays d'Arthois. — Noté ici que nostre église d'Houplin a été pillée, le 20 août 1709, par les troupes des alliés d'une manière terrible. Le calix enlevé, l'encensoir, le bassin à l'eau bénite, les livres à chanter, les ornemens, le tabernacle fonssé ; le bon Dieu par bonheur n'y estoit point. Il estoit bien triste de se voir dans un tel désordre par des gens à qui nous appartenions par la prise de Lille en l'an 1708. — Le 20 octobre 1711 est né et le 26 du même mois fut baptisé en l'église d'Houplin, Albéricque-Albert-François-Eugène-Joseph, fils légitime de M. Albéricque-Adrien-François-Joseph, comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin, Ancoisne, etc., et de M^{me} Marie-Ernestine de Houchin, comtesse de Pétrieux. Parrain M. Albert-François de Gand, comte de Gand ; marrainè M^{lle} Isabelle-Claire-Eugène de Houchin, au nom de M^{me} Marie-Joseph-Thérèse-Guislaine de Thiennes, marquisé de Longastre. — Février 1712 : On parle de la paix avec la France et tous les alliés. — Noté ici que le 8 d'août 1712, toute l'armée des alliés vint ici camper sur la Châtellenie de Lille, savoir depuis le Pont-à-Bouvines jusqu'ici, à dessein de dessiéger Douay pour lors assiégé par les Français, mais lesdits alliés n'osèrent et les Français prirent Douai le 8 septembre de la même année. Moy pasteur j'ay esté logé du général de l'infanterie Hessoise-Cassel, homme luthérien, et aussi tous ses domestiques : on faisoit la prêche auprès de l'église et tel logement dura quatre semaines ; plusieurs arbres furent abattus, mais l'église fut conservée et l'on n'y fit aucune insolence ni irrévérence. — Après un acte du 28 mai 1713 : Enfin il est paix ! — Le 20 septembre 1713, est née et le 21 fut baptisée Marie-Ernestine-Anne du Chastel, fille légitime de M. Albéric-Adrien-François-Joseph, comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin, Ancoisne, etc., et de dame Marie-Ernestine de Houchin. Parrain M. Jean-Philippe-François de Hennin, baron de Vernieule ; marraine M^{lle} Anne-Robertine de Lannoy, sœur à feu M^{me} d'Hem et d'Esplechin. — Le 15 de novembre 1714, à deux heures du matin, est né et le 18 fut baptisé Maximilien-Joseph-Jérôme du Chastel, fils légitime des mêmes. Parrain M. Michel-Maximilien de Gand, marquis d'Hem, etc. ; marraine M^{lle} Marie-Antoinette-Joseph de Robles, sœur à M. le comte d'Annappes. — Janvier 1716 : La constitution Unigenitus fait partout grand

bruit. — Le 13 janvier 1716 est né à 3 heures après-midi et le 15 fut baptisé Albéricque-François-Joseph du Chastel, fils légitime de M. Albéricque-Adrien-François-Joseph, comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin, et de dame Marie-Ernestine de Houchin. Parrain Henri-Philippe-Joseph de Gand, frère à M. le marquis d'Hem; marraine M^{lle} Marie-Angélique-Scolastique Tenremonde, fille à M. de Méri-gnies. — Mars 1716 : On ne tient point en France le pape infallible, mais réformable par l'église universelle. — Le 8 mars 1717, à six heures du matin, est née et le 10 fut baptisée Winandine-Marie-Anne-Joseph du Chastel, fille légitime de noble seigneur Albéric-Adrien-François-Joseph, comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin et de noble dame Marie-Ernestine de Houchin. Parrain et baptisant M. Winand-Frédéric de Mellin, baron de Fleron, prévôt de l'église collégiale de Saint-Piat, à Seclin; marraine M^{lle} Marie-Anne-Joseph du Chastel. — Après un acte du 25 septembre 1717: Les Impériaux viennent de battre les Turcs à plate couture près de Belgrade. *Deo laus!* — Le 16 mai 1718, est né un enfant légitime à M. et M^{me} la comtesse de Pétrieux et le 17 fut ondoyé par moi, pasteur, avec permission des vicaires généraux, dedans la chapelle castrale de Beaumanoir. Ledit enfant fut amené en notre église d'Houplin, pour y accomplir les cérémonies, le 9 juin de la même année; a eu nom Philippe-Alexandre-Albéric du Chastel. Parrain M. Philippe-Alexandre de Ghistelles, marquis de Saint-Floris; marraine M^{me} Marie-Philippe-Albéricque du Chastel, dame de Verquin. — L'an 1719, on a vendu tant sur le cimetière que sur le jardin du clerc, une quantité d'arbres ormeaux appartenant à l'église et furent vendus par l'égliseur, pour lors Philippe Dubron. — Le 22 octobre 1720, moi, pasteur d'Houplin et doyen de chrétienté du district de Seclin, j'ai béni la plus petite cloche de notre église, refondue aux dépens de la communauté. M. le comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin, et M^{me} son épouse furent parrain et marraine et ladite cloche fut nommée Marie-Ernestine-Joseph. Chaque ménage a payé 30 patars. — Le 16 novembre 1720, est né un enfant à M. et M^{me} de Pétrieux, son épouse, et fut baptisé en notre église d'Houplin, le 19 du même mois. A eu nom Isabelle-Eugène-Charlotte du Chastel. Parrain M. Charles-François, comte de Ghistelles, seigneur de Ferny; marraine M^{lle} Isabelle-Claire-Eugène de Houchin, fille à M. le marquis de Longastre. — A dater de juillet 1735, Jean-Baptiste Dutilleul, curé, appose sa signature au bas

de chaque page. — A la fin du registre : L'an 1723, dans le mois d'août, il a commencé une maladie nommée la suette du côté de Bapaume, pays d'Arthois ; que ladite maladie est venue dans notre Châtellenie en moins de huit jours, faisant un tel ravage que les hommes les plus robustes ne duroient que 4 ou 5 heures : le climat était tellement infecté que tous les oiseaux étaient sortis des endroits que ladite maladie régnoit ; les vieillards et les enfants n'étoient point attaqués du mal. Messieurs les baillis des États ont envoyé quatre médecins de Lille pour prendre connaissance de ladite maladie là où qu'ils ont fort bien réussi pour les saignées. Ladite maladie ne duroit au plus huit jours dans un endroit. Sur un jour il en est bien tombé malades quarante personnes dans notre paroisse. — Aux derniers feuillets du registre se trouve une table des noms de familles, par lettres et par années.

GG 2. (Registre). — In-octavo, long et étroit ; 64 feuillets, papier.

1679-1737. — *Mariages.* — Le 10 août 1695, en la ville de La Bassée, dedans l'église des Sœurs grises, épousèrent noble et illustre seigneur François-Gilbert-Joseph Du Chastel, comte de Blangervalle, etc., et noble et illustre demoiselle Anne-Françoise-Michelle de Varennes, ès-présence de noble et illustre seigneur Michel-Maximilien de Gand, baron de Sailly, et de M. Lamoral de Lericque, escuier et seigneur de Steuvelles, témoins à ce requis et appelés. — 23 octobre 1701, épousèrent M. Fery-Joseph de Bernemicourt, Salus, seigneur d'Anwin et M^{lle} Marie-Gertrude-Jacqueline de Varennes, ès-présence de M. le marquis d'Hem et de M. le baron de Rongy et plusieurs autres, en l'église cathédrale de Tournay.

GG 3. (Registre). — In-octavo, long et étroit, 64 feuilles, papier.

1679-1737. — *Sépultures.* — 2 juin 1681, François Hennebel est inhumé dans l'église, devant l'autel S. Nicolas. — 13 mars 1682, Catherine Desmazières est inhumée au même lieu. — 4 octobre 1682, *Catharina Hennin, quæ inserviebat dominæ d'Houplin, ætatis suæ 80, omnibus sacramentis rite præmunita, sepulta est ante altare D. Virginis.* — 12 décembre 1683, *in Christo quievit Insulis nobilis dominus Dominicus Josephus de Varennes, ætatis suæ 32 an., mens. 10, una die minus, sacramentis poenitentiæ et extremæ unctionis præmunitus, non autem viatico propter apoplexiam in quam incidit et die 13 ejusdem anni et mensis trans-*

latus est in nostram ecclesiam de Houplin, in cujus choro sepultus est. — 6 juin 1684, defunctus est Petrus Lagache, ætatis suæ 84, et sepultus est in ecclesia prope sedem concionalem. — 12 mai 1685, defuncta est Maria Delvalez uxor balivi, ætatis suæ 68 circiter, et sepulta est in ecclesia, in medio magnæ navis. — Le 6 de mai 1686, nous avons fait un service pour Pasquier..., marchand de grains en la ville de Lille, lequel donna aux pauvres de cette paroisse 22 livres parisis avec lesquelles nous achetâmes 7 rasières de blé; le blé ne valait que 32 patars la rasière. — 23 juillet 1686, obiit Christiana Brame, villica de la Pouillerie, ætatis suæ 45, et sepulta est in ecclesia, a parte mulierum, prope balustrium. — 10 mars 1692, in castro de Beaumanoir, defunctus est dominus Ferdinandus-Hippolytus de la Cornuse, nubilus, ætatis suæ 40 circiter; sepultus est in choro ecclesiæ nostræ de Houplin. — 12 décembre 1692, defuncta est in castro de Beaumanoir domina du Metz, nomine Catharina Faucon et sepulta est in choro. — 23 avril 1696, defunctus est nobilis dominus Franciscus-Dominicus de Varennes, 13 ann. 6 mens. natus, filius unicus domini d'Houplin. — 14 août 1699, obiit nobilis et illustris domina de Beaumanoir, nomine Bona de Roisin, 87 ann. nata. — 5 octobre 1701, obiit nobilis dominus d'Houplin, nomine Michael-Franciscus de Varennes; obiit Insulis et hic sepultus. — 24 avril 1703, obiit Philippus Letienne et sepultus est in templo. Clericus erat hujus parochiæ. — 21 novembre 1703, obiit Insulis nobilis et illustris domina d'Houplin, nomine Philippa-Francisca de Gand, et in choro nostræ ecclesiæ sepulta. — 22 mai 1721, obiit nobilis et illustris sponsa comitis de Petrieux, nomine Maria-Ernestina de Houchin et sepulta est in choro ecclesiæ parochialis loci d'Houplin apud Siclinium, cujus exequiæ solemnes factæ sunt 21 julii 1721. — 21 avril 1722, obiit R. D. Nicasius Hennuyer, pastor hujus loci de Houplin juxta Seclinum et decanus christianitatis districtus Secliniensis; sepultus est in choro juxta cantuarium. — 30 mars 1734, defuncta est Margarita-Joseph Rogeau, uxor Joannis-Francisci Balanguier, a quatuor mensibus gravida; filius ejus, incisione cæsarea a me pastore facta, baptizatus est certissime vivens post obitum matris et incisionem ejus.

GG 4. (Registre). — In-quarto, 69 feuillets, papier.

1737-1746. — *Baptêmes, mariages et sépultures.*
-- Jean-Baptiste Duthilleul, curé d'Houplin. — 16 janvier 1738, inhumation par M. Dubois, prêtre et vicaire de Wattignies. — En 1740, 15 baptêmes, 5 mariages, 25 décès. — A la fin du registre : table des baptêmes, des mariages et des sépultures.

GG 5. (Registre). — In-quarto, 58 feuillets, papier.

1747-1753. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — « *Vidi in visitatione facta 7^a Augusti 1747. De Recq, christianitatis Sicliniensis decanus.* » — « Je soussigné Bonaventure-Joseph Bonvarlet, garçon de boutique de charron, déclare avoir demandé de la part de ma sœur Anne-Aldegonde Bonvarlet, à cause de la difficulté des chemins, la permission, le 30 novembre 1747, de passer avec le cadavre de Jean-Baptiste Thaon, son feu mary, charron sur la place d'Houplin, à Chrétien Lestienne, son voisin, sur son héritage, aussi à M^e Jean-Baptiste Duthilleul, curé d'Houplin, de passer sur les héritages de la cure, d'en avoir fait de même à Jacques Desmaziers, à Sion Bauvin et à Dominique-François Plancque. » — « *Vidi hac 11^a septembris 1748. De Recq, X^{is} decanus.* » — Le 8 octobre 1749, messire Albéric-Adrien François-Joseph Du Chastel, comte de Pétrieu, seigneur d'Houplin et autres lieux, fils des feus messire Philippe-Jérôme, comte de Blangerval, et dame Marie-Anne de Gand, sœur de monsieur le marquis d'Hem, époux de dame Marie-Charlotte Monet, vicomtesse de la Salle, décédé le 7, âgé de 63 ans, a été inhumé dans le chœur de cette église, présents M. Martiny prêtre, chapelain castral dudit feu sieur comte et Vincent de le Croix, clerc. — En 1750, 23 baptêmes, 4 mariages et 31 sépultures.

GG 6 à 10. (5 Registres). — In-quarto, 8 feuillets chacun, papier.

1754-1758. — *Baptêmes, mariages et sépultures.*
— 29 décembre 1754, baptême par F. Robert de Saint-Eli, religieux carme. — Du 1^{er} au 17 janvier 1755, actes signés F. Jules Prévost, récollet. — Le 20 janvier 1755, est décédé, administré des sacrements, M. Jean-Baptiste Duthilleul, pasteur de cette paroisse pendant 32 ans, âgé de 69 ans : son corps est inhumé dans le chœur de cette église, présents M. Pierre-François Chatillon, chanoine de Seclin et M. Joseph-Louis Petit, chapelain de la même collégiale. De Recq, doyen de chrétienté, — 11 février 1755,

B. A. Caulier, desserviteur. — 27 octobre 1755, Vincent Delecroix, clerc. — 4 mai 1756, dernier acte de B. A. Caulier, desserviteur. — 14 mai 1756, premier acte de Simon-Joseph-Hubert-Albert-Joachim Bernard, curé. — « *Vidi in visitatione facta hac 22 septembris 1756. P. A. Duriez, parochus in Camphin, decanus X^{is} Sicliniensis.* »

GG 11 à 14. (4 Registres). — In-quarto, 8 feuillets chacun, papier.

1759-1762. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — *Vidi in visitatione hac 15 septembris 1759. P. A. Duriez, pastor in Camphin, decanus X^{is} dist. Sicliniensis.* — En 1760 : 26 baptêmes, 5 mariages, 14 sépultures. — *Vidi hac 17 augusti 1762. Duriez, decanus X^{is} distr. Siclin.* — A la fin du registre de 1762 se trouve une liste de 98 enfants confirmés par Mgr l'évêque de Tournai, au mois d'octobre 1762.

GG 15. (Registre). — In-quarto, 8 feuillets, papier.

1763. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — Le 16 mai 1763, en l'église Saint-Pierre de Lille, sur les 7 heures du soir, après publications et dispenses, fut célébré le mariage de messire Albéric-Albert-François-Eugène-Joseph Du Chastel, comte de Pétrieu, seigneur d'Houplin-Beaumanoir, ancien lieutenant-colonel au service de S. A. l'Electeur de Cologne, âgé de 51 ans, demeurant au château de Beaumanoir, paroisse d'Houplin, fils de feu messire Albéric-Adrien-François-Joseph, comte de Pétrieux, etc., et de défunte madame Marie-Ernestine de Houchin, comtesse de Pétrieux, d'une part ; et mademoiselle Marie-Albertine de Lannoy, âgée de 25 ans, domiciliée en la paroisse de la Chaplette, ville et diocèse d'Arras, fille de feu messire Pierre-Maximilien, né comte de Lannoy et d'encore vivante dame Marie-Françoise d'Angeville, d'autre part. Témoins : François-Ferdinand, comte de Lannoy et du Saint-Empire, seigneur de Wasne et de la comté d'Annappes, colonel aux grenadiers de France, frère de la contractante ; Charles-François, comte de Lannoy et du Saint-Empire, seigneur de la terre et comté de Wattignies, ancien capitaine au régiment du roi, cousin germain de la contractante ; Herménégilde-Florent-Louis de Croix d'Heuchin, prêtre, chanoine de Saint Pierre de Lille, cousin du contractant ; Philippe-Ernest, comte de Sainte-Aldegonde, lieutenant-colonel de Sa Majesté très chrétienne, cousin aux contractants. — *Vidi hac 9 augusti 1763. Duriez, decanus X^{is} districtus Sicliniensis.*

GG 16 à 20. (5 Registres). — In-quarto, 8 feuillets chacun, papier.

1764-1768. — *Baptêmes, mariages et sépultures.*
— *Vidi hac 13 septembris 1765. Duriez, decanus X^{is} distr. Sicliniensis.* — Le 22 septembre 1768, est décédé maître Henry-François-Joseph Martiny, prêtre et aumônier de M. Du Chastel, comte de Pétrieu, âgé de 68 ans et le 24 dudit inhumé dans cette église, présents le comte du Chastel et Pierre-Joseph Lefebvre, clerc de cette paroisse.

GG 21 à 25. (5 Registres). — In-quarto, 8 feuillets chacun, papier.

1769-1773. — *Baptêmes, mariages et sépultures.*
— *Vidi hac 14 julii 1769. P. A. Duriez, decanus X^{is} districtus Siclinensis.* — En 1770, 23 baptêmes, 3 mariages, 35 sépultures.

GG 26 à 30. (5 Registres). — In-quarto, 8 feuillets chacun, papier.

1774-1778. — *Baptêmes, mariages et sépultures.*
— *Vidi hac 14 junii 1774. P. A. Ferret, pastor Sicliniensis X^{is} decanus.* — Le 4 juillet 1776, très noble et très illustre seigneur Albéricque-Albert-François-Eugène-Joseph Du Chastel, comte de Pétrieu, seigneur d'Houplin et autres lieux, époux de très noble et très illustre dame Anne De Pont de Rennepont, décédé le 3, âgé de 64 ans, a été inhumé dans le chœur de cette église ; présent Pierre-Joseph Lefebvre, clerc. — *Vidi hac 28 aprilis 1777. Ferret, pastor Sicliniensis X^{is} decanus.* — Liste des 100 garçons et des 81 filles qui ont reçu la confirmation le 21 juillet 1777.

GG 31 à 35. (5 Registres). — In-quarto, 8 feuillets chacun, papier.

1779-1783. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — Le 14 septembre 1779, mariage par C. F. Motte, vicaire de Gondecourt. — 24 octobre 1779, baptême par L. J. Desobry, prêtre. — 20 avril 1780, F. Guislain Caron, carme, qui signe aussi plusieurs autres actes. — 30 juin 1780, P. J. Butin, prêtre assistant. — En 1780, 13 baptêmes, 7 mariages, 35 sépultures. — Le 12 janvier 1781, le sieur Simon-Joseph-Hubert-Albert-Joachim Bernard, curé de cette paroisse, décédé le 11, à 5 heures du matin, d'une fluxion de poitrine survenue à une hydropisie depuis longtemps commencée, âgé de 69 ans, a été inhumé vers 3 heures après-midi au cimetière de cette église, après les formalités de justice faites et permission obtenue des bailli et échevins de cette communauté, en présence de Constantin-Joseph

Bernard, frère du défunt et de M^e Jean-Baptiste-Joseph Denise, prêtre. H. Parent, curé de Wattignies. — 16 janvier 1781, P. J. Butin, desserviteur. — 28 février 1781, Pierre-Dé-iré Philippo, prêtre desserviteur.

GG 36 à 41. (6 Registres). -- In-quarto, 8 feuillets chacun, papier.

1784-1789. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — *Vidi 28 septembris 1784. Ferret, pastor in Camphin, dist. Siclin. decanus.* — Le 17 décembre 1784, dame Anne De Pons de Rennepont, veuve de Messire Albéricque-François Eugène-Joseph Du Chastel, comte de Pétrieu, seigneur d'Houplin et autres lieux, décédée hier à Lille, paroisse de La Madeleine, âgée de 39 ans, a été inhumée dans le cimetière de cette église, présents M. Norbert-François-Joseph Aurys, curé d'Annappes et M. Philippe-François-Joseph Saladin, curé de la Madeleine. — Le 24 décembre 1786, baptême de Marie-Antoinette Liénart, fille d'Hyacinthe-Joseph, fermier et échevin et de Françoise-Joseph Lhermitte; marraine Marie-Antoinette Sentmanat Icartena, fille de don Jean-Emmanuel de Sentmanat idioms, marquis de Casteldosrius, grand d'Espagne de 1^{re} classe, maréchal des camps et armées de Sa Majesté Catholique et de dona Marie-Anne Cartena, ioms, née marquise d'Ecartena, épouse de très noble et illustre seigneur Philippe-Alexandre-Albéric du Chastel, comte de Pétrieux, marquis d'Etroleghem et ci-devant capitaine aux gardes-wallonnes. — En 1789, 19 baptêmes, 7 mariages, 16 sépultures.

GG 42. (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1544. — *Fondation De le Croix.* — M^e Hellin de le Croix, chanoine de S.-Pierre de Lille, fils de feu Henry, donne au Caritable de l'église d'Houplin, six lettres de rentes portant ensemble 40 l. 12 s. 4 d., aux charges suivantes : 1^o faire célébrer le 1^{er} lundi de l'Avent un obit à 9 psaumes, 9 leçons, commendases et messe chantée solennellement à diacre et sous-diacre pour les âmes dudit Hellin, de ses père et mère, parents et amis, à la rétribution de 6 p. au curé, 3 au diacre et au sous-diacre, qui devront dire une messe à la même intention, 3 au clerc, y compris son sonnage, 5 aux deux ministres de la Carité et 6 à l'église pour le luminaire; 2^o faire célébrer le 1^{er} vendredi de chaque mois une messe solennelle en l'honneur des cinq plaies de N.-S. à la rétribution de 3 p. au curé, 1 p. au clerc pour la chanter et la sonner le jour précédent, à

l'heure du soleil couchant, pendant un quart d'heure ; 3^e le surplus de la rente montant à 16 fl. 6 p. 8 d. servira à revêtir 13 pauvres orphelins ou autres anciennes personnes dudit Houplin selon leur qualité et indigence ; lesdits curé et ministres choisiront lesdits 13 pauvres le jour de tous les Saints et leur distribueront ladite somme en accoutrements pour leur corps, paletots, bayes, corsages, cauches ou souliers ; s'il reste un excédent, il sera distribué durant l'année aux pauvres malades. Et veut le fondateur que les accoutrements soient faits, taillés et cousus 15 jours incontinent en suivant le jour de tous les Saints afin d'être distribués le jour de l'obit, auquel lesdits 13 pauvres seront tenus d'assister et aller à l'offrande avec une chandelle d'un denier que lesdits ministres seront tenus leur bailler. Ce fut fait le 23^e jour d'aoust l'an XV^e XLIII, en la présence de M^e Loys de le Croix, chanoine de S.-Piat de Seclin, frère dudit Hellin et de Sire Pierre Dupont, prêtre et chapelain de S.-Pierre de Lille. — Acceptation de la donation par Loys Boullenghier et Pierre Agaiche, ministres et receveurs de la Table des pauvres d'Houplin. 17-30 septembre 1544.

GG 43. (Liasse), — 2 pièces, parchemin.

1698-1704. — *Rente.* — Piat Marcquant, fils de feu Nicolas, laboureur, demeurant à Seclin, vend à la carité des pauvres d'Houplin, 20 florins carolus de rente héritière annuelle, au rachat de 500 florins carolus. 21 avril 1698. — Pierre, Joseph, Martin et Agnès-Florence Marcquant, héritiers de feu Piat et de Jeanne Legrou, reconnaissent être obligés à cette rente envers les pauvres d'Houplin. 5 mars 1704.

GG 44. (Liasse). — 1 cahier in-folio, 9 feuillets, papier.

1680-1681. — *Comptes.* — Compte présenté à noble homme messire Michel-François de Varennes, chevalier, seigneur d'Houplin, Bois-Grenier, Beaumanoir, Ancoisne, à Monsieur Maître Nicaise Hénnuier, pasteur propriétaire et à Thomas Desmaziers, bailli de la terre et seigneurie dudit Houplin, par Philippe Delécourt et Jean du Bron, ministres de la carité des pauvres, pour une année échue à la St-André 1681. — *Recettes :* Rentes et sous-rentes : de 5 sous sur 5 quartrons de terre à Ancoisne appartenant à la chapelle de St.-Piat, en la collégiale de St-Pierre de Lille ; — de 6 sous sur un lieu manoir à Houplin ; — de 3 havots de froment, mesure de Seclin, sur 3 cents de bosquel à Gon-

decourt. — Rentes héritières: de 100 livres par an, au rachat de 1200 florins donnés et légatés à la charité par feu Madame de Beaumanoir, à la charge d'un obit annuel à 9 psaumes, 9 leçons, commendasses et messe et recommander l'âme de ladite défunte par chacun jour de dimanche et a été ordonné au pasteur 6 livres, au clerc 50 sous, à charge de distribuer par chacun an à 10 pauvres 30 aunes de drap; — de 3 livres 2 sous 6 deniers donnés par feu Sainte Lancel à la charge d'un obit annuel à 3 psaumes et 3 leçons lequel se doit dire environ le N.-D. Chandeleuse; — de 12 livres 10 sous, au rachat de 200 livres; — de 12 livres 10 sous, donnée par Thomas Brasme à charge d'un obit à 3 psaumes, 3 leçons et commendasses à perpétuité; — de 5 livres 10 sous; — de 11 livres; — de 56 florins 10 patars pris en 62 florins 10 patars y obligés feu M. du Boisgrenier et dame Marie Du Bois, sa compagne, à la charge de distribuer aux pauvres 36 aunes de drap et célébrer à perpétuité un obit à 9 psaumes, 9 leçons, commendasses et messe; — parfait de cette rente donné et légaté à la carité par feu Bonne de Ste-Aldegonde, dame de Beaumanoir; — de Madame de Beaumanoir en suite du testament de Madame de Beaumanoir, sa tante, pour 15 florins par an jusqu'à ce qu'elle ait fourni aux pauvres le capital pour être mis en cours de rente; — rente de 16 l. 13 s. 6 d. — Rentes de la fondation de maître Hellin de Croix (Voir GG 42). — Redevances en blé: 20 rasières 2 havots 1 quarel et demi; en avoine: même quantité. — Revente des grains. — *Dépenses*: acquit des fondations: dix obits annuels, 6 livres au curé, 3 livres au clerc pour le chant et 12 sous pour avoir sonné au soir et au matin; — 4 obits pour Sainte Lancel, Huon de Carin et Bauduin d'Acheville, au curé 3 livres, au clerc, 30 sous; — obit de Thomas Brame, au curé 30 s., au clerc 15 sous et pour sonner, 5 s.; — obit d'Antoinette Delecroix à 3 psaumes, 3 leçons, commendasses et messe, 20 s. au curé, 10 s. au clerc; — obit anniversaire pour M. de Beaumanoir, au curé 4 l., au clerc 2 l.; — obit de M^{me} de Beaumanoir, au curé 6 l., au clerc 50 s. — Rentes seigneuriales dues à l'Échevinage de Seclin et à St-Amé de Douai pour plusieurs terres, 26 l. 7 s. 6 d. — Distributions de blé aux pauvres. — Secours divers. — Au pauvre pour son salaire, 3 livres. — Au clerc pour formation des comptes, 4 l. — *Recettes*: 194 l. 12 s. 6 d. — *Dépenses*: 108 l. 11 s.

GG 45. (Liasse). — 3 cahiers in-folio, 6 feuillets chacun, papier.

1768-1772. — *Comptes.* — Comptes présentés, le 12 décembre 1773, à très noble et très illustre seigneur messire Albéricque-Albert-François-Eugène du Chastel, comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin et autres lieux, présents le s^r Bernard, curé, et les lieutenant et gens de loi dudit Houplin, par les pauvresseurs Kilien Gruyelle, pour l'année finie à Noël 1769, André Davril, pour l'année finie à Noël 1770, et Jean-Baptiste Dutilleul, pour l'année finie à Noël 1772. — *Recettes :* Rentes et sous-rentes dues aux pauvres : sous-rente de 5 sols, sur 5 quartrons de terre, appartenant à la Chapelle de S.-Piat, en la collégiale de S.-Pierre de Lille ; — sous rente de 6 sols sur un lieu manoir, tenu du trésorier de Notre-Dame à Tournay, et situé à Houplin sur le chemin de la place seigneuriale dudit Houplin à Seclin ; — sous-rente de 3 havots de froment sur trois cents de terre, sis à Gondecourt ; lesquels 3 havots ont été donnés aux pauvres ; — rente héritière de 6 livres 5 sous, au rachat de 100 livres, par lettre passée le 1^{er} avril 1726. — Autre recette à cause des rendages des terres desdits pauvres : 5 bonniers 50 verges rapportant annuellement 519 livres 12 sous 3 deniers ; — arrentement d'un demi-cent de terre à usage de manoir, 5 livres ; — M. le Comte du Chastel doit, pour une année de cours d'une rente héritière, en date du 14 avril 1762, au rachat de 500 liv., 20 l. ; pour mémoire attendu que ledit seigneur a plus de boni vers lesdits pauvres ; — cours d'une rente héritière de 1,200 livres en capital, créée le 26 novembre 1766, 48 livres ; — d'une rente héritière de 800 livres en capital, créée le 18 mars 1767, 32 livres. — En 1769, reliquat des comptes précédents, 136 livres 2 sous ; — en 1772, pots-de-vin des terres des pauvres, 293 livres. — Total des recettes : en 1769, 747 livres 14 sous 3 deniers ; en 1770, 611 l. 12 s. 3 d. ; en 1772, 896 l. 8 s. 3 deniers. — *Mises et paiements.* En 1769 : secours aux pauvres, blé, argent, pensions, rentes seigneuriales, acquit des fondations, salaire du chirurgien, 872 livres 1 sol ; au greffier pour formation du chasserel, 4 livres ; au pauvriseur, pour avoir administré les biens de la pauvreté, 3 livres ; pour visitation, rendition, audition et formation du compte, 6 livres. Total : 885 livres 1 sol. Le comptable ne veut point profiter des 3 livres à lui attribuées, ainsi reste 882 livres 1 sol. Déficit : 134 livres 7 sous. — En 1770, total des dépenses 689 l. 15 s. 2 d. ; déficit : 78 l. 2 s. 11 d.

— En 1772 : acquit des fondations : au curé 75 livres 10 sous ; à Pierre-Joseph Lefebvre, clerc, 48 livres 12 sous, y compris 10 livres pour l'écolage des enfants pauvres ; blé ou farine livrés aux pauvres, 80 livres 16 sous ; à maître Lœul, chirurgien à Emmerin, pour avoir soigné les pauvres, 40 livres ; rentes seigneuriales dues au chapitre de St.-Amé, y compris les arrérages, 46 livres 2 sous 10 deniers ; cercueils pour les pauvres, 14 livres ; dépenses faites le jour où l'on a rendu les terres des pauvres, 8 livres 4 sous ; pensions et secours aux pauvres, 450 livres 7 sols ; au pauvriseur, 3 livres ; formation et audition des comptes, 6 livres. Total des dépenses : 772 livres 11 sous 10 deniers. Dépense omise : pension d'un enfant, 28 livres 16 sols. Total : 801 livres 7 sous 10 deniers. Excédent de recettes : 95 livres 5 deniers, remis à Jean-Lambert de la Croix à compte de ce qu'il avait bon sur le compte de son frère Philippe, ci-devant pauvriseur.

GG 46. (Liasse).—4 cahiers, in-folio, ensemble 30 feuillets ; 1 pièce, papier.

1775-1779. — *Comptes.* — Compte rendu, le 21 mai 1781, à Albert-Aimé-Joseph Scribe, bailly, présents le sieur Philippo, prêtre, desserviteur de la paroisse d'Houplin, les lieutenant et gens de loi dudit lieu, par Alexandre Dubron, pauvriseur pour l'année 1775. — *Recettes* : rentes et sous-rentes dues aux pauvres : 6 livres 16 sous ; — rendage des terres des pauvres : 5 bonniers 50 verges, rendant 591 livres ; — cours des rentes héritières : 102 livres 10 sous. — Total des recettes : 700 livres 6 sous. — *Dépenses* : acquit des fondations et écolage des enfants pauvres, 124 livres 2 sous ; — rentes seigneuriales, 5 livres 7 sous ; — à M. Druon Leul, chirurgien, pour avoir visité, pansé et médicamenté les pauvres malades et estropiés, 40 livres ; — pensions des pauvres, loyer de leurs maisons, cercueils, secours aux pauvres, frais d'administration et des comptes, arpentage d'une terre des pauvres, etc. — Total des dépenses : 664 livres 3 deniers. Excédent de recettes : 36 livres 5 sols 9 deniers. — Pièce justificative. — Chasserel pour Jean-Baptiste Cramette, pauvriseur du village d'Houplin-lez-Seclin, pour un an commencé au jour de Noël 1776 lequel finira à pareil jour pour 1777 : « Il faut payer au sieur Bernard, curé d'Houplin, pour décharger 6 obits à la charge de la pauvreté, savoir 4 de la fondation des biens de la pauvreté

et deux par Denis Dubron et sa femme, 6 livres et à Pierre-Joseph Lefebvre, clerc, 3 livres ; — pour 3 obits pour les âmes de feus Sainte Lanselle, Simon de Carnin et Bauduin d'Acheville, 3 l. au curé, 1 l. 10 s. au clerc ; — pour l'obit Thomas Brame, au curé 1 l. 10 s., au clerc, 1 l. ; — pour l'obit Antoine de le Croix, au curé 1 l., au clerc 10 s. ; — pour l'obit messire Florent du Bois, vivant seigneur d'Houplin, à 9 psalmes et 9 leçons, commendasses et messe, au curé 4 l., au clerc 2 l. ; — pour l'obit madame Bonne de Sainte Aldegonde, douairière de messire Florent du Bois, à 9 psaumes, 9 leçons, commendasses et messe, 6 l. au curé, 3 l. au clerc ; — pour 12 messes du Vénérable, le premier jeudi de chaque mois, pour Pauline Maurois, au curé 12 l., au clerc 6 l. ; — pour 12 messes de la Passion, le premier vendredi de chaque mois, pour M^e Hellin de le Croix et son frère, au curé 10 l., au clerc 5 l. 5 s. ; — pour deux messes pour feu Jean Brame, au curé, 2 l., au clerc 1 l. ; — pour l'obit François Du Bron, au curé 2 l., au clerc 1 l. ; — pour deux obits pour Pierre Du Bron, au curé 4 l. 16 s., au clerc 2 l. 8 s. ; — pour six obits pour feu Etienne Desrucques, au curé 16 l., au clerc 8 l. ; — pour deux obits pour Catherine Du Bron, au curé 4 l. 16 s., au clerc 2 l. 8 s. ; — pour l'obit Vincent de le Croix, 2 l. 8 s. au curé, 1 l. 4 s. au clerc. » — Compte rendu, le 17 décembre 1781, par Nicolas-François Beauventre, pauvriseur, pour l'an 1779 : recettes : 700 l. 6 s. ; dépenses : 590 l. 15 s. 5 d. — Compte présenté à messire Philippe-Alexandre-Albéric du Chastel, comte de Pétrieu, seigneur d'Houplin, Ancoisne, Beaumanoir, etc., au sieur Albert-Aimé-Joseph Scrive, bailli, à l'intervention de M. Pierre-Désiré Philippo, prêtre, curé d'Houplin, le 7 octobre 1781, par Pierre-François Crespel, pauvriseur pour l'année 1778-1779. Recettes : 700 livres 6 sous 6 deniers ; dépenses : 674 livres 18 sous 6 deniers ; excédent de recettes : 25 livres 8 sous.

GG 47. (Liasse). — 2 cahiers in-quarto, chacun 10 feuillets, papier.

1785-1789. — *Comptes.* — Compte de François Crespel, pauvriseur, pour une année terminée à la Noël 1786, présenté à messire Marie-Philippe-Alexandre-Albéric du Chastel, chevalier, comte de Pétrieu, seigneur d'Houplin, etc. Recettes : 908 livres 18 sous 6 deniers ; dépenses : 1246 livres 16 sous ; déficit : 337 livres 17 sous 6 deniers. — Compte de Jean-François Crespel, pauvriseur, 1788-1789, présenté, en 1791, aux maire et officiers municipaux d'Houplin. — *Recettes* : rente de 5 sous sur 5 quartrons

de terre de la chapelle Saint-Piat ; de 6 sous sur un lieu manoir tenu de la trésorerie de Notre-Dame de Tournai ; de 3 havots de blé sur 3 cents de terre à Gondecourt. — Rendage des terres des pauvres : 5 bonniers produisant 800 livres par an. — Rentes héritières montant ensemble à 108 livres 15 sous. Total des recettes : 908 livres 18 sous 6 deniers. — *Dépenses* : pensions et secours divers aux pauvres : 1117 livres 13 sous 6 deniers ; — frais de formation des comptes, 8 livres. — Total des dépenses : 1125 livres 13 sous 6 deniers. — Déficit : 216 livres 15 sous.

SÉRIE HH. — **Agriculture ; Industrie ; Commerce**
(*Vacat.*)

SÉRIE II — **Documents divers**

II 1. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1737. — Plan du marais d'Ancoisne en litige, contesté par les manans de Santes. — Le marais contesté contient 37 bonniers 1 cent 64 verges, mesure de Lille, sans y comprendre les plantis, chemins et fossés y abondant. — « L'an 1737, le 1^{er} juillet, certifié exact par les arpenteurs-jurés des ville et châtellenie de Lille, Jean-François Wallart, demeurant à Ennetières-en-Weppes, et Claude Wallart, demeurant à Lille. »

II 2. (Liasse). — 1 pièce, papier, en mauvais état.

1786. — Plan du marais borné par le territoire d'Houplin, les bois et labour de l'Hôpital de Seclin, le territoire et le marais de Gondecourt et le marais de Santes. — « L'arpenteur-expert juré soussigné certifie le présent plan visuel avec son explication relativement à l'existence des lieux. A Noyelles, le 14 septembre 1786. P. J. Cottignies. »

II 3. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 12 feuillets, papier.

1627. — *Seclin.* — Philippe IV cède, par engagère, à messire Maximilien de Haynin, comte du Brœucq, Haut-Monstreul, etc., bailli général de la Châtellenie de Lille, et pour la somme de 40.000 livres de 40 gros, monnaie de Flandre, toute la ville, terre et seigneurie, arrentements et revenus de Seclin, avec tous ses droits, haulteurs, prééminences et appendances et signament le

pouvoir d'y créer et établir bailly, lieutenant, eschevins, greffiers, sergens et autres officiers, oyr. accepter ou débattre, clore et passer les comptes et y faire exercer et avoir tous actes et droits de seigneurie et justice haute, moyenne et basse, et tel que lui compète en ladite terre et seigneurie, sans rien réserver ni excepter, sauf la souveraineté, son de cloche. aydes, relief, ressort, rémission des crimes et délits surannés, légitimations, octroys et autres régales. 27 juillet 1627. — Visa des gens du bureau des finances, 14 août 1627. — Lettre de recette provisionnelle du receveur des finances, Ambroise Van Oncle, 14 août 1627. — Entérinement en la Chambre des comptes de Lille, 20 août 1627.

TABLE DES DIVISIONS DE L'INVENTAIRE

Série AA. — Titres constitutifs et politiques de la Commune (*Vacat*).

Série BB. — Administration communale (*Vacat*).

Série CC. — Impôts ; Comptabilité (*Vacat*).

Série DD. — Propriétés communales ; marais.

Série EE. — Affaires militaires (*Vacat*).

Série FF. — Justice ; procédure ; police (*Vacat*).

Série GG. — Culte ; instruction ; assistance publique.

Série HH. — Agriculture ; industrie ; commerce (*Vacat*).

Série II. — Documents divers.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

Allemagne, GG 1.
Ancoisne, DD 1 à 4, 7 à 9 ; GG 1,
44, 46 ; II 1.
Angleterre, GG 1.
Annappes, GG 1, 15, 36 à 41.
Arras, GG 15.
Artois, GG 1.
Avelin, DD 1, 6.

Bac à Wavrin, DD 1.
Bapaume, GG 1.
Beaumont, à Houplin, DD 1,
4 ; GG 1, 3, 15, 44, 46.
Belgrade, GG 1.
Berlaimont, DD 4.
Blangerval, GG 1, 2, 5.
Bois Grenier, GG 44.
Bouchain, DD 6.
Breucq (le , seigneurie, II 3.

Camphin-en-Carembaut, GG 6 à
44, 36 à 41.
Cologne, GG 15.
Courchelettes, DD 4.

Douai, GG 1, 44.

Emmerin, GG 45.
Ennetières en Weppes, II 1.
Ennevelin, DD 6.
Espagne, GG 1.

Flandre, DD 1, 7 ; II 3.
Flines, DD 6.
France, GG 1, 15.
Fretin, DD 6.

Gand, GG 1.
Gondecourt, GG 31 à 33, 44, 45,
47 ; II 2.

Haillies (cense d'), DD 1.
Harnes, GG 1.
Hem, GG 1, 2, 5.
Hollande, GG 1.

La Bassée, GG 2.
Lannoy, DD 4 ; GG 15.
Lille, DD 1, 4, 5 ; GG 1, 3, 15, 36
à 42, 44, 45 ; II 1, 3.
Longastre, GG 1.
Longuerie (la), DD 4.
Lôos, DD 1, 6.

Menin, GG 1.
Mérignies, GG 1.
Metz (le), GG 3.
Molinel (le), DD 4.

Noyelles-lez-Seclin, GG 1 ; II 2.

Péronne, DD 6.
Pétrieux, GG 1, 3, 5, 15 à 20, 26
à 30, 36 à 41, 45, 46, 47.

Planche de Santes (la), DD 8.
Pont à Bouvines, GG 1.
Pouillerie (cense de la), DD 1 ;
GG 3.

Riez Châtelet (le), DD 8.

Sailly, GG 2.
Santes, DD 4, 7, 8 ; II 2.
Seclin, DD 1, 4 à 6 ; GG 1, 3, 5,
6 à 30, 36 à 45 ; II 2, 3.
Seychelles, DD 1.

Templeuve, DD 6.
Tournai, GG 2, 11 à 14, 45, 47.
Tronchiennes, DD 4.

Wachemy, DD 1.
Wahagnies, DD 4.
Wasne, GG 15.
Wattignies, GG 4, 15, 31 à 35.
Willerval, DD 4.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

Acheville (Baüduin d'), GG 44, 46.

Agache (Pierre), pauvriseur, GG 42.

Albert (archiduc), DD 1.

Angeville (Marie-Françoise d'), épouse de Pierre-Maximilien de Lannoy, GG 15.

Aurys (Norbert - François - Joseph), curé d'Annappes, GG 36 à 44.

Avelin (le C^{te} d'), DD 6.

Balanguier (Jean-François), GG 3.

Bauvin (Pierre-Joseph), notable d'Ancoisne, DD 7.

— (Sion), GG 5.

Beaumanoir (Mr de), GG 44.

Beauventre (Nicolas-François), pauvriseur, GG 46.

Berlaimont (Florent, comte de), DD 4.

Bernard (Constantin-Joseph), frère du curé, GG 31 à 35.

— (Simon-Joseph-Hubert-Albert-Joachim), curé, GG 6 à 10, 31 à 35, 45, 46.

Bernemicourt-Salus (Fery-Joseph de), seigneur d'Anwin, GG 2.

Bois (Florent du), seigneur d'Houplin, Moulinel, Beaumanoir, fils de Loys, DD 4; GG 46.

Bois (Loys du), seigneur de la Longuerie, DD 4.

— (Marie du), épouse de M. du Bois-Grenier, GG 44.

Bois-Grenier (M. du), GG 44.

Bonvarlet (Anne-Aldegonde), femme de J.-B. Thaon, GG 5.

— (Bonaventure-Joseph), GG 5.

Boulenger (Antoine), marguillier, GG 1.

— (Louis, pauvriseur, GG 42.

Brame (Christine), censièrre de la Pouillèrre, GG 3.

— (Jean), GG 46.

— (Thomas), GG 44, 46.

Butin (P. J.), prêtre assistant et desserviteur, GG 31 à 35.

Calonne (M. de), intendant, DD 3, 7, 8.

Carnin (Huon ou Simon de), GG 44, 46.

Caron (Guislain), carme, GG 31 à 35.

Cartena (Marie-Anne), marquise d'Ecartena, épouse de Jean-Emmanuel Sentmanat, GG 36 à 44.

Caülrier (B. A.), desserviteur, GG 6 à 10.

Chastel (Albéric-Adrien-François-Joseph du), c^{te} de Pétrieu, sr d'Houplin, fils de Philippe-Jérôme, GG 1, 5, 15.

Chastel (Albéric-Albert-François-Eugène-Joseph du), cte de Pétrieu, sr d'Houplin, Beaumanoir, etc., fils d'Albéric-Adrien, GG 1, 15, 26 à 30, 45.
 — (Albéric-François-Joseph-Noé du), fils d'Albéric-Adrien, seigneur d'Houplin, GG 1, 36 à 41.
 — (Anne-Marie-Françoise du), fille de François, épouse de J.-B. Obert, GG 1.
 — (Comte du), comte de Pétrieu, GG 16 à 20.
 — (Douairière du), DD 6.
 — (François du), écuyer, seigneur de Lenglet à Harnes, GG 1.
 — (François - Gilbert-Joseph du), comte de Blangerval, GG 2.
 — (Isabelle-Eugène-Charlotte du), fille d'Albéric-Adrien, GG 1.
 — (Josse du), écuyer, seigneur de Courchelettes, bailli de Lannoy, DD 4.
 — (Marie-Anne-Joseph du), GG 1.
 — (Marie-Ernestine-Anne du), fille d'Albéric-Adrien, GG 1.
 — (Marie-Françoise-Louise-Gertrude du), fille d'Albéric-Adrien, GG 1.
 — (Marie-Philippe-Albéric du), dame de Verquin, GG 1.
 — (Maximilien-Joseph-Jérôme du), fils d'Albéric-Adrien, GG 1.
 — (Philippe-Alexandre-Albéric du), comte de Pétrieu, seigneur d'Houplin, Ancoisne, Beaumanoir, GG 1, 36 à 41, 46, 47.

Chastel (Philippe-Jérôme du), comte de Blangerval, GG 5.
 — (Winandine - Marie-Anne-Joseph du), fille d'Albéric-Adrien, GG 1.
 Chatillon (Pierre-François), chanoine de Seclin, GG 6 à 10.
 Cornhuse (Ferdinand-Hippolyte de la), GG 1, 3.
 Cottignies (P. J.), arpenteur, II 2.
 Cramette (J.-B.), pauvriseur, GG 46.
 Crespel (François), pauvriseur, GG 47.
 — (Jean-François), pauvriseur, GG 47.
 — (Pierre-François), pauvriseur, GG 46.
 Croix (Hellin de), chanoine de Lille, fils d'Henry, GG 42, 44, 46.
 — (Henry de), GG 42.
 — (Loys de), chanoine de Seclin, fils d'Henry, GG 42.
 — d'Heuchin (Herménégilde-Florent-Louis de), chanoine de Lille, GG 15.

 Danel (L.), imprimeur à Lille, DD 4.
 Darras (Jacques-François), DD 5.
 Davril (André), pauvriseur, GG 45.
 Decroix (Ferdinand-Joseph), pauvriseur, DD 8.
 Delecourt (Philippe), pauvriseur, GG 44.
 Delecroix (Antoine), GG 44, 46.
 — (Jean-Lambert), frère de Philippe, GG 45.
 — (Philippe), pauvriseur, GG 45.
 — (Vincent), clerc, GG 1, 5 à 10.

Delecroix (Vincent), bienfaiteur
des pauvres, GG 46.

Delvalez (Marie), femme du
bailli, GG 3.

Denise. (Jean-Baptiste-Joseph),
prêtre, GG 31 à 35.

De Recq, doyen de chrétienté,
CG 5 à 10.

Desmazières (Catherine), GG 3.

— (Thomas), bailli
d'Houplin, GG 44.

Desmaziers (Jacques), GG 5.

Desobry (L. J.), prêtre assistant,
GG 31 à 35.

Desrucques (Etienne), GG 46.

D'haubersart (J.-B.), DD 5.

Dubois, vicaire de Wattignies,
GG 4.

Dubron (Alexandre), pauvre-
seur, GG 46.

— (Catherine), GG 46.

— (Denis), GG 46.

— (François), GG 46.

— (Jean), pauvriseur,
GG 44.

— (Philippe), marguillier,
GG 1.

— (Pierre), GG 46.

Dupont (Pierre), chapelain de
St-Pierre, à Lille, GG 42.

Duriez, procureur, DD 7.

— (P. A.), curé de Camphin,
doyen de chrétienté, GG
6 à 25.

Duthilleul (J.-B.), curé, GG 1,
4 à 10.

— (J.-B.), pauvriseur,
GG 45.

— (Mathias), rewart,
DD 7.

Faucon (Catherine), dame du
Metz, GG 3.

Ferret (P. A.), curé de Camphin,

doyen de chrétienté, GG 26
à 30, 36 à 41.

Gand (Albert-François de), comte
de Gand, GG 1.

— (Gilbert - François de),
marquis d'Hem, GG 1.

— (Henri-Philippe-Joseph
de), frère du marquis d'Hem,
GG 1.

— (Marie-Anne de), épouse
de Philippe-Jérôme du Chas-
tel, GG 5.

— (Michel-Maximilien de),
baron de Saily, GG 2; —
marquis d'Hem, GG 1.

— (Philippe-Françoise de),
épouse de Michel-François de
Varennes, GG 1, 3.

Ghistelles (Charles - François,
comte de), seigneur de Ferny,
GG 1.

— (Philippe-Alexandre
de), marquis de Saint-Floris,
GG 1.

Gruyelle (Kilien), pauvriseur,
GG 45.

Hangouart (Barthélemy-Fran-
çois), comte d'Avelin, sei-
gneur de Seclin, DD 1.

— (Marie), épouse de
François du Chastel, GG 1.

Haynin (Maximilien de), sei-
gneur du Breucq, bailli de
la Châtellenie; II 3.

Hennebel (François), GG 3.

Hennin (Catherine), GG 3.

— (Jean-Philippe-François
de), baron de Vernieule, GG 1.

Hennuyer (Nicaise), curé, doyen
de chrétienté, CG 1, 3, 44.

Houchin (Isabelle-Claire-Eugène-Antoinette de), sœur de Marie-Ernestine, GG 1.

— (Loys-François-Joseph de), marquis de Longastre, GG 1.

— (Marie-Ernestine de), épouse d'Albéric-Adrien du Châstel, GG 1, 3, 15.

Isabelle, archiduchesse, DD 1.

Lagache, subdélégué de l'Intendant, DD 7, 8.

— (Pierre), GG 3.

Lannoy (Anne-Robertine de), sœur de Madame d'Hem, GG 1.

— (Charles-François de), comte de Wattignies, GG 15.

— (François-Ferdinand de), comte d'Annappes, GG 15.

— (Hugues de), seigneur de Santes, DD 4.

— (Marie-Albertine de), épouse d'Albéric-Albert du Châstel, GG 15.

— (Marie-Anne de), dame d'Hem, GG 1.

— (Philippe de), seigneur de Santes, DD 4.

— (Pierre-Maximilien de), GG 15.

Lanselle (Sainte), GG 44, 46.

Lefebvre (Pierre-Joseph), clerc, DD 5; GG 16 à 20, 26 à 30, 45, 46.

Legrou (Jeanne), femme de Piat Marcquant, GG 43.

Lepetit (Michel), DD 5.

Lericque (Lamoral de), seigneur de Steuvelles, GG 2.

Lestienne (Chrétien), GG 5.

— (Philippe), clerc, GG 3.

Lhermitte (Françoise-Joseph), femme de Hyacinthe Liénart, GG 36 à 41.

Libert (Denis-Honoré), échevin, DD 5.

Liénart (Hyacinthe), échevin, GG 36 à 41.

— (Marie-Antoinette), fille d'Hyacinthe, GG 36 à 41.

Lœul (Druon), chirurgien, GG 45, 46.

Maillard (Antoine-Joseph), rewart, DD 7.

Marcquant (Agnès-Florence), fille de Piat, GG 43.

— (Joseph), fils de Piat, GG 43.

— (Martin), fils de Piat, GG 43.

— (Nicolas), de Seclin, GG 43.

— (Piat), fils de Nicolas, GG 43.

— (Pierre), fils de Piat, GG 43.

Martiny (Henri-François-Joseph), chapelain du Château, GG 7, 16 à 20.

Maurois (Pauline), GG 46.

Mellin (Winand-Frédéric de), baron de Fleron, prévôt de Seclin, GG 1.

Monet (Marie-Charlotte), épouse d'Albéric-Adrien du Châstel, GG 5.

Moreau (Jean), intendant, DD 1.

Motte (G. F.), vicaire de Gondecourt, GG 31 à 35.

Nassau (Philippe-Guillaume de), prince d'Orange, DD 4.

Nelle (Jeanne de), dame de Santes, DD 4.

Obert (J.-B.), seigneur de Noyelles, GG 1.

Parent (H.), curé de Wattignies, GG 31 à 35.

Petit (Joseph-Louis), chapelain de Seclin, GG 6 à 10.

Philippe IV, II 3.

Philippo (Pierre-Désiré), desserviteur, GG 31 à 35, 46.

Planq (Dominique-François), GG 5.

Pont de Rennepont (Anne de), épouse d'Albéric-Albert du Chastel, GG 26 à 30, 36 à 41.

Pottier (Jacques), bailli, DD 1.

Prévost (Jules), récollet, GG 6 à 10

Robles (Marie-Antoinette-Joseph de), sœur du comte d'Annappes, GG 1.

Rogean (Marguerite-Joseph), femme de Jean-François Balanguier, GG 3.

Rogez (Louis-Joseph), échevin, DD 5.

Roisin (Bonne de), dame de Beaumanoir, GG 3.

Rongy (baron de), GG 2.

Sainte-Aldegon de (Bonne de), dame de Beaumanoir, GG 44, 46.

— (Philippe-Ernest de), GG 15.

Saint-Éli (Robert de), carme, GG 6 à 10.

Saladin (Philippe-François-Joseph), curé de La Madeleine, GG 36 à 41.

Scribe (Albert-Aimé-Joseph), receveur du marais, DD 7 à 9 ; — bailli, GG 46, 47.

Sentmanat (Jean-Emmanuel), marquis de Casteldorius, GG 36 à 41.

— (Marie-Antoinette), épouse de Philippe-Alexandre du Chastel, GG 36 à 41.

Tenremonde (Marie-Angélique-Scholastique de), GG 1.

Thaon (J.-B.), charron, GG 5.

Thibaut (Jean-François), lieutenant, DD 5.

Thiennes (Marie-Joseph-Thérèse-Guislain de), marquise de Longastre, GG 1.

Van Oncle (Ambroise), receveur des finances, II 1.

Van Zeller (Jean-Baptiste-Guillaume), seigneur de Santes, DD 4, 7, 8.

Varennas (Anne-Françoise-Michel de), épouse de François-Gilbert du Chastel, GG 1, 2.

— (Dominique-Joseph de), frère de Michel-François, GG 1.

— (François-Dominique de), fils de Michel-François, GG 1, 3.

— (Joseph de), GG 3.

— (Louise de), GG 1.

— (Marie-Gertrude-Jacqueline de), épouse de Fery-Joseph de Bernemicourt, GG 1, 2.

— (Michel-François de), seigneur d'Houplin, GG 1, 3, 44.

Wallart (Claude), arpenteur à Lille, II 1.

— (Jean-François), arpenteur à Ennetières, II 1.

TABLE DES MATIÈRES

Abbaye de Loos, possède la
cense de la Pouillerie, DD 1 ;
— élection d'un-abbé, DD 6.
Autels : de la Vierge, GG 3.
— de Saint-Nicolas, GG 3.

Baillis, DD 1, 7 ; GG 31 à 35,
44, 46. — Voir aux noms de
personnes : *Desmazières* ;
— *Pottier* ; — *Scrive*.

Baptêmes : registres, GG 1, 4
à 41.

Biens communaux. — Voir :
Marais.

Bois : vente au marais, DD 7, 8 ;
— vente pour l'église, GG 1.

Cérémonies et réjouissances pu-
bliques : Entrée des sei-
gneurs, en 1706, GG 1 ; —
Confirmation, GG 11 à 14,
26 à 30.

Chapelains : de Beaumanoir,
GG 5, 16 à 20. — Voir aux
noms de personnes : *Mar-*
tiny.

— de Seclin, GG 6 à 10.

Chapelle Castrale, GG 1.

— Saint-Piat à Saint-
Pierre de Lille, GG 44 à 47.

Chapitre de Douai, GG 44 à 47.

— de Lille, DD 5.

— de Seclin, GG 1, 6,
10, 42.

Chapitre de Tournai, GG 45 à 47.
Château de Beaumanoir, GG 1,
3, 15.

Chemins, GG 5.

Chirurgiens. — Voir : *Pauvres*.
Cimetière, GG 1, 31 à 35.

Clercs et Coûtres : DD 5 ; GG 1,
3, 5 à 10, 16 à 20, 26 à 30, 44
à 47. — Voir aux noms de per-
sonnes : *Delecroix* ; — *Lefeb-*
vre ; — *Lestienne*.

Cloches, GG 1.

Collégiales. — Voir *Chapitres*.

Curés : GG 1, 3 à 10, 31 à 35,
44 à 47. — Voir aux noms de
personnes : *Bernard* ; —
Duthilleul ; — *Hennu-*
yer. — Voir : *Prêtres assis-*
tants.

Dettes de la commune, DD 8.

Doyens de chrétienté : GG 5 à
30, 36 à 41. — Voir aux noms
de personnes : *De Recq* ; —
Duriez ; — *Ferret* ; — *Hen-*
nuyer.

Échevins, DD 5 ; GG 31 à 41. —
Voir aux noms de personnes :
Libert ; — *Liénart* ; — *Rogez*.

Église, GG 1 à 41. — Sépultures
des seigneurs, GG 1, 3, 5, 26
à 30, 36 à 41. — Pavement,
GG 1. — Chaire, GG 3. —
Pillage en 1709, GG 1. —
Voir : *Autels* ; — *Bois* ; —

Cloches; — *Curés*; — *Marguilliers*; — *Messes*.

Emprunts de la Commune, DD 8.

Épidémie de suette en 1723, GG 1.

États de Lille, GG 1.

Évêques de Tournai, GG 11 à 14.

Faux-frais ou mauvais dépens :
taille de 1784, DD 6.

Funérailles de la comtesse de
Pétrieux, GG 3.

Gens de loi, DD 3, 5, 6, 8; GG
45, 46.

Gouvernance de Lille, DD 7.

Greffier, DD 7; GG 45.

Guerres diverses, GG 1. — Voir :
Église; — *Troupes*.

Hôpital de Seclin, DD 1; II 2.

Instruction publique : écolage
des pauvres, GG 45, 46. —
Voir : *Clercs*.

Lieutenants : DD 5; GG 45,
46. — Voir aux noms de per-
sonnes : *Thibaut*.

Maire, GG 47.

Marais d'Ancoisne : Comptes,
DD 7 à 9; — Plans, II 1, 2;
— Procès, DD 1, 4, 5, 7, 8;
— Partage, DD 1; — Adjudi-
cations, DD 2, 3; — Plantis,
DD 4; — Triage, DD 5; —
Correspondance y relative,
DD 6.

Marguilliers, GG 1. — Voir aux

noms de personnes : *Boulenger*; — *Dubron*.

Mariages : Registres, GG 2, 4
à 41.

Mauvais dépens. — Voir : *Faux-
frais*.

Médecins, GG 1. — Voir : *Pauvres*.

Messes et offices fondés, GG 42,
44 à 47.

Notables d'Houplin et Ancoisne,
DD 5, 7. — Voir aux noms
de personnes : *Bauvin*; —
Darras; — *Dhaubersart*;
— *Lepetit*.

Paisson (droit de), DD 4.

Parlement de Flandre, DD 1, 7.

Pasteurs. — Voir : *Curés*.

Pauvres : Chirurgiens et Méde-
cins, GG 45 à 47; — Comptes,
GG 44 à 47; — Écolage, voir
Instruction; — Fondations,
GG 3, 42; 44 à 47; — Ren-
dages des terres, GG 44 à 47;
— Rentes, GG 43 à 47; —
Secours divers, GG 44 à 47;
— Subvention communale,
DD 8.

Pauvriseurs, DD 8; GG 42 à 47.

— Voir aux noms de per-
sonnes : *Agache*; — *Beauven-
tre*; — *Boulenger*; — *Cra-
mette*; — *Crespel*; — *Da-
vril*; — *Décroix*; — *Dele-
croix*; — *Dubron*; — *Du-
thilleul*; — *Gruyelle*.

Prêtres assistants et desservi-
teurs. — Voir aux noms de
personnes : *Butin*; —
Caulier; — *Denise*; — *De-
sobry*; — *Philippo*.

Procédures. — Voir *Marais*.

Rapports et dénombrements du
fief de Santes, DD 4.

Réjouissances publiques. — Voir
Cérémonies.

Rewarts d'Ancoisne, DD 2 à 4,
7, 8. — Voir aux noms de
personnes : *Duthilleul* ; —
Maillard.

Rouissage, DD 7.

Sages- femmes, GG 1.

Seigneurie du chapitre de Lille
à Houplin, DD 5.

Seigneurs d'Houplin, DD 5 ;
GG 1 à 3, 5, 15 à 20, 26 à 30,
36 à 41, 44 à 47. — Voir : *Céré-*
monies ; — *Eglise* ; — *Ma-*
rais. — Voir aux noms de
personnes : *Beaumanoir (de)* ;

— *Bois (du)* ; — *Chastel (du)* ;
— *Gand (de)* ; — *Houchin*
(de) ; — *Lañnoy (de)* ; —
Monet ; — *Pont de Renne-*
pont (de) ; — *Roisin (de)* ; —
Sainte-Aldegondè (de) ; —
Sentmanat ; — *Varennès (de)*.

Sépultures : Registres, GG 3 à
41 ; — dans l'église, GG 3 ;
— des curés, GG 6 à 10 ; —
des seigneurs, GG 1, 3, 5, 26
à 30, 36 à 41. — Voir : *Eglise*.

Table des pauvres. — Voir :
Pauvres ; — *Pauvriseurs*.
Tremblement de terre de 1692,
GG 1.

Troupes Hessoises à Houplin,
GG 1 ; — des alliés pillent
l'église, GG 1.

Travaux des Membres de la Société

durant l'impression du volume

MM. ÉM. BOUZIN. — *Étude sur l'Art Égyptien.*

le d^r FAIDHERBE. — *Étude statistique et critique sur le mouvement de la population de Roubaix (1469. — 1744. — 1893.)*

L'abbé GHESQUIER. — *Un nouvel élément de l'air : l'Argon.*

TH. LEURIDAN. — *Notes pour servir à l'histoire de Chéreng. — Les égards de la manufacture de Roubaix.*

L'abbé TH. LEURIDAN. — *Rapport sur les travaux de la Société d'Émulation, de 1893 à 1895. — Étude sur les retables et monographie du retable de l'église Saint-Martin de Roubaix.*

L. PETIT. — *Note sur l'éclairage au gaz par incandescence. — Les Rimes de fer de M. Ch. Droulers. — Pour la patrie et pour l'humanité, poésie. — Le patronage des enfants moralement abandonnés.*

L'abbé VASSART. — *Les colorants d'alizarine. — L'institut technique roubaisien.*

SOCIÉTÉS
INSTITUTIONS ET REVUES
CORRESPONDANTES

**Et liste de leurs publications reçues
jusqu'au 15 Août 1896**



- N° 1. — SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE (20 mai 1870). — *Mémoires*, 2^e série, t. I à X; 3^e série, t. I à XIV; 4^e série, t. I à XIV.
- N° 2. — SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS, BELLES LETTRES, AGRICULTURE ET INDUSTRIE DE SAINT-QUENTIN (20 mai 1870). — *Mémoires*, 3^e série, t. VIII à XIV; 4^e série, t. I à XI.
- N° 3. — SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE VALENCIENNES (23 mai 1870). — *Revue agricole*, années 1890 à 1895.
- N° 4. — SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI (23 mai 1870). — *Mémoires*, 1817, 1821 à 1841 et t. XIX à XLVII.
- N° 5. — SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS (30 mars 1870). — *Mémoires*, 1853 à 1858, t. VI à XVIII, XX, XXII à XXVIII. — *Bulletins*, 1892 à 1896, n° 1. — *Le siège de Dunkerque en 1793*.
- N° 6. — SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE TOURNAI (16 juin 1870). — *Mémoires*, t. X, XI, XII, XV, XVI, XX, XXI, XXIII, XXIV, XXV. — *Bulletin*, t. XIV, XV, XVI, XXI, XXV.
- N° 7. — SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DE LA SEINE-INFÉRIEURE, A ROUEN (8 juillet 1870). — *Bulletin*, années 1857-1858, 1868 à 1895. — *Catalogue du Musée*.

- N^o 8. — SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA PICARDIE, A AMIENS (8 juillet 1870). — *Bulletin*, t. X à XVIII. — *Mémoires in-quarto*, t. IV à XIII. — *Mémoires in-octavo*, t. XIII, XV à XXXII. — *Album archéologique*, fasc. 6 à 10. — *La Picardie historique et monumentale*, n^{os} 1, 2.
- N^o 9. — SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DE SCIENCES ET D'ARTS DE DOUAI (15 octobre 1876). — *Mémoires*, 2^e série, t. XI à XV; 3^e série, t. I à IV. — *Bulletin agricole*, années 1877 à 1894.
- N. 10. — SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE ROUEN (30 septembre 1874). — *Bulletin*, t. I à XXIV, n^{os} 1 et 2. — *Table des Tomes I à X*.
- N^o 11. — SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD, A LILLE (15 décembre 1874). — *Bulletin*, n^{os} 1 à 94. — *Annuaire de 1885*.
- N^o 12. — MUSÉE GUIMET A PARIS (19 février 1881). — *Revue de l'Histoire des Religions*, t. I à XXXII. — *Annales du Musée*, t. I à XXVII. — *Catalogue du Musée*. — *Les Moines égyptiens*: Schnoudi, par Amélineau. — *Histoire des religions de l'Inde*, par L. de Milloué. — *Congrès des Orientalistes*. — *Les symboles du culte chez les Annamites*, par Dumortier. — *Recherches sur le Bouddhisme*, par Minayeff. — *Résumé de l'Histoire de l'Égypte*, par Amélineau. — *Le bois sec refleurit, roman coréen*. — *La Saga de Niel*, par Daresté. — *Le culte des morts en Annam*, par Bouïnais et Paulus. — *Les Hétéens*, par Sayce.
- N^o 13. — COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD, A LILLE (20 mai 1870). — *Bulletin*, t. XI, XII, XIV, XVI à XVIII.
- N^o 14. — SMITHSONIAN INSTITUTION DE WASHINGTON (24 novembre 1879). — *Annual report*, 1871 à 1893.—

Transactions, t. II et III. — *List of foreing correspondents*, 1882.

N° 15. — SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG (15 mai 1877). — *Mémoires*, années 1875; 1879; 1890-1891; 1894-1895.

N° 16. — SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON (1876). — *Mémoires*, 1874-1875.

N° 17. — SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS AGRICOLES ET HORTICOLES DU HAVRE (27 juillet 1883). — *Bulletin*, n°s 14 à 28.

N° 18. — SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES SCIENCES NATURELLES DE Nîmes (30 octobre 1882). — *Bulletin*, années 1887 à 1896, n° 1.

N° 19. — SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE, A SAINT-OMER (1882). — *Mémoires*, t. I, III à VII, IX à XIII, XVIII à XXIII. — *Bulletin historique*, années 1881 à 1896, n° 1.

N° 20. — SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE SAINT-QUENTIN ET DE L' AISNE (1882). — *Bulletins*, n°s 11 à 41.

N° 21. — CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS (1882). — *Annales*, t. XVII, XIX à XXIV.

N° 22. — SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DES ALPES-MARITIMES, A NICE (1882). — *Annales*, t. II à XIV.

N° 23. — SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE (16 mai 1888). *Bulletin*, années 1877 à 1885, 1888 à 1895. — *Mémoires in-octavo*, années 1841 à 1868; 3^e série, t. I à IV; 4^e série, t. I à III, 1^{re} partie. — *Mémoires in-quarto*, t. I, fasc. 1, 2, 3.

N° 24. — CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX (1872). — *Archives*, années 1872 à 1895. — *Histoire de la Chambre consultative*, par Th. Leuridan.

N° 25. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD, A LILLE (25 avril 1876). — *Inventaire sommaire*, t. I à VIII.

N° 26. — BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE ROUBAIX (1870). — *Inventaire sommaire*, par Th. Leuridan. — *Catalogue des Musées*, par Th. Leuridan. — *Catalogue de la Bibliothèque*, par Th. Leuridan. — *Rapports du Maire*, 1862, 1865, 1866, 1868 à 1871, 1874, 1880 à 1889. — *Bulletin communal*, 1883 à 1890, 1892.

N° 27. — MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A PARIS (30 juin 1873). — *Bibliographie des sociétés savantes*. — *Répertoire des travaux historiques*, t. I à III. — *Discours des ministres aux Congrès des Sociétés savantes*, 1882 à 1895. — *Journal des Savants*, 1882 à 1896, n° 1 à 6. — *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1883 à 1895. — *Album de statistique graphique*, 1888, 1889.

N° 28. — REVUE ÉLECTRO-HOMŒOPATHIQUE DU DOCTEUR LANDRY (15 octobre 1882). — *Revue in-quarto*, n°s 1 à 36. — *Revue in-octavo*, n°s 1 à 84.

N° 29. — SOCIÉTÉ DES SCIENCES MÉDICALES DE LILLE (2 mai 1890). — *Journal des sciences médicales*, années 1890, n°s 1 à 19, 21 à 28, 30 à 38, 40 à 52 ; années 1891 à 1896, t. I. — *Pratique journalière*, t. I, II, n°s 1 à 7.

N° 30. — SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, A PARIS (18 mai 1891). — *Mémoires*, t. XLI à LIV — *Bulletin*, années 1880 à 1894. — *Table alphabétique de 1807 à 1889*.

N° 31. — SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE DE BEAUNE (8 mai 1890). — *Mémoires*, années 1874 à 1894.

N° 32. — SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'AVESNES (4 mai 1890). — *Mémoires*, t. II à IV.

- N^o 33. — COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES MONUMENTS HISTORIQUES DU PAS-DE-CALAIS, A ARRAS (20 mai 1890). — *Bulletin*, t. I à VI; 2^e série, t. I, n^{os} 1 à 7. — *Mémoires*, t. I, n^{os} 1 à 5.
- N^o 34. — SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, A PARIS (10 juin 1890). — *Annuaire-bulletin*, t. XVII à XXXII.
- N^o 35. — MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES DE BELGIQUE, A GAND (14 juin 1890). — *Messenger*, années 1880 à 1896, n^{os} 1 et 2.
- N^o 36. — ANALECTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA BELGIQUE, A LOUVAIN (30 juillet 1890). — *Analectes*, t. XII à XXV.
- N^o 37. — SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE (20 août 1890). — *Bulletin*, t. XIV à XXV.
- N^o 38. — COMITÉ FLAMAND DE FRANCE (26 septembre 1890). — *Annales*, t. II, IX, XI à XVI.
- N^o 39. — COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE DE BELGIQUE, (25 novembre 1890). — *Comptes-rendus*, IV^e série, t. I à XVII.
- N^o 40. — SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE (11 mars 1891). — *Revue Africaine*, t. I à XL, n^{os} 1, 2, 3.
- N^o 41. — ACADÉMIE D'HIPPONE, A BÔNE (13 mars 1891). — *Bulletins*, n^{os} 2, 7 à 12, 14, 16, 17, 19 à 27. — *Comptes-rendus*, 1888 à 1896, n^{os} 1 à 8.
- N^o 42. — SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE D'ORAN (4 octobre 1891). — *Bulletin trimestriel de géographie et d'archéologie*, 1891, n^{os} 1, 2, 3.
- N^{os} 43. — SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DE HAINAUT, A MONS (5 octobre 1891). — *Mémoires* 1^{re} série, t. 2, 3, 5, 7, 9, 10 ; 2^{me} série, t. 2, 6, 7, 9,

10 ; 3^{me} série, t. 1, 3 à 10 ; 4^{me} série, t. 1 à 10 ; 5^{me} série, t. 1 à 5, 7. — *Catalogue de la Bibliothèque*.

N° 44. — ACADÉMIE D'ARRAS (14 octobre 1891). — *Mémoires*, 2^{me} série, t. I à XXIV.

N° 45. — SOCIÉTÉ HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE, LITTÉRAIRE D'YPRES (2 novembre 1891). — *Annales*, t. I à IX.

N° 46. — ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, A ANVERS. (10 décembre 1891). — *Annales in-octavo*, 4^{me} série, t. I à IX, p. 1 à 336. — *Bulletin*, 4^{me} série, 1^{re} et 2^{me} partie. — *Annales in-quarto*, t. I, fasc. 1 et 2.

N° 47. — SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE INDUSTRIELLE DE MARSEILLE (11 décembre 1891). — *Bulletin*, t. I à XXIII.

N° 48. — SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST (14 décembre 1891). *Bulletin*, 1^{re} série, t. I à VI, VIII ; 2^{me} série, t. I à XX.

N° 49. — SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES A GAP (14 décembre 1891). — *Bulletin*, 1892 à 1896, nos 1, 2.

N° 50. — SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES LETTRES DE L'EURE A EVREUX (15 décembre 1891). *Recueil des travaux*, 4^{me} série, t. 1 à 3. — *Le département de l'Eure à l'exposition de 1878*, par Ch. Fortier. — *Le département de l'Eure à l'exposition de 1889*, par Ch. Fortier.

N° 51. — ACADÉMIE DES SCIENCES ET BELLES LETTRES DE CAEN (3 janvier 1892). — *Mémoires*, années 1858, 1862, 1864, 1867 à 1869, 1873, 1875 à 1886, 1890 à 1895.

N° 52. — SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS, A SAINTES (28 novembre 1891). — *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. VII à XI.

N° 53. — ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON (30 décembre 1891). — *Mémoires*, 1872 à 1895.

N° 54. — SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION, A BELFORT (28 janvier 1892). — *Bulletin*, t. X à XIV.

N° 55. — SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS, A ORLÉANS (22 février 1892). — *Mémoires*, t. XVII à XXIII, XXV, XXVI. — *Bulletins*, n°s 146 à 156.

N° 56. — UNION GÉOGRAPHIQUE DU NORD DE LA FRANCE, A DOUAI (31 janvier 1892). — *Bulletin*, t. I à XVII, n° 1.

N° 57. — ACADÉMIE DE NÎMES (29 mars 1892). — *Mémoires*, années 1881 à 1894.

N° 58. — SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES CÔTES-DU-NORD, A SAINT-BRIEUC (4 décembre 1891). — *Mémoires*, t. IV, IX, X, XIV, XVI, XIX, XXI, XXIII à XXXIII. — *Bulletins*, 1892 à 1896, n°s 1 à 6.

N° 59. — ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES DE TOULOUSE (5 mars 1892). — *Mémoires*, 9^{me} série, t. III à VII.

N° 60. — SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES (9 mars 1892). — *Annales*, 6^{me} série, t. VI à X ; 7^{me} série, t. I à VI.

N° 61. — SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS (7 décembre 1891). — *Bulletin*, 2^{me} série, t. I à XX ; 3^{me} série, t. I, II.

N° 62. — ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES, BELLES LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX (21 mars 1892). — *Actes*, années 1880 à 1890.

N° 63. — ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES LETTRES DE DIJON (1^{er} février 1893). — *Mémoires*, 4^{me} série, 1892, 1893-1894.

- N° 64. — SOCIÉTÉ ENTOMOLOGIQUE DE FRANCE, A PARIS (15 janvier 1892). — *Bulletin des séances*, années 1892 à 1896, n°s 1 à 12.
- N° 65. — SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE, A PARIS (10 mars 1893). — *Bulletin*, années 1892 à 1895.
- N° 66. SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DE L'OUEST DE LA FRANCE, A NANTES (10 août 1894). — *Bulletin*, 1894 à 1896, n°s 1 et 2.
- N° 67. — MÉLUSINE, A PARIS (10 août 1894). — *Revue in-quarto*, t. VII, n°s 1 à 7, 9.
- N° 68. — SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DE GÉOGRAPHIE, A NEUCHÂTEL (15 octobre 1894). — *Bulletin*, t. VII.
- N° 69. — SOCIÉTÉ D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS DU BOURBONNAIS, A MOULINS (1^{er} juillet 1896). — *Bulletin-Revue*, 1895.
- N° 70. — SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DE SAÔNE-ET-LOIRE, A CHALON-SUR-SAÔNE (15 septembre 1895).
- N° 71. — SOCIÉTÉ DES AMIS DES SCIENCES ET DES ARTS DE ROCHECHOUART (23 juillet 1892).
- N° 72. — SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS, A BESANÇON (26 décembre 1891).
- N° 73. ACADEMIE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS, A MARSEILLE (29 décembre 1891).

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE ROUBAIX



Bureau :

Président	MM. l'abbé GHESQUIER
Vicé-Président	LÉON PETIT.
Secrétaire	l'abbé LEURIDAN.
Bibliothécaire-archiviste	ALBERT MARON.
Trésorier	ALEX. FAIDHERBE PÈRE

Membres honoraires de droit :

- Le Maire de la Ville de Roubaix.
- Les Doyens et Curés des paroisses.
- Le Supérieur de l'Institution Notre-Dame des Victoires.
- Le Président du Tribunal de Commerce.
- Le Président de la Chambre de Commerce.

Membre honoraire élu :

Monseigneur DELANNOY, évêque d'Aire ; 21 décembre 1872,

Membres titulaires :

MM.

1. LEURIDAN (Théodore), C , Ancien archiviste-bibliothécaire de la ville de Roubaix, membre de la Société des Sciences de Lille et de la Commission historique du Nord. — Membre fondateur.
2. FAIDHERBE (Alexandre), . — Membre fondateur.
3. VASSART (l'abbé HENRI), , Directeur de l'Institut technique de Roubaix. — Membre fondateur.
4. FAIDHERBE (Aristide), Instituteur communal. — Membre fondateur.
5. SCRÉPEL-CHRÉTIEN (Louis), , Industriel. — Membre fondateur.
6. ERNOULT-DELATTRE (François), Industriel. — 12 juillet 1869.
7. BOSSUT (Henri), ancien Président du Tribunal de Commerce. — 12 août 1869.
8. VERNIER-BLANQUART (Achille), ancien Président du Tribunal de Commerce. — 16 septembre 1869.
9. FERRIER (Edouard), ancien Président du Tribunal de Commerce. — 8 novembre 1869.
10. MUSIN (Alfred), , ancien directeur de la Condition publique. — 19 octobre 1872.
11. REBOUX (Alfred), , Imprimeur. — 12 février 1876.
12. GHESQUIER (l'abbé Jean-Baptiste), Directeur de l'Institution Notre-Dame des Victoires. — 1^{er} juillet 1883.
13. LEURIDAN (l'abbé Théodore), Bibliothécaire des Facultés Catholiques de Lille. — 26 janvier 1885.
14. DESTOMBES (Pierre). — 1^{er} mars 1885.
15. PROUVOST-BÉNAT, , Industriel. — 26 juin 1885.
16. COURQUIN (l'abbé), Professeur de sciences. — 28 août 1885.
17. PETIT (Léon), Avocat. — 16 décembre 1886.
18. FAIDHERBE (Alexandre) fils, Docteur en médecine. — 21 avril 1887.
19. THOYER (Georges), Directeur de la Succursale de la Banque de France. — 23 mai 1890.
0. DUTHOIT (Eugène), Professeur suppléant à la Faculté libre de droit de Lille. — 15 décembre 1892.

21. EECKMANN (Henri), Directeur d'assurances. — 26 janvier 1893.
22. WAUTELET (), Ingénieur. — 26 janvier 1893.
23. BALLENGHIEN (Arthur), Docteur en médecine. — 26 janvier 1893.
24. BATAILLE (l'abbé), Professeur à l'Institution Notre-Dame des Victoires. — 24 février 1893.
25. DUBAR-PENNEL (Firmin), Industriel. — 12 octobre 1893.
26. MARON (Albert), Secrétaire de la Société industrielle. — 9 novembre 1894.
27. MASUREL (Edmond), Industriel à Tourcoing. — 9 novembre 1894.

Membres associés libres :

MM.

1. DELEDALLE (Achille), Industriel.
2. DEREGNAUCOURT (Ferdinand), Architecte.
3. DROULERS-PROUVOST (Charles).
4. LEPOUTRE (Auguste), ancien député du Nord.
5. WIBAUX-MOTTE, ancien membre titulaire.
6. BOUZIN (Emile), Professeur de dessin.

Membres correspondants :

MM.

1. JAUDEAU, , Professeur de sciences, à Tourcoing.
2. ROGIER (Arnould), , Professeur au Collège de Chauny.
3. GRIMONPREZ (Eugène), ancien membre titulaire, à Valenciennes.
4. DEHAISNES (Mgr C.), Archiviste honoraire du département.
5. LE PLÉ (Am.), , docteur en médecine, Professeur à Rouen.
6. SINSOILLEZ (l'abbé), ancien membre titulaire, doyen de Mons-en-Pévèle.
7. LANDRY, docteur en médecine, ancien membre titulaire, à Paris.
8. DELGRANGE, docteur en médecine, ancien membre titulaire, à Landas.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Étude statistique et critique sur le mouvement de la population de Roubaix, 1469-1744-1893, (2 ^e partie) par M. le dr FAIDHERBE, membre titulaire. . . .	5
Rapport sur les travaux de la Société d'Émulation de Roubaix en 1894 et 1895, par M. l'abbé TH LEURIDAN, secrétaire	127
Notes pour servir à l'Histoire de Chérengh, par M. TH. LEURIDAN, membre fondateur. . . .	145
Inventaire sommaire des Archives communales d'Houplin-lez-Seclin antérieures à 1790, par M. l'abbé TH. LEURIDAN, secrétaire.	185
Travaux des membres de la Société durant l'impression du volume	223
Sociétés, institutions et revues correspondantes et liste de leurs publications reçues jusqu'au 15 août 1896	224
Liste des membres de la Société	232
Table des matières	235

INDEX DES TABLEAUX NUMERIQUES

I. - Population

- 1° Tableau général des Naissances et Décès de 1589 à 1893.
- 2° Tableau général des Recensements de l'an VIII à 1891
- 3° Tableau comparatif de l'Accroissement de la France, de Paris et de Roubaix au dix-neuvième siècle.
- 4° Tableau comparatif des éléments français et étranger dans la composition de la population Roubaisienne
- 5° Tableau proportionnel des éléments français et étranger pour 100 habitants
- 6° Tableau comparatif de l'accroissement de Roubaix, du Havre et de Reims
- 7° Tableau comparatif du classement de la population de Roubaix, du Havre et de Reims par âge
- 8° Tableau comparatif du nombre d'enfants par famille du XVI^{me} au XVIII^{me} siècle
- 9° Tableau du nombre d'enfants par famille en 1886.
- 10° Tableau du nombre d'enfants par famille en 1891
- 11° Tableau proportionnel du nombre d'enfants par famille et 1886 et 1891
- 12° Tableau comparatif du nombre d'enfants par famille à Roubaix, au Havre et à Reims

II. - Mariages

- 13° Tableau proportionnel du nombre des mariages par 1000 habitants de 1800 à 1841
- 14° Tableau proportionnel du nombre des mariages par 1000 habitants de 1846 à 1891
- 15° Tableau comparatif des célibataires, des mariés et veufs
- 16° Tableau proportionnel du nombre des mariés par 1000 habitants
- 17° Tableau de la durée des mariages

III. - Naissances

- 18° Tableau comparatif du sexe des nouveau-nés de 1773 à 1789
- 19° Tableau comparatif du sexe des nouveau-nés de 1817 à 1843
- 20° Tableau proportionnel des naissances par 1000 habitants de 1799 à 1842
- 21° Tableau proportionnel des naissances par 1000 habitants de 1846 à 1891
- 22° Tableau comparatif et proportionnel des naissances de diverses villes en 1858
- 23° Tableau comparatif et proportionnel des naissances de diverses villes en 1892
- 24° Tableau proportionnel des naissances naturelles de 1817 à 1843,
- 25° Tableau proportionnel des naissances naturelles de 1844 à 1893

IV. - Décès

- 26° Tableau comparatif des excédents des naissances sur les décès de 1694 à 1743
- 27° Tableau comparatif des excédents des naissances sur les décès de 1744 à 1793
- 28° Tableau comparatif des excédents des naissances sur les décès de 1794 à 1843
- 29° Tableau comparatif des excédents des naissances sur les décès de 1844 à 1893
- 30° Tableau proportionnel de la mortalité par 1000 habitants de 1800 à 1842
- 31° Tableau proportionnel de la mortalité par 1000 habitants de 1844 à 1893
- 32° Tableau comparatif de la mortalité des sexes de 1773 à 1793
- 33° Tableau comparatif de la mortalité des sexes de 1825 à 1843
- 34° Tableau comparatif de la mortalité par âge de 1780 à 1793
- 35° Tableau des décès par âge de l'an II à l'an VIII.
- 36° Tableau comparatif de la mortalité par âge de 1817 à 1843
- 37° Tableau comparatif et proportionnel de la mortalité par âge de 1862 à 1893
- 38° Tableau de la mortalité moyenne par mois de 1694 à 1706
- 39° Tableau de la mortalité moyenne par mois de 1737 à 1743
- 40° Tableau proportionnel de la mortalité par mois de 1825 à 1843
- 41° Tableau proportionnel de la mortalité par mois de 1862 à 1891
- 42° Tableau proportionnel de la mortalité par mois de 1862 à 1891, non compris l'année 1866 (choléra).
- 43° Tableau proportionnel de la mortalité par mois de 1887 à 1891
- 44° Tableau proportionnel de la mortalité infantile par mois de 1825 à 1843
- 45° Tableau proportionnel de la mortalité infantile par mois de 1844 à 1893
- 46° Tableau proportionnel des morts-nés de 1825 à 1843
- 47° Tableau proportionnel des décès dans diverses villes en 1858
- 48° Tableau proportionnel des excédents dans diverses villes en 1858
- 49° Tableau comparatif et proportionnel de la mortalité dans diverses villes en 1892
- 50° Tableau comparatif et proportionnel des excédents dans diverses villes en 1892
- 51° Tableau comparatif et proportionnel des excédents dans diverses villes en 1892
- 52° Tableau comparatif et proportionnel de la mortalité infantile de 0 à 1 an, dans diverses villes, en 1858.
- 53° Tableau comparatif et proportionnel de la mortalité infantile, de 0 à 1 an, dans diverses villes, en 1892.
- 54° Tableau comparatif et proportionnel de la mortalité infantile, de 0 à 5 an, dans diverses villes, en 1858
- 55° Tableau comparatif et proportionnel de la mortalité infantile, de 1 à 5 ans, dans diverses villes, en 1892
- 56° Tableau comparatif et proportionnel de la mortalité infantile, de 0 à 5 ans, dans diverses villes, en 1892
- 57° Tableau général des causes de décès, à Roubaix, de 1865 à 1893.
- 58° Tableau de classement des causes de décès
- 59° Tableau proportionnel de la mortalité par diverses causes

V. - Divers

- 60° Tableau général des vénériens, soignés à l'hôpital de Roubaix, de 1865 à 1893
- 61° Tableau général de la consommation des boissons alcooliques à Roubaix, de 1863 à 1893
- 62° Tableau proportionnel de la consommation moyenne des boissons alcooliques à Roubaix, de de 1866 à 1891
- 63° Tableau général des débits de boissons de Roubaix, de 1863 à 1893
- 64° Tableau général de la criminalité à Roubaix, de 1863 à 1893
- 65° Tableau général des aliénés soignés, à l'Hôtel-Dieu de Roubaix, de 1866 à 1893

TABLE DES MATIERES

- Préface
- Tableau général des Naissances, Mariages et Décès, de 1589 à 1893
- Chapitre I. L'Accroissement de la Population. Français et Etrangers
- Chapitre II. Progression des Mariages
- Chapitre III. Progression des Naissances
- Chapitre IV. Progression des Décès
- Chapitre V. Comparaison entre Roubaix et diverses Villes Françaises ou Belges
- Chapitre VI. Des Causes qui peuvent influer sur le Mouvement de la Population de Roubaix. Des Améliorations désirables
- Chapitre VII. Conclusions

SUPPLEMENTS

- I. Statistique de l'an IX. Questions aux Maires sur l'Etat-Civil
- II. Situation de l'an IX
- III. Répartition de la Population par Quartiers
- IV. Répartition des Maisons par Quartiers
- Index des Tableaux Numériques
- Index des Tableaux Graphiques
- Table des Matières

TABLE DES MATIERES

[Etude statistique et critique sur le mouvement de la population de Roubaix, 1469-1744-1893, \(2^e partie\) par M. le d^r FAIDHERBE, membre titulaire](#)
[Rapport sur les travaux de la Société d'Emulation de Roubaix en 1894 et 1895, par M. l'abbé TH LEURIDAN, secrétaire](#)
[Notes pour servir à l'Histoire de Chéreng, par M. TH. LEURIDAN, membre fondateur](#)
[Inventaire sommaire des Archives communales d'Houplin-lez-Seclin antérieures à 1790, par M. l'abbé TH. LEURIDAN, secrétaire](#)
[Travaux des membres de la Société durant l'impression du volume](#)
[Sociétés, institutions et revues correspondantes et liste de leurs publications reçues jusqu'au 15 août 1896](#)
[Liste des membres de la Société](#)
[Table des matières](#)